

ANNALES PARLEMENTAIRES DE BELGIQUE

SESSION ORDINAIRE DE 1953-1954

SÉNAT

SÉANCES DU 10 NOVEMBRE 1953 AU 12 MARS 1954

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

Note : La table contient l'indication des « Pièces imprimées par ordre du Sénat » ou « Documents parlementaires ».
 ABBREVIATIONS : *Doc.* (Documents parlementaires). *Ann.* (Annales parlementaires).

A

Absorption ou fusion de sociétés. — V. Impôts : Impôts directs : Revenus.

Accidents. — V. Catastrophes et Accidents.

Accidents du travail. — V. Sécurité sociale.

Accises (Douanes et). — V. Impôts : Impôts indirects.

Actes de commerce. — V. Droit commercial : Commerçants et actes de commerce.

Administrations publiques.

ORGANISMES D'INTERET PUBLIC.

Projet de loi relatif au contrôle de certains organismes d'intérêt public.

Doc. — N° 115 : Rapport de M. Delpont.

N° 124 : Amendements proposés par M. Doutrepoint.

N° 134 : Amendement proposé par M. Van Hemelrijck.

Discussion générale (20 janvier 1954).

Discours de MM. **Delpont**, rapp. (concernant la définition des institutions parastatales — l'organisation, le fonctionnement, le classement et le contrôle des parastataux — la note de la minorité jointe au rapport), pp. 520 à 521; **Doutrepoint** (concernant l'évolution dans la création de services publics sous forme d'organismes autonomes et leur multiplication — les lacunes que présente ce projet limité à un certain nombre de parastataux et le contrôle vexatoire tendant à subordonner les parastataux au Ministre des Finances — le contrôle de la Cour des Comptes — l'absence de définition de la personne publique parastatale, l'organisation et le fonctionnement des parastataux envisagés — la nécessité de soumettre ce projet à un commissaire royal chargé d'établir un projet d'ensemble et un statut juridique précis des organismes d'intérêt public),

Administrations publiques. — ORGANISMES D'INTERET PUBLIC.
(suite).

pp. 521 à 522; **De Block** (concernant le classement des organismes d'intérêt public — la création de nouveaux organes — la définition et le contrôle efficace de l'organisme parastatal — la création de nouveaux organismes parastataux — la position juridique des fonctionnaires), pp. 522 à 524; **Buisseret** (souligne les avantages de l'initiative privée — reproche au projet le manque de vues générales, admet qu'il représente un effort dans le sens d'une organisation de contrôle et de la restauration des droits des pouvoirs publics et de l'extension de l'intervention de la Cour des Comptes), pp. 524 à 525; **Van Houtte**, p. m. (concernant l'historique et la portée du projet — la définition des parastataux — le contrôle des organismes d'intérêt public et leur degré d'autonomie — la coordination entre la politique générale des organismes d'intérêt public et celle de l'Etat), pp. 525 à 529.

Observations de MM. Doutrepoint, Vermeylen et Harmegnies, pp. 524 à 527.

La discussion générale est close.

Discussion des articles (20 janvier 1954).

Intervention de MM. Doutrepoint, Harmegnies, Vermeylen, Rolin, Van Houtte, p. m., et Orban, pp. 529 à 530.

L'amendement de M. Doutrepoint tendant à l'insertion d'un article 1^{er} nouveau et le sous-amendement de M. Harmegnies sont retirés, p. 530.

Art. 1^{er}.

Intervention de MM. Rolin, Orban, Doutrepoint et Van Houtte, p. m., pp. 531 à 532.

L'amendement de M. Doutrepoint est rejeté.

L'article 1^{er} est adopté, p. 532.

Art. 2.

Intervention de MM. Van Houtte, p. m., Rolin, Doutrepoint, Delpont, rapp., Vermeylen, De Block et le Président, pp. 532 à 534.

Amendement de M. Doutrepoint, p. 532.

Administrations publiques. — ORGANISMES D'INTERET PUBLIC.
(suite).

Suite de la discussion des articles (21 janvier 1954).

Art. 2.

L'amendement de M. Dautrepoint est rejeté.
Le mot « rubriques » sera remplacé par « catégories ». Cette modification sera également apportée aux articles suivants.
L'article 2 est adopté, p. 536.

Art. 3.

Intervention de M. Dautrepoint.
L'article 3 est adopté, p. 536.

Art. 4.

Intervention de MM. Delpont, rapp., Dautrepoint, Van Houtte, p. m., pp. 536 à 538.
L'article 4, dans la rédaction proposée par la Commission, est adopté.
L'amendement de M. Dautrepoint tendant à la suppression de l'article vient à tomber, p. 538.

Art. 5.

Intervention de MM. Dautrepoint et Van Houtte, p. m.
L'article 5 est adopté.
L'amendement de M. Dautrepoint tendant à la suppression de l'article vient à tomber, p. 538.

Art. 6.

Intervention de MM. Dautrepoint, Delpont, rapp., et Buisseret, pp. 539 à 540.
Les trois amendements de M. Dautrepoint sont rejetés, p. 541.
L'article 6 est adopté, p. 541.

Art. 1^{er}.

M. Rolin demande d'apporter une modification à l'article 1^{er}, dont le vote est déjà acquis.
M. le Président fait remarquer que le Sénat doit être unanime pour revenir sur le vote acquis.
Intervention de MM. Vermeulen, Van Houtte, p. m., Dautrepoint et le Comte de la Barre d'Erquelinnes.
L'assemblée ayant marqué son accord, l'article 1^{er}, modifié, est adopté, p. 541.

Art. 7.

Intervention de MM. Dautrepoint, Van Houtte, p. m., et Rolin, pp. 542 à 543.
L'article 7 est adopté, p. 543.

Art. 8.

Intervention de M. Dautrepoint.
L'article 8 est adopté, p. 543.

Art. 9.

Adopté sans discussion, p. 544.

Art. 10.

Intervention de M. Dautrepoint.
L'article 10 est adopté, p. 544.

Art. 11.

Intervention de MM. Vermeulen, Delpont, rapp., Dautrepoint, Hoste, De Block, Van Houtte, p. m., pp. 544 à 545.
L'article 11, dans la rédaction proposée par la Commission, est adopté, p. 545.

Art. 12.

Intervention de M. Dautrepoint.
L'article 12 est adopté, p. 545.

Art. 13.

Intervention de MM. Dautrepoint, Van Hemelrijck, Vermeulen, Van Houtte, p. m., le Président et Léon Servais, pp. 546 à 550.
Les deux amendements proposés par M. Dautrepoint sont rejetés, p. 547.
L'amendement proposé par M. Van Hemelrijck est adopté, p. 550.
Le sous-amendement proposé par M. Vermeulen est rejeté, p. 551.
L'article 13 amendé est adopté, p. 551.

Administrations publiques. — ORGANISMES D'INTERET PUBLIC.
(suite).**Art. 14.**

Intervention de MM. Dautrepoint, R. Desmedt et Van Houtte, p. m.
L'article 14 est adopté et l'amendement de M. Dautrepoint tendant à la suppression de cet article vient à tomber, p. 551.

Art. 15 et 16.

Adoptés sans discussion, p. 551.

Art. 17.

Intervention de MM. R. Desmedt, Rolin, Van Houtte, p. m., et Dautrepoint, pp. 552 à 553.
L'article 17 est adopté, p. 553.

Art. 18.

Adopté sans discussion, p. 552.

Art. 19 (nouveau)

Intervention de MM. Dautrepoint et Van Houtte, p. m.
L'article 19 nouveau proposé par la Commission est adopté, p. 553.
Les articles amendés sont successivement remis aux voix et adoptés, p. 553.

Vote (28 janvier 1954).

M. Van Hemelrijck justifie son vote, pp. 628 à 629.
L'ensemble du projet de loi est adopté par 80 voix contre 56, p. 629.
Le projet de loi sera transmis à la Chambre des Représentants.

PERSONNEL.

Proposition de loi relative à la carrière du personnel de l'Etat, des provinces et des établissements publics.

Doc. — N° 219 : Proposition de M. De Stobbeleir.

Ann. — Dépôt de la proposition par M. De Stobbeleir, p. 847 (23 février 1954).

SANCTIONS DISCIPLINAIRES.

Projet de loi relatif aux sanctions disciplinaires et aux démissions d'office encourues en raison de leur comportement durant l'occupation ennemie par les agents des provinces, des communes, des associations de communes, des commissions d'assistance publique et autres établissements subordonnés aux provinces ou aux communes et par les membres du personnel des établissements d'enseignement privés inspectés par l'Etat, ainsi que les agents de l'Etat et les membres du personnel scientifique et enseignant des établissements scientifiques et d'enseignement de l'Etat.

Doc. — N° 8 : Rapport de M. Nihoul.

N° 52 : Amendements proposés par M. Vermeulen.

N° 55 : Amendements proposés par M. de Stobbeleir et consorts.

N° 60 : Amendements proposés par M. Vermeulen.

N° 65 : Amendements proposés par M. Yernaux.

Discussion générale (2 décembre 1953).

Ann. — A cette discussion est jointe celle du projet de loi relatif à la révision des mesures disciplinaires prises en raison de leur comportement pendant l'occupation ennemie à l'égard des personnes visées à l'article 1^{er}, 2^o, de l'arrêté-loi du 8 mai 1944 relatif aux fonctions publiques, ainsi qu'à l'égard de certains membres de l'Ordre judiciaire, des officiers et agents de la police judiciaire près les parquets et du personnel des parquets et des greffes.

Discours de MM. Nihoul, rapp. (concernant les dispositions de la législation existante et la portée des projets en discussion, les catégories d'agents qui sont visés et les conditions que doivent remplir ces agents pour pouvoir introduire une demande en révision de la peine disciplinaire encourue, les conséquences financières de cette révision administrative), pp. 181 à 182; Dautrepoint (concernant le projet de loi n° 465 : l'extension nouvelle de la faculté de révision et l'atténuation des conditions émises pour la révision, l'article 7 traitant des conséquences administratives et financières du projet, les différentes questions posées par lui, auxquelles réponse n'a pas été donnée), pp. 182 à 183.

Observations de MM. de la Vallée Poussin, Slodsens, Bouweraerts et M^{me} Vanderveelde, p. 183.

Administrations publiques. — SANCTIONS DISCIPLINAIRES (suite).

Reprise de la discussion générale (3 décembre 1953).

Discours de MM. **De Stobbeleir** (demande que les membres de la Commission de révision soient tous choisis sur des listes présentées par la Fédération des associations patriotiques et que la Commission soit appelée à donner son avis sur chaque cas), p. 196; **Godin** (souligne la situation exceptionnelle existant dans les cantons de l'Est et demande la révision des dossiers), pp. 196 et 197; M^{me} **Lehouck** (demande, au nom des associations patriotiques, que la Commission de révision soit composée uniquement de résistants, de prisonniers politiques et de prisonniers de guerre), p. 197; MM. **Yernaux** (estime que l'arrêté-loi du 19 septembre 1945 et la loi du 14 juin 1948 permettent de redresser les exagérations qui se sont produites — fait des observations au sujet des Commissions de révision — déclare que le projet n'est pas une simple loi de procédure et souligne ses répercussions financières), pp. 197 à 199; **Vermeylen** (déclare que les projets en discussion jettent la suspicion sur l'épuration administrative et ne complètent pas les règles existantes — souligne la situation spéciale des cantons de l'Est en matière d'épuration), pp. 203 à 204; **Jespers** (concernant l'amnistie et la réparation judiciaire juste et honnête), pp. 204 à 205.

Observations de MM. Yernaux, Vermeylen, Rolin et Crommen, p. 205.

Discours de MM. **Missiaen** (déclare que les présents projets constituent un recul sur la loi de 1948 — estime que les arriérés de traitement devraient être payés à ceux qui ont été condamnés injustement), pp. 205 à 206; **Moyersoen** (expose la portée du projet et ses conséquences financières), pp. 206 à 203;

Observations de MM. Missiaen, Yernaux, Rolin, Vermeylen et le Comte de la Barre d'Erquelines, pp. 207 et 208.

Discours de MM. **De Boey** (estime que le statut des veuves et orphelins de guerre doit être fixé avant de songer à prendre de nouvelles mesures en faveur des inciviques), p. 208; **Cornez** (déclare que M^{me} Lehouck n'a pas été mandatée par les organisations patriotiques les plus représentatives pour faire la déclaration relative à la composition des Commissions de révision), pp. 208 et 209; **Pontus** (concernant l'application de critères différents pour les cantons de l'Est — la mise en application des projets), pp. 209 et 210; **De Stobbeleir** (fait des observations concernant la composition des Commissions), p. 210; **Bouwersaerts** (observation), p. 210.

Reprise de la discussion générale (8 décembre 1953).

Discours de M. **Coulonvaux** (estime que les projets ne peuvent être justifiés; qu'ils veulent introduire une interprétation nouvelle de la sanction disciplinaire et qu'ils font injure à la justice administrative — déclare qu'il devrait être dit dans la loi que les Commissions ne comprendront que des résistants présentés par leurs groupements — parle des engagements financiers que comportent les projets), pp. 213 à 216.

La discussion générale est close.

Discussion des articles (8 décembre 1953).Art. 1^{er}.

Intervention de MM. Vermeylen, Moyersoen, m. i., Segers, m. e.
L'amendement de M. Vermeylen est rejeté.

L'article 1^{er} est adopté, p. 217.

Art. 2.

§ 1^{er}.

Intervention de MM. Vermeylen, Rolin, Moyersoen, Dierckx, de la Vallée Poussin, Harmegnies, Nihoul, rapp., Doutrepoint, pp. 218 et 219.

L'amendement de M. Vermeylen est rejeté, p. 218.

Le § 1^{er} est adopté, p. 219.

§ 2.

Intervention de MM. Vermeylen, Moyersoen, Rolin, Doutrepoint, Yernaux, Coulonvaux, Bouilly, Van Hemelrijck, Harmegnies, Dierckx, Ancot, le Baron de Dordot, Baur, Delmotte, Moulin, pp. 219 à 223.

Le premier amendement de M. Vermeylen est rejeté par 82 voix contre 70.

Administrations publiques. — SANCTIONS DISCIPLINAIRES (suite).

Le second amendement de M. Vermeylen est rejeté.

L'article 2 est adopté, p. 223.

Les articles 3 à 5 sont adoptés sans discussion, pp. 223 et 224.

Art. 6.

Intervention de M. De Stobbeleir, qui dépose des amendements auxquels M. Yernaux se rallie, et de MM. Hoste et Buisseret, pp. 225 et 226.

Suite de la discussion des articles (9 décembre 1953).

Art. 6.

Intervention de MM. Buisseret, Moyersoen, Baur, De Stobbeleir, Yernaux, Rolin, Missiaen, Bouilly, Decoene, Ronse, Doutrepoint, De Block, Sledsens, Van Buggenhout, Bouwersaerts, Harmegnies, Edg. De Bruyne et Goossens, pp. 235 à 237.

Le premier amendement de M. De Stobbeleir est rejeté par 76 voix contre 63 et le second amendement est retiré, p. 237.

L'article 6 est adopté, p. 238.

Art. 7.

Intervention de MM. Harmegnies et Moyersoen.

L'article 7 est adopté, p. 238.

Les articles 8 à 18 sont adoptés sans discussion, pp. 238 à 240.

Art. 19.

L'amendement de M. Vermeylen est retiré.

L'article 19 est adopté, p. 241.

Art. 20.

Adopté sans discussion, p. 241.

Art. 21.

L'amendement de M. Vermeylen est retiré.

L'article 21 est adopté, p. 241.

Art. 22.

L'amendement de M. Vermeylen est retiré.

L'article 22 est adopté, p. 241.

Ajournement du vote (10 décembre 1953).

M. Gillon (déclare que son groupe se retire pour forcer la majorité à prendre position — reproche au Gouvernement de commettre une vilaine action); pp. 263 à 264.

Observations de MM. le Président, Coulonvaux et Van Hooveld.
MM. Rolin et Glineur se déclarent solidaires des paroles prononcées par M. Gillon.

Observations de MM. Baur, le Baron Nothomb, Orban, Harmegnies et Sledsens.

Le Baron de Dordot (déclare qu'il votera le projet à seule fin que les injustices commises puissent être corrigées.

M. Van Buggenhout (fait appel au règlement — déclare qu'il n'est pas possible de justifier son vote lorsqu'on n'y participe pas).

M. le Président (fait des observations).

M. Edg. De Bruyne (propose l'ajournement du vote).

L'assemblée adopte la proposition d'ajournement, p. 264.

Vote (15 décembre 1953).

M^{me} Lehouck et MM. Gribomont et Moreau de Melen justifient leur vote, pp. 271 et 272.

Observations de MM. Cornez et Doutrepoint.

M. Rolin déclare que le groupe socialiste ne participera pas au vote, p. 272.

Le projet de loi est adopté par 86 voix et 2 abstentions, p. 272.
Se sont abstenus : M^{me} Lehouck et M. Rolin, p. 272.

Observations de MM. Rolin, Edg. De Bruyne et le Président, pp. 272 et 273.

Le projet de loi sera soumis à la sanction royale.

Administrations publiques. — SANCTIONS DISCIPLINAIRES (suite).

Projet de loi relatif à la revision des mesures disciplinaires prises en raison de leur comportement pendant l'occupation ennemie à l'égard des personnes visées à l'article 1^{er}, 2^o, de l'arrêté-loi du 8 mai 1944 relatif aux fonctions publiques, ainsi qu'à l'égard de certains membres de l'Ordre judiciaire, des officiers et agents de la police judiciaire près les parquets et du personnel des parquets et des greffes.

Doc. — N^o 26 : Rapport de M. Nihoul.
N^o 27 : Amendements proposés par M. Doutrepoint.
N^o 53 : Amendements proposés par M. Rolin.
N^o 56 : Amendements proposés par M. De Stobbeleir et consorts.
N^o 66 : Amendements proposés par M. Yernaux.

Ann. — Dépôt du rapport par M. Nihoul, p. 88 (19 novembre 1953).
La discussion générale de ce projet est jointe à celle du projet de loi relatif aux sanctions disciplinaires et aux démissions d'office encourues en raison de leur comportement durant l'occupation ennemie par les agents des provinces, des communes, des associations de communes, des commissions d'assistance publique et autres établissements subordonnés aux provinces ou aux communes et par les membres du personnel des établissements d'enseignement privés inspectés par l'Etat ainsi que par les agents de l'Etat et les membres du personnel scientifique et enseignant des établissements scientifiques et d'enseignement de l'Etat, p. 181 (2 décembre 1953).

Discussion des articles (9 décembre 1953).

Art. 1^{er}.

L'amendement de M. Rolin est retiré.

L'article 1^{er} est adopté, p. 242.

Les premier et deuxième amendements de M. Rolin sont rejetés; ses autres amendements viennent à tomber, pp. 242 et 243.

Intervention de M. Doutrepoint, pp. 242 et 243.

Le premier amendement de M. Doutrepoint est rejeté.

Le Sénat ayant adopté l'alinéa 4 du § 1^{er} et le second alinéa du § 2, dont M. Doutrepoint demande la suppression, son amendement vient à tomber, p. 243.

L'article 2 est adopté, p. 243.

L'article 3 est adopté sans discussion, p. 243.

Art. 4.

Intervention de MM. Rolin, Yernaux, Nihoul, rapp., De Block, Doutrepoint, Delmotte et Bouilly, pp. 244 à 247.

Les amendements de M. Rolin sont retirés, pp. 244 à 247.

L'article 4 est adopté, p. 247.

Art. 5.

Intervention de MM. Yernaux, Vermeylen et Gillon.

Les amendements de MM. Yernaux et de Stobbeleir sont retirés, pp. 247 et 248.

L'article 5 est adopté, p. 248.

L'article 6 est adopté sans discussion, p. 248.

Art. 7.*Proposition de renvoi en Commission.*

M. Rolin propose de renvoyer l'article 7 en Commission pour examen.

M. Moyersoen demande de ne pas renvoyer l'article 7 en Commission. M. Vermeylen appuie la proposition de renvoi en commission.

La proposition de renvoi en Commission est rejetée, p. 249.

Intervention de MM. Rolin, Moyersoen, Vermeylen, Doutrepoint et Harmegnies, pp. 249 à 250.

L'amendement principal de M. Rolin tendant à remplacer l'article 7 par un nouvel article et ses amendements subsidiaires sont rejetés, p. 250.

Un premier amendement de M. Doutrepoint au § 2 est rejeté, p. 249.

Le Sénat ayant adopté les §§ 3, 4, 5 et 6, dont M. Doutrepoint demande la suppression, son second amendement vient à tomber, p. 250.

L'article 7 est adopté, p. 250.

Art. 8.

Adopté sans discussion, p. 250.

Administrations publiques. — SANCTIONS DISCIPLINAIRES (suite).

Ajournement de vote (10 décembre 1953).

M. Gillon (déclare que son groupe se retire pour forcer la majorité à prendre position — reproche au Gouvernement de commettre une vilaine action), pp. 263 et 264.

Observations de MM. le Président, Coulonvaux et Van Hoovold. MM. Rolin et Glineur se déclarent solidaires des paroles prononcées par M. Gillon.

Observations de MM. Baur, le baron Nothomb, Orban, Harmegnies et Sledsens.

Le baron de Dorlodot (déclare qu'il votera le projet à seule fin que les injustices commises puissent être corrigées).

M. Van Buggenhout (fait appel au règlement — déclare qu'il n'est pas possible de justifier son vote lorsqu'on n'y participe pas).

M. le Président (fait des observations).

M. Edg. De Bruyne (propose l'ajournement du vote).

L'assemblée adopte la proposition d'ajournement, p. 264.

Vote (15 décembre 1953).

Mme Lehouck et MM. Gribomont et Moreau de Melen justifient leur vote, pp. 271 et 272.

Observations de MM. Cornez et Doutrepoint.

M. Rolin déclare que le groupe socialiste ne participera pas au vote, p. 272.

Le projet de loi est adopté par 86 voix et 2 abstentions, p. 272.

Se sont abstenus : Mme Lehouck et M. Rolin, p. 272.

Observations de MM. Rolin, Edg. De Bruyne et le Président, pp. 272 et 273.

Le projet de loi sera soumis à la sanction royale.

TRAITEMENTS.

Projet de loi relatif à la mobilité des rémunérations des personnes rétribuées par l'Etat, ainsi que des pensions de retraite et de survie.
Ann. — Transmis par la Chambre des Représentants, p. 1224 (12 mars 1954).

Affaires Etrangères.**AIDE AUX PAYS ÉCONOMIQUEMENT SOUS-DÉVELOPPÉS.**

Proposition de résolution de MM. Rolin et Flamme, relative à l'aide aux pays économiquement sous-développés.

Doc. — N^o 18 : Rapport de M. Moreau de Melen.

Discussion (2 décembre 1953).

Ann. — Discours de MM. Moreau de Melen, rapp. (concernant la proposition de résolution déposée par MM. Rolin et Flamme — le programme de l'aide technique des Nations-Unies — l'accord bilatéral conclu entre la Norvège, l'Inde et les Nations-Unies — l'actif de la Belgique en matière d'aide technique — demande d'adopter la résolution suivante, proposée par la Commission : « Le Sénat, convaincu de la nécessité d'intensifier l'assistance aux pays économiquement sous-développés, et malgré l'aide considérable que, par ailleurs, la Belgique apporte aux populations dont elle a la charge en Afrique, exprime le vœu de voir le Gouvernement étudier, de concert avec les organes compétents des Nations-Unies, la possibilité d'organiser une action belge particulière en faveur de pays économiquement sous-développés »; pp. 176 et 177; **Van Remoortel** (concernant la résolution votée par l'Union Interparlementaire faisant appel à tous les Parlements nationaux pour poursuivre l'action d'aide aux peuples sous-alimentés et pour assurer la paix — les motifs budgétaires invoqués — les avances à fonds perdus), pp. 177 et 178; **Rolin** (concernant le problème des excédents et des stocks agricoles — les contributions des Etats à l'assistance technique — les résultats de l'aide technique — la création d'un fonds d'aide aux nations sous-développées — l'œuvre coloniale belge — l'aide directe et l'établissement éventuel de relations économiques — l'exemple norvégien — l'élaboration rapide d'un programme), pp. 178 et 179; **Gillon** (appuie la proposition de résolution que le groupe libéral votera), pp. 179 et 180; **de la Vallée Poussin** (concernant le problème de la solidarité humaine — la politique de participation à des fonds internationaux et celle d'aide directe), p. 180; **Flamme** (demande qu'une action bilatérale d'aide soit entamée le plus tôt possible), pp. 180 et 181.

Affaires Etrangères. — AIDE AUX PAYS ÉCONOMIQUEMENT SOUS-DÉVELOPPÉS (suite).

Vote de la résolution (2 décembre 1953).

La proposition de résolution est adoptée, p. 181.

ARTS, SCIENCES ET LETTRES.

Projet de loi portant approbation des Actes internationaux suivants :
a) *Avenant, signé à Paris, le 30 juin 1953, portant prorogation de l'accord portant création d'un Conseil de représentants d'Etats européens pour l'étude des plans d'un laboratoire international et l'organisation d'autres formes de coopération dans la recherche nucléaire et de l'annexe, signés à Genève, le 15 février 1952; b) Convention pour l'établissement d'une organisation européenne pour la recherche nucléaire, annexe, protocole financier, annexe et acte final, signés à Paris, le 1^{er} juillet 1953.*

Doc. — N° 122 : Exposé des motifs et projet de loi.

N° 231 : Rapport de M. Mulier.

Ann. — Dépôt du projet de loi par M. van Zeeland, m. a. o., p. 496 (14 janvier 1954).

Dépôt du rapport par M. Mulier, p. 921 (25 février 1954).

Discussion générale (10 mars 1954).

Discours de M. **Mulier** (concernant la prorogation de la convention et les dispositions du projet), p. 1129.

La discussion générale est close.

Discussion de l'article unique (10 mars 1954).

Adopté, p. 1129.

Vote (10 mars 1954).

L'ensemble du projet de loi est adopté par 147 voix contre 3, p. 1149.

Le projet de loi sera transmis à la Chambre des Représentants.

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE DÉFENSE.

Projet de loi portant approbation des Actes internationaux suivants :
a) *Traité instituant la Communauté Européenne de Défense et Actes annexes; b) Protocole additionnel au Traité de l'Atlantique-Nord aux engagements d'assistance des parties au Traité de l'Atlantique-Nord envers les Etats membres de la Communauté Européenne de Défense; c) Traité entre le Royaume-Uni et les Etats membres de la Communauté Européenne de Défense, signés à Paris, le 27 mai 1952.*

Doc. — N° 204 : Rapport de M. Moreau de Melen.

Ann. — Transmis par la Chambre des Représentants, p. 154 (1^{er} décembre 1953).

Discussion générale (2 mars 1954).

Discours de M. **van Zeeland**, m. a. e. (concernant la recherche de la paix par les pays libres dans le désarmement, d'une part, et dans l'organisation économique et politique de l'Europe, d'autre part — la menace de la force militaire des pays d'obédience communiste et la politique expansionniste russe — le déséquilibre des forces — le danger des problèmes non réglés — les négociations menées au cours des derniers mois — la continuation de l'effort de réarmement vers l'équilibre, condition du succès d'éventuelles négociations avec les Russes — la participation de l'Allemagne à l'effort de réarmement dans des conditions telles qu'elle ne puisse être une menace pour ses voisins — le caractère nécessaire de la C.E.D. et les formules de remplacement — la ratification de la C.E.D. par les pays signataires et les hésitations françaises — le sort de la Sarre, le maintien des troupes américaines en Europe et l'association plus étroite de la Grande-Bretagne à la C.E.D. — l'esprit de la C.E.D. — les droits des petites nations), pp. 944 à 950.

Observations de M. **Glineur**, p. 944.

Discours de M. **Gillon** (concernant l'inconstitutionnalité du projet de C.E.D. — l'abandon de souveraineté — le caractère d'urgence — le réarmement de l'Allemagne — l'équilibre des forces — les objections des adversaires de la C.E.D. — la C.E.D. et la communauté politique européenne), pp. 950 à 952.

Observations de MM. **Rolin** et **Orban**, p. 952.

Affaires Etrangères. — COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE DÉFENSE (suite).

Discours de M. **Doutrepont** (concernant l'inconstitutionnalité du traité — la création par le Gouvernement d'une commission composée de parlementaires, chargée d'examiner, au point de vue belge, les moyens d'établir une communauté européenne — l'argument d'urgence invoqué par le Gouvernement — l'ajournement de l'examen du projet), pp. 952 à 955.

Observations de MM. de la Vallée Poussin et Gillon, p. 954.

Discours de M. **Leynen** (concernant la complexité du traité et son interprétation — l'abandon par les Parlements nationaux de droits qui ne sont pas transférés au Parlement supranational — l'octroi de droits importants à une oligarchie — le problème de la Sarre — la constitutionnalité du traité en matière de nomination des officiers, du temps de service, de budget et de problème linguistique — les raisons qui plaident en faveur de l'adoption du projet), pp. 955 à 957.

Observations de MM. **Orban** et **Rolin**, pp. 956 et 957.

Reprise de la discussion générale (3 mars 1954).

Discours de M. **Dehousse** (concernant la nécessité de souscrire à la C.E.D. et de s'opposer à l'ajournement, en raison de la politique extérieure expansionniste menée par l'U.R.S.S., son dynamisme permanent, son opportunisme, son recul chaque fois qu'elle se trouve devant une résistance sérieuse sans espoir de diviser l'adversaire, son incapacité de faire une proposition valable et de participer à la coopération internationale — insiste pour régler le problème allemand, plus spécialement le réarmement, les garanties en la matière — l'extension à une Allemagne unifiée des dispositions du traité et la sauvegarde de la sécurité des cocontractants et enfin pour organiser la communauté politique européenne), pp. 989 à 992 et 1008 à 1012.

Observations de MM. **Orban**, le Président, **Glineur**, **Taillard**, **Rolin**, **Doutrepont**, **Leynen** et **De Boodt**, pp. 989 à 992 et 1009 à 1010.

Discours de M. **Schoot** (concernant l'existence d'un danger suffisamment grand pour justifier les mesures proposées et notamment la création d'une armée allemande — l'intégration de divisions allemandes — la renaissance du militarisme allemand — les risques pour la Belgique — la constitutionnalité du traité), p. 1012.

Observations de MM. **Vermeulen**, **Rolin** et **De Boodt**, pp. 1013 et 1014.

Discours de M. **P. De Smet** (concernant l'indispensable unité de l'Europe, face aux grands organismes internationaux — la nécessité des intégrations européennes qui découle essentiellement des perspectives scientifiques et techniques — l'intégration d'une Allemagne démocratique — la garantie des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne dans le NATO — le maintien des caractères distinctifs de notre communauté nationale indépendante), pp. 1015 à 1017.

Observation de M. **Rolin**, p. 1016.

Discours de M. **Crommen** (concernant le réarmement de l'Allemagne et les dangers de l'intégration — l'histoire de la C.E.D. — le danger russe — la politique des Etats-Unis), p. 1017.

Observations de MM. **Rolin**, **Dehousse** et M^{me} **Vandervelde**, pp. 1017 à 1020.

Discours du vicomte **Cossée de Maulde** (concernant le choix entre deux solutions : l'admission de l'Allemagne à l'OTAN ou l'armée européenne — la participation nécessaire de l'Allemagne à la lutte pour endiguer l'expansionnisme russe — la structure de l'armée européenne intégrée rendant impossible en Europe une action militaire indépendante de la part d'un des Etats membres), pp. 1020 et 1021.

Reprise de la discussion générale (4 mars 1954).

Discours de MM. **Edg. De Bruyne** (concernant la complexité et l'unité du problème — la défense éventuelle de l'Europe Occidentale sur une ligne située à l'extrême-est — la participation de l'Allemagne à la défense européenne, son réarmement dans les conditions juridiques et militaires les moins mauvaises et les solutions proposées généralement basées sur le principe de discrimination — l'abandon de souveraineté et la Constitution; la nécessité et l'urgence du réarmement en vue de sauvegarder l'indépendance et l'intégrité du territoire justifiant une révision constitutionnelle — le danger russe — la nécessité de prendre position sans attendre la décision de la France et de l'Angle-

Affaires Etrangères. — COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE DÉFENSE (suite).

terre), pp. 1036 à 1039; **Rolin** (concernant l'inconstitutionnalité du Traité, l'abandon de souveraineté et les précédents invoqués — le caractère d'urgence — l'efficacité du Traité en matière de contribution au renforcement de la défense nationale au point de vue commandement, standardisation, organisation politique, administrative, judiciaire et financière, usage du droit de veto, abandon de souveraineté, garanties au sujet du réarmement allemand — les répercussions du Traité sur la politique extérieure, les Etats totalitaires, le potentiel de guerre russe, la méconnaissance des engagements de Potsdam, la coopération franco-allemande, l'Italie, l'impuissance de la C.E.D. de faire de l'Europe une troisième force capable de reprendre une place de premier plan — la durée du Traité et la position de l'Allemagne dans l'hypothèse d'une réunification — l'ajournement du vote), pp. 1039 à 1053.

Observations de MM. Orban, De Boodt, De Block, Gillon, Dehousse, Van Buggenhout, Schot, Glineur et Pholien, pp. 1040 à 1049.

Reprise de la discussion générale (5 mars 1954).

Discours de M. **Flamme** (concernant l'urgence de procéder à l'intégration, la nécessité de procéder d'abord à l'intégration politique — le droit de veto dont dispose le Conseil des Ministres et les pouvoirs restreints de l'assemblée et du commissariat — le caractère inconstitutionnel du Traité — l'argument d'urgence — justifie son vote affirmatif en ce qui concerne la motion d'ajournement), pp. 1077 à 1079.

Observations de MM. Rolin, De Boodt, Vermeylen, Kluykens, Leynen et du Général De Greef, m. d. n., pp. 1078 et 1079.

Discours de MM. **Philips** (concernant la nécessité pour l'Europe Occidentale d'assurer son indépendance spirituelle et la sauvegarde de son patrimoine spirituel par l'auto-défense et le prix que nous devons payer à cet effet à la C.E.D. — l'objection que le vote de la C.E.D. comporte une restriction de notre indépendance et de notre culture), pp. 1079 à 1081; **Buisseret** (concernant la motion d'ajournement — les garanties constituées par la C.E.D. contre la renaissance du militarisme allemand), pp. 1087 à 1090.

Observations de MM. Ancot, Rolin, Schot et Dehousse, pp. 1087 à 1090.

Discours de M. **Taillard** (concernant la position des communistes à l'égard de la C.E.D. — l'argumentation du Ministre des Affaires Etrangères et l'avis de quelques juristes, adversaires de la C.E.D. — l'argument de base invoqué par les partisans de la C.E.D.; les armements de l'Union Soviétique — les résultats des référendums organisés dans le pays — la signification réelle de la C.E.D. pour l'indépendance de notre pays et le réarmement allemand), pp. 1090 à 1092.

Observations de MM. Rolin, Dehousse, Schot, le Général De Greef, Orban et Glineur, pp. 1090 et 1091.

Reprise de la discussion générale (9 mars 1954).

M. le Président annonce que deux motions d'ajournement ont été déposées, l'une émanant de M. Doutrepoint, l'autre de MM. Rolin et Kluykens — déclare qu'il n'y a pas lieu d'ouvrir un débat sur ces motions, étant donné que les orateurs ont pu parler du fond autant que de l'ajournement, p. 1108.

L'assemblée marque son accord, p. 1108.

Discours de MM. **Craeybeckx** (expose les motifs pour lesquels il est adversaire de l'approbation du Traité), pp. 1108 à 1109; le comte d'**Aspremont Lynden** (concernant l'importance et le caractère national du problème — l'imposition d'une solution toute faite et la sauvegarde des droits des peuples — déclare qu'il est adversaire de la C.E.D. parce qu'elle ne réalise pas les objectifs qu'elle prétend réaliser et qu'elle pourrait être améliorée — examine les autres formules en présence, demande de revenir à la formule initiale du Ministre des Affaires Etrangères qui ferait office de formule transactionnelle — se déclare également adversaire de la C.E.D. en raison du déséquilibre existant entre les prestations imposées aux différents partenaires — fait des observations au sujet de l'exploitation du péril russe pour imposer des formules d'unité européenne, de la participation éventuelle de Ministres communistes au gouvernement d'un Etat membre, de la constitutionnalité, de la primauté des traités internationaux sur la constitution interne invoquée par certains et de l'union nationale), pp. 1109 à 1113.

Affaires Etrangères. — COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE DÉFENSE (suite).

Observations de MM. Harmegnies, Rassart, Dehousse, Rolin, Glineur, Orban, Bouilly et Van Houtte, p. m., pp. 1109 à 1113.

Discours du Général **De Greef** (concernant la politique russe et son potentiel de guerre, l'équilibre des forces et l'intégration de l'armée allemande — répond aux questions soulevées au cours du débat au sujet de la contribution allemande des garanties plus efficaces offertes par la C.E.D. que par l'OTAN, de la possibilité d'une sécession — fait des observations au sujet du délai de mise en application du Traité et de la constitutionnalité du vote annuel de la loi sur le contingent, de la nomination aux grades et de la notion d'urgence), pp. 1114 à 1117.

Observations de MM. Rolin et Flamme, pp. 1115 à 1117.

Discours de M. **Motz** (concernant le réarmement allemand au sein de la C.E.D. — la coexistence de la C.E.D. et de l'OTAN — la ratification du Traité), pp. 1118 à 1119.

Observations du baron **Nothomb**, Dehousse et Baur, pp. 1118 et 1119.

Discours de M. le baron **Nothomb** (déclare que la C.E.D. répond à une formation politique nécessaire — critique le Traité et dit que son application sera difficile — déclare que le réarmement se fera dans la C.E.D. ou sans elle — fait des observations au sujet de l'urgence de la participation de la France, de la Sarre, l'établissement du siège de la C.E.D. dans notre pays), pp. 1119 à 1121.

Observations de MM. Rolin et du comte d'Aspremont Lynden, pp. 1119 à 1121.

Discours de M. **Glineur** (concernant les raisons de son opposition à la ratification du Traité, la renaissance du militarisme allemand et la place prépondérante de l'Allemagne dans la C.E.D.), pp. 1121 à 1124.

Observations de MM. Rolin, le Général De Greef et le Président, pp. 1121 à 1124.

M. Doutrepoint se rallie à la motion d'ajournement de MM. Rolin et Kluykens et retire la sienne, p. 1124.

Reprise de la discussion générale (10 mars 1954).

Discours de MM. **Allard** (concernant son opposition au Traité de la C.E.D. — la nécessité de bâtir l'Europe et d'élire un Parlement), pp. 1144 et 1145; **Moreau de Meien**, rapp. (concernant la nécessité de la défense — le danger russe et l'équilibre des forces — le danger allemand et l'intégration de l'armée allemande — les garanties du Traité — l'argument de l'inconstitutionnalité et le fait de l'urgence — le danger de la C.E.D. au point de vue international — répond aux objections formulées au cours du débat — fait des observations au sujet des formules de remplacement et des modifications à apporter éventuellement lors de la mise en application du Traité), pp. 1145 à 1149 et 1151 à 1153.

Observations de MM. Rolin, Dehousse, Glineur, le comte d'Aspremont Lynden, le Président, pp. 1145 à 1152.

Discours de M. **Baert** (critique l'aspect politique et militaire du Traité et déclare que nombre de ses dispositions manquent de clarté — fait des observations au sujet de la communauté politique, du droit de veto, des grandes puissances et de la durée du Traité), pp. 1153 à 1158.

Observations de MM. le Président, De Boodt, Rolin, Orban, Leynen, le Général De Greef et Doutrepoint, pp. 1155 à 1157.

Discours de M. **Godin** (concernant les sacrifices consentis pour le réarmement — la nécessité d'incorporer des divisions allemandes — son vote affirmatif), pp. 1158 et 1159.

Observation de M. Rolin, p. 1159.

Discours de M. **Rassart** (concernant les inconvénients que présente le Traité en matière d'intégration et de contrôle démocratique — son adhésion au Traité de la C.E.D., instrument de sécurité collective régionale — les avantages qu'offre le Traité), pp. 1159 à 1161.

Observations de M^{me} Vandervelde, MM. Rolin et Dehousse, p. 1160.

Reprise de la discussion générale (11 mars 1954).

Discours de M. **van Zeeland**, m. a. c. (estime que le projet doit être voté à une large majorité — souligne les caractères de négativisme et de contradiction des objections — répond aux objec-

Affaires Etrangères. — COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE DÉFENSE (suite).

- tions faites en ce qui concerne le vote du budget et le vote du contingent annuel, l'apport militaire de la Belgique, la nomination des officiers, l'intégration au niveau de la division, le droit de veto, l'inconstitutionnalité du projet et l'avis du Conseil d'Etat, les formules de substitution — demande de rejeter la motion d'ajournement), pp. 1187 à 1192.
- Observations de MM. Van Buggenhout, Rolin, Orban, le comte d'Aspremont Lynden et Glineur, pp. 1188 à 1192.
- Discours de M. **Kluyskens** (concernant les raisons pour lesquelles il a déposé la motion d'ajournement), pp. 1192 à 1193.
- Observations de MM. Rolin, Orban et le Président, p. 1193.
- Discours de M. **Vermeyleen** (concernant l'inconstitutionnalité du Traité, l'intégration, les écoles militaires — répond aux arguments suivants invoqués par M. Rolin contre la C.E.D., la durée du Traité, le contrôle de l'Allemagne et l'arme bactériologique, la garantie des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne, le moral de nos troupes et le danger de guerre — concernant la nécessité d'une construction de l'Europe pour notre défense nationale — la politique de l'U.R.S.S. et celle des Etats-Unis, la confiance à l'égard de l'Allemagne et le danger d'un raidissement de la Russie, l'importance de l'organisation politique de l'Europe), pp. 1193 à 1200.
- Observations de MM. Rolin, Orban, M^{me} Beeckman, veuve Vandervelde, MM. Glineur, Crommen, Leynen, le Général De Greef, le baron de Dorlodot, Moulin, Taillard et le Président, pp. 1195 à 1200.
- Discours de M. **Van Buggenhout** (concernant l'inconstitutionnalité du Traité — l'attitude de la Russie — le comportement de la France envers l'Allemagne — nos forces militaires et notre participation financière à la défense de l'Europe — la nécessité de revenir à l'OTAN — les motifs pour lesquels il ne votera pas le Traité, pp. 1200 à 1201.

Reprise de la discussion générale (12 mars 1954).

- Discours de MM. **De Block** (examine la C.E.D. sous l'angle économique — déclare qu'il n'y a pas urgence que la question n'est pas mûre et que la communauté est créée pour combattre le communisme russe alors que le chômage régnant dans le pays encourage les communistes), pp. 1204 et 1205; **Van Remoortel** (justifie son vote affirmatif — déclare que la C.E.D. donne l'occasion de brider le réarmement de l'Allemagne et de l'intégrer dans un système européen parfaitement étudié — fait des observations au sujet de la motion d'ajournement, de l'urgence et de l'argument de la constitutionnalité), pp. 1205 et 1206.
- Observations de M. Rolin, p. 1206.
- M^{me} **Beeckman**, veuve **Vandervelde** (déclare que rien ne justifie le vote de la C.E.D. avant la révision de la Constitution), pp. 1206 à 1208.
- M. **Vermeyleen** (demande la parole pour un fait personnel), p. 1207.
- Observations de MM. le Président, **Vermeyleen** et Rolin, pp. 1207 et 1208.
- M. le baron **de Dorlodot** (justifie son opposition au vote du Traité), pp. 1208 et 1209.
- Observations de MM. **Harmegnies**, **Missiaen**, **Yernaux** et le Président, pp. 1208 et 1209.
- Discours de M. **Dehousse** (concernant le caractère négatif des arguments avancés par les opposants au Traité et les formules de rechange — les défauts que présente la C.E.D. — les conséquences graves du rejet de la C.E.D. — la solution de l'antagonisme franco-allemand — la constitutionnalité et l'urgence — l'impossibilité de négocier ultérieurement — les faits nouveaux en relation avec la ratification de la C.E.D. : la conclusion imminente d'un traité d'association avec la Grande-Bretagne, les pourparlers sur la Sarre, la résolution de l'Internationale Socialiste votée récemment), pp. 1209 à 1211.
- Observations de MM. le comte d'Aspremont Lynden, **Doutrepont** et M^{me} **Beeckman**, veuve **Vandervelde**, pp. 1209 à 1211.
- Discours de M. **Flamme** (demande d'attendre la révision de la Constitution pour permettre à tous de voter le Traité), p. 1211.
- Observations de MM. **Dehousse**, le baron de **Dorlodot** et **Yernaux**, p. 1211.
- Discours de MM. **Rolin** (concernant l'inconstitutionnalité du Traité en matière du vote du budget, du contingent et de l'octroi des grades — le caractère inopportun, dangereux, inapplicable et inutile du Traité — la nécessité d'une solution de rechange —

Affaires Etrangères. — COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE DÉFENSE (suite).

- l'ajournement), pp. 1211 à 1214; **Schot** (concernant l'inconstitutionnalité du Traité en matière de budget et de contingent — l'intégration des armées), pp. 1214 à 1215.
- Observations de MM. **Vermeyleen**, le comte d'Aspremont Lynden, **Moreau de Melon**, rapp., et **Yernaux**, p. 1215.
- Discours de M. **Edg. De Bruyne** (souligne le caractère exceptionnel de cette discussion — demande à M. Rolin s'il désire un vote sur chaque considérant de sa motion d'ajournement — dépose une motion relative au vote global sur l'ajournement), pp. 1215 à 1216.
- Observations de M. Rolin, pp. 1215 et 1216.
- Discours de M. **Rolin** (se rallie, d'accord avec M. Kluyskens, à la motion de M. Edg. De Bruyne tendant à voter uniquement sur l'ensemble de la motion d'ajournement), p. 1216.
- La discussion générale est close.

Proposition d'ajournement du vote (12 mars 1954).

- M. **Machtens** (indique la position prise par M. Mazereol, absent pour raison de santé, p. 1220.
- M. **Van Hooveld** (déclare qu'il ne peut admettre le réarmement de l'Allemagne), p. 1220.
- M^{lle} **Driessen** (déclare que les membres féminins de son groupe voteront pour la C.E.D., celle-ci constituant le point de départ d'une politique d'entente et de collaboration entre les peuples qui luttent pour leur liberté), p. 1220.
- M. **Troclet** (déclare qu'il votera pour la C.E.D.), pp. 1220 et 1221.
- M. **Moulin** (dit qu'il votera la motion d'ajournement), p. 1221.
- M. **Pholien** (justifie son opposition au Traité), p. 1221.
- M. le baron de **Dorlodot** (déclare qu'il votera contre l'ajournement — estime que le Traité a été discuté longuement et que son caractère est tel que son rejet s'impose), p. 1221.
- M. **Struye** (justifie son opposition au Traité — souligne les inconvénients qu'il présente sur les plans juridique, diplomatique, militaire, politique, européen et parlementaire), p. 1221.
- M. **Orban** (justifie son approbation du Traité — déclare que la situation internationale est telle que ce Traité ne peut être considéré du point de vue intérieur seulement), pp. 1221 et 1222.
- M. **Doutrepont** (déclare qu'il votera l'ajournement parce qu'il veut rester fidèle à son serment constitutionnel), p. 1222.
- La motion d'ajournement du vote sur le projet de loi portant approbation du Traité instituant la communauté européenne de défense est rejetée par 121 voix contre 42 et 4 abstentions, p. 1222.
- Se sont abstenus : MM. le comte d'Aspremont Lynden, **Estienne**, **Pholien** et **Schot**, qui justifient leur abstention, p. 1222.

Discussion de l'article unique (12 mars 1954).

Adopté sans discussion, p. 1223.

Vote (12 mars 1954).

- L'ensemble du projet de loi est adopté par 125 voix contre 40 et 2 abstentions, p. 1223.
- Se sont abstenus : MM. **Flamme** et **Hanquet**, qui justifient leur abstention, p. 1223.
- Le projet de loi sera soumis à la sanction royale.

COMMUNICATIONS.

Projet de loi portant approbation des Actes internationaux suivants :

a) *Convention internationale sur la circulation routière et dix annexes ;*

b) *Protocole relatif à la signalisation routière ;*

c) *Protocole relatif aux pays ou territoires présentement occupés ;*

d) *Acte final, signé à Genève, le 19 septembre 1949 ;*

e) *Accord européen complétant la Convention sur la circulation routière et le Protocole relatif à la signalisation routière de 1949 ;*

f) *Accord européen portant application de l'article 23 de la Convention sur la circulation routière de 1949, concernant les dimensions et poids des véhicules admis à circuler sur certaines routes des Parties contractantes et annexe ;*

g) *Accord européen portant application de l'article 3 de l'annexe 7 de la Convention sur la circulation routière de 1949, concernant les dimensions et poids des véhicules admis à circuler sur certaines*

Affaires Etrangères. — COMMUNICATIONS (suite).

routes des Parties contractantes et annexe; h) Déclaration sur la construction de grandes routes de trafic international et annexes, signées à Genève, le 16 septembre 1950.

Doc. — Rapport de M. Buisseret.

Ann. — Transmis par la Chambre des Représentants, p. 498 (19 janvier 1954).

Discussion générale (10 mars 1954).

Discours de MM. **Segers**, m. c. (concernant la convention internationale et les dérogations existant dans le Code belge de la route), pp. 1129 et 1130; **Rolin** (demande, afin d'éviter toute confusion, que la loi d'approbation des conventions internationales ne paraisse pas dans le *Moniteur belge* avant que paraisse l'arrêté de modification des règles de roulage), p. 1130. **Segers** m. c. (déclare que les dispositions transitoires prévoient une période d'adaptation de deux ans), p. 1130.

La discussion générale est close.

Discussion de l'article unique (10 mars 1954).

Adopté, p. 1130.

Vote (10 mars 1954).

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 150 membres présents, p. 1150.

Le projet de loi sera soumis à la sanction royale.

Projet de loi portant approbation des Actes internationaux suivants : a) Convention internationale concernant le transport des marchandises par chemin de fer (C.I.M.) et annexes; b) Convention internationale concernant le transport des voyageurs et des bagages par chemin de fer (C.I.V.) et annexes; c) Protocole additionnel à ces Actes, signés à Berne, le 25 octobre 1952; d) Règlement relatif à l'Office central des Transports internationaux par chemin de fer; e) Protocole additionnel, signé à Berne, le 11 avril 1953.

Ann. — Transmis par la Chambre des Représentants, p. 819 (23 février 1954).

Marine.

Projet de loi portant approbation de la déclaration faite à Londres, le 3 juin 1952, rectifiant le texte de la convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer, signée à Londres, le 10 juin 1948.

Ann. — Transmis par la Chambre des Représentants, p. 924 (26 février 1954).

CONGO BELGE.

Projet de loi portant approbation de la convention entre la Belgique et le Saint-Siège apostolique au sujet du Congo belge, signée à Bruxelles, le 8 décembre 1953.

Ann. — Transmis par la Chambre des Représentants, p. 1203 (12 mars 1954).

COOPÉRATION ECONOMIQUE.

Projet de loi portant approbation de l'Accord de modification à l'Accord de coopération économique entre la Belgique et les Etats-Unis d'Amérique et l'annexe, signés à Bruxelles, le 2 juillet 1948, conclu par échange de lettres, datées à Bruxelles, les 11 décembre 1952 et 5 mars 1953.

Ann. — Discussion générale (17 novembre 1953).

A cette discussion générale est jointe celle du rapport concernant le Plan Marshall, p. 45.

Discours de MM. **P. De Smet**, rapp. (analyse les résultats du Plan Marshall tant du point de vue belge que dans le cadre européen — fait des observations au sujet de nos exportations aux Etats-Unis, des dépenses administratives résultant du fonctionnement du Plan Marshall et le contrôle de ces dépenses, la réalisation des objectifs du Plan Marshall par les Etats européens et les investissements nationalistes, l'abaissement du rideau douanier aux Etats-Unis), pp. 45 à 47; **Taillard** (concernant les répercussions de l'accord sur notre économie — le mauvais traitement

Affaires Etrangères. — COOPÉRATION ECONOMIQUE (suite).

réserve à la Belgique — le développement de l'exportation belge vers les Etats-Unis — justifie le vote négatif de son groupe), pp. 47 à 48.

Reprise de la discussion générale (18 novembre 1953).

Discours de M. **De Block** (fait des observations au sujet de l'intervention de M. Taillard — concernant les méthodes de travail, la complexité administrative du Plan Marshall et l'initiative parlementaire et gouvernementale — les résultats décevants en ce qui concerne l'unification du marché européen — l'augmentation de la production — l'extension et la modernisation de l'équipement industriel et agricole — l'amélioration des échanges — la réduction progressive des entraves dans le domaine commercial — le plein emploi, la stabilité de l'économie et la confiance réciproque dans les devises nationales — examine les résultats du Plan en Belgique dans le domaine des investissements de l'agriculture et de l'horticulture — notre situation vis-à-vis de l'Amérique et la réduction des droits d'entrée), pp. 51 à 54.

Observations de MM. Warnant, Troclet, Yernaux et Bouilly, p. 54.

Discours de M. **Meurice**, m. c. e. (concernant les lenteurs apportées par l'Administration à répondre à certaines questions — la liquidation de l'Administration belge de coopération économique — les résultats du Plan Marshall — l'action menée par le Gouvernement en vue de la libération des échanges), pp. 54 et 55.

La discussion générale est close.

Discussion de l'article unique (18 novembre 1953).

Adopté sans discussion, p. 56.

Vote (19 novembre 1953).

L'ensemble du projet de loi est adopté par 138 voix contre 3, p. 79. Le projet de loi sera transmis à la Chambre des Représentants.

Rapport concernant le Plan Marshall.

Ann. — La discussion de ce rapport est jointe à celle du projet de loi portant approbation de l'Accord de modification à l'Accord de coopération économique entre la Belgique et les Etats-Unis d'Amérique et l'Annexe, signés à Bruxelles, le 2 juillet 1948, conclu par échange de lettres, datées à Bruxelles, les 11 décembre 1952 et 5 mars 1953, p. 45 (17 novembre 1953).

M. le Président déclare que le Sénat a à prendre acte du dépôt de ce rapport qui contient des conclusions d'ordre général, mais ne renferme pas de dispositifs sur lesquels le Sénat pourrait être appelé à se prononcer, p. 60 (18 novembre 1953).

DETTES ALLEMANDES.

Projet de loi portant approbation de l'Accord sur les dettes extérieures allemandes et des annexes, signés à Londres, le 27 février 1953.

Doc. — N° 113 : Rapport de M. Leynen.

Ann. — Transmis par la Chambre des Représentants, p. 308 (17 décembre 1953).

Pas de discussion générale.

Discussion de l'article unique (12 janvier 1953).

Adopté sans discussion, p. 451.

Vote (14 janvier 1954).

L'ensemble du projet de loi est adopté par 142 voix contre 4 et 2 abstentions, p. 486.

Se sont abstenus : MM. Harmegnies et Schot.

Le projet de loi sera soumis à la sanction royale.

Affaires Etrangères (suite).

DROITS DE L'HOMME.

Projet de loi portant approbation de la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales, signée à Rome, le 4 novembre 1950, et du Protocole additionnel à cette convention, signé à Paris, le 20 mars 1952.

Doc. — N° 11 : Amendement de MM. Schot et Pholien au texte présenté par la Commission.

Discussion générale (12 novembre 1953).

Ann. — Discours de MM. Rolin, rapp. (concernant la sauvegarde des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales — les conséquences juridiques de la convention et du protocole — le contrôle international et le contrôle collectif : la commission d'enquête, le comité des ministres et la Cour — les trois options qui s'offrent aux nations signataires en matière de droit de recours individuel, de compétence obligatoire accordée à la Cour dans les différends relatifs à l'interprétation ou à l'application de la convention, d'application de la convention aux territoires d'outre-mer — la distinction faite entre le Congo et notre territoire sous tutelle), pp. 19 à 24; Moreau de Melen (fait des observations au sujet de l'article 46 de la Convention), p. 23; Dehousse (concernant les articles nouveaux proposés par la Commission — la Déclaration universelle des Droits de l'Homme et la Convention de Rome qui vise essentiellement les droits politiques — l'application du protocole à la colonie et au territoire sous tutelle), pp. 24 à 26; Moreau de Melen (concernant les trois options offertes aux Parties contractantes — l'extension de la convention et du protocole aux territoires d'outre-mer et les thèses en présence), pp. 26 à 28; Leynen (concernant la sauvegarde des droits de l'individu et la protection de la famille — les notions « éducation » et « enseignement » — les communautés linguistiques et les groupes ethniques — l'application de la convention au Congo — le problème de la constitutionnalité de la ratification de la convention), pp. 28 à 29; Troclet (concernant le travail forcé — le droit d'organisation syndicale — les chevauchements de compétence entre le Comité des Droits de l'Homme et l'Organisation internationale du Travail dans les affaires pour lesquelles une procédure particulière a été établie par cette organisation), pp. 29 à 31.

Observations de MM. Rolin et Dehousse, pp. 30 et 31.

Reprise de la discussion générale (17 novembre 1953).

Discours de MM. Hanquet (concernant l'organisation efficace de la défense des droits de l'homme), pp. 34 et 35; Edg. De Bruyne (estime qu'il faudrait déposer une motion disant que le Sénat invite le Gouvernement à ratifier la convention en faisant des réserves expresses pour nos territoires d'outre-mer), p. 35; Coulonvaux (concernant la nécessité de trouver dans tous les États signataires les mêmes institutions offrant les mêmes garanties), pp. 35 à 37; Hoste (concernant le droit d'association et le Mouvement de Réarmement Moral), pp. 37 et 38; le vicomte du Bus de Warnaffe, m. j. (expose l'objet de la convention — précise la portée des trois options qui sont ouvertes aux Parties contractantes — déclare que le Gouvernement est d'avis que les circonstances ne permettent pas encore d'étendre au Congo belge l'application de la convention, ni a fortiori du protocole), pp. 38 et 39; Van Remoortel (concernant la mise en application progressive de ces droits aux territoires d'outre-mer), pp. 39 et 40; Rolin, rapp. (répond aux observations présentées et aux questions posées au cours de la discussion — fait des observations au sujet de la subordination du droit de recours individuel à une condition de réciprocité, de l'octroi du recours individuel aux populations de nos territoires d'outre-mer et de l'autorisation à donner au Gouvernement en la matière), pp. 40 et 41; Coulonvaux (fait des observations au sujet de la nomination aux emplois publics, du droit de propriété et du droit d'association), pp. 41 et 42; Schot (concernant les options réservées aux Parties contractantes et l'article 68 de la Constitution), pp. 42 et 43.

Observations de MM. Dehousse et Vermeylen, p. 42.

Discours de MM. Dequae, m. c. (concernant l'application de la convention au Congo belge), p. 43; Dehousse (concernant l'interprétation à donner à l'article 68 de la Constitution quant à l'usage des options — la déclaration britannique relative à l'extension de la convention aux colonies britanniques), p. 43.

La discussion générale est close.

Affaires Etrangères. — DROITS DE L'HOMME (suite).

Discussion des articles (17 novembre 1953).

L'article unique du projet de loi est adopté, p. 43.

Art. 2 (nouveau).

L'article 2 proposé par la Commission est adopté, p. 44.

L'article unique devient l'article 1^{er}.

Art. 3 (nouveau).

L'article 3 proposé par la Commission est modifié et adopté, p. 44.

Intervention de M. Rolin, p. 44.

Art. 4 (nouveau).

L'amendement de la Commission tendant à l'insertion d'un article 4 est sous-amendé par MM. Schot et Pholien.

Intervention de MM. Rolin, Edg. De Bruyne, le Président, le vicomte du Bus de Warnaffe, m. j., et Baur, p. 44.

Vote sur l'amendement et sur l'article 4 (nouveau), réservés (19 novembre 1953).

L'amendement de MM. Schot et Pholien tendant à l'insertion d'un article 4 (nouveau) est adopté par 86 voix contre 52 et 2 abstentions, p. 76.

Se sont abstenus : MM. Rolin et Struye.

En conséquence, l'article 4, proposé par la Commission, vient à tomber.

Les articles 2, 3 et 4 (nouveaux) sont successivement remis aux voix et adoptés, p. 76.

Vote (19 novembre 1953).

L'ensemble du projet de loi est adopté par 140 voix contre 1, p. 78.

Le projet de loi sera transmis à la Chambre des Représentants.

DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ.

Projet de loi portant approbation du Traité entre la Belgique, le Grand-Duché de Luxembourg et les Pays-Bas, relatif au droit international privé, signé à La Haye, le 11 mai 1951, et introduisant dans la législation belge la loi uniforme annexée à ce traité.

Doc. — N° 132 : Exposé des motifs et projet de loi.

Ann. — Dépôt du projet de loi par le vicomte du Bus de Warnaffe, p. 518 (19 janvier 1954).

IMPOTS SUR LES REVENUS.

Projet de loi portant approbation de la Convention entre la Belgique et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord en vue d'éviter la double imposition et l'évasion fiscale, en ce qui concerne les impôts sur les revenus, signée à Londres, le 27 mars 1953.

Ann. — La discussion de ce projet est jointe à celle du projet de loi portant approbation de la Convention entre la Belgique et la Suède tendant à éviter les doubles impositions et à régler certaines autres questions en matière d'impôts sur les revenus et sur la fortune, signée à Stockholm, le 1^{er} avril 1953, p. 56 (18 novembre 1953).

Discussion de l'article unique (18 novembre 1953).

Adopté sans discussion, p. 57.

Vote (19 novembre 1953).

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 141 membres présents, p. 77.

Le projet de loi sera transmis à la Chambre des Représentants.

Projet de la loi portant approbation de la convention entre la Belgique et la Suède tendant à éviter les doubles impositions et à régler certaines autres questions en matière d'impôts sur les revenus et sur la fortune signée à Stockholm, le 1^{er} avril 1953.

Discussion générale (18 novembre 1953).

Ann. — A cette discussion est jointe la discussion du projet de loi portant approbation de la Convention entre la Belgique et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord en vue d'éviter la double imposition et l'évasion fiscale, en ce qui concerne les impôts sur les revenus, signée à Londres, le 27 mars 1953.

Observations de MM. Meurice, m. c. e., et Schot, rapp., p. 56.

Affaires Etrangères. — IMPOTS SUR LES REVENUS (suite),*Discussion de l'article unique (18 novembre 1953).*

Adopté sans discussion, p. 56.

Vote (19 novembre 1953).

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 141 membres présents, p. 77.

Le projet de loi sera transmis à la Chambre des Représentants.

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL.*Projet de loi portant approbation de l'instrument pour l'amendement de la Constitution de l'Organisation Internationale du Travail, adopté à Genève, le 25 juin 1953, par la Conférence générale de l'Organisation Internationale du Travail, au cours de sa trentième session.*

Doc. — N° 254 : Rapport de M. Troclet.

Ann. — Transmis par la Chambre des Représentants, p. 498 (19 janvier 1954).

Discussion générale (10 mars 1954).

Observations de MM. Troclet, rapp. et Van den Daele, m. t. p. s., p. 1128.

La discussion générale est close.

Discussion de l'article unique (10 mars 1954).

Adopté, p. 1128.

Vote (10 mars 1954).

L'ensemble du projet de loi est adopté par 149 voix contre 1, p. 1149. Le projet de loi sera soumis à la sanction royale.

PACTE ATLANTIQUE.*Projet de loi portant approbation du Protocole sur le statut des quartiers généraux militaires internationaux, créés en vertu du Traité de l'Atlantique-Nord, signé à Paris, le 28 août 1952, et de la Déclaration entre les Gouvernements belge, luxembourgeois et néerlandais, signée à Bruxelles, le 20 juin 1953.*

Doc. — N° 24 : Rapport de M. le baron Nothomb.

Ann. — Dépôt du rapport par M. le baron Nothomb, p. 88 (19 novembre 1953).

Pas de discussion générale.

Discussion de l'article unique (1^{er} décembre 1953).

Adopté sans discussion, p. 170.

Vote (3 décembre 1953).

L'ensemble du projet de loi est adopté par 124 voix contre 10 et 23 abstentions, p. 201.

Se sont abstenus : MM. Allard, Beulers, Bouilly, Briot, Chot, Cornez, Crommen, De Block, Delmotte, Delor, L. Desmet, Harmegnies, Moulin, Pontus, Rassart, Remson, Rolin, Van Belle, Vandermeulen, Van Hooveld, Vergeylen, Wijn et Yernaux.

Le projet de loi sera transmis à la Chambre des Représentants.

TRAVAIL.*Projet de loi portant approbation de la Convention internationale (n° 101) concernant les congés payés dans l'agriculture, adoptée à Genève, le 26 juin 1952, par l'Organisation internationale du Travail, au cours de sa trente-cinquième session.**Ajournement (18 novembre 1953).*

Ann. — M. Meurice, m. c. c. (demande l'ajournement du projet, étant donné que le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale ne peut assister au débat).

L'assemblée marque son accord, p. 56.

Affaires Etrangères. — TRAVAIL (suite).*Discussion générale (19 novembre 1953).*

Discours de MM. Bouilly (déclare que la législation sociale protégeant les ouvriers agricoles est moins satisfaisante que celle dont bénéficient les travailleurs de l'industrie et du commerce et impute ce fait au manque d'organisation des premiers), p. 71; Van den Daele, m. t. p. s. (remarque que la législation belge concernant les congés payés dans l'agriculture est plus favorable que les normes déterminées par le Bureau International du Travail), p. 71.

La discussion générale est close.

Discussion de l'article unique (19 novembre 1953).

Adopté sans discussion, p. 71.

Vote (19 novembre 1953).

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 141 membres présents, p. 77.

Le projet de loi sera transmis à la Chambre des Représentants.

Projet de loi portant approbation des Actes internationaux suivants :
a) *Convention internationale (n° 82) concernant la politique sociale dans les territoires non métropolitains, adoptée à Genève, le 11 juillet 1947, par l'Organisation internationale du Travail, au cours de sa trentième session ;* b) *Convention internationale (n° 84) concernant le droit d'association et le règlement des conflits du travail dans les territoires non métropolitains, adoptée à Genève, le 11 juillet 1947, par l'Organisation internationale du Travail, au cours de sa trentième session ;* c) *Convention internationale (n° 85) concernant l'inspection du travail dans les territoires non métropolitains, adoptée à Genève, le 11 juillet 1947, par l'Organisation internationale du Travail, au cours de sa trentième session.**Ajournement (17 novembre 1953).*

Ann. — M. le Président propose d'ajourner la discussion.

L'assemblée marque son accord, p. 45.

Ajournement (18 novembre 1953).

A la demande de M. Dehousse, l'assemblée marque son accord à l'ajournement de la discussion, p. 57.

Discussion générale (19 novembre 1953).

Discours de MM. Dehousse, rapp. (fait remarquer que la conclusion de conventions spéciales ne peut pas nous détourner de la conclusion de conventions générales — relève la contradiction existant entre la terminologie de l'O.N.U. et celle de l'O.I.T.), pp. 71 et 72; Van Remoortel (concernant la part importante prise par la Belgique à la rédaction de ces conventions — la trop grande centralisation en matière d'inspection du travail au Congo — la convention sur les sanctions pénales en matière de contrat de travail), pp. 72 et 73; Dequae, m. c. (concernant l'intégration du Congo dans les normes générales de la réglementation sociale — la concordance de notre position à Genève avec la politique que nous suivons aux Etats-Unis — la décentralisation de l'inspection du travail — le projet de révision du décret relatif au contrat de louage de services), p. 73.

La discussion générale est close.

Discussion de l'article unique (19 novembre 1953).

Adopté sans discussion, p. 73.

Vote (19 novembre 1953).

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 141 membres présents, p. 77.

Le projet de loi sera transmis à la Chambre des Représentants.

Agents de l'Etat, des provinces, des communes et des institutions publiques. — V. Administrations publiques.

V. aussi : Administrations publiques : Sanctions disciplinaires.

Agents des assurances sociales. — V. Pension.

Agrégé. — V. Enseignement : Enseignement supérieur.

Aide aux pays économiquement sous-développés. — V. Affaires Étrangères.

Ajournement. — V. Chambres législatives : Sénat.

Allocations familiales. — V. Sécurité sociale.

Amnistie fiscale. — V. Impôts : Impôts indirects : Taxes assimilées au timbre.

Appareils. — V. Commerce et Industrie : Garanties de sécurité.

Armée.

CONTINGENT.

Projet de loi fixant pour l'année 1954 le contingent de l'armée et les effectifs de la garde territoriale anti-aérienne.

Doc. — N° 17 : Exposé des motifs et projet de loi.

N° 47 : Rapport du Baron Nothomb.

Ann. — Dépôt du projet de loi par le Général-Major De Greef, p. 68 (18 novembre 1953).

Dépôt du rapport par M. le baron Nothomb, p. 170 (1^{er} décembre 1953).

Discussion générale (9 décembre 1953).

M. **Rassart** justifie le vote du groupe socialiste, p. 251.

La discussion générale est close.

Discussion des articles (9 décembre 1953).

Les articles 1 à 3 sont adoptés sans discussion, pp. 251 et 252.

Vote (10 décembre 1953).

L'ensemble du projet de loi est adopté par 87 voix contre 73, p. 262. Le projet de loi sera transmis à la Chambre des Représentants.

JURIDICTION MILITAIRE.

Projet de loi réglant l'exercice du recours en cassation contre les arrêts et jugements de la juridiction militaire.

Doc. — N° 71 : Rapport de M. Kluykens.

Ann. — Dépôt du rapport par M. Kluykens, p. 264 (10 décembre 1953).

Pas de discussion générale.

Discussion des articles (13 janvier 1954).

Art. 1 à 6.

Adoptés sans discussion, p. 473.

Art. 7.

L'amendement de la Commission est adopté.

L'article 7 amendé est adopté, p. 473.

Art. 8.

L'amendement de la Commission est adopté.

L'article 8 amendé est adopté, p. 474.

Art. 9.

Adopté sans discussion, p. 474.

Les articles amendés sont successivement remis aux voix et adoptés, p. 474.

Vote (14 janvier 1954).

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des voix des 148 membres présents, p. 488.

Le projet de loi sera soumis à la sanction royale.

MILICE.

Projet de loi modifiant la loi du 15 juin 1951 sur la milice, le recrutement et les obligations de service.

Doc. — N° 34 : Rapport de M. De Man.

Ann. — Transmis par la Chambre des Représentants, p. 8 (10 novembre 1953).

Dépôt du rapport par M. De Man, p. 110 (24 novembre 1953).

Armée. — MILICE (*suite*).

Proposition de renvoi en Commission (9 décembre 1953).

M. De Man, rapp. (demande que le projet et l'amendement de M. Baert soient renvoyés en Commission).

M. Baert (fait remarquer que son amendement est une proposition de loi et qu'il est disposé à le retirer — demande quelle est la Commission compétente en la matière).

M. Moyersoen, m. i. (s'oppose au renvoi en Commission et souligne le caractère urgent du projet — déclare que la proposition de M. Baert peut être examinée séparément).

MM. Van Buggenhout, Sledsens et le Président font des observations au sujet de la Commission compétente en la matière).

M. Baert (retire son amendement), pp. 252 et 253.

Pas de discussion générale.

Discussion des articles (9 décembre 1953).

Les articles 1 à 3 sont adoptés sans discussion.

L'amendement de M. Baert tendant à l'insertion d'un article 3bis a été retiré, p. 253.

Vote (10 décembre 1953).

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 160 membres présents, p. 263.

Le projet de loi sera soumis à la sanction royale.

Proposition de loi modifiant et complétant la loi sur la milice, le recrutement et les obligations de service.

Doc. — N° 35 : Rapport de M. De Man.

N° 64 : Amendement proposé par M. Baert au texte présenté par la Commission.

Ann. — Dépôt du rapport par M. De Man, p. 110 (24 novembre 1953). Pas de discussion générale.

Discussion des articles (9 décembre 1953).

(Texte de la Commission).

Les articles 1 à 4 sont adoptés sans discussion, p. 251.

Vote (10 décembre 1953).

L'ensemble de la proposition est adopté à l'unanimité des 160 membres présents, p. 263.

Le projet de loi sera transmis à la Chambre des Représentants.

Projet de loi modifiant la loi du 15 juin 1951 sur la milice, le recrutement et les obligations de service.

Doc. — N° 166 : Projet transmis par la Chambre des Représentants.

N° 246 : Rapport de M. Sledsens.

N° 256 : Amendement proposé par M. Schot.

Ann. — Dépôt du rapport par M. Sledsens, p. 957 (2 mars 1954).

Discussion générale (5 mars 1954).

Discours de MM. **Sledsens**, rapp. (concernant la portée du projet), p. 1070; **Baert** et **Sledsens**, rapp. (observations), p. 1070.

La discussion générale est close.

Discussion des articles (5 mars 1954).

Art. 1.

L'amendement de M. Schot est retiré.

L'article 1^{er} est adopté, p. 1071.

Art. 2.

Adopté sans discussion, p. 1071.

Vote (5 mars 1954).

L'ensemble du projet de loi est adopté par 98 voix et 41 abstentions, p. 1085.

Armée. — MILICE (suite).

Se sont abstenus : MM. Allard, Boulanger, Chot, Crommen, Debaise, De Block, De Boey, Dehousse, Delmotte, Delor, Desmet (Louis), Dhondt, Duray, Duterne, Flamme, Francen, Glineur, Goossens, Harmegnies, Lacroix, Laurens, Machtens, Moulin, Peiffer, Pontus, Rassart, Remson, Roelandts, Rolin, Rolland, Somers, M^{me} Janson, veuve Spaak, MM. Taillard, Van Belle, M^{me} Beeckman, veuve Vandervelde, MM. Van Hooveld, Verbert, Vergeylen, Vermeylen, Versieren et Wijn.

MM. Harmegnies et Glineur justifient le vote de leur groupe, p. 1085.

Le projet de loi sera soumis à la sanction royale.

Proposition de loi complétant l'article 102 de la loi du 15 juin 1951 sur la milice, le recrutement et les obligations de service.

Doc. — N° 177 : Proposition de M. Schot.

Ann. — Dépôt de la proposition par M. Schot, p. 718 (9 février 1954).

OBLIGATIONS INTERNATIONALES.

Projet de loi instituant une Commission mixte chargée de donner un avis sur les modifications à apporter à la législation en vue de permettre à la Belgique de remplir ses obligations internationales tout en fixant au minimum la durée du service militaire.

Ann. — Pas de discussion générale.

Discussion des articles (24 novembre 1953).

Les articles 1 à 5 sont adoptés sans discussion, pp. 103 et 104.

Vote (26 novembre 1953).

L'ensemble du projet de loi est adopté par 147 voix contre 3, p. 142.
Le projet de loi sera soumis à la sanction royale.

OFFICIERS.

Projet de loi modifiant la loi du 14 juillet 1951 sur la position et l'avancement des officiers du cadre de complément.

Doc. — N° 260 : Projet transmis par la Chambre des Représentants.
N° 271 : Rapport de M. Van Gerven.

Ann. — Transmis par la Chambre des Représentants, p. 1077 (5 mars 1954).

Discussion générale (11 mars 1954).

Discours de M. Van Gerven, rapp. (expose la portée du projet), p. 1168.

La discussion générale est close.

Discussion des articles (11 mars 1954).

Les articles 1 et 2 sont adoptés sans discussion, p. 1168.

Vote (11 mars 1954).

L'ensemble du projet de loi est adopté par 161 voix et 1 abstention, p. 1186.

S'est abstenu : M. Craeybeckx.

Le projet de loi sera soumis à la sanction royale.

Projet de loi sur l'avancement des officiers d'active ayant combattu en territoire étranger, au service de l'Organisation des Nations-Unies.

Ann. — Pas de discussion générale.

Discussion de l'article unique (24 novembre 1953).

Adopté sans discussion, p. 104.

Vote (26 novembre 1953).

L'ensemble du projet de loi est adopté par 140 voix contre 9 et 1 abstention, p. 143.

S'est abstenu : M. Lacroix.

Le projet de loi sera transmis à la Chambre des Représentants.

Art de guérir.**MÉDECINS.**

Projet de loi modifiant la loi du 25 juillet 1938 créant l'Ordre des Médecins.

Doc. — N° 261 : Rapport de M. Lagae.

Ann. — Dépôt du rapport par M. Lagae, p. 1162 (10 mars 1954).

Artisanat. — V. Commerce et Industrie : Réglementation du commerce.

Artisanat (Exercice de la profession dans les entreprises de l'). — V. Professions.

Arts, Sciences et Lettres.

PRIX NOBEL.

Ann. — Transmission par le Parlement norvégien, d'un exemplaire d'une circulaire concernant la distribution du Prix Nobel de la Paix en 1954, p. 12 (10 novembre 1953).

Arts, Sciences et Lettres. — V. aussi Affaires Etrangères.

Assistance publique.

Projet de loi modifiant la loi du 10 mars 1925, organique de l'assistance publique.

Doc. — N° 106 : Projet transmis par la Chambre des Représentants.

N° 185 : Rapport de M^{lle} Driessen.

N° 233 : Amendement proposé par M^{me} Ciselet.

Ann. — Dépôt du rapport par M^{lle} Driessen, p. 742 (10 février 1954).

Discussion générale (3 mars 1954).

Discours de M^{lle} Driessen, rapp. (concernant l'augmentation du montant des dépenses pour lesquelles l'approbation des instances supérieures est requise), p. 976 ; M. Missiaen (concernant la majoration des chiffres — la lenteur administrative — la révision totale de la loi de 1925), p. 976 ; M^{me} Ciselet (déclare que les minima prévus sont trop bas et que les dispositions prévues imposent aux commissions d'assistance trop de formalités — défend son amendement), pp. 976 et 977 ; M. Harmegnies (concernant le retard apporté à la réforme de la loi sur l'assistance publique), p. 977.

Observation de M. Vermeylen, p. 977.

Discours de M. De Taeye, m. s. p. f. (concernant le dépôt d'un texte définitif immédiatement après les élections — les garanties contre les retards), p. 977.

Observations de MM. Missiaen, Vermeylen, Harmegnies et Rolin, pp. 977 et 978.

La discussion générale est close.

Discussion des articles (3 mars 1954).

Art. 1 à 3.

Adoptés sans discussion, p. 978.

Art. 4.

L'amendement de M^{me} Ciselet est adopté.

L'article 4 amendé est adopté, remis aux voix et définitivement adopté, p. 979.

Art. 5.

Adopté sans discussion, p. 979.

Vote (3 mars 1954).

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 147 membres présents, p. 995.

Le projet de loi sera transmis à la Chambre des Représentants.

Associations internationales à but scientifique. — V. Droit civil : Personification civile.

Assurances sociales. — V. Pensions.

V. aussi : Sécurité sociale.

Assurances sociales (Agents de l'Établissement d') à Eupen-Malmédy.
— V. Pensions.**Assurance-vie.** — V. Commerce et Industrie.**Avouglés.***Projet de loi relatif à la protection de la canne blanche.**Doc.* — N° 25 : Rapport complémentaire de M^{me} Vandervelde.*Ann.* — Dépôt du rapport complémentaire par M^{me} Vandervelde, p. 88 (19 novembre 1953).

Pas de discussion générale.

Discussion des articles (14 janvier 1954).**Art. 1^{er}.**Intervention de M. de la Vallée Poussin et de M^{me} Vandervelde.
L'article 1^{er} est adopté, p. 489.**Art. 2.**

Adopté sans discussion, p. 489.

Vote (21 janvier 1954).

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 152 membres présents, p. 541.

Le projet de loi sera transmis à la Chambre des Représentants.

B**Bail à ferme.** — V. Droit civil.**Baux à loyer.** — V. Droit civil.**Baux commerciaux.** — V. Droit civil.**Billets à ordre.** — V. Droit commercial : Lettres de change et billets à ordre.**Bonification d'ancienneté.** — V. Guerre : Invalides.**Bourgmestres et échevins.** — V. Pensions.**Bourgmestres et échevins (Traitements).** — V. Communes.**Budgets (Exercice 1954).****AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET CLASSES MOYENNES.***Budget des Affaires Economiques et des Classes Moyennes pour l'exercice 1954.**Doc.* — N° 5-XIV : Projet du Gouvernement.

N° 216 : Amendements présentés par le Gouvernement.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE EXTÉRIEUR.*Budget du Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur pour l'exercice 1954.**Doc.* — N° 5-IX : Projet transmis par la Chambre des Représentants.*Ann.* — Transmis par la Chambre des Représentants, p. 819 (23 février 1954).**AGRICULTURE.***Budget du Ministère de l'Agriculture pour l'exercice 1954.**Doc.* — N° 5-XIII : Projet du Gouvernement.

N° 97 : Rapport de M. De Coene.

N° 123 : Amendements proposés par M. Boulanger.

N° 127 : Amendement présenté par le Gouvernement.

N° 129 : Amendement proposé par M. Mullie et consorts.

Ann. — Dépôt du rapport par M. De Coene, p. 352 (17 décembre 1953).**Budgets (Exercice 1954). — AGRICULTURE (suite).***Discussion générale* (14 janvier 1954).Discours de MM. **De Coene**, rapp. (observations), p. 480 ; **Sobry** (concernant la situation générale de l'agriculture — la culture de l'orge brassicole et la valorisation du froment indigène — les céréales fourragères — la viande bovine — la fraude des bovidés à la frontière hollandaise — la lutte contre les maladies et la tâche du laboratoire — l'assainissement des terrains marécageux dans la région de Dixmude), pp. 489 à 492.

Observations de M. R. Desmedt, pp. 490 et 491.

Discours de MM. **Mondelaers** (concernant l'aide technique accordée par le Département — les subventions à l'enseignement agricole postscolaire — le paiement par l'Etat des traitements des professeurs ne vivant pas en communauté — les subsides pour les travaux aux bâtiments de la ferme — l'amélioration de l'équipement technique pour la conservation des produits agricoles et pour le défrichement du sol — l'amélioration des étables et la lutte contre les épizooties — les syndicats d'exploitation de bétail — les contrôles laitiers — les subventions aux produits laitiers et les « Heffingen » effectués sur le beurre en provenance des Pays-Bas — les céréales fourragères — la culture des betteraves sucrières et le prix du sucre — le prix du porc — la fructiculture, la manipulation et l'exportation des fruits — la campagne en faveur de la consommation de fruits indigènes), pp. 492 à 495 ; **Van Peteghem** (concernant les lapins sauvages — la culture du lin, le travail du lin et la concurrence étrangère), p. 495.*Reprise de la discussion générale* (19 janvier 1954).Discours de MM. **Bouilly** (concernant la solidarité témoignée aux cultivateurs sinistrés — la carence du Gouvernement — la politique du libre-échange — la culture de la chicorée — le tabac — l'impôt sur le beurre hollandais — la rentabilité de la production laitière — l'Office du lait — la création d'un nouveau poste d'attaché agricole à Ottawa — l'enseignement agricole dans le Hainaut — la représentation socialiste dans les organismes officiels qui relèvent de l'agriculture ou qui y ont des intérêts — l'industrie sucrière — les exportations vers la France et l'Allemagne — les produits méridionaux — le marché intérieur des produits horticoles — la production de céréales — l'extension de la sécurité sociale aux travailleurs indépendants — la charge locative exagérée qui pèse sur les cultivateurs — l'insuffisance des crédits pour le défrichement des terres et pour l'alimentation des prairies en eau potable — l'absence de subvention aux cultivateurs dont le bétail est atteint de fièvre aphteuse), pp. 498 à 502 ; **Siedsens** (concernant le raz de marée de 1953 — le désensablement des Polders sinistrés — le recul de la population agricole — les crédits pour l'enseignement postscolaire agricole, horticole et ménager agricole — l'amélioration des étables et des porcheries — la distribution de lait — les chambres provinciales d'agriculture — l'horticulture et la culture maraîchère — le plan quinquennal agricole — les dérivés du lait — les problèmes sociaux et économiques dans l'agriculture et l'horticulture), pp. 502 à 504 ; **Jadot** (concernant la rentabilité de l'agriculture — les laboratoires de recherches et d'études — les directions provinciales — l'enseignement postscolaire — les comptables agricoles — les prix de la viande et du lait — la politique forestière), pp. 504 et 505 ; **Adam** (concernant les secteurs de l'économie agricole belge dont la production excède les besoins nationaux ou est en voie d'atteindre le point de saturation du marché belge — les accroissements de production dans les pays étrangers pouvant exercer une pression sur les prix de vente de nos produits, notamment en ce qui concerne le blé, les céréales secondaires, la viande bovine et la viande porcine, la production laitière — la nécessité d'adapter une politique agricole équilibrée à l'évolution de la conjoncture — la création d'un fonds spécial agricole), pp. 506 à 508 ; **Heger**, m. a. (concernant la géographie et l'aspect de notre agriculture et sa place dans l'économie nationale — les grandes caractéristiques de l'agriculture belge : intensive, mixte, transformatrice et familiale — les lignes directrices de la politique suivie — l'équipement foncier immobilier, scientifique, technique et commercial en vue de la réduction des prix de production — le concours des associations professionnelles — les questions posées), pp. 508 à 514.

Observations de M. Bouilly, pp. 510 à 512.

Discours de MM. **Estienne** (concernant la mise sur le marché des stocks agricoles américains), p. 514 ; **De Block** (concernant la solidarité nationale manifestée à l'occasion des inondations de

Budgets (Exercice 1954). — AGRICULTURE (suite).

1953 — le « Boerenbond » et les associations paysannes — la revalorisation de la profession d'agriculteur — les coopératives — l'information — les recherches scientifiques — le problème du beurre hollandais et du prix des produits agricoles — les fleurs coupées — le tabac — l'exportation de chicorée et de choux-fleurs — la tuberculose bovine — l'abaissement du prix de revient — le prix du fermage — le problème de la mécanisation et la rationalisation — la réglementation des prix et l'organisation du marché), pp. 514 à 516.

Observations de MM. Decoene et Mullie, pp. 514 et 515.

Discours de M. De Stobbeleir (concernant la valorisation des céréales fourragères — l'assèchement des terrains humides — les syndicats d'exploitation de bétail — les syndicats provinciaux — le bétail laitier — la protection des petites et moyennes exploitations agricoles — le sucre — l'excédent de produits agricoles aux États-Unis — la mauvaise politique agricole du parti démocrate-chrétien — l'exportation de plantes ornementales et de fleurs — le houblon), pp. 516 à 518.

Observations de M. Decoene, p. 517.

Reprise de la discussion générale (26 janvier 1954).

Discours de MM. Ferijn (concernant la culture du houblon, le problème du contingentement des importations et le stock disponible sur le marché intérieur — la culture du tabac, les subsides à la production belge et l'application du Plan vert), pp. 556 à 559; Vreven (concernant le financement de la modernisation et de la mécanisation des exploitations agricoles — le défrichement des terres incultes — le reboisement — la culture fruitière, la protection du marché indigène et les industries transformatrices des fruits — le manque de coordination — le nombre insuffisant d'écoles d'horticulture et d'agriculture et de plantations expérimentales pour les chercheurs scientifiques — l'index de vente des produits agricoles), pp. 560 et 561; De Boedt (concernant la modicité des crédits — les Polders et les waterings — la loi sur les cours d'eau non navigables — l'amélioration du gros bétail et la loi de cadre en la matière — les céréales fourragères — la culture de l'orge — la perception de taxes à l'importation — la fraude de bétail et de beurre et la nécessité d'arriver à un accord avec les Pays-Bas — le compromis des « heffingen » — le problème du logement à la campagne — la F.A.O.), pp. 561 à 564.

Observations de MM. Sledsens, Sobry, De Block, pp. 562 à 564.

Discours de M. Boulanger (concernant la faiblesse de notre politique agricole — les stocks de blé américains — l'institution d'un fonds pour l'agriculture — les frais de déplacement — la suppression des subsides pour la culture du tabac — les sociétés horticoles et les lignes nationales du coin de terre — le subside à la production et à la consommation des produits laitiers — le défrichement des terres incultes — le subside accordé au Royal Club Saint-Hubert — le sucre — l'indice des prix de vente des produits agricoles — la F.A.O. — le vote négatif du groupe communiste), pp. 564 à 566.

Observations de MM. Adam, Heger, m. a., pp. 564 et 565.

Discours de MM. R. Desmeât (concernant la nécessité d'aider l'agriculture — la politique des prix — l'adaptation de la production aux besoins du marché intérieur et aux possibilités de débouchés à l'étranger — la betterave sucrière, le lin, la chicorée, le froment, l'orge, les céréales fourragères — le maintien des prix de direction pour le froment — le prix du beurre et les « heffingen » — les écoles agricoles), pp. 567 à 569; Moulin (concernant la politique des subsides — l'importance du personnel — la suppression des directions provinciales — la culture des betteraves — l'utilisation du crédit pour la culture du tabac — le non-remboursement des amendes perçues indûment et infligées aux planteurs de tabac pendant l'occupation — l'enseignement agricole — la sécurité sociale des agriculteurs — l'octroi d'une rente à la veuve de la victime d'un accident du travail), pp. 569 à 751.

Observations de MM. Decoene, Heger, m. a. et Missiaen, pp. 569 et 570.

Discours de MM. Petit (concernant le prix du bétail — la culture du lin — le prix du froment — la culture de la betterave sucrière et la révision du problème sucrier tant en matière de fabrication que de taxation), pp. 571 et 572; Demarneffe (concernant la fructiculture — l'information et l'enseignement horticole et agricole — l'exportation de fruits — l'instauration d'un bureau

Budgets (Exercice 1954). — AGRICULTURE (suite).

de contrôle unique à la frontière néerlandaise — l'importation de fruits, le maintien du calendrier, la propagande — la conservation de fruits — la culture des betteraves sucrières — l'octroi de crédits aux agriculteurs), pp. 572 à 574; Laysen (concernant les travaux d'assainissement dans la région de la Grande Nèthe), p. 574; Stroel (concernant la valorisation de la récolte de céréales fourragères — la question sucrière), pp. 574 et 575; Goossens (concernant la situation des petits agriculteurs — le remembrement des terres — l'assèchement des marais — le système de distribution — la culture du lin et du chanvre — les inondations de 1953), p. 575; Francen (concernant la politique agricole — la fructiculture — l'importation d'agrumes — le calendrier agricole — le problème sucrier — les crédits à l'agriculture — la coopération — la pension des agriculteurs — le défrichement et l'assainissement des terres — l'enseignement agricole — le remembrement des terres — le fermage), pp. 575 et 576.

Reprise de la discussion générale (28 janvier 1954).

Discours de M. Heger, m. a. (concernant l'importance du budget de l'agriculture — l'indice agricole — le houblon — le tabac — la culture fruitière — la répartition des mandats dans les différents conseils d'administration des parastataux — la politique forestière — la distribution du lait — l'assainissement des terres — l'enseignement agricole post-scolaire — la rétribution des contrôleurs laitiers — la lutte contre les maladies du bétail — la fraude du bétail à la frontière hollandaise — le défrichement des terres — la législation sur les waterings et les Polders — le curage de la Nèthe — la Petite Propriété Terrienne), pp. 629 à 632.

La discussion générale est close.

Discussion des articles du Tableau (28 janvier 1954).

Art. 1 à 15.

Adoptés, p. 632.

Art. 16.

Intervention de M. Heger, m. a.

Le vote sur l'amendement du Gouvernement et sur l'article est réservé, p. 632.

Art. 17 à 19.

Adoptés, p. 632.

Art. 20.

Intervention de MM. Boulanger, Heger, m. a.

L'amendement de M. Boulanger est retiré.

Le vote sur l'amendement de M. Mullie et sur l'article 20 est réservé, p. 632.

Art. 21 à 27.

Adoptés, p. 632.

Art. 28.

Intervention de M. Heger.

Le vote sur l'amendement de M. Boulanger et sur l'article 28 est réservé, p. 633.

Art. 29.

Adopté, p. 633.

Discussion des articles du projet de loi (28 janvier 1954).

Art. 1^{er}.

Réservé.

Art. 2 à 4.

Adoptés sans discussion, p. 633.

Discussion des amendements et des articles réservés (3 février 1954).

Art. 16 du Tableau.

L'amendement du Gouvernement est adopté.

L'article 16 amendé est adopté, p. 673.

Art. 20 du Tableau.

L'amendement de M. Mullie tendant à l'insertion d'un § 4 nouveau est adopté.

L'article 20 amendé est adopté, p. 673.

Budgets (Exercice 1954). — AGRICULTURE (suite).

Art. 28 du Tableau.

L'amendement de M. Boulanger est rejeté.

L'article 28 est adopté, p. 674.

Art. 1^{er} du projet de loi.

Adopté, p. 674.

Vote (3 février 1954).

L'ensemble du projet de loi est adopté par 77 voix contre 62 et 1 abstention, p. 675.

S'est abstenu : M. Spreutel.

Le projet de loi sera transmis à la Chambre des Représentants.

FINANCES.

Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1954.

Doc. — N° 5-XX : Projet du Gouvernement.

N° 109 : Rapport de M. Ronse.

Discussion générale (12 janvier 1954).

Discours de MM. **Ronse**, rapp. (fait une étude synoptique de la législation fiscale depuis la libération du pays — insiste sur la nécessité de simplifier la législation et de procéder de façon progressive — dit que la loi doit avoir pour but de taxer équitablement — fait des observations au sujet du problème des fonctionnaires : cadres incomplets et carrière dans les fonctions supérieures), pp. 451 à 453 ; **Doutrepoint** (concernant les économies réalisées — l'augmentation des crédits affectés au personnel — l'Office central des fournitures — les publications éditées par le Département — la motorisation de l'Administration des Douanes et Accises — le fonctionnaire détaché en qualité d'observateur aux Pays-Bas — les dépenses de formation professionnelle — les dommages-intérêts en matières diverses — la modification du budget brut en budget net et le principe de l'universalité en matière budgétaire — les avances de fonds et les avances sur fournitures — les indemnités d'uniforme — fait des observations au sujet du rapport et au sujet de la simplification administrative), pp. 453 à 455.

Reprise de la discussion générale (13 janvier 1954).

Discours de MM. **Doutrepoint** concernant l'inconstitutionnalité et l'illégalité des « heffingen », appliqués en méconnaissance des prérogatives parlementaires en matière d'impôts et le fait que les protocoles Benelux, signés les 20 et 21 octobre 1950 et portant notamment sur les « heffingen » n'ont pas encore été soumis au Parlement — le remboursement par la Hollande, en 1947, des titres de l'emprunt suédois de 1937 — les opérations de contrôle exercées pour le compte de la Belgique et les autorités qui en sont chargées — la perception de cette taxe par la Belgique et son utilisation pour subventionner les producteurs de lait — le refus d'échange des florins par la « Nederlandse Bank » — l'application de la loi Vandervelde de 1919 sur l'alcool — la taxe de transmission), pp. 458 à 461.

Observations de MM. Orban, De Block, Harmegnies, De Boodt, Hoste, pp. 458 à 460.

Discours de MM. **Harmegnies** (concernant le problème de la décentralisation dans l'Administration des contributions directes — l'amélioration des locaux des bureaux des contributions — le logement du service provincial du cadastre à Mons — la révision cadastrale — la perception de la contribution foncière et le problème des finances communales — le personnel subalterne de l'Administration de l'enregistrement — la situation des anciens fonctionnaires de l'Etat — les chevrons de captivité pour les prisonniers de la guerre 1914-1918 — les retenues sur le revenu des femmes mariées appointées — le paiement des impôts par anticipation), pp. 461 à 463 ; **Schot** (concernant la complexité de notre législation fiscale — les monnaies divisionnaires — la démonétisation des pièces et billets — le paiement des droits de succession au moyen de titres de la dette unifiée — l'usage des droits spéciaux d'investigation par l'Administration des contributions — le paiement anticipatif des impôts — l'introduction de réclamations — le problème de la plus-value de réévaluation — la notion de droit en matière fiscale, pp. 463 à 466.

Observations de MM. Rolin et Orban, pp. 464 et 465.

Budgets (Exercice 1954). — FINANCES (suite).

Discours de MM. **De Block** (concernant le problème du chômage et de la réduction des coûts des productions — le contrôle fiscal et la simplification des formulaires — la taxe de transmission — la réduction de la taxe de transmission prélevée sur l'importation du papier de provenance étrangère — la taxe *ad valorem* sur les importations — le paiement anticipatif des impôts et le paiement des impôts contestés), pp. 466 et 467 ; **Hoste** (concernant la simplification des textes législatifs dans le domaine fiscal — l'achèvement de l'hôpital universitaire de Gand — les réclamations fiscales restées en suspens faute de personnel suffisant — le chômage structurel), pp. 467 et 468 ; **Janssen**, m. f. (dit que tant les capitalistes que les petits épargnants ont confiance dans le crédit public — répond aux questions posées au cours du débat), pp. 468 à 471.

Observations de MM. Doutrepoint, Harmegnies et Schot, pp. 469 à 472.

La discussion générale est close.

Discussion des articles du Tableau (13 janvier 1954).

Les articles du tableau sont successivement mis aux voix et adoptés, p. 472.

Discussion des articles du projet de loi (13 janvier 1954).

Les articles 1 à 5 sont adoptés sans discussion, p. 472.

Vote (14 janvier 1954).

L'ensemble du projet de loi est adopté par 83 voix contre 64 et 1 abstention, p. 487.

S'est abstenu : M. Beaucarne.

Le projet de loi sera transmis à la Chambre des Représentants.

INTÉRIEUR.

Budget du Ministère de l'Intérieur pour l'exercice 1954.

Doc. — N° 5-VIII : Projet du Gouvernement.

N° 81 : Amendements présentés par le Gouvernement.

N° 140 : Amendements présentés par le Gouvernement.

N° 263 : Rapport de M. De Man.

Ann. — Dépôt du rapport par M. De Man, p. 780 (16 février 1954).

JUSTICE.

Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1954.

Doc. — N° 5-VII : Projet du Gouvernement.

Nos 54, 59 et 215 : Amendements présentés par le Gouvernement.

RECETTES ET DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.

Budget des Recettes et des Dépenses extraordinaires pour l'exercice 1954.

Doc. — N° 5-XXI : Projet du Gouvernement.

N° 82 : Amendement présenté par le Gouvernement (Tableau I).

N° 128 : Amendements présentés par le Gouvernement.

N° 152 : Amendements présentés par le Gouvernement + Erratum.

N° 280 : Amendement présenté par le Gouvernement.

RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE.

Budget des Recettes et des Dépenses pour l'Ordre pour l'exercice 1954.

Doc. — N° 5-XXII : Projet du Gouvernement.

SANTÉ PUBLIQUE ET FAMILLE.

Budget de la Santé Publique et de la Famille pour l'exercice 1954.

Doc. — N° 5-XIX : Projet du Gouvernement + Errata.

N° 218 : Amendement présenté par le Gouvernement.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE.

Budget des services du Premier Ministre pour l'exercice 1954.

Doc. — N° 5-VI : Projet du Gouvernement.

N° 22 : Rapport de M. Ronse.

N° 51 : Amendement proposé par M. Doutrepoint.

Budgets (Exercice 1954). — SERVICES DU PREMIER MINISTRE (suite).

Ann. — Dépôt du rapport par M. Ronse, p. 68 (18 novembre 1953).

Discussion générale (1^{er} décembre 1953).

Discours de M. **Ronse**, rapp. (concernant la majoration du traitement du Premier Ministre — le problème du recrutement et de la formation du personnel de l'Etat et celui des agents temporaires), pp. 156 à 158.

Observations de MM. Harmegnies, Van Houtte, p. m., le Président, Vreven et Bouilly, p. 157.

Discours de MM. **Doutrepoint** (concernant les dérogations insérées dans le budget — l'augmentation du traitement du Premier Ministre et le crédit relatif aux frais de réception et la centralisation des dépenses — le recrutement et la formation du personnel administratif — le service d'administration générale — les barèmes des traitements — le vote négatif du groupe socialiste), pp. 158 à 160; **Schot** (défend son amendement relatif à l'augmentation du traitement du Premier Ministre), pp. 160 et 161.

Observations de MM. Bouilly et Delmotte, p. 160.

Discours de M. **Van Houtte**, p. m. (s'oppose à l'augmentation du traitement du Premier Ministre), p. 161.

Discours de M. **Vermeyleen** (concernant le recrutement des fonctionnaires — la régularisation des temporaires — la formation spéciale des agents et fonctionnaires — la discrimination des sexes en ce qui concerne le recrutement et l'avancement des fonctionnaires — la situation illégale du Secrétariat Permanent du Recrutement en cette matière et les justifications invoquées), pp. 161 à 164.

Observations de M. Rolin et de M^{lle} Baers, p. 162.

Discours de M^{me} **Ciselet** (concernant l'exclusion des femmes des fonctions publiques — l'article 6 de la Constitution proclamant l'égalité des Belges devant la loi et les engagements internationaux pris par notre pays), pp. 164 à 166.

Observations de MM. Bouilly, Rolin, Ronse et Vermeyleen, pp. 164 et 165.

Discours de M. **de la Vallée Poussin** (concernant la nécessité d'une réforme administrative — le problème des agents temporaires — l'intégration des temporaires — la discipline au sein des Administrations — la tâche dévolue au Service d'Administration Générale — l'avancement à l'ancienneté — l'application de l'article 18 du Statut des agents de l'Etat — les syndicats de fonctionnaires), pp. 166 à 168.

Observations de MM. Vermeyleen et Doutrepoint, pp. 167 et 168.

Discours de M. **P. De Smet** (concernant le recrutement des fonctionnaires de la première catégorie et la modification du texte de certains arrêtés qui peuvent donner lieu à équivoque — la validation des diplômes d'ingénieurs en vue du recrutement par l'Etat — l'appellation « ingénieur technique », p. 168; M^{lle} **Baers** (concernant l'indemnisation des membres du personnel de l'Etat, victimes d'accidents du travail — la fixation de la pension de la veuve d'un fonctionnaire — l'accès des femmes aux emplois de l'Etat — le droit de la femme de rester à son foyer et les allocations en faveur de la famille), p. 169; M. **Hoste** (concernant la fonction de Premier Ministre), pp. 169 et 170.

Reprise de la discussion générale (2 décembre 1953).

Discours de M. **Van Houtte**, p. m. (concernant la coordination de l'application des lois et arrêtés en matière de recrutement de personnel — le problème des temporaires et le blocage du recrutement — la simplification et la rationalisation dans l'Administration et la Commission de la réforme administrative — l'application de l'article 18 du Statut des Agents de l'Etat — la validation des diplômes d'ingénieurs en vue du recrutement par l'Etat — la législation sur les accidents de travail pour le personnel de l'Etat — l'accession des femmes aux emplois — les avances aux comptables — le paiement anticipatif des avoués, huissiers et experts), pp. 172 à 174.

Observations de MM. Doutrepoint, Harmegnies et P. De Smet, pp. 173 et 174.

La discussion générale est close.

Budgets (Exercice 1954). — SERVICES DU PREMIER MINISTRE. (suite).

Discussion des articles du Tableau (2 décembre 1953).

Art. 1^{er}.

Intervention de M. Harmegnies et de M. le Président, p. 174.

L'amendement de la Commission est rejeté, p. 175.

L'article 1^{er} est adopté, p. 175.

L'article 2 est adopté, p. 175.

Art. 3.

Intervention de MM. Harmegnies, Van Houtte, p. m., Allewaert et Jespers.

L'article 3 est adopté, p. 175.

Les articles 4 à la fin du Tableau sont successivement mis aux voix et adoptés, p. 175.

Discussion des articles du projet de loi (2 décembre 1953).

Les articles 1 et 2 sont adoptés sans discussion, p. 175.

Art. 3.

Intervention de MM. Doutrepoint et Coulonvaux, pp. 175 et 176.

L'article 3 est adopté, p. 176.

Art. 4.

L'amendement de M. Doutrepoint est adopté.

L'article 4 amendé est adopté, remis aux voix et définitivement adopté, p. 176.

Vote (3 décembre 1953).

L'ensemble du projet de loi est adopté par 84 voix contre 73, p. 202.

Le projet de loi sera transmis à la Chambre des Représentants.

TRAVAIL ET PRÉVOYANCE SOCIALE.

Budget du Ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale pour l'exercice 1954.

Doc. — N° 5-XVII : Projet du Gouvernement + annexes.

N° 279 : Amendements du Gouvernement.

TRAVAUX PUBLICS ET RECONSTRUCTION.

Budget du Ministère des Travaux Publics et de la Reconstruction pour l'exercice 1954.

Doc. — N° 5-XVI : Projet du Gouvernement.

Nos 112 et 278 : Amendements du Gouvernement.

VOIES ET MOYENS.

Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1954.

Doc. — N° 5-I : Projet transmis par la Chambre des Représentants.

N° 95 : Rapport de M. Adam + annexes.

Ann. — Transmis par la Chambre des Représentants, p. 266 (15 décembre 1953).

Dépôt du rapport par M. Adam, p. 352 (17 décembre 1953).

Discussion générale (22 décembre 1953).

Discours de MM. **Adam**, rapp. (concernant la base établie par le Gouvernement quant à ses évaluations — la justification de la régression des recettes provenant des impôts directs — notre position envers l'U.E.P. et les mesures prises pour assurer la stabilité financière et monétaire du pays — nos échanges avec l'extérieur — la dette publique — le recours à l'emprunt pour les investissements productifs — les investissements privés et l'épargne — les résultats encourageants de la politique financière du Ministère), pp. 355 à 388; **Harmegnies** (concernant le vote négatif du groupe socialiste — les impôts nouveaux et les impôts déguisés — les investissements dans le secteur privé — la crise des valeurs industrielles et commerciales en bourse — l'accroissement continu de la dette publique — la création d'industries nouvelles et le plan Van Houtte — les mines du borinage et la proposition d'amodiation des concessions du Limbourg — les subventions à l'industrie charbonnière — le logement des ouvriers mineurs étrangers — les voies d'eau du Borinage — l'équilibre précaire du budget — la réforme de la pension des fonction-

Budgets (Exercice 1954). — VOIES ET MOYENS (suite).

naires de l'Etat — les grands invalides des deux guerres — le déficit croissant des grandes villes et communes — la création dans le Borinage, d'industries sidérurgiques), pp. 358 à 361.
Observations de M. Van Houtte, p. m., p. 359.

Discours de MM. **Doutrepont** (déclare que l'équilibre des budgets de 1953 et 1954 ne résiste pas à la confrontation avec les réalités — demande de réprimer la fraude fiscale et de publier des statistiques périodiques des impôts sur les revenus perçus par catégories de contribuables — critique la comparaison faite par le rapporteur entre les exercices budgétaires 1947 à 1949, et 1951 à 1953. Pose des questions au sujet de la Régie du travail pénitentiaire, des publications éditées par l'Etat, du produit de l'annulation des titres au porteur et du Fonds monétaire — Fait des observations au sujet de l'augmentation des droits d'accises sur l'essence et du montant du produit de cette taxe, de l'accroissement de la dette publique, de la réduction des crédits du budget des Pensions et de la réduction du personnel de l'Etat), pp. 363 à 366; **Warnant** (concernant la fiscalité excessive — la résorption du chômage — les investissements dans les entreprises existantes ou nouvelles et l'immunisation fiscale — le projet relatif au régime de l'impôt foncier et la disjonction de l'article relatif au doublement des revenus cadastraux — la création d'une Société nationale d'investissements — notre commerce extérieur — la loi sur les titres étrangers — la nécessité de conjuguier la politique financière et la politique économique — le vote négatif du groupe libéral), pp. 366 à 368; **de la Vallée Poussin** (concernant la fraude fiscale), p. 368; **Taillard** (concernant l'équilibre du budget — les charges du réarmement — la politique de régression sociale — l'inégalité existant en matière fiscale), pp. 368 et 369; **Schot** (concernant la distinction faite entre budget Ordinaire et budget Extraordinaire — la politique d'emprunt — les conséquences de la politique de réarmement — la fiscalité et les investissements — la coordination de la lutte contre le chômage et de la conduite de notre économie — les Secrétaires d'Etat), pp. 369 à 371.

Observations de M. Glineur, p. 370.

Discours de M. **Van Laeys** (concernant la simplification de la législation fiscale), p. 371.

Reprise de la discussion générale (23 décembre 1953).

Discours de MM. **Leemans** (concernant l'élaboration de l'examen du budget dans la perspective de la comptabilité nationale — la distinction entre opérations courantes et opérations de capitalisation — la comptabilisation des opérations suivant deux classifications respectives : recettes et dépenses selon leur nature et dépenses également selon leur affectation — la distinction à faire entre les dépenses fixes et les dépenses conjoncturelles — l'annexion au budget d'un état des prévisions de la Trésorerie — nos cotisations à la C.E.C.A. et la gestion de cet organisme — l'U.E.P. — la réduction du chômage et l'extension de la production), pp. 391 à 393; **Coulonvaux** (s'étonne de voir le Gouvernement présenter le budget à la veille de la dissolution — reproche au rapporteur de ne pas avoir approfondi la question fiscale, notamment en matière d'impôts directs — critique la politique fiscale du Gouvernement, l'accroissement de la circulation fiduciaire, l'augmentation de la dette publique et les crédits octroyés à l'Enseignement libre — déclare qu'il faut choisir entre deux formules fiscales, soit l'application du forfait, soit le régime de l'inquisition fiscale — fait des observations au sujet de la fraude fiscale), pp. 393 à 395.

Observations de MM. Hanquet, Orban, Baur, Bouilly, Harmegnies, Adam et Van Houtte, p. m., pp. 393 à 395.

Discours de M. **Adam**, rapp. — répond aux remarques formulées par MM. Coulonvaux et Doutrepont et déclare que leur critique n'est pas fondée), pp. 395 à 397.

Observations de MM. Doutrepont, Harmegnies, Delmotte, Vreven, Yernaux, Missiaen et Bouilly, pp. 396 et 397.

Discours de M. **Janssen**, m. f. (concernant la majoration du budget Ordinaire de 1954 comparativement au budget rectifié de 1953 — les problèmes qui se posent dans le cadre du budget Ordinaire, les pensions, la dette publique et les emprunts, l'augmentation de la circulation fiduciaire, la situation de l'U.E.P. et les retenues à l'exportation, les effets commerciaux sur la Belgique, les dépenses de personnel, la S.N.C.B., les dépenses sociales, la politique de logement, les dépenses militaires — les Voies et Moyens de 1954 — la fiscalité, le rendement des impôts,

Budgets (Exercice 1954). — VOIES ET MOYENS (suite).

le projet de loi relatif aux « holdings » — le budget Extraordinaire — répond aux remarques soulevées au cours de la discussion — donne une vue générale de la situation), pp. 397 à 404.

Observations de MM. Harmegnies, Delmotte, Coulonvaux, Bouilly, Warnant et Doutrepont, pp. 398 à 404.

Discours de MM. **Vermeulen** (fait des observations au sujet du rapport et de l'exposé du Ministre), p. 405; **Harmegnies** (concernant la bonne tenue des Fonds publics — la circulation fiduciaire — le succès des emprunts — les difficultés de Trésorerie — le chômage), pp. 405 et 406.

La discussion générale est close.

Discussion des articles du Tableau (23 décembre 1953).

Les articles du Tableau sont adoptés, p. 406.

Discussion des articles du projet de loi (23 décembre 1953).

Les articles 1 à 7 sont adoptés, pp. 406 et 407.

Vote (23 décembre 1953).

L'ensemble du projet de loi est adopté par 73 voix contre 50 et 1 abstention, p. 433.

S'est abstenue : M^{me} Ciselet.

Le projet de loi sera soumis à la sanction royale.

Budgets. — V. aussi Finances : Comptabilité de l'Etat.

Bureau définitif. — V. Chambres législatives : Sénat.

C**Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.**

Compte rendu des opérations et situation de la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.

Ann. — Transmis par M. le Ministre des Finances, p. 520 (20 janvier 1954).

Caisse Nationale de Crédit Professionnel. — V. Commerce et Industrie.

Camping. — V. Hygiène et Santé.

Canne blanche — V. Aveugles.

Carrières. — V. Commerce et Industrie : Mines.

Cassation (Recours en). — V. Armée : Juridiction militaire.

Catastrophes et accidents.

Ann. — M. le Président rend hommage aux victimes des tremblements de terre qui ont éprouvé la Grèce au mois d'août dernier. M. Van Houtte, p. m., s'associe, au nom du Gouvernement, à cet hommage, p. 7 (10 novembre 1953)

M. le Président rend hommage aux victimes des catastrophes minières de Baudour et de Seraing. M. Van Houtte, p. m., s'associe, au nom du Gouvernement, à cet hommage et déclare que le Gouvernement est décidé à poursuivre, sur le plan international, la recherche de formules susceptibles de mieux garantir la sécurité des mines, p. 7 (10 novembre 1953).

M. le Président rend hommage aux victimes de l'accident de chemin de fer de Sint-Katharina-Lombeek. M. Segers, m. c., au nom du Gouvernement, s'associe aux paroles de M. le Président, p. 213 (8 décembre 1953).

M. le Président rend hommage aux victimes du naufrage du O.137. M. Janssen, m. f., s'associe, au nom du Gouvernement, à cet hommage, p. 439 (12 janvier 1954).

Catastrophes et accidents (suite).**EXPLOSION DE TESSENDERLO.**

Projet de loi modifiant et complétant l'article 3 de la loi du 13 juillet 1951 relative à la réparation des dommages causés par l'explosion survenue le 29 avril 1942 à Tessenderlo.

Doc. — N° 208 : Projet transmis par la Chambre des Représentants.
N° 236 : Rapport de M. Custers.

Ann. — Transmis par la Chambre des Représentants, p. 819 (23 février 1954).

Dépôt du rapport par M. Custers, p. 890 (24 février 1954).

Pas de discussion générale.

Discussion de l'article unique (3 mars 1954).

Adopté sans discussion, p. 985.

Vote (3 mars 1954).

L'ensemble du projet de loi est adopté par 142 voix contre 3 et 2 abstentions, p. 996.

Se sont abstenus : MM. Cornez et Moulin.

Le projet de loi sera soumis à la sanction royale.

Certificat d'immatriculation. — V. Communications : Navigation : Immatriculation.

V. aussi : Communications : Navigation intérieure.

V. aussi : Communications : Navigation maritime.

Chambres législatives.

Projet de loi tendant à prévenir et réprimer les atteintes au libre exercice des pouvoirs souverains établis par la Constitution.

Doc. — N° 141 : Rapport de M. De Man.

N° 181 : Amendement de M. Struye et consorts au texte de la Commission.

Ann. — Transmis par la Chambre des Représentants, p. 8 (10 novembre 1953).

Dépôt du rapport par M. De Man, p. 577 (26 janvier 1954).

Discussion générale (9 février 1954).

Discours de M. De Man, rapp. (concernant le but du projet — les amendements déposés — l'urgence du problème), p. 698.

La discussion générale est close.

Discussion des articles (9 février 1954).

Art. 1^{er}.

Texte proposé par la Commission.

Intervention de MM. le Président et Marien.

L'article 1^{er} amendé est adopté, p. 698.

Art. 2.

Texte proposé par la Commission.

Intervention de M. Moyersoen, m. i.

L'article 2 amendé est adopté, p. 699.

Art. 3.

Texte proposé par la Commission.

Intervention de MM. Vermeyleen, le Comte de la Barre d'Erquelines, le Président, Orban, Bouilly, Gillon, Moyersoen, m. i., Rolin, Delmotte, pp. 699 à 701.

L'amendement présenté par MM. le Président, les Vice-Présidents et anciens Présidents tendant à revenir au texte de la Chambre est adopté, p. 702.

L'article 3 amendé est adopté, p. 702.

Art. 4 et 5.

Adoptés sans discussion, p. 702.

Art. 6.

La Commission ayant demandé la suppression de cet article, l'Assemblée marque son accord, p. 702.

Les articles amendés sont successivement remis aux voix et définitivement adoptés, p. 702.

L'article 6 est remis aux voix et définitivement supprimé, p. 702.

Chambres législatives (suite).

Vote (11 février 1954).

L'ensemble du projet de loi est adopté par 153 voix contre 4, p. 750.
Le projet de loi sera transmis à la Chambre des Représentants.

Chambres législatives : Sénat.**AJOURNEMENT.**

Ann. — M. le Président propose au Sénat de s'ajourner au 12 janvier 1954, p. 435 (23 décembre 1953).

M. Rolin, au nom du groupe socialiste, exprime sa reconnaissance et son admiration à l'égard du Président, pp. 1224 et 1225.

M. Coulonvaux, au nom du groupe libéral, M. Glineur, au nom du groupe communiste, et M. Edg. De Bruyne, au nom du groupe social-chrétien, s'associent à cet hommage, p. 1225.

M. le Président remercie des marques de sympathie exprimées par les chefs des différents groupes — rend hommage aux membres du Bureau — remercie le personnel et rend hommage au Greffier — évoque le souvenir des membres décédés au cours de la législature — forme des vœux pour le rétablissement des membres malades — rend hommage aux membres qui ont décidé de quitter la vie politique, pp. 1225 et 1226.

Le Sénat est dissous de plein droit, le 12 mars 1954.

LISTES.

Doc. — N° 1 : Liste alphabétique des membres du Sénat.

N° 2 : Liste des membres du Sénat et de leurs suppléants.

N° 3 : Liste des projets de loi dont le Sénat est saisi.

N° 4 : Liste des Commissions permanentes.

N° 281 : Liste des projets et propositions de loi considérés comme non avenus par suite de la dissolution des Chambres.

BUREAU DÉFINITIF.

Ann. — *Nomination du Bureau définitif* (10 novembre 1953).

Président : M. Ronse propose la candidature de M. Struye.

M. Van Remoortel estime qu'une des deux présidences des assemblées législatives devrait être donnée au parti socialiste — déclare que son parti ne présentera pas de candidat, étant donné que la nouvelle session conduira à la dissolution.

Observations de MM. Harmegnies et Baur.

M. Coulonvaux demande de ne pas modifier la composition du Bureau.

M. Struye est réélu président du Sénat, p. 5.

Vice-Présidents : M. Ronse propose de renouveler les mandats des trois vice-présidents, tels qu'ils avaient été conférés lors de la session précédente.

M. Van Belle est réélu premier vice-président.

M. Mullie est réélu deuxième vice-président.

M. Catteau est réélu troisième vice-président, p. 5.

Secrétaires : M. Ronse propose, en vertu d'un accord entre les partis, de renouveler les mandats des secrétaires sortants.

MM. Hanquet, Bouilly, M^{lle} Baers, MM. Jaspers, Crommen et M^{me} Ciselet sont réélus secrétaires du Sénat, p. 5.

Questeurs : M. Ronse propose de réélire les questeurs sortants.

MM. le Comte de la Barre d'Erquelines, Dautrepoint, Van Buggenhout, De Man et Missiaen sont réélus questeurs du Sénat, pp. 5 et 6.

COMMISSIONS PERMANENTES.

Ann. — Constitution des bureaux des Commissions permanentes, p. 13 (10 novembre 1953).

Modification dans la composition de la Commission des Affaires Étrangères, p. 191 (2 décembre 1953).

Modification dans la composition de la Commission des Communications et de la Reconstruction, p. 282 (15 décembre 1953).

Modification dans la composition des Commissions des Travaux Publics, des Communications et des Naturalisations, p. 666 (2 février 1954).

Modifications dans la composition de la Commission des Affaires Étrangères et du Commerce Extérieur, p. 847 (23 février 1954).

Chambres législatives : Sénat (suite).**COMMISSION SPÉCIALE.**

Ann. — Modification de la Commission Spéciale, chargée de l'examen des projets de déclaration de révision de la Constitution, p. 56 (18 novembre 1953).

DÉCÈS.

Ann. — M. le Président rend hommage à la mémoire de MM. Joseph Neves, Ingenbleek et le Baron Orban de Xivry, anciens sénateurs, p. 7 (10 novembre 1953).

M. le Président rend hommage à la mémoire de M. Georges Cools, ancien sénateur, p. 34 (17 novembre 1953).

M. le Président rend hommage à la mémoire de M. Godding, ancien Ministre et ancien sénateur, p. 212 (8 décembre 1953).

M. le Président rend hommage à la mémoire de M. Van Cauwenbergh, ancien sénateur, p. 439 (12 janvier 1954).

M. le Président rend hommage à la mémoire de M. le sénateur Van Roosbroeck; M. Van Houtte, p. m. s'associe à cet hommage au nom du Gouvernement, p. 556 (26 janvier 1954).

M. le Président rend hommage à la mémoire de M. Hoste, sénateur et ancien ministre; M. Van Houtte, p. m. s'associe à cet hommage au nom du Gouvernement, p. 637 (2 février 1954).

M. le Président rend hommage à la mémoire du Baron Robert de Kerchove d'Exaerde, ancien sénateur, p. 988 (3 mars 1954).

DÉMISSIONS.

Ann. — M. le Président annonce la démission de M. le sénateur Meunier, p. 212 (8 décembre 1953).

INCIDENTS.

Ann. — Fait personnel de M. Duvieusart, relatif à une interruption faite par M. Bouilly, p. 71 (19 novembre 1953).

M. Gillon, à l'occasion du vote des projets de loi relatifs aux sanctions disciplinaires, encourues par les fonctionnaires, à la suite de leur comportement pendant l'occupation ennemie, déclare que le groupe P.S.C. doit clairement prendre position; que le Gouvernement commet une mauvaise action; dit que le groupe libéral ne participera pas au vote.

MM. Rolin et Glineur déclarent que les groupes socialiste et communiste ne participeront pas au vote.

Les membres des groupes socialiste, libéral et communiste quittent la salle.

M. Van Buggenhout fait appel au Règlement et déclare qu'il n'est pas possible de justifier son vote lorsqu'on n'y participe pas.

M. Edg. De ... demande l'ajournement du vote.

Observations de M. le Président, pp. 263 et 264 (10 décembre 1953).

M. Harnegnies demande au Gouvernement de prendre des mesures pour empêcher la fermeture de plusieurs charbonnages du Borinage où d'importants investissements ont été faits et d'obtenir le retrait du préavis donné aux mineurs.

Le Comte de la Barre d'Erquelines souligne l'aspect économique et social du problème — déclare qu'une solution devrait être trouvée par le Gouvernement.

M. Duvieusart, m. a. e. c. m. déclare que le Gouvernement cherche activement une solution à ce problème et qu'il tiendra le Parlement au courant de la situation.

Observation de M. Glineur.

L'incident est clos, pp. 297 et 298 (16 décembre 1953).

Fait personnel de M. Gillon au sujet d'un terme employé par lui.

Observations de MM. le Président, Dautrepoint, Baur et Jaspers. L'incident est clos, pp. 354 et 355 (22 décembre 1953).

M. Hanquet, proteste contre l'arrestation du Cardinal-Primat de Pologne et les rigueurs exercées à l'égard du clergé polonais — demande si le Gouvernement ne pourrait faire part de ses sentiments au Gouvernement de Pologne et lui représenter que de pareils faits sont de nature à compromettre les relations de bonne entente entre les Nations.

MM. Rolin et Coulonvaux s'associent au vœu et aux protestations de M. Hanquet.

Chambres législatives : Sénat. — INCIDENTS (suite).

M. van Zeeland, m. a. e., déclare que les rigueurs exercées à l'égard du clergé de Pologne constituent des violations graves des droits de l'homme — Dit qu'il attirera l'attention des Autorités polonaises sur les remarques formulées au Sénat, tout en tenant compte de la nécessité de maintenir les relations polono-belges dans un climat de compréhension et de bonne entente.

M. le Président déclare que l'accord manifesté au sein de l'Assemblée traduit une fidélité inaltérable aux principes sacrés inscrits dans notre Charte fondamentale.

M. Glineur déclare que son groupe est d'accord sur le respect des droits de l'homme — proteste contre le martyre imposé au peuple espagnol, pp. 361 à 363 (22 décembre 1953).

M. Coulonvaux demande de ne plus saisir l'Assemblée de la discussion de nouveaux budgets et de s'en tenir strictement à la discussion de quelques projets importants afin de disposer du temps nécessaire pour discuter, en fin de législature, le projet de loi relatif à la C.E.D. et la révision de la Constitution.

Observations de MM. le Président, Harnegnies, Bouilly, Van Houtte, p. m., Moulin et Dautrepoint.

L'incident est clos, pp. 566 et 567 (26 janvier 1954).

M. De Stobbeleir interroge M. le Ministre des Affaires Economiques au sujet de la hausse de l'index, cause d'une augmentation des salaires dans certains secteurs de l'industrie et des mesures que le Gouvernement pourrait prendre en matière d'exportations, p. 647.

M. Duvieusart, m. a. e. cl. m., déclare que la hausse n'atteint que quelques secteurs et que le Gouvernement s'efforce d'en réduire les inconvénients au minimum, pp. 647 et 648.

L'incident est clos (2 février 1954).

Rappel au Règlement par le Baron de Dorlodot qui justifie son abstention au vote de l'article 2 du projet de loi abrogeant l'article 315 du Code civil et comportant des mesures transitoires.

Observations de MM. le Président et Vermeylen, p. 677 (3 février 1954).

Fait personnel de M. Vermeylen.

Observations de M. le Président, M^{me} Vandervelde et M. Rolin, p. 1208 (12 mars 1954).

OUVERTURE DE LA SESSION.

Ann. — M^{me} Spaak, doyenne d'âge, déclare ouverte la session ordinaire 1953-1954, p. 4 (10 novembre 1953).

PÉTITIONS.

Doc. — N^o 103 : Pétitions sur lesquelles la Commission a statué. — Feuilleton n^o 1.

N^o 273 : Pétitions sur lesquelles la Commission a statué. — Feuilleton n^o 2.

REGLEMENT.

Ann. — M. Vermeylen demande, se basant sur les articles 91 et 93 du règlement ayant trait à la procédure applicable après la déclaration de révision, d'introduire directement les propositions de révision de la Constitution devant la Commission spéciale instituée à cet effet — fait état de la procédure suivie en 1892 et en 1919, pp. 155 et 156.

M. le Président déclare que la procédure qu'il propose est celle adoptée par la majorité de la Commission spéciale et qu'elle est en tous points conforme au règlement, p. 156 (1^{er} décembre 1953).

VALIDATION DE POUVOIRS.

Ann. — Validation des pouvoirs de M. Peiffer, appelé à remplacer M. Meunier, sénateur des arrondissements de Namur et de Dinant-Philippeville, démissionnaire (10 décembre 1953).

M^{me} Lambotte donne lecture dans les deux langues nationales, du rapport concluant à l'admission de M. Peiffer comme membre du Sénat, p. 258.

Les conclusions du rapport sont adoptées, p. 258.

M. Peiffer prête serment, p. 258.

Chambres législatives : Sénat. — VALIDATION DE POUVOIRS (suite).

Validation des pouvoirs de M^{me} Cools-Tambuyser, appelée à remplacer M. Van Roosbroeck, sénateur des arrondissements de Malines et de Turnhout, décédé (27 janvier 1954).

M. Jaspers donne lecture, dans les deux langues nationales, du rapport concluant à l'admission de M^{me} Cools comme membre du Sénat.

Les conclusions du rapport sont adoptées.

M^{me} Cools prête serment, p. 580.

Validation des pouvoirs de M. Bossaert, appelé à remplacer M. Hoste, sénateur de l'arrondissement de Bruxelles, décédé (9 février 1954). M. Bossaert prête serment, p. 697.

Charbon. — V. Commerce et Industrie.

Circulation routière. — V. Affaires Etrangères : Communications.

Classes moyennes. — V. Habitations.

Code de commerce. — V. Droit commercial.

Code d'instruction criminelle (Art. 138). — V. Droit pénal : Tribunaux de police.

Colonies.**CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES.**

Exercice 1952.

Projet de loi approuvant des ouvertures de crédits supplémentaires et réduisant certains crédits ouverts pour les dépenses extraordinaires du Congo Belge et du Ruanda-Urundi de l'exercice 1952.

Doc. — N° 172 : Rapport de M. Estienne.

Ann. — Dépôt du rapport par M. Estienne, p. 686 (3 février 1954). Pas de discussion générale.

Discussion des articles (24 février 1954).

Les articles 1 à 7 sont adoptés sans discussion, pp. 860 et 861.

Vote (24 février 1954).

L'ensemble du projet de loi est adopté par 95 voix contre 67, p. 876.

Le projet de loi sera transmis à la Chambre des Représentants.

DÉCRETS.

Ann. — Projets de décrets :

- a) Octroyant deux permis d'exploitation à la Société Les Mines d'Or et d'Étain de Kindu (Kinorétain) pour les polygones dénommés « Mutuwutuvu I » et « Mutuwutuvu II » ;
- b) Octroyant un permis d'exploitation à la Compagnie minière de l'Urega (Minerga) pour le polygone dénommé « Nord-Lugulu 1 B » ;
- c) Octroyant deux permis d'exploitation à la Société Les Mines d'Or Belgika (Belgikaor) pour les polygones dénommés « Hiatus Kalemba » et « Hiatus Shenikungu » ;
- d) Renouvelant, pour deux ans, les droits exclusifs de recherches minières de M. D. Loufs, colon minier, dans les blocs dénommés « Lange » et « Kalonge » ;
- e) Renouvelant, pour deux ans, les droits exclusifs de recherches minières de M. Ch. Van de Wiele, colon minier, dans le bloc dénommé « Bithumbi » ;
- f) Octroyant un permis d'exploitation à la Compagnie Minière en Afrique Orientale (Minafor) pour le polygone dénommé « Mine Ntunga » ;
- g) Renouvelant, pour deux ans, les droits exclusifs de recherches minières de la Compagnie de Recherches et d'Exploitations Minières au Ruanda-Urundi (Corem) dans les blocs dénommés « Nyamata, Mubhembe, Mutara, Baramba, Kavimbiri, Extension-Kavimbiri, Murama, Kavimbiri-Extension Nord, Biumba et Bugesera-Nord » ;
- h) Renouvelant, pour deux ans, les droits exclusifs de recherches minières de M^{me} veuve H. Enthoven, colon minier, dans les blocs dénommés « Lufiro, Birurume, Akavuguto et Kanobé » ;
- i) Renouvelant et prorogeant les droits miniers de M. Ch. de l'Épine, dérivant de la Convention du 9 mai 1941, approuvée par ordonnance législative n° 323/AEM du 16 juillet 1941 ;

Colonies. — DÉCRETS (suite).

- j) Renouvelant, pour deux ans, les droits exclusifs de recherches minières de M. Ch. de Maleingrau d'Hembise dans les blocs dénommés « Masororo et Rwatutama » ;
- k) Octroyant un permis d'exploitation à la Compagnie Minière de l'Urega (Minerga) pour le polygone dénommé « Bloc Megne » ;
- l) Approuvant et prorogeant la durée de validité de l'ordonnance législative n° 42/221 du Gouverneur Général, en date du 30 juin 1953, relative à l'interdiction de procéder à des recherches minières dans le bloc dénommé « Rushubi » ;
- m) Approuvant une Convention conclue le 24 mars 1953 entre le Comité Spécial du Katanga et la Société de Colonisation belge au Katanga (Cobelkat).

Transmis par le Ministre des Colonies, p. 11 (10 novembre 1953).

Projets de décrets :

- 1° Renouvelant, pour deux ans, les droits exclusifs de recherches minières dans les blocs dénommés « Gisera, Shuri-Extension 2 (Mugwato) et Shuri-Mugwato (2° extension) » ;
- 2° Renouvelant, pour deux ans, les droits exclusifs de recherches minières de la Compagnie de Recherches et d'Exploitations minières au Ruanda-Urundi (Corem) dans les blocs dénommés « Polygones n°s 1, 4, 5 et 6 » ;
- 3° Renouvelant, pour deux ans, les droits exclusifs de recherches minières de la Société Minière de Muhinga et de Kigali (Somuki) dans les blocs dénommés « Runinya, Mugendo, Mpinga et Luvironzaaval » ;
- 4° Octroyant un permis d'exploitation à la Société des Mines d'Étain du Ruanda-Urundi (Minétain) pour le polygone dénommé « Mine Musha-Extension I » ;
- 5° Octroyant deux permis d'exploitation à la Société Minière du Lualaba (Miluba) pour les polygones dénommés « Saulia-Extension » et « Hamandele » ;
- 6° Approuvant une Convention conclue le 8 juin 1953 entre la Colonie et la Compagnie cotonnière congolaise et ayant pour objet la concession en emphytéose d'un terrain d'une superficie de 500 hectares, situé à Paka, dans le district du Congo Ubangi.

Transmis par le Ministre des Colonies, p. 18 (12 novembre 1953).

Projets de décrets :

- 1° Un projet de décret approuvant deux Conventions, conclues le 20 décembre 1951 et le 14 octobre 1953, entre le Gouvernement de la Colonie, le Comité Spécial du Katanga, la Compagnie du Katanga et la Société « Sarma-Congo » ;
- 2° Un projet de décret octroyant deux permis d'exploitation à la Société Minière du Lualaba (Miluba) pour les polygones dénommés « Kibeké-Nord » et « Kibeké-West » ;
- 3° Un projet de décret renouvelant, pour deux ans, les droits exclusifs de recherches minières de la Compagnie Minière en Afrique Orientale (Minafor) dans le bloc dénommé « Ntanga-Sud ».

Transmis par le Ministre des Colonies, p. 90 (24 novembre 1953).

Projets de décrets :

- a) Octroyant trois permis d'exploitation à la Société Les Mines d'Or Belgika (Belgikaor) pour les polygones dénommés « Kabeya-Extension », « Kabeya-Hiatus A » et « Kabeya-Hiatus B » ;
- b) Octroyant un permis d'exploitation à la Société Minière Colacs (Cololacs) pour le polygone dénommé « Colomines-Est, n° 32 » ;
- c) Octroyant deux permis d'exploitation à la Société Les Mines d'Or Belgika (Belgikaor) pour les polygones dénommés « Meli-Extension » et « Mafwete » ;
- d) Octroyant un permis d'exploitation à la Compagnie Minière Arema (Arema) pour le polygone dénommé « Unuu ».

Transmis par le Ministre des Colonies, p. 309 (17 décembre 1953).

Projets de décrets :

- a) Octroyant trois permis d'exploitation à la Société Minière du Lualaba (Miluba), pour les polygones dénommés « Lokolia, « Lokolia C » et « Mibale A » ;
- b) Accordant un permis d'exploitation au Comité National du Kivu, pour le polygone dénommé « Bloc Ona-Aka » ;
- c) Renouvelant et prorogeant de deux ans les droits généraux et exclusifs de recherches minières de M. R. Marchal ;
- d) Renouvelant pour deux ans, les droits exclusifs de recherches minières de M. A. Scouridine, dans les blocs dénommés « Muhura, Bulera-Ouest, Ruhengeri-Sud et Ruhengeri-Est ».

Transmis par le Ministre des Colonies, p. 697 (9 février 1954).

Colonies. — DÉCRETS (suite).*Projet de décret :*

Prorogeant de deux ans, les droits généraux et exclusifs de recherches minières de la Société « Géoruanda ».

Transmis par le Ministre des Colonies, p. 766 (16 février 1954).

Projets de décrets :

1° *Renouvelant, pour deux ans, les droits exclusifs de recherches minières de M. A. Stinglamber, dans le bloc dénommé « Kagogo »;*

2° *Octroyant un permis d'exploitation à la Société Minière du Lualaba (Miluba), pour le polygone dénommé « Ulu »;*

3° *Renouvelant et prorogeant, pour deux ans, les droits exclusifs de recherches minières de la « Somnor »;*

4° *Octroyant un permis d'exploitation à la Compagnie Minière de l'Urega (Minerga), pour le polygone dénommé « Wasamba ».*

Transmis par le Ministre des Colonies, p. 1144 (10 mars 1954).

OTRACO.

Ann. — Transmission des comptes approuvés de prévision de recettes et de dépenses, tant ordinaires qu'extraordinaires, relatifs à l'exercice 1954 de l'Office d'Exploitation des Transports Coloniaux, p. 18 (12 novembre 1953).

Comité de Liquidation des organismes et services déclarés nuls. — V. Finances : Comptabilité de l'État.

Commerçants. — V. Droit commercial.

Commerçants et actes de commerce. — V. Droit commercial.

Commerce (Actes de). — V. Droit commercial.

Commerce de détail. — V. Commerce et Industrie : Réglementation du commerce.

Commerce et Industrie.

ASSURANCE-VIE.

Projet de loi modifiant l'arrêté royal n° 54 du 14 novembre 1939, relatif à la liquidation des entreprises visées aux articles 37 et 43 de la loi du 25 juin 1930.

Doc. — N° 165 : Projet transmis par la Chambre des Représentants. N° 188 : Rapport de M. Servais (Léon).

Ann. — Transmis par la Chambre des Représentants, p. 696 (9 février 1954).

Dépôt du rapport par M. Léon Servais, p. 742 (10 février 1954).
Pas de discussion générale.

Discussion des articles (24 février 1954).

Les articles 1 et 2 sont adoptés sans discussion, p. 856.

Vote (24 février 1954).

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 161 membres présents, p. 875.

Le projet de loi sera soumis à la sanction royale.

Projet de loi relatif à l'exécution des contrats d'assurance sur la vie souscrits, en Belgique, postérieurement au 10 avril 1920, par les entreprises allemandes d'assurances, en cours ou non entièrement liquidés à la date du 4 septembre 1944.

Doc. — N° 202 : Rapport de M. Leemans. N° 267 : Amendements de M. Rolin.

Ann. — Transmis par la Chambre des Représentants, p. 696 (9 février 1954).

Dépôt du rapport par M. Leemans, p. 816 (18 février 1954).

M. Leemans (demande d'inscrire le projet à l'ordre du jour), p. 971.

M. Rolin (déclare qu'il a demandé de biffer le projet de l'ordre du jour parce que la question touche à des droits acquis et que le Gouvernement a déclaré que les projets qui présenteraient des difficultés ne viendraient plus en discussion), pp. 971 et 972.

M. le Président (propose d'inscrire le projet à l'ordre du jour et d'entendre l'avis du Ministre, l'ajournement pouvant toujours être demandé), p. 972 (3 mars 1954).

Commerce et Industrie. — ASSURANCE-VIE (suite).

Ajournement (5 mars 1954).

M. le Président propose de reporter la discussion de ce projet à la séance du 9 mars 1954.

L'Assemblée marque son accord, p. 1075.

Ajournement (9 mars 1954).

M. Rolin ayant déposé une série d'amendements qui doivent être examinés, le Président propose de rayer le projet de l'ordre du jour.

L'Assemblée marque son accord, p. 1106.

CAISSE NATIONALE DE CRÉDIT PROFESSIONNEL.

Proposition de loi portant augmentation du capital de la Caisse Nationale de Crédit Professionnel.

Doc. — N° 30 : Amendement proposé par M. Flamme.

Ajournement (19 novembre 1953).

Ann. — M. Flamme (demande de surseoir à la discussion de cette proposition jusqu'au moment où le vote sur la proposition de loi portant relèvement du plafond des engagements de la Caisse Nationale de Crédit Professionnel aura été acquis), p. 73. L'Assemblée marque son accord, p. 73.

Discussion générale (19 novembre 1953).

Discours de M. **Flamme** (concernant la lutte contre le chômage, le financement des industries et l'abaissement du prix de revient moyen de l'argent utilisé par la Caisse Nationale de Crédit Professionnel), pp. 79 et 80.

Reprise de la discussion générale (24 novembre 1953).

Discours de M. **Janssen**, m. f. (expose la situation de la C. N. C. P. et les motifs d'ordre technique justifiant l'opposition du Gouvernement), pp. 90 à 93.

Observations de MM. Flamme, P. De Smet, Harmegnies, Yernaux, Bouilly, Dierckx, Doutrepont, Missiaen et Moulin, pp. 91 à 93.

Discours de MM. **Flamme** (fait état de l'avis du Ministre des Affaires Economiques, diamétralement opposé à celui du Ministre des Finances), p. 93; **Marien** (déclare que le groupe libéral est d'avis que les organismes parastataux devraient réduire leurs dépenses d'administration — Estime qu'en réalisant des économies, on pourrait octroyer des crédits aux Classes Moyennes à de meilleures conditions), pp. 93 et 94; **Slegten**, rapp. (concernant le délai de remboursement des crédits octroyés), p. 94; **Janssen**, m. f. (répond aux questions posées par M. Marien), p. 94.

Observations de MM. Dierckx, Rolin, Marien et Flamme, pp. 94 et 95.

Reprise de la discussion générale (26 novembre 1953).

Discours de M. **Janssen**, m. f. (concernant l'organisation du crédit aux Classes Moyennes et le maintien des sièges locaux et régionaux — les frais généraux de la Caisse Nationale et des Associations agréées par elle — la diminution du taux d'intérêt au profit de l'emprunteur), pp. 139 à 141.

Ajournement (26 novembre 1953).

M. Coulonvaux demande l'ajournement du vote.

L'Assemblée marque son accord, p. 141.

Reprise de la discussion générale (3 décembre 1953).

Discours de MM. **Flamme** (estime qu'il est nécessaire de lutter contre le chômage et d'entreprendre une action en faveur des Classes Moyennes), p. 199; **Marien** (déclare que les impôts ont atteint un taux qu'il n'est pas possible de dépasser et qu'une réduction n'est possible que si l'on crée dans toutes les branches d'activité de l'État un climat d'économie — répond aux informations données par le Ministre sur le fonctionnement de la C. N. C. P.), pp. 199 et 200; **Janssen**, m. f. (déclare que le but poursuivi par la proposition de M. Flamme peut être atteint

Commerce et Industrie. — CAISSE NATIONALE DE CRÉDIT PROFESSIONNEL (suite).

sans immobilisation de capital supplémentaire — dit qu'il examinera comment réduire les frais généraux et diminuer le taux d'intérêt), p. 200 ; **Dierckx** (marque son accord à la proposition du Ministre de mettre les fonds nécessaires à la disposition de la Caisse au fur et à mesure que le montant de ses prêts et avances le justifiera), p. 200 ; **Glynmans** (concernant la réforme de la Caisse et la nécessité de revenir au but initial), pp. 200 et 201.

La discussion générale est close.

Discussion de l'article unique (3 décembre 1953).

L'amendement de M. Flamme est rejeté.

L'article unique est rejeté par 98 voix contre 59.

La proposition de loi est rejetée, p. 201.

Proposition de loi portant relèvement du plafond des engagements de la Caisse Nationale de Crédit Professionnel.

Ann. — Discussion générale (19 novembre 1953).

Discours de MM. **Slegten**, rapp. (estime qu'il est préférable de relever le plafond des engagements de la Caisse que d'augmenter son capital), pp. 73 et 74 ; **Duvieusart**, m. a. e. c. m. (souligne l'utilité croissante de la Caisse dans les milieux des Classes Moyennes), pp. 74 et 75 ; **Flamme** (concernant le financement de la C.N.C.P. — l'évolution rapide des dépôts — demande de reprendre la proposition initiale de M. Santens et d'abandonner le texte présenté par la Commission), pp. 74 et 75 ; **De Block** (analyse la situation et les ressources de la Caisse), p. 75 ; **Marien** (concernant le but de la proposition — le financement de ce relèvement de plafond), p. 75.

La discussion générale est close.

Discussion de l'article unique (19 novembre 1953).

L'amendement de M. Flamme tendant à reprendre le texte de la proposition de loi initiale est rejeté.

L'article unique est adopté, p. 75.

Vote (19 novembre 1953).

L'ensemble de la proposition de loi est adopté à l'unanimité des 141 membres présents, p. 79.

Le projet de loi sera transmis à la Chambre des Représentants.

CHARBON.

Proposition de loi portant modification de la loi du 13 août 1947 instituant le Conseil national des Charbonnages ainsi que l'Institut national de l'Industrie charbonnière.

Ann. — Prise en considération — Renvoi en Commission, p. 19 (12 novembre 1953).

Projet de loi relatif à la concessibilité des réserves charbonnières de la Campine.

Doc. — N° 156 : Rapport de M. De Winter.

Ann. — Dépôt du rapport par M. De Winter, p. 634 (28 janvier 1954).

Proposition de loi modifiant la loi du 12 juillet 1939 instituant un Fonds national de Garantie pour la réparation des dégâts houillers.

Doc. — N° 205 : Rapport de M. De Winter.

Ann. — Dépôt du rapport par M. De Winter, p. 816 (18 février 1954).

Discussion générale (10 mars 1954).

Discours de M. **De Winter**, rapp. (concernant le but de la proposition), p. 1131.

La discussion générale est close.

Discussion des articles (10 mars 1954).
(Texte de la Commission).

Les articles 1 à 3 sont adoptés sans discussion, pp. 1131 et 1132.

Commerce et Industrie. — CHARBON (suite).

Vote (10 mars 1954).

L'ensemble de la proposition est adopté à l'unanimité des 150 membres présents, p. 1150.

Le projet de loi sera transmis à la Chambre des Représentants.

COMMERCE EXTÉRIEUR.

Projet de loi instituant un Fonds du Commerce Extérieur.

Doc. — N° 209 : Projet transmis par la Chambre des Représentants.
N° 232 : Rapport de M. Crommen.

Ann. — Transmis par la Chambre des Représentants, p. 819 (23 février 1954).

Dépôt du rapport par M. Crommen, p. 921 (25 février 1954).

Pas de discussion générale.

Discussion des articles (3 mars 1954).

Art. 1 à 6.

Adoptés sans discussion, pp. 985 et 986.

Vote (3 mars 1954).

L'ensemble du projet de loi est adopté par 144 voix et 3 abstentions, p. 997.

Se sont abstenus : MM. Boulanger, Glineur et Taillard.

Le projet de loi sera soumis à la sanction royale.

COOPÉRATION.

Proposition de loi instituant l'Office national de la Coopération belge.

Doc. — N° 32 : Rapport de M. Desmet (L.).

Renvoi en Commission (3 février 1954).

M. Bouilly (demande le renvoi en Commission aux fins d'examen des amendements déposés par le Gouvernement), p. 668.

M. Duvieusart, m. a. e. c. m. (demande d'entamer la discussion générale), pp. 668 et 669.

Observation de MM. Desmet (L.) et Schot, p. 669.

L'Assemblée marque son accord au renvoi en Commission.

Projet de loi portant institution d'un Conseil national de la Coopération.

Doc. — N° 32 : Rapport de M. Desmet (L.).

N° 173 : Amendements du Gouvernement au texte présenté par la Commission.

Ann. — Dépôt du rapport par M. Desmet (L.), p. 88 (19 novembre 1953).

Renvoi en Commission (3 février 1954).

M. Bouilly (demande le renvoi en Commission aux fins d'examen des amendements déposés par le Gouvernement), p. 668.

M. Duvieusart, m. a. e. c. m. (demande d'entamer la discussion générale), pp. 668 et 669.

Observations de MM. Desmet (L.) et Schot, p. 669.

L'Assemblée marque son accord au renvoi en Commission.

GARANTIES DE SÉCURITÉ.

Projet de loi relatif aux garanties de sécurité indispensables que doivent présenter les machines, parties de machines, matériel, outils, appareils, récipients à gaz ou produits de nature dangereuse.

Doc. — N° 259 : Projet transmis par la Chambre des Représentants.

Ann. — Transmis par la Chambre des Représentants, p. 1077 (5 mars 1954).

MINES.

Projet de loi modifiant les lois sur les mines, minières et carrières, coordonnées par l'arrêté royal du 15 septembre 1919.

Doc. — N° 223 : Rapport de M. De Winter.

Ann. — Dépôt du rapport par M. De Winter, p. 890 (24 février 1954).

Pas de discussion générale.

Discussion des articles (5 mars 1954).

Les articles 1 à 5 sont adoptés sans discussion, pp. 1074 à 1075.

Vote (5 mars 1954).

L'ensemble du projet de loi est adopté par 134 voix contre 5, p. 1087.

Le projet de loi sera transmis à la Chambre des Représentants.

Commerce et Industrie. — MINES (suite).

Proposition de loi tendant à organiser l'approvisionnement des carrières en matières premières.

Ann. — Retrait de la proposition par M. Tobback, p. 921 (25 février 1954).

OFFICE NATIONAL DU DUCROIRE.

Ann. — Transmission du rapport sur l'activité de l'Office pour l'exercice 1952, p. 12 (10 novembre 1953).

ORGANISATION DE L'ÉCONOMIE.

Projet de loi modifiant la loi du 20 septembre 1948 portant organisation de l'économie.

Doc. — N° 167 : Projet transmis par la Chambre des Représentants. N° 183 : Rapport de M. Neels.

Ann. — Transmis par la Chambre des Représentants, p. 696 (9 février 1954).

Dépôt du rapport par M. Neels, p. 718 (9 février 1954).

Discussion générale (23 février 1954).

Discours de M. Neels, rapp. (concernant le but du projet), p. 836. La discussion générale est close.

Discussion des articles (23 février 1954).

Les articles 1 à 4 sont adoptés sans discussion, p. 836.

Vote (24 février 1954).

L'ensemble du projet de loi est adopté par 145 voix contre 16, p. 878. Le projet de loi sera soumis à la sanction royale.

RÉGLEMENTATION DU COMMERCE.

Projet de loi instituant des conditions d'exercice de la profession dans les entreprises de l'artisanat, du petit et du moyen commerce et de la petite industrie.

Doc. — N° 221 : Rapport de M. Zurstrassen.

Ann. — Transmis par la Chambre des Représentants, p. 8 (10 novembre 1953).

Dépôt du rapport par M. Zurstrassen, p. 816 (18 février 1954).

Proposition de loi instituant des conditions en vue de l'exercice d'une profession commerciale ou artisanale sous une dénomination déterminée.

Doc. — N° 221 : Rapport de M. Zurstrassen.

Ann. — Dépôt du rapport par M. Zurstrassen, p. 816 (18 février 1954).

Commerce de détail.

Projet de loi relatif à l'ouverture, à l'agrandissement ou à l'extension de certains établissements de vente en détail.

Doc. — N° 94 : Projet transmis par la Chambre des Représentants. N° 150 : Rapport de M. De Winter.

N° 150 : Amendements proposés par MM. de la Vallée Poussin et De Block.

N° 175 : Amendements proposés par M. De Block.

Ann. — Transmis par la Chambre des Représentants, p. 308 (17 décembre 1953).

Dépôt du rapport par M. De Winter, p. 634 (28 janvier 1954).

Discussion générale (9 février 1954).

Discours de MM. De Winter, rapp. (concernant l'état de la question — les principes à la base des amendements apportés par la Chambre des Représentants — le cas des Sociétés ayant commencé des travaux d'ouverture ou d'extension); p. 702 et 703; Servais Maurice (demande de voter le texte *ne varietur* transmis par la Chambre), p. 703; Warnant (concernant l'aspect économique et social du problème des Classes Moyennes — le pouvoir d'achat et la défense du consommateur — la nécessité d'établir un équilibre nouveau entre les différentes formes de la distribution — le libéralisme économique), pp. 703 et 704; L. Desmet (concernant la limitation pendant un temps déterminé

Commerce et Industrie. — RÉGLEMENTATION DU COMMERCE (suite).

du développement et dans l'extension des grands magasins — l'encombrement de la profession — l'extension du crédit professionnel — la coopération entre petits commerçants — le contrôle de la gestion financière des cartels et des trusts, pp. 704 à 708.

Observations de MM. Harmegnies, Warnant, Rolin, Orban et Yernaux, pp. 706 à 708.

Discours de M. de la Vallée Poussin (concernant la rationalisation du commerce — le texte voté par la Chambre), pp. 708 et 709.

Observations de M. le Président, p. 709.

Discours de M. Santens (concernant l'adaptation des Classes Moyennes aux nouvelles formes de distribution), p. 709.

Reprise de la discussion générale (10 février 1954).

Discours de MM. De Block (concernant l'organisation des Classes Moyennes — les causes du malaise existant au sein des Classes Moyennes — les défauts du projet de loi), pp. 720 et 721; Marien (concernant la carence du Gouvernement — la nécessité de voter le projet), pp. 721 et 722; Clynmans (concernant le problème des Classes Moyennes et le problème de la distribution — le texte adopté par la Chambre et les propositions déposées par lui — les coopératives artisanales et l'inégalité fiscale), pp. 722 et 723; De Stobbeleir (concernant la carence du Gouvernement — la formation professionnelle et l'adaptation aux conditions nouvelles), p. 723; Duvieusart, m. a. e. c. m. (concernant l'égalité fiscale — le développement des grands magasins — la position adoptée par le Gouvernement), pp. 723 à 725.

La discussion générale est close.

Discussion des articles (10 février 1954).

Art. 1^{er}.

Interventions de MM. De Block, Nihoul, Rolin, de la Vallée Poussin, Maurice Servais et De Winter, rapp., pp. 725 à 727.

Les deux amendements de M. De Block sont rejetés, p. 726.

L'amendement de MM. de la Vallée Poussin et De Block, sous-amendé par ses auteurs est rejeté par 81 voix contre 53 et 3 abstentions, p. 727.

Se sont abstenus : MM. Crommen, De Winter et Duvieusart.

L'article 1^{er} est adopté, p. 727.

Art. 2.

Intervention de MM. De Block, Warnant, Maurice Servais, Yernaux, De Winter, rapp., Rolin, Bouilly, Schot, Buisseret, L. Desmet, Harmegnies, Duvieusart, m. a. e. c. m., pp. 728 à 730.

L'amendement de M. De Block est rejeté.

L'article 2 est adopté, p. 730.

Art. 3 et 4.

Adoptés sans discussion, p. 730.

Art. 5.

Intervention de MM. de la Vallée Poussin, Rolin, Clynmans et Hanquet, p. 731.

L'amendement de MM. de la Vallée Poussin et De Block est adopté.

L'article 5 amendé est adopté, p. 731.

Art. 6.

Adopté sans discussion, p. 731.

L'article 5 amendé est remis aux voix et définitivement adopté, p. 731.

Vote (11 février 1954).

L'ensemble du projet de loi est adopté par 95 voix contre 57 et 5 abstentions, p. 751.

Se sont abstenus : MM. Boulanger, de la Vallée Poussin, Glineur, Taillard et Struye.

Le projet de loi sera transmis à la Chambre des Représentants.

Commerce extérieur. — V. Commerce et Industrie.**Commerce (Petit et moyen) — V. Professions.**

Commission mixte. — V. Armée : Obligations internationales.

Commissions permanentes. — V. Chambres législatives : Sénat.

Commissions spéciales. — V. Chambres législatives : Sénat.

Communauté Européenne de Défense. — V. Affaires Etrangères.

Communes.

CRÉDIT COMMUNAL.

Projet de loi attachant la garantie de l'Etat au remboursement d'avances de trésorerie à faire en 1954 par la Société Anonyme du Crédit Communal de Belgique aux communes à situation obérée.

Doc. — N° 180 : Exposé des motifs et projet de loi.

N° 197 : Rapport de M. De Man.

N° 200 : Amendement proposé par M. Harmegnies et consorts.

Ann. — Dépôt du projet par M. Moyersoen, m. i., p. 711 (9 février 1954).

Dépôt du rapport par M. De Man, p. 780 (16 février 1954).

Discussion générale (24 février 1954).

Discours de MM. **Harmegnies** (expose la situation financière des communes — demande de doubler le montant de la garantie donnée par l'Etat aux emprunts accordés aux communes), pp. 851 et 852; **Allewaert** (concernant l'égalité entre communes et leur reclassement — l'octroi de subsides d'après un critère autre que celui basé sur les dépenses), p. 852; **Moyersoen**, m. i. (concernant le reclassement des communes — la garantie donnée par l'Etat), p. 852.

Observation de M. le Baron de Dorlodot, p. 852.

Discours de MM. **Harmegnies** (reproche au Ministre de ne pas répondre aux arguments qu'il a développés), p. 852; **Allard** (fait des observations au sujet du projet annoncé par le Gouvernement), pp. 852 et 853.

Observations de MM. Harmegnies, Moyersoen, m. i., Duray, Bouilly, le Baron de Dorlodot, p. 853.

La discussion générale est close.

Discussion de l'article unique (24 février 1954).

L'amendement de M. Harmegnies est rejeté par 88 voix contre 75, p. 873.

L'article unique est adopté, p. 873.

Vote (24 février 1954).

L'ensemble du projet de loi est adopté par 160 voix contre 1, p. 879. Le projet de loi sera transmis à la Chambre des Représentants.

ÉCHEVINS.

Projet de loi relatif à la majoration du nombre des échevins dans certaines communes de villégiature de la côte.

Nouveau titre : Projet de loi relatif à la majoration du nombre des échevins dans certaines communes de villégiature.

Doc. — N° 258 : Exposé des motifs et projet de loi.

N° 269 : Rapport de M. De Man.

N° 272 : Amendement proposé par MM. Neels et Ancot.

Ann. — Dépôt du projet par M. Moyersoen, m. i., p. 1053 (4 mars 1954).

Dépôt du rapport par M. De Man, p. 1162 (10 mars 1954).

Discussion générale (11 mars 1954).

Discours de MM. **De Man**, rapp. (expose la portée du projet — déclare que le projet initial visait uniquement les communes de villégiature de la côte, mais que la Commission en propose l'application dans tout le pays — demande le rejet de l'amendement de MM. Ancot et Neels), pp. 1165 et 1166; **Harmegnies** (critique le dépôt tardif du projet — appuie le point de vue de la Commission), p. 1166.

Observations de MM. Moulin et De Man, rapp., p. 1166.

Discours de M. **Moyersoen**, m. i. (concernant le sens restrictif à donner au terme « commune de villégiature » — demande à M. Ancot de retirer son amendement), p. 1166.

Observation de M. De Man, p. 1166.

Discours de M. **Neels** (souligne le bien-fondé de son amendement), pp. 1166 et 1167.

La discussion générale est close.

Communes. — **ECHEVINS** (suite).

Discussion de l'article unique (11 mars 1954).

L'amendement de la Commission concernant la suppression, au deuxième alinéa, des mots « de la côte » est adopté, p. 1167. L'amendement de MM. Ancot et Neels tendant à l'insertion entre les alinéas 2 et 3 d'un alinéa nouveau, est adopté, p. 1167. L'article unique, ainsi amendé, est adopté, p. 1167.

Vote (11 mars 1954).

L'ensemble du projet de loi est adopté par 150 voix contre 10 et 1 abstention, p. 1185.

S'est abstenu : M. De Block.

Le projet de loi sera transmis à la Chambre des Représentants.

TUTELLE ADMINISTRATIVE.

Projet de loi tendant à modifier l'article 76 de la loi communale du 30 mars 1836.

Doc. — N° 33 : Rapport de M. Sledsens.

Ann. — Dépôt du rapport par M. Sledsens, p. 110 (24 novembre 1953). Pas de discussion générale.

Discussion de l'article unique (9 décembre 1953).

Adopté sans discussion, p. 253.

Vote (10 décembre 1953).

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 160 membres présents, p. 263.

Le projet de loi sera soumis à la sanction royale.

BOURGMESTRES ET ÉCHEVINS.

Traitements.

Projet de loi modifiant l'article 103 de la loi communale.

Doc. — N° 76 : Projet transmis par la Chambre des Représentants. N° 195 : Rapport de M. De Man.

Ann. — Transmis par la Chambre des Représentants, p. 266 (15 décembre 1943).

Dépôt du rapport par M. De Man, p. 780 (16 février 1954).

Discussion générale (24 février 1954).

Discours de MM. **De Man**, rapp. (expose la portée du projet — demande au Ministre de donner aux administrations provinciales les directives nécessaires en vue d'une réglementation plus ou moins uniforme dans les différentes communes), p. 850; **Nihoul** (concernant l'octroi d'un traitement d'attente — l'uniformité dans le taux des traitements des bourgmestres et échevins), p. 850; **Moyersoen**, m. i. (concernant l'uniformité des taux à fixer par la Députation permanente), pp. 850 et 851. La discussion générale est close.

Discussion de l'article unique (24 février 1954).

Adopté sans discussion, p. 851.

Vote (24 février 1954).

L'ensemble du projet de loi est adopté par 160 voix et 1 abstention, p. 878.

S'est abstenu : M. Nihoul.

Le projet de loi sera soumis à la sanction royale.

TERRITOIRE DES COMMUNES.

Projet de loi portant modification des limites entre les communes de Vliermaalroot et de Wintershoven.

Ann. — Transmis par la Chambre des Représentants, p. 8 (10 novembre 1953).

Projet de loi portant rattachement du hameau de Vaux, commune de Spy, à la commune d'Onoz.

Ann. — Transmis par la Chambre des Représentants, p. 498 (19 janvier 1954).

Communes. — TERRITOIRE DES COMMUNES (suite).

Projet de loi portant modification aux limites territoriales de la ville de Verviers et de la commune de Stembert.

Ann. — Transmis par la Chambre des Représentants, p. 818 (23 février 1954).

Projet de loi tendant à modifier les limites des communes de Mariakerke et de Vinderhout.

Doc. — N° 241 : Rapport de M. De Man.

Ann. — Transmis par la Chambre des Représentants, p. 498 (19 janvier 1954).

Dépôt du rapport par M. De Man, p. 957 (2 mars 1954).

Pas de discussion générale.

Discussion des articles (5 mars 1954).

Art. 1 à 5.

Adoptés sans discussion, p. 1072.

Vote (5 mars 1954).

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 139 membres présents, p. 1086.

Le projet de loi sera soumis à la sanction royale.

Projet de loi portant rattachement du hameau de Schelfheide, commune de Gorsem, à la commune de Nieuwerkerken.

Doc. — N° 245 : Rapport de M. De Man.

Ann. — Transmis par la Chambre des Représentants, p. 498 (19 janvier 1954).

Dépôt du rapport par M. De Man, p. 957 (2 mars 1954).

Pas de discussion générale.

Discussion des articles (5 mars 1954).

Art. 1 à 6.

Adoptés sans discussion, pp. 1071 et 1072.

Vote (5 mars 1954).

L'ensemble du projet de loi est adopté par 126 voix contre 11 et 2 abstentions, p. 1086.

Se sont abstenus : MM. Allard et Buisseret, qui justifient leur vote, p. 1086.

Le projet de loi sera soumis à la sanction royale.

Communications.**CRÉDIT MARITIME.**

Transmission de deux rapports sur les opérations du crédit maritime pour l'exercice 1953.

Ann. — Transmis par M. Segers, Ministre des Communications, p. 944 (2 mars 1954). — Dépôt au greffe.

NAVIGATION.**Immatriculation.**

Projet de loi instituant l'immatriculation obligatoire des navires et bateaux.

Doc. — N° 155 : Exposé des motifs et projet de loi.

Ann. — Dépôt du projet par M. Segers, m. c. p., p. 636 (2 février 1954).

NAVIGATION INTÉRIEURE.

Projet de loi instituant le certificat d'immatriculation pour les bâtiments de navigation intérieure.

Doc. — N° 154 : Exposé des motifs et projet de loi.

Ann. — Dépôt du projet par M. Segers, m. c. p., p. 636 (2 février 1954).

NAVIGATION MARITIME.

Projet de loi sur les lettres de mer.

Doc. — N° 153 : Exposé des motifs et projet de loi.

Ann. — Dépôt du projet par M. Segers, m. c. p. 636 (2 février 1954).

Communications (suite).**TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.**

Projet de loi autorisant la Régie des Télégraphes et des Téléphones à émettre, en Belgique ou à l'étranger, sous la garantie de l'Etat, un ou plusieurs emprunts à concurrence d'un montant total de 2 milliards de francs belges.

Doc. — N° 158 : Rapport de M. Delpont.

Ann. — Transmis par la Chambre des Représentants, p. 498 (19 janvier 1954).

Dépôt du rapport par M. Delpont, p. 666 (2 février 1954).

Pas de discussion générale.

Discussion des articles (10 février 1954).

Les articles 1 et 2 sont adoptés sans discussion, p. 732.

Vote (11 février 1954).

L'ensemble du projet de loi est adopté par 137 voix contre 20, p. 753.

Le projet de loi sera soumis à la sanction royale.

Communications. — V. aussi : Affaires Etrangères.**Cour des Comptes.**

Ann. — Transmission de :

1° La délibération du Conseil des Ministres n° 588 du 10 juillet 1953 concernant les dépenses du Service Social du Ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale;

2° La délibération du Conseil des Ministres n° 592 du 28 août 1953, autorisant le Ministre des Travaux Publics et de la Reconstruction à imputer à charge de l'article 27 du budget de son Département des dépenses non prévues au libellé de cet article;

3° Les délibérations prises par le Conseil des Ministres sous les nos 587, 591 et 597, les 10 juin, 21 août et 18 septembre :

a) Concernant le dissentiment qui s'est produit entre ce Collège et le Département de l'Instruction Publique à propos d'une remise d'amendes encourues pour retard dans l'achèvement d'une entreprise;

b) Concernant le différend qui a surgi entre ce Collège et le Ministre des Finances au sujet de la pension allouée à un Directeur d'Administration du Département;

c) Concernant le différend survenu entre ce Collège et le Ministre des Finances, au sujet de la date d'admission à la retraite d'un brigadier des douanes et d'un facteur des postes;

4° Les délibérations prises par le Conseil des Ministres les 23 juillet, 21 et 28 août, 4, 11 et 18 septembre 1953, sous les nos 589, 590, 593, 594, 595, 596 et 598, et relatives à des dépenses faites en marge respectivement du budget pour compte du Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur, du Ministère de la Justice, du Ministère de l'Intérieur, du Ministère de la Santé Publique et de la Famille, du Ministère de la Défense Nationale et du Ministère des Communications;

5° La délibération prise par le Conseil des Ministres, le 2 octobre dernier, sous le n° 599 et relative à des dépenses faites en marge du budget pour compte du Ministère des Finances (budget de la Dette Publique);

6° La délibération prise par le Conseil des Ministres, le 9 octobre 1953, sous le n° 600, et relative à des dépenses faites en marge du budget pour compte du Ministère de la Justice;

7° Un exposé ainsi qu'une ampliation de la délibération n° 601 prise par le Conseil des Ministres en date du 23 octobre écoulé, en vue d'accorder aux descendants de victimes de la guerre, ressortissantes des cantons rédimés de l'Est et incorporée de force dans l'armée allemande, repris à l'annexe de la délibération précitée, les allocations prévues à l'article 5, 3°, des lois coordonnées par arrêté royal du 19 août 1921.

Renvoi à la Commission des Finances, pp. 10 et 11 (10 novembre 1953).

Transmission de la délibération prise par le Conseil des Ministres, le 30 octobre 1953, sous le n° 602, et relative à des dépenses faites en marge du budget pour compte de différents Ministères.

Renvoi à la Commission des Finances, p. 90 (24 novembre 1953).

Transmission de la délibération prise par le Conseil des Ministres, le 6 novembre 1953, sous le n° 605 et relative à des dépenses faites en marge du budget pour compte du Ministère de la Défense Nationale (Dépenses Extraordinaires).

Renvoi à la Commission des Finances, p. 128 (26 novembre 1953).

Cour des Comptes (suite).

Transmission des délibérations prises par le Conseil des Ministres, les 6 et 13 novembre 1953, respectivement sous les nos 603, 604, 606, 607 et 608, et relatives à des dépenses faites en marge du budget pour compte du Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur, du Ministère des Finances (budget de la Dette Publique), du Ministère de la Santé Publique et de la Famille, du Ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale, du Ministère de la Santé Publique et de la Famille.
Renvoi à la Commission des Finances, p. 155 (1^{er} décembre 1953).

Ann. — Transmission de :

1^o *Un exposé ainsi qu'un exemplaire de la délibération n^o 609 du Conseil des Ministres, du 27 novembre 1953, en vue d'accorder aux ascendants de victimes civiles de la guerre, déportées pour le travail obligatoire, repris aux annexes de la délibération précitée, les allocations prévues à l'article 5, 3^o, des lois coordonnées par arrêté royal du 19 août 1921;*

2^o *La délibération prise par le Conseil des Ministres, le 27 novembre 1953, sous le n^o 610 et relative à des dépenses faites en marge du budget pour compte du Ministère de l'Intérieur.*
Renvoi à la Commission des Finances, p. 267 (15 décembre 1953).

Transmission des délibérations prises par le Conseil des Ministres, les 4 et 18 décembre 1953, respectivement sous les nos 611, 613 et 615, et relatives à des dépenses faites en marge du budget pour compte du Ministère de l'Agriculture, du Ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale et de différents Ministères.
Renvoi à la Commission des Finances, p. 438 (12 janvier 1954).

Transmission du compte des opérations, du Fonds d'Amortissement de la Dette Publique pour l'année 1952, p. 438 (12 janvier 1954).

Transmission des délibérations prises par le Conseil des Ministres, le 24 décembre 1953, sous les nos 616 et 617 et relatives à des dépenses faites en marge du budget pour compte du Ministère des Travaux Publics et de la Reconstruction et du Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur.
Renvoi à la Commission des Finances, p. 498 (19 janvier 1954).

Transmission de la délibération prise par le Conseil des Ministres, le 31 décembre 1953, sous le n^o 618, et relative à des dépenses faites en marge du budget pour compte du Ministère des Finances.
Renvoi à la Commission des Finances, p. 556 (26 janvier 1954).

Ann. — Transmission de la délibération prise par le Conseil des Ministres, le 15 janvier 1954, sous le n^o 619, et relative à des dépenses faites en marge du budget pour compte du Ministère de l'Agriculture.
Renvoi à la Commission des Finances, p. 697 (9 février 1954).

Ann. — Transmission d'un exposé complémentaire concernant le différend qui a surgi entre son Collège et le Département de l'Instruction Publique, au sujet de la nécessité de faire régler par un arrêté royal l'Organisation du Service National de la Jeunesse, préalablement à l'engagement des dépenses, ainsi qu'une ampliation d'une nouvelle délibération du Conseil des Ministres intervenue à ce propos.
Renvoi à la Commission des Finances, p. 697 (9 février 1954).

Cultes.**TRAITEMENTS.**

Projet de loi modifiant la loi du 30 décembre 1950 fixant les traitements des ministres du culte catholique.

Doc. — N^o 265 : Exposé des motifs et projet de loi.

Ann. — Dépôt du projet par le Vicomte du Bus de Warnaffe, m. j. ; p. 1125 (9 mars 1954).

Communications. — V. aussi : Affaires Etrangères.

Comptabilité de l'Etat. — V. Finances.

Concessibilité des réserves charbonnières de Campine. — V. Commerce et Industrie : Charbon.

Conférence internationale du Travail. — V. Affaires Etrangères : Organisation internationale du Travail.
V. aussi : Gouvernement.

Conflits du travail (Règlement des). — V. Affaires Etrangères : Travail.

Congés payés dans l'agriculture. — V. Affaires Etrangères : Travail.

Congo Belge. — V. Colonies.

Congo Belge (Convention entre la Belgique et le Saint-Siège apostolique au sujet du). — V. Affaires Etrangères : Congo Belge.

Conseil d'Etat. — V. Droit public.

Conseil national de la Coopération. — V. Commerce et Industrie : Coopération.

Conseil national des Charbonnages. — V. Commerce et Industrie : Charbon.

Conseils de prud'hommes. — V. Droit commercial : Commerçants et actes de commerce.

Constitution de l'Organisation internationale du Travail. — V. Affaires Etrangères : Organisation internationale du Travail.

Constitution (Revision de la). — V. Droit public.

Contingent. — V. Armée.

Contrat d'emploi. — V. Travail.

Contrat de travail. — V. Travail.

Contrats d'assurance-vie. — V. Commerce et Industrie.

Conventions internationales. — V. Affaires Etrangères.

Conventions matrimoniales. — V. Droit commercial.

Coopération. — V. Commerce et Industrie.

Coopération économique. — V. Affaires Etrangères.

Cotisations. — V. Sécurité sociale.

Cour de Cassation (Présentation de candidats). — V. Organisation judiciaire.

Cours d'eau non navigables. — V. Eaux et Forêts.

Crédit Communal. — V. Commerce.

Crédit Maritime. — V. Communications.

Crédit Professionnel. — V. Commerce et Industrie : Caisse Nationale de Crédit Professionnel.

Crédits provisoires. — V. Finances : Comptabilité de l'Etat.

Crédits supplémentaires. — V. Colonies.
V. aussi : Finances : Comptabilité de l'Etat.

Crimes et délits contre la sureté extérieure de l'Etat. — V. Guerre : Séquestre.

Croix des Evadés. — V. Guerre : Distinctions honorifiques.

D

Débts de boissons. — V. Impôts : Impôts directs.

Décès. — V. Chambres législatives : Sénat.

Décrets. — V. Colonies.

Dégats houillers (Réparation des). — V. Commerce et Industrie : Charbon.

Démissions. — V. Chambres législatives : Sénat.

Déportés. — V. Guerre.

V. aussi : Guerre : Prisonniers politiques.

V. aussi : Guerre : Résistance.

V. aussi : Sécurité sociale : Cotisations.

Dettes extérieures allemandes. — V. Affaires Etrangères.

Dissolution. — V. Chambres législatives : Sénat : Ajournement.

Distinctions honorifiques. — V. Guerre.

Domaines. — V. Finances.

Droit civil.

BAIL A FERME.

Proposition de loi complétant l'article 14 de la loi du 7 juillet 1951 modifiant la législation sur le bail à ferme.

Nouveau titre : *Proposition de loi modifiant la législation sur le bail à ferme.*

Doc. — N° 117 : Proposition de M. Van Hemelrijck.
N° 194 : Rapport de M. Derbaix.

Ann. — Dépôt de la proposition par M. Van Hemelrijck, p. 455 (12 janvier 1954).

Prise en considération. — Renvoi en Commission, p. 637 (2 février 1954).

Discussion générale (5 mars 1954).

Discours de M. Héger, m. a. (propose de modifier l'intitulé de la proposition de loi en supprimant les mots « complétant l'article 14 de la loi du 7 juillet 1951 »).

L'Assemblée marque son accord, p. 1073.

Discours de M. Derbaix, rapp. (concernant la portée de la proposition de loi), p. 1073.

Discussion des articles (5 mars 1954).

Les articles 1 et 2 sont adoptés sans discussion, p. 1073.

Vote (5 mars 1954).

L'ensemble de la proposition de loi est adopté par 138 voix contre 1 et 1 abstention, p. 1086.

S'est abstenu : M. Ancot, qui justifie son abstention, p. 1087.

Le projet de loi sera transmis à la Chambre des Représentants.

BAUX A LOYER.

Projet de loi modifiant les lois coordonnées du 21 septembre 1953 portant des dispositions exceptionnelles en matière de baux à loyer.

Doc. — N° 91 : Projet transmis par la Chambre des Représentants.
N° 98 : Rapport de M. Van Hemelrijck.

Ann. — Transmis par la Chambre des Représentants, p. 308 (17 décembre 1953).

Dépôt du rapport par M. Van Hemelrijck, p. 352 (17 décembre 1953).

Discussion générale (23 décembre 1953).

Discours de M. Clays (concernant la « valeur locative normale », pp. 412 et 413; M^{lle} Baers (concernant le « loyer normal » — la valeur locative normale et le revenu normal du locataire — les abus et les infractions en la matière — l'explication des principales dispositions de la loi — les logements dans les grands centres), pp. 413 et 414; MM. Vergeylen (concernant le problème du logement — le « loyer normal », p. 414; Gabriel (demande s'il appartient au bailleur de demander le loyer normal), p. 414; Van Hemelrijck, rapp. (répond à la question posée par M. Gabriel), p. 414; Van Gerven (déclare que l'on n'ait pas marqué un coefficient fixe — fait des observations au sujet des examens relatifs à l'exclusion de certaines communes), p. 414; Coupionvaux (concernant les petits propriétaires — la substitution du loyer judiciaire au loyer conventionnel — le loyer normal), pp. 414 et 415; le Vicomte du Bus de Warnaffe, m. j. (répond aux observations formulées — expose la notion du loyer normal), p. 415; Clays (concernant le critère du revenu cadastral, pp. 415 et 416).

La discussion générale est close.

Discussion des articles (23 décembre 1954).

Les articles 1 à 4 sont adoptés sans discussion, p. 416.

Droit civil. — **BAUX A LOYER** (suite).

Vote (23 décembre 1953).

MM. Taillard et Rolin justifient le vote de leur groupe.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 72 voix contre 6 et 47 abstentions, p. 435.

Se sont abstenus : MM. Allard, Ancot, Beaucarne, Beulers, Briot, Clays, Craeybeckx, Crommen, Debaise, De Block, De Boey, De Bruyne (Victor), le baron de Dorlodot, Dehousse, Delmotte, Delor, d'Hondt, Duray, Duterne, Flamme, Francen, Gilis, Goossens, Harmegnies, Knops, Lapaille, Laurens, Machtens, Molter, Moulin, Nihoul, Peiffer, Pincé, Roelandts, Rolin, Rolland, Somers, M^{me} Janson, veuve Spaak, MM. Spreutel, Taillard, Van Belle, M^{me} Beeckman, veuve Vandervelde, MM. Vergeylen, Vermeylen, Versieren, Wijn et Yernaux.

Le projet de loi sera soumis à la sanction royale.

BAUX COMMERCIAUX.

Proposition de loi interprétative de la loi du 30 avril 1951 sur les baux commerciaux, en vue de la protection du fonds de commerce.

Doc. — N° 31 : Proposition de M. Buisseret.

Ann. — Dépôt de la proposition par M. Buisseret, p. 68 (18 novembre 1953).

Prise en considération. — Renvoi en Commission, p. 234 (9 décembre 1953).

Proposition de loi modifiant la loi du 30 avril 1951 sur les baux commerciaux, en vue de la protection du fonds de commerce.

Doc. — N° 48 : Proposition de M. Schot.

N° 240 : Rapport de M. Derbaix.

Ann. — Dépôt de la proposition par M. Schot, p. 170 (1^{er} décembre 1953).

Prise en considération. — Renvoi en Commission, p. 267 (15 décembre 1953).

Discussion générale (10 mars 1954).

Discours de M. Derbaix, rapp. (concernant les lacunes de la loi du 30 avril 1951 — la portée de la proposition), pp. 1136 à 1138.

La discussion générale est close.

Discussion des articles (10 mars 1954).

Les articles 1 à 8 sont adoptés sans discussion, p. 1138.

Vote (10 mars 1954).

L'ensemble de la proposition est adopté par 148 voix et 1 abstention, p. 1151.

S'est abstenu : M. Ancot, qui justifie son abstention, p. 1151.

Le projet de loi sera transmis à la Chambre des Représentants.

PATERNITÉ ET FILIATION.

Proposition de loi abrogeant l'article 315 du Code civil.

Nouvel intitulé : *Projet de loi abrogeant l'article 315 et comportant des mesures transitoires.*

Doc. — N° 50 : Rapport de M^{me} Ciselet.

Ann. — Dépôt du rapport par M^{me} Ciselet, p. 170 (1^{er} décembre 1953).

Discussion générale (3 février 1954).

Discours de M^{me} Ciselet, rapp. (concernant l'origine de l'article 315, sa suppression et les mesures transitoires qui s'imposent), pp. 669 à 670.

Observations de M. Orban, p. 670.

Discours de M. le Baron de Dorlodot (concernant l'interprétation de l'article 315), pp. 670 à 671.

La discussion générale est close.

Discussion des articles (3 février 1954).

(Texte présenté par la Commission).

Nouvel intitulé : Intervention de M^{me} Ciselet et de MM. Rolin, Orban et le Vicomte du Bus de Warnaffe, m. j.

L'Assemblée marque son accord sur le nouvel intitulé, p. 672.

Droit civil. — PATERNITÉ ET FILIATION (suite).**Art. 1^{er}.**

Intervention de MM. Vermeylen, Rolin et M^{me} Ciselet.
L'article 1^{er} est adopté, p. 672.

Art. 2.

Intervention du Vicomte du Bus de Warnaffe, m. j. et de M. Vermeylen.
L'article 2 modifié est adopté, p. 672.

Art. 3.

Intervention du Vicomte du Bus de Warnaffe et de MM. Vermeylen, Orban et Baur, pp. 672 et 673.
L'article 3 modifié est adopté, p. 673.

Les articles amendés sont successivement remis aux voix et adoptés, p. 673.

Vote (3 février 1954).

Le Baron de Dorlodot justifie son abstention au vote sur l'article 2. Observations de MM. le Président et Vermeylen, p. 677.
L'ensemble du projet est adopté par 139 voix contre 1, p. 676.
Le projet de loi sera transmis à la Chambre des Représentants.

Proposition de loi complétant l'article 315 du Code civil.

Doc. — N° 50 : Rapport de M^{me} Ciselet.

Ann. — Dépôt du rapport par M^{me} Ciselet, p. 170 (1^{er} décembre 1953).

Le Baron de Dorlodot retire sa proposition, p. 670 (3 février 1954).

PERSONNIFICATION CIVILE.

Projet de loi modifiant la loi du 25 octobre 1919, tendant à accorder la personification civile aux associations internationales à but scientifique.

Ann. — Transmis par la Chambre des Représentants, p. 818 (23 février 1954).

SUCCESSION.

Projet de loi modifiant la loi du 16 mai 1900 apportant des modifications au régime successoral des petits héritages.

Doc. — N° 93 : Projet transmis par la Chambre des Représentants.

Ann. — Transmis par la Chambre des Représentants, p. 308 (17 décembre 1953).

TESTAMENTS.

Projet de loi sur le dépôt des testaments olographes et des testaments mystiques.

Doc. — N° 206 : Projet transmis par la Chambre des Représentants. Rapport de M. Nihoul.

Ann. — Dépôt du rapport par M. Nihoul, p. 816 (18 février 1954).

Discussion générale (10 mars 1954).

Observations de MM. Troclet, Nihoul, rapp., et le Président, pp. 1130 et 1131.

La discussion générale est close.

Discussion des articles (10 mars 1954).

L'article 1^{er} est rejeté, p. 1131.

En conséquence, l'ensemble du projet vient à tomber.

Droit commercial.**COMMERÇANTS ET ACTES DE COMMERCE.**

Projet de loi portant modification du Titre I^{er} du Livre I^{er} du Code de commerce (loi du 15 décembre 1872) et de la loi du 9 juillet 1926 organique des Conseils de prud'hommes.

Doc. — N° 10 : Amendement proposé par M. Warnant.

Ann. — La discussion générale de ce projet est jointe à celle du projet de loi portant modification du Titre II du Livre I^{er} du Code de commerce (loi du 15 décembre 1872) et du projet de loi sur le registre du commerce.

Le projet est renvoyé à la Commission de la Justice, p. 103 (24 novembre 1953).

Droit commercial (suite).**CONVENTIONS MATRIMONIALES.**

Projet de loi portant modification du Titre II du Livre I^{er} du Code de commerce (loi du 15 décembre 1872).

Ann. — La discussion générale de ce projet est jointe à celle du projet de loi portant modification du Titre I^{er} du Livre I^{er} du Code de commerce (loi du 15 décembre 1872) et de la loi du 9 juillet 1926 organique des Conseils de prud'hommes et du projet de loi sur le registre du commerce.

Le projet est renvoyé à la Commission de la Justice, p. 103 (24 novembre 1953).

FAILLITE.

Projet de loi modifiant l'article 472 du Code de commerce.

Doc. — N° 130 : Exposé des motifs et projet de loi.

Ann. — Dépôt du projet de loi par le Vicomte du Bus de Warnaffe, m. j., p. 518 (19 janvier 1954).

LETTRES DE CHANGE ET BILLETS A ORDRE.

Projet de loi qui rectifie et interprète diverses dispositions de la loi du 10 août 1953 concernant l'introduction dans la législation nationale de la loi uniforme sur les lettres de change et billets à ordre et sa mise en vigueur, et qui la coordonne avec la dite loi uniforme.

Doc. — N° 235 : Exposé des motifs et projet de loi.

Ann. — Dépôt du projet par M. le Vicomte du Bus de Warnaffe, m. j., p. 942 (26 février 1954).

REGISTRE DU COMMERCE.

Projet de loi sur le Registre du commerce.

Doc. — N° 9 : Amendements de M. Warnant au texte présenté par la Commission.

Discussion générale (24 novembre 1953).

Ann. — A cette discussion sont jointes celles du projet de loi portant modification du Titre I^{er} du Livre I^{er} du Code de commerce (loi du 15 décembre 1872) et de la loi du 9 juillet 1926 organique des Conseils de prud'hommes et du projet de loi portant modification du Titre II du Livre I^{er} du Code de commerce (loi du 15 décembre 1872).

Renvoi en Commission (24 novembre 1953).

Discours de MM. Schot (déclare que ces projets amèneront de grands bouleversements dans les traditions juridiques et demande qu'ils soient renvoyés à la Commission de la Justice), pp. 100 et 101 à 102; le Président (estime que le renvoi en Commission ne devrait être demandé qu'au moment où des difficultés pourraient surgir lors de la discussion), pp. 101 et 102; Rolin (appuie la proposition de renvoi en Commission — insiste sur la mise en concordance du projet sur le registre du commerce et de la proposition relative au casier civil), pp. 101 à 103; Servais, Maurice, rapp. (demande que la discussion soit abordée immédiatement — estime que les trois projets sont liés), pp. 101 à 103; Duvieusart, m. a. e. c. m. (demande au Sénat de ne pas accueillir la demande de renvoi), pp. 101 à 103; Kluykens (demande le renvoi du projet relatif au registre du commerce), p. 102; Ancot (appuie la proposition de renvoi), p. 102.

La proposition de renvoi en Commission des trois projets est adopté, p. 103.

Observations de MM. Rolin, Maurice Servais, Duvieusart, m.a.e.c.m. Marien et Godin, p. 103.

Droit constitutionnel. — V. Droit public.**Droit d'association. — V. Affaires Etrangères : Travail.****Droit international privé. — V. Affaires Etrangères.****Droit pénal.****EXTRADITION.**

Projet de loi modifiant l'article 1^{er} de la loi du 15 mars 1874 sur les extraditions.

Doc. — N° 16 : Exposé des motifs et projet de loi.

Ann. — Dépôt du projet par le Vicomte du Bus de Warnaffe, m. j., p. 31 (12 novembre 1953).

Droit pénal (suite).

TRIBUNAUX DE POLICE.

Projet de loi modifiant l'article 138 du Code d'instruction criminelle.
Doc. — N° 131 : Exposé des motifs et projet de loi.

Ann. — Dépôt du projet de loi par le Vicomte du Bus de Warnaffe, m. j., p. 518 (19 janvier 1954).

Droit public.

CONSEIL D'ÉTAT.

Projet de loi modifiant la loi du 23 décembre 1946 portant création d'un Conseil d'Etat.

Doc. — N° 207 : Projet transmis par la Chambre des Représentants. N° 266 : Rapport de M. Vermeylen.

Ann. — Transmis par la Chambre des Représentants, p. 818 (23 février 1954).

Dépôt du rapport par M. Vermeylen, p. 957 (2 mars 1954).

Pas de discussion générale.

Discussion des articles (11 mars 1954).

Les articles 1 à 3 sont adoptés sans discussion, p. 1168.

Vote (11 mars 1954).

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 162 membres présents, p. 1186.

Le projet de loi sera soumis à la sanction royale.

Traitements.

Projet de loi relatif aux traitements des titulaires d'une fonction au Conseil d'Etat.

Doc. — N° 23 : Rapport de M. Sledsens.

N° 161 : Rapport de M. Sledsens.

N° 190 : Amendements présentés par le Gouvernement au texte des Commissions réunies de la Justice et de l'Intérieur.

N° 217 : Sous-amendements présentés par le Gouvernement.

Ann. — Dépôt du rapport par M. Sledsens, p. 38 (17 novembre 1953). Dépôt du rapport par M. Sledsens, p. 686 (3 février 1954).

Renvoi en Commission (9 février 1954).

M. Moyersoën, m. i. (demande que le projet soit réexaminé en Commission), p. 709.

Observations de MM. le Président, Vermeylen, Rolin et Van Remoortel.

L'Assemblée marque son accord au renvoi aux Commissions réunies de l'Intérieur et de la Justice, p. 709.

Discussion générale (23 février 1954).

Discours de MM. **Sledsens**, rapp. (concernant les modifications apportées au projet), p. 837; **Van Remoortel** (concernant la réadaptation partielle des traitements et le déclassement qui en résulte — l'équilibre voulu par le législateur entre le Conseil d'Etat et les tribunaux judiciaires), pp. 837 et 838; **Vermeylen** (concernant les relations entre le Gouvernement et le Conseil d'Etat — l'adaptation sur la base des chiffres les plus avantageux admis en juillet 1952 — l'incidence budgétaire de la modification proposée), pp. 838 à 841.

Observations de MM. Orban, Ancot, Rolin, Doutrepoint et Van Houtte, p. m., pp. 839 et 840.

Discours de MM. **Moyersoën**, m. i. (concernant l'augmentation substantielle prévue par le Gouvernement — la position du Conseil d'Etat entre la Cour de Cassation et la Cour d'Appel — l'incidence des augmentations proposées), pp. 841 à 843; **Rolin** (concernant les droits acquis et la situation protocolaire des Conseillers d'Etat), p. 843.

Observations de MM. Doutrepoint, Vermeylen, Rolin, Van Remoortel et Schot, pp. 841 à 843.

La discussion générale est close.

Droit public. — CONSEIL D'ÉTAT (suite).*Discussion des articles (23 février 1954).*

Art. 1^{er} (texte proposé par la Commission).

Le vote sur l'amendement du Gouvernement, sous-amendé par lui, et sur l'article, est réservé, p. 844.

Art. 2 (texte proposé par la Commission).

Le vote sur l'amendement du Gouvernement et sur l'article est réservé, p. 844.

Art. 3.

Le vote sur l'amendement de la Commission et de l'amendement du Gouvernement sous-amendé par lui, et sur l'article, est réservé, p. 846.

Art. 4 et 5.

Adoptés sans discussion, p. 846.

Art. 6.

L'amendement du Gouvernement est retiré.

Le vote sur l'amendement de la Commission et sur l'article 6 est réservé, p. 846.

Art. 7.

Adopté sans discussion, p. 847.

Vote sur les amendements et les articles réservés (24 février 1954).

Observations de MM. Nihoul et Moyersoën, m. i., p. 872.

Art. 1^{er}.

L'amendement du Gouvernement, sous-amendé par lui, est adopté par 88 voix contre 75, p. 872.

L'article 1^{er}, amendé, est adopté, p. 873.

Art. 3.

L'amendement du Gouvernement, sous-amendé par lui, est adopté. L'article 3, amendé, est adopté, p. 873.

Art. 2.

L'amendement du gouvernement, sous-amendé par lui, est adopté. L'article 2, amendé, est adopté, p. 873.

Vote (24 février 1954).

M. Coulonvaux justifie le vote de son groupe.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 102 voix contre 5 et 55 abstentions, p. 879.

Se sont abstenus : MM. Allard, Beaucarne, Beulers, Bouilly, Briot, Chot, Clays, Cornez, Craeybeckx, Crommen, Debaise, De Block, De Boey, De Bruyne (Victor), Dehousse, Delmotte, Delor, Desmet (Louis), Dhondt, Doutrepoint, Duray, Flamme, Francen, Gillis, Goossens, Harmegnies, Knops, Lacroix, Lapaille, Laurens, Ledoux, Machtens, Missiaen, Molter, Moulin, Peiffer, Pontus, Rassart, Remson, Roelandts, Rolin, Rolland, Somers, M^{me} Janson, veuve Spaak, MM. Spreutel, Troclet, Vandermeulen, M^{me} Beeckman, veuve Vandervelde, MM. Van Hooveld, Verbert, Vergeylen, Vermeylen, Versieren, Wijn et Yernaux.

Le projet de loi sera transmis à la Chambre des Représentants.

REVISION DE LA CONSTITUTION.

Projets de déclarations relatives à la revision :

1^o du Titre III de la Constitution, par l'insertion d'un article 25bis, relatif à l'attribution de pouvoirs à des Autorités Supranationales ou Internationales;

2^o de l'article 68 de la Constitution;

3^o de l'article 1^{er}, alinéa 4, de la Constitution;

4^o de l'article 39 de la Constitution, exception faite de la seconde phrase;

5^o de l'article 47, alinéa 3, de la Constitution;

6^o de l'article 52 de la Constitution;

7^o de l'article 57 de la Constitution;

8^o de l'article 56bis de la Constitution, par sa suppression;

9^o de l'article 70, alinéa 1^{er}, de la Constitution;

10^o du Titre VIII de la Constitution, par l'adjonction d'un article 140, disant que la Constitution Belge est établie en français et en néerlandais et que les deux textes font foi;

Droit public. — REVISION DE LA CONSTITUTION (suite).

- 11° de tous les articles de la Constitution, mais uniquement en vue d'établir sa version néerlandaise;
 12° des dispositions transitoires à l'article 47 de la Constitution;
 13° des dispositions transitoires à l'article 52 de la Constitution;
 14° des dispositions transitoires à l'article 53 de la Constitution;
 15° des dispositions transitoires à l'article 56bis de la Constitution;
 16° du Titre VIII de la Constitution, par l'insertion d'une disposition transitoire permettant de déroger à l'article 41 en ce qui concerne l'adoption par les Chambres de la version néerlandaise des lois qui ont été promulguées avant la fin de la révision constitutionnelle en cours;
 17° de l'article 132 de la Constitution, par son abrogation;
 18° de l'article 135 de la Constitution, par son abrogation;
 19° de l'article 136 de la Constitution, par son abrogation;

Doc. — N° 168 : Rapport de M. Ancot.

Ann. — Transmis par la Chambre des Représentants, p. 10 (10 novembre 1953).

Renvoi à la Commission spéciale, p. 10 (10 novembre 1953).

Discussion générale (11 février 1954).

Observations de MM. Gillon, le Président, Vermeylen, Rolin, Orban, Kluyskens, Mulier, Yernaux et Ancot, rapp., pp. 760 et 761.

Discours de M. **Dehousse** (concernant la révision réduite, le projet gouvernemental et les additions de la Chambre et du Sénat — la participation de la Belgique à des Organisations Internationales ou Supranationales et le retrait de la Belgique de ces Institutions — l'esprit de pacifisme — l'effet interne des Traités internationaux et l'intégration du Droit des gens dans le Droit belge — la dénonciation des Traités — la structure et le fonctionnement des Institutions — les Droits Sociaux et Economiques — le système de révision), pp. 761 à 764.

Observations de MM. Orban, Rolin, de la Vallée Poussin et Ancot, rapp., p. 763 et 764.

Reprise de la discussion générale (16 février 1954).

Discours de MM. **Buisseret** (concernant la Constitution, garantie d'ordre et de liberté et l'élargissement de la révision — les déficiences de notre régime politique et les besoins futurs — la réservation des questions de fond — le referendum — la question des groupements linguistiques et l'autonomie régionale — la constitutionnalité du Conseil d'Etat — la réforme de tout le système du contentieux administratif), pp. 766 à 769; **Rolin** (concernant la limitation de la révision — les dérogations à l'exercice normal des Pouvoirs constitutionnels résultant de l'état d'exception — l'éventualité d'un mariage royal en l'absence du Gouvernement), pp. 770 et 771; **Orban** (concernant la révision imposée par des préoccupations internationales — la limitation de la révision — les pouvoirs spéciaux — les libertés économiques et sociales — la notion de souveraineté — le nationalisme économique), pp. 771 à 774.

Observations de M. Kluyskens, p. 773.

Discours de M. **Moyersoén**, m. i. (concernant la participation de la Belgique à l'évolution qui s'est manifestée dans le domaine des relations internationales — la révision limitée — l'amélioration des pratiques parlementaires — la délégation des pouvoirs — la fonction de Premier Ministre — le contentieux administratif — les droits économiques et sociaux — le programme de la Constituante — le respect de l'essence de notre Constitution), p. 774 à 776.

Observations de MM. Vermeylen, Dehousse, Ancot, rapp., Orban et le Président, pp. 774 et 775.

Discours de M. **Coulonvaux** (concernant le dépôt tardif du projet — le manque de souplesse de la procédure de révision — les travaux préparatoires — la limitation de la révision aux articles ayant trait à l'évolution des rapports internationaux), pp. 776 à 778.

Observations de MM. Dehousse, Ancot et le Président, pp. 776 et 777.

Discours de M. **Glineur** (concernant la limitation de la révision aux problèmes relatifs aux relations internationales — les problèmes internes — les droits sociaux et économiques), pp. 778 et 779.

Observations de MM. le Président, Vermeylen et Ancot, pp. 778 et 779.

La discussion générale est close.

Droit public. — REVISION DE LA CONSTITUTION (suite).*Discussion des projets.*

Art. 56bis (18 février 1954).

Observations de MM. Gillon, Rolin et Ancot, rapp., p. 803.

Le projet de déclaration, amendé par la Commission, est adopté remis aux voix et définitivement adopté, p. 803.

Le projet de déclaration sera renvoyé à la Chambre des Représentants.

Titre VIII. — Adjonction Art. 140 (18 février 1954).

(Texte proposé par la Commission).

Discours de M. **Moyersoén**, m. i. (demande que la discussion de cet article soit différée, sans quoi l'adoption du texte néerlandais par les deux Chambres donnerait lieu à dissolution), p. 806.

Observations de MM. le Président, Rolin, Ancot, rapp. et Vermeylen, p. 806.

Le projet de déclaration de révision du Titre VIII de la Constitution, par l'adjonction d'un article 140 est adopté, remis aux voix et définitivement adopté, p. 806.

Le projet de déclaration sera renvoyé à la Chambre des Représentants.

Art. 1^{er}, alinéa 4 (25 février 1954).

Discours de M. **le Président** (remarque que la proposition de M. Glineur est mieux à sa place à l'alinéa 4 de l'article 1^{er}), pp. 904 et 905; **Glineur** (concernant le droit pour le Congo Belge de se séparer de la Belgique à un moment donné — l'octroi de Droits politiques, économiques et civils aux populations du Congo), p. 905; **Van Remoortel** (concernant l'impossibilité d'organiser le droit de sécession dans une Constitution — l'octroi de droits nouveaux aux indigènes et la loi coloniale — la participation des indigènes à la vie politique), pp. 905 et 906; Ancot, rapp. (estime que la proposition de M. Glineur n'est pas recevable parce que contraire à un principe de la Constitution), p. 906; **le Président** (déclare que deux propositions ont été formulées dans les mêmes termes et que le vote doit uniquement porter sur le texte de la proposition et non sur les justifications), p. 906; **Dehousse** (déclare qu'il existe deux propositions différentes répondant à des buts différents — dit que la proposition de M. Glineur n'a pas de base juridique — déclare que la Belgique doit servir le progrès des populations indigènes, tant au point de vue économique et social qu'au point de vue politique), pp. 906 et 907; **Orban** (proteste contre l'interprétation du rapporteur des possibilités de modification de notre Constitution), p. 907; **Vermeylen** (appuie le point de vue de M. Orban), p. 907; **Glineur** (fait des observations au sujet de la non-recevabilité invoquée par le rapporteur), pp. 907 et 908.

Observations de MM. Bouilly, Dehousse, Yernaux, Ancot, rapp. et Van Remoortel, pp. 907 et 908.

Discours de MM. **Dequae**, m. c. (concernant l'unité du territoire — la terminologie — la présence de troupes au Congo), p. 908; **Van Remoortel** (demande des précisions en ce qui concerne la terminologie à employer et l'intégration automatique des territoires d'Afrique dans l'Europe), p. 908; **Dequae**, m. c. (déclare qu'une intégration éventuelle de la Métropole ne signifie pas que le Congo sera intégré automatiquement), p. 908.

Le projet de déclaration de révision de l'article 1^{er}, alinéa 4, de la Constitution, est adopté, p. 908.

Art. 41 (26 février 1954).

Discussion. — Discours de M. **Ancot**, rapp. (déclare que la Commission a jugé cette proposition superflue étant donné que cette question peut être réglée par une loi ordinaire), p. 931.

Le projet de déclaration de révision de l'article 41 de la Constitution est rejeté, p. 931.

Art. 47, alinéa 3 (26 février 1954).

Le projet de déclaration de révision de l'article 47, alinéa 3 de la Constitution est adopté, p. 938.

Art. 47 (26 février 1954).

Discussion. — Le projet de déclaration de révision de l'article 47 de la Constitution — dispositions transitoires — est adopté, p. 938.

Droit public. — REVISION DE LA CONSTITUTION (suite).

Art. 39 (9 mars 1954).

Le projet de déclaration de révision de l'article 39 de la Constitution est adopté, p. 1098.

Art. 52 (9 mars 1954).

Le projet de déclaration de révision de l'article 52 de la Constitution est adopté, p. 1099.

Art. 52 (dispositions transitoires) (9 mars 1954).

Le projet de déclaration de révision de l'article 52 de la Constitution (dispositions transitoires) est adopté, p. 1099.

Art. 53 (9 mars 1954).

Le projet de déclaration de révision de l'article 53 de la Constitution — dispositions transitoires — est adopté, p. 1099.

Art. 56bis (9 mars 1954).

Le projet de déclaration de révision de l'article 56bis de la Constitution — dispositions transitoires — est adopté, p. 1099.

Art. 57 (9 mars 1954).

Le projet de déclaration de révision de l'article 57 de la Constitution est adopté, p. 1099.

Art. 70, alinéa 1^{er} (9 mars 1954).

Le projet de déclaration de révision de l'article 70, alinéa 1^{er}, de la Constitution est adopté, p. 1099.

Art. 132 (9 mars 1954).

Le projet de déclaration de révision de l'article 132 de la Constitution est adopté, p. 1100.

Art. 135 (9 mars 1954).

Le projet de déclaration de révision de l'article 135 de la Constitution est adopté, p. 1100.

Art. 136 (9 mars 1954).

Le projet de déclaration de révision de l'article 136 de la Constitution est adopté, p. 1100.

Tous les articles (en vue d'établir la version néerlandaise) (9 mars 1954).

Le projet de déclaration de révision de tous les articles de la Constitution, mais uniquement en vue d'établir sa version néerlandaise est adopté, p. 1100.

Titre III. — Art. 25bis (9 mars 1954).
(texte proposé par la Commission).

Discours de MM. **Kluyskens** (déclare qu'il ne peut être question d'attribuer des pouvoirs à des Autorités Supranationales ou Internationales, mais que la Constitution doit organiser l'exercice de certains pouvoirs par ces organes), p. 1102; **Dehousse** (marque son accord à l'inscription du terme « exercice » étant entendu qu'on lui donnerait le sens d'« attribution ». Fait des observations au sujet de la terminologie employée en ce qui concerne les Etats Fédéraux, la Confédération d'Etats et les Organismes Supranationaux et au sujet de l'instrument servant de base aux Organismes Supranationaux), pp. 1102 à 1104.

Observations de MM. Rolin, Vermeylen et Ancot, pp. 1102 et 1103.

Discours de M. **Moyersoen**, m. i. (déclare qu'il faut entendre « exercice » dans un sens restrictif du terme « attribution »), p. 1104.

Observations de MM. Rolin, Schot et Dehousse, p. 1104.

Discours de M. **Rolin** (estime que l'on doit maintenir la terminologie utilisée dans la Constitution), p. 1105.

Le projet de déclaration de révision du Titre III de la Constitution par l'insertion d'un article 25bis est adopté, p. 1113.

Art. 68 (9 mars 1954).

Discours de M. **Dehousse** (estime que l'article 68 est fort restrictif, mais qu'il est possible, sans toucher à aucune autre disposition constitutionnelle d'introduire dans le cadre de cet article, des dispositions relatives aux recours à la guerre et à l'arbitrage qui seraient dans l'esprit du texte ancien, déclare qu'il faut définir ce qu'on entend par « cadre des relations internationales de la Belgique »), pp. 1105 et 1106.

Droit public. — REVISION DE LA CONSTITUTION (suite).

Observations de M. Ancot, p. 1105.

Discours de MM. **Moyersoen**, m. i. (dit qu'on peut envisager la révision de l'article 68 sans toutefois sortir du cadre de ses dispositions et sans y introduire des éléments contraires à d'autres dispositions de la Constitution, p. 1105; **Ancot**, rapp. (appuie la thèse du Ministre de l'Intérieur — rappelle l'esprit qui a animé le Constituant de 1830 en ce qui concerne le vote des budgets), pp. 1105 et 1106; **de la Vallée Poussin** (rappelle le principe fondamental de la séparation des pouvoirs et la limitation du pouvoir du Parlement en ce qui concerne les traités — fait les observations au sujet du Gouvernement d'assemblée), p. 1106.

Observations de MM. Rolin, Schot, le Président et Ancot, rapp., p. 1106.

Le projet de déclaration de révision de l'article 68 de la Constitution est adopté, p. 1114.

Proposition de déclaration de révision de la Constitution.

(Proposition de M. Coulonvaux, session de 1952-1953, doc. n° 281.)
Articles 25 et 68, voir la discussion des projets de déclaration de révision de la Constitution.

Propositions de déclaration de révision des articles 1^{er}, alinéas 1^{er} et 3, 32, 38 et 108 de la Constitution.

Doc. — N° 41 : Propositions de M. Buisseret.

N° 168 : Rapport de M. Ancot.

Ann. — Dépôt des propositions par M. Buisseret, p. 152 (26 novembre 1953).

Prise en considération. — Renvoi en Commission, p. 155 (1^{er} décembre 1953).

Discussion générale (11 février 1954).

(Voir projets de déclarations transmis par la Chambre des Représentants).

Discussion de la proposition. — Art. 1^{er} (18 février 1954).

Discours de M. **Yernaux** (concernant les revendications wallonnes et les conditions d'équilibre — le droit du groupe national wallon de s'administrer lui-même dans le cadre de la Belgique — le danger de séparation), pp. 806 à 810.

Observations du Baron Nothomb et de MM. Segors, m. c., Allewaert, Harmegnies et Remson, pp. 807 à 810.

Discours de M. **Dehousse** (expose le principe du fédéralisme et son utilité — souligne le lien existant entre le fédéralisme international et interne), pp. 811 et 812.

Observations de M. Ancot, rapp., p. 811.

Discours de M. **Chot** (concernant le système du « provincialisme » et les critiques qu'il rencontre — la dépossession du pouvoir central en deux stades : le stade constitutionnel et le stade révisionniste — la possibilité d'une réduction du nombre des provinces), pp. 812 à 816.

Observations de MM. Rolin, Dehousse, le Baron Nothomb, M^{me} Beeckman, veuve Vandervelde, MM. le Président, Buisseret, Moyersoen, m. i., Bouweraerts, Ancot, rapp., et Vermeylen, pp. 813 à 816.

Reprise de la discussion (24 février 1954).

Discours du Baron **Nothomb** (concernant le fédéralisme — le Sénat géographique — la décentralisation et la déconcentration, garantie de l'unité nationale), pp. 867 à 869; MM. **Buisseret** (concernant le problème wallon et les promesses du Gouvernement — les bases d'autonomie — la décentralisation des pouvoirs et des services publics — la nécessité pour la Constituante d'aborder ce problème), pp. 869 à 872; **Moyersoen**, m. i. (concernant la disproportion entre les griefs et les propositions que l'on fait pour y remédier — l'impossibilité d'une solution des problèmes flamands et wallons par le fédéralisme — la recherche d'une structure politique élargie), pp. 879 à 881; **Rassart** (concernant l'existence de griefs régionaux contre le pouvoir central — l'examen du fédéralisme par la Constituante), pp. 881 à 882.

Observations de MM. Moyersoen, m. i., Dehousse, Baur et Rolin, p. 882.

Discours de M. **Hanquet** (concernant le malaise wallon et la condamnation du fédéralisme — le renforcement de l'autorité provinciale — la décentralisation et la déconcentration), pp. 882 à 884.

Observations de MM. Yernaux, Dehousse et le Président.

Discours de MM. **Van Rempoortel** (concernant la nécessité de trouver une solution au problème wallon), p. 885; **De Block** (concernant les griefs flamands et wallons, conséquence de la centralisation administrative — le respect mutuel des opinions

Droit public. — REVISION DE LA CONSTITUTION (suite).

— la condamnation du fédéralisme — l'examen par la Constituante d'une nouvelle répartition de la Belgique), pp. 885 à 886; **Vermeylen** (concernant l'instauration du fédéralisme dans l'état actuel de nos institutions), pp. 886 à 887; **Ancot**, rapp. (concernant la décentralisation nécessaire et l'impossibilité de résoudre les graves problèmes qui se posent par une séparation administrative de la Belgique), pp. 887 à 889.

Vote (25 février 1954).

MM. Custers, Buisseret, Van Remoortel, Rolin, le Baron Nothomb, et Coulonvaux justifient leur vote, pp. 908 à 909.

Les propositions de déclaration de révision de l'article 1^{er}, alinéas 1^{er} et 3, sont rejetées par 105 voix contre 39 et 5 abstentions, p. 909. Se sont abstenus : MM. Misefaen, Rolin, Van Hemelrijck, Vermeylen et De Block.

A la suite de ce vote, les autres propositions de M. Buisseret sont retirées, p. 910.

Propositions de déclaration de révision des articles 1 à 11, 16, 17, 19, 20, 22, 23, 25 à 29, 32, 35, 36, 47 à 57, 59, 61 à 74, 77, 79 à 82, 84 à 91, 93 à 95, 99, 102 à 108, 110 à 129 de la Constitution.

Doc. — N° 43 : Propositions de M. Yernaux.

N° 168 : Rapport de M. Ancot.

Ann. — Dépôt des propositions par M. Yernaux, p. 152 (26 novembre 1953).

Prise en considération. — Renvoi en Commission, p. 155 (1^{er} décembre 1953).

Discussion générale (11 février 1954).

(Voir projets de déclarations transmis par la Chambre des Représentants).

Discussion de la proposition. — Art. 1^{er} (18 février 1954).

Discours de M. **Yernaux** (concernant les revendications wallonnes et les conditions d'équilibre — le droit du groupe national wallon de s'administrer lui-même dans le cadre de la Belgique — le danger de séparation), pp. 806 à 810.

Observations du Baron Nothomb et de MM. Segers, m. c., Allewaert, Harmegnies et Remson, pp. 807 à 810.

Discours de M. **Dehousse** (expose le principe du fédéralisme et son utilité — souligne le lien existant entre le fédéralisme international et interne), pp. 811 et 812.

Observations de M. Ancot, rapp., p. 811.

Discours de M. **Chot** (concernant le système du « provincialisme » et les critiques qu'il rencontre) — la dépossession du pouvoir central en deux stades : le stade constitutionnel et le stade révisionniste — la possibilité d'une réduction du nombre des provinces), pp. 812 à 816.

Observations de MM. Rolin, Dehousse, le Baron Nothomb, M^{me} Beeckman, veuve Vandervelde, MM. le Président, Buisseret, Moyersoën, m. i., Bouweraerts, Ancot, rapp., et Vermeylen, pp. 813 à 816.

Reprise de la discussion (24 février 1954).

Discours du Baron **Nothomb** (concernant le fédéralisme — le Sénat géographique — la décentralisation et la déconcentration, garantie de l'unité nationale), pp. 867 à 869; MM. **Buisseret** (concernant le problème wallon et les promesses du Gouvernement — les bases d'autonomie — la décentralisation des pouvoirs et des services publics — la nécessité pour la Constituante d'aborder ce problème), pp. 869 à 872; **Moyersoën**, m. i. (concernant la disproportion entre les griefs et les propositions que l'on fait pour y remédier — l'impossibilité d'une solution des problèmes flamands et wallons par le fédéralisme — la recherche d'une structure politique élargie), pp. 879 à 881; **Rassart** (concernant l'existence de griefs régionaux contre le pouvoir central — l'examen du fédéralisme par la Constituante), pp. 881 à 882.

Observations de MM. Moyersoën, m. i., Dehousse, Baur et Rolin, p. 882.

Discours de M. **Hanquet** (concernant le malaise wallon et la condamnation du fédéralisme — le renforcement de l'autorité provinciale — la décentralisation et la déconcentration), pp. 882 à 884.

Observations de MM. Yernaux, Dehousse et le Président.

Droit public. — REVISION DE LA CONSTITUTION (suite).

Discours de MM. **Van Remoortel** (concernant la nécessité de trouver une solution au problème wallon, p. 885; **De Block** (concernant les griefs flamands et wallons, conséquence de la centralisation administrative — le respect mutuel des opinions — la condamnation du fédéralisme — l'examen par la Constituante d'une nouvelle répartition de la Belgique), pp. 885 et 886; **Vermeylen** (concernant l'instauration du fédéralisme dans l'état actuel de nos institutions), pp. 886 à 887; **Ancot**, rapp. (concernant la décentralisation nécessaire et l'impossibilité de résoudre les graves problèmes qui se posent par une séparation administrative de la Belgique), pp. 887 à 889.

Vote (25 février 1954).

MM. Custers, Buisseret, Van Remoortel, Rolin, le Baron Nothomb et Coulonvaux justifient leur vote, pp. 908 à 909.

Les propositions de déclaration de révision de l'article 1^{er}, alinéas 1^{er} et 3, sont rejetées par 105 voix contre 39 et 5 abstentions, p. 909. Se sont abstenus : MM. Missiaen, Rolin, Van Hemelrijck, Vermeylen et De Block.

A la suite de ce vote, les autres propositions de M. Yernaux viennent à tomber, p. 909.

Proposition de déclaration de révision de l'article 6, alinéa 2, de la Constitution.

Doc. — N° 100 : Proposition de M. Vermeylen.

N° 168 : Rapport de M. Ancot.

Ann. — Dépôt de la proposition par M. Vermeylen, p. 352 (17 décembre 1953).

Prise en considération. — Renvoi en Commission, p. 355 (22 décembre 1953).

Discussion générale (11 février 1954).

(Voir projets et déclarations transmis par la Chambre des Représentants).

Discussion de la proposition. (17 février 1954).

Discours de M. **Vermeylen** (demande de permettre à la Constituante d'inscrire à l'article 6 l'égalité des sexes, l'égalité juridique n'existant pas en ce moment), pp. 782 à 784.

Observations de MM. Derbaix et Van Laeys, pp. 782 à 783.

Discours de M^{me} **Ciselet** (appuie les arguments développés par M. Vermeylen), pp. 784 à 785; M^{lle} **Baers** (demande le maintien du texte actuel de l'article 6 et la reconnaissance dans les lois et dans les institutions du pays de l'équivalence du travail féminin et masculin), pp. 785 à 786; MM. **Moyersoën**, m. i. (déclare qu'il n'est pas nécessaire de reviser l'article 6), pp. 786 à 788.

Observations de MM. Dierckx, Moulin, Vermeylen, Rolin, Yernaux, M^{me} Beeckman, veuve Vandervelde et le Président, pp. 786 à 788.

Discours de M. **Glineur** (demande l'inscription de l'égalité des sexes dans la Constitution), pp. 788 et 789; **Rolin** (appuie la proposition de M. Vermeylen et de M^{me} Ciselet — reproche à l'ancien texte de ne pas imposer l'égalité et de permettre que la discrimination soit devenue la règle), pp. 789 et 790; **Ancot**, rapp. (estime que l'adjonction « sans distinction de sexe » est superflue, le texte actuel excluant toute distinction), p. 790.

Observations de MM. Vermeylen, Orban et Rolin, pp. 790 à 791.

Observations de M^{lle} Baers, MM. Vermeylen et Harmegnies relatives à l'égalité juridique et l'égalité de fait, p. 792;

M^{me} Tambyser, veuve Cools et le Baron de Dorlodot justifient leur vote, p. 792.

La proposition de déclaration de révision de l'article 6, alinéa 2, de la Constitution, est rejetée par 68 voix contre 66, p. 793.

Proposition de déclaration de révision de la Constitution, par l'adjonction d'un article 24bis.

Doc. — N° 108 : Proposition de M. Troclet.

N° 168 : Rapport de M. Ancot.

Ann. — Dépôt de la proposition par M. Troclet, p. 371 (22 décembre 1953).

Prise en considération. — Renvoi en Commission, p. 439 (12 janvier 1954).

Droit public. — REVISION DE LA CONSTITUTION (suite).*Discussion générale* (11 février 1954).

(Voir projets et déclarations transmis par la Chambre des Représentants).

Discussion de la proposition. — Art. 24bis (25 février 1954).

Discours de M. **Dehousse** (concernant l'inscription des droits économiques et sociaux dans nombre de constitutions étrangères — la déclaration et la convention relatives aux Droits de l'Homme — la participation active de la Belgique aux efforts de l'O.N.U. dans le domaine des pactes sociaux — les objections soulevées), pp. 910 à 913.

Observations de MM. Orban, Troclet, Léon Servais et Glineur, p. 911 à 913.

Discours de M. **Coulonvaux** (déclare que la Constitution énonce une série de principes qui permettent une adaptation continue à l'évolution des temps), p. 913.

Observations de MM. Rolin, Vermeylen, Dehousse, Harmegnies, Moulin et Delmotte, p. 914.

Discours de MM. **Houben** (déclare que la Belgique doit poursuivre la politique de progrès social mais qu'il serait erroné de vouloir, à cet effet, modifier la Constitution dans le sens indiqué), pp. 914 et 915; **Moyersoën**, m. i. (concernant le grand pouvoir attribué au législateur — les difficultés résultant de l'inscription de ces droits dans la Constitution), pp. 915 à 917.

Observations de MM. Troclet, De Block et Glineur, p. 916.

Discours de MM. **Troclet** (plaide l'inscription des droits économiques et sociaux dans la Constitution et réfute les objections émises), pp. 917 et 918; **Glineur** (concernant le droit au travail — le droit de grève — le salaire égal à travail égal — le droit aux soins médicaux — le droit au repos et aux loisirs — le droit d'obtenir de la collectivité des moyens d'existence décentes), pp. 918 à 919; **Molter** (demande de permettre l'inscription des droits économiques et sociaux dans la Constitution), p. 919; **Melle Baers** (reconnaît l'importance de la question — estime que l'inscription des droits économiques et sociaux dans la Constitution est superflue, étant donné que celle-ci a toujours permis le progrès social), pp. 919 et 920; **MM. Rolin** (concernant l'importance d'empêcher au législateur son retour en arrière en matière économique et sociale), pp. 920 et 921; **Ancot**, rapp. (concernant les deux conceptions radicalement différentes de la législation — la possibilité de suivre l'évolution sociale sans modifier la Constitution), pp. 920 et 921.

La discussion est close.

Vote (26 février 1954).

M. Allard justifie son vote, p. 930.

La proposition d'adjonction d'un article 24bis à la Constitution est rejetée par 76 voix contre 58, p. 930.

Proposition de déclaration de révision de l'article 36 de la Constitution.

Doc. — N° 58 : Proposition de M. Van Gerven.
N° 168 : Rapport de M. Ancot.

Ann. — Dépôt de la proposition par M. Van Gerven, p. 191 (2 décembre 1953).

Prise en considération. — Renvoi en Commission, p. 212 (8 décembre 1954).

Discussion générale (11 février 1954).

(Voir projets et déclarations transmis par la Chambre des Représentants).

Discussion de la proposition (17 février 1954).

Discours de M. **Van Gerven** (concernant l'incompatibilité existant entre la fonction de membre du Parlement, de conseiller provincial ou de conseiller communal et celle d'officier de réserve, de sous-officier de réserve ou de simple militaire rappelé en service actif), pp. 793 et 794.

Observations de M. Ancot, rapp., p. 794.

La proposition de déclaration de révision de l'article 36 de la Constitution est adoptée, p. 794.

Le projet de déclaration de révision est transmis à la Chambre des Représentants.

Droit public. — REVISION DE LA CONSTITUTION (suite).*Proposition de déclaration de révision de l'article 36 de la Constitution par adjonction d'un deuxième alinéa.*

Doc. — N° 85 : Proposition de M. Vermeylen.
N° 168 : Rapport de M. Ancot.

Ann. — Dépôt de la proposition par M. Vermeylen, p. 282 (15 décembre 1953).

Prise en considération. — Renvoi en Commission, p. 284 (16 décembre 1953).

Discussion générale (11 février 1954).

(Voir projets et déclarations transmis par la Chambre des Représentants).

Discussion de la proposition (18 février 1954).

(Texte proposé par la Commission, Titre III, Chapitre Ier).

Discours de M. **Vermeylen** (concernant le remplacement des parlementaires qui assurent temporairement une fonction dans des organismes internationaux et des ministres membres du Parlement — le système de la suppléance et celui de la délégation de pouvoirs à un autre membre de l'Assemblée et sa préférence pour le premier système), pp. 798 et 799.

Observations de MM. Orban et Vermeylen, p. 799.

Discours de M. **Ancot**, rapp. (déclare que la Commission s'est prononcée en faveur du remplacement par un membre de la même assemblée et que les trois cas énumérés le sont à titre limitatif), pp. 799 à 801.

Observations de M. Vermeylen, p. 800.

Discours de M. **Moyersoën**, m. i. (souligne les inconvénients de la suppléance et dit que la Chambre est résolument hostile à ce système), p. 801.

M. Vermeylen retire son amendement, p. 801.

La proposition de déclaration de révision du Titre III, Chapitre Ier, de la Constitution est adoptée telle qu'elle a été proposée par la Commission spéciale, p. 801.

Le projet de déclaration sera transmis à la Chambre des Représentants.

Proposition de déclaration de révision de l'article 47 de la Constitution.

Doc. — N° 57 : Proposition de M. Sledsens.
N° 168 : Rapport de M. Ancot.

N° 253 : Projet amendé par la Chambre des Représentants.

Ann. — Dépôt de la proposition par M. Sledsens, p. 191 (2 décembre 1953).

Prise en considération. — Renvoi en Commission, p. 212 (8 décembre 1953).

Discussion générale (11 février 1954).

(Voir projets et déclarations transmis par la Chambre des Représentants).

Discussion de la proposition (17 février 1954).

Discours de MM. **Sledsens** (concernant la modification de la disposition « domiciliés depuis six mois au moins dans la même commune », p. 794; **Yernaux** (appuie la proposition de M. Sledsens), p. 794.

La proposition de déclaration de révision de l'article 47 est adoptée, p. 794.

Le projet de déclaration sera transmis à la Chambre des Représentants.

Amendé par la Chambre des Représentants, p. 1024 (4 mars 1954).

Discussion (9 mars 1954).

La Commission du Sénat propose une modification du texte adopté par la Chambre des Représentants.

M. **Ancot** donne lecture du rapport complémentaire de la Commission spéciale, pp. 1100 et 1101.

Le projet de déclaration de révision de l'article 47, alinéa 1^{er}, de la Constitution est adopté, p. 1101.

Proposition de déclaration de révision de l'article 47, alinéa 1^{er}, de la Constitution.

Doc. — N° 67 : Proposition de M. Yernaux.
N° 168 : Rapport de M. Ancot.

N° 253 : Projet amendé par la Chambre des Représentants.

N° 270 : Rapport de M. Ancot.

Droit public. — REVISION DE LA CONSTITUTION (suite).

Ann. — Dépôt de la proposition par M. Yernaux, p. 232 (8 décembre 1953).

Prise en considération. — Renvoi en Commission, p. 267 (15 décembre 1953).

Discussion générale (11 février 1954).

(Voir projets et déclarations transmis par la Chambre des Représentants).

Discussion de la proposition (17 février 1954).

Discours de MM. **Sledsens** (concernant la modification de la disposition « domiciliés depuis six mois au moins dans la même commune »), p. 794 ; **Yernaux** (appuie la proposition de M. Sledsens), p. 794.

La proposition de déclaration de révision de l'article 47 est adoptée, p. 794.

Le projet de déclaration sera transmis à la Chambre des Représentants.

Amendé par la Chambre des Représentants, p. 1024 (4 mars 1954).

Discussion (9 mars 1954).

La Commission du Sénat propose une modification du texte adopté par la Chambre des Représentants.

M. Ancot donne lecture du rapport complémentaire de la Commission spéciale, pp. 1100 et 1101.

Le projet de déclaration de révision de l'article 47, alinéa 1^{er}, de la Constitution est adopté, p. 1101.

Proposition de déclaration de révision de l'article 47 de la Constitution.

Doc. — N° 101 : Proposition de M. Sledsens.
N° 168 : Rapport de M. Ancot.

Ann. — Dépôt de la proposition par M. Sledsens, p. 352 (17 décembre 1953).

Prise en considération. — Renvoi en Commission, p. 355 (22 décembre 1953).

Discussion générale (11 février 1954).

(Voir projets et déclarations transmis par la Chambre des Représentants).

Discussion de la proposition (26 février 1954).
(Texte amendé par son auteur).

Discours de M. **Sledsens** (estime que la Constitution doit pouvoir octroyer un suffrage au père pour ses enfants), pp. 931, 932 et 933).

Observation de M. Vermeylen, p. 931.

Discours de MM. **De Block** (concernant les difficultés que soulèvera l'application du principe — la manœuvre politique que cache la proposition), pp. 932 et 933 ; **Allewaert** (appuie la proposition), p. 933.

Observations de MM. Orban, Crommen, Yernaux et Verbert, p. 933.

Discours de M. **Orban** (concernant le droit de vote et l'obligation de voter le bien-fondé de la proposition), pp. 933 et 934.

Observations de MM. Yernaux, Rolin, De Boodt et R. Desmedt, p. 934.

Discours de M. **Vermeylen** (déclare que la proposition constitue un retour au vote plural), pp. 934 et 935.

Observations de MM. Sledsens et Orban, pp. 934 et 935.

Discours de M. **R. Desmedt** (déclare que les partisans du vote familial continueront à lutter pour cette cause), p. 935.

Observations de MM. Yernaux, Harmegnies, Crommen, Rolin, Doutrepoint, Vermeylen, M^{me} Beeckman, veuve Vanderve'de, MM. Bouilly, Troclet, Van Remoortel, Orban et Dehousse, pp. 935 et 936.

MM. Ancot, rapp., et Schot défendent la proposition, pp. 935 et 936.

Discours de M. **Vergeylen** (concernant la politique familiale comme moyen d'obtenir satisfaction), pp. 936 et 937.

Observations de MM. Allewaert, Orban, Vermeylen, R. Desmedt, Troclet, Rolin, Verbert et De Block, pp. 936 et 937.

Discours de M. **Van Houtte**, p. m. (exprime sa sympathie pour la proposition — déclare au nom de ses collègues du Gouvernement s'abstenir au vote, la révision ayant été limitée à certains articles bien définis), p. 937.

Droit public. — REVISION DE LA CONSTITUTION (suite).

La proposition de déclaration de révision de l'article 47, alinéa 2, de la Constitution, est rejetée par 56 voix contre 55 et 6 abstentions, p. 937.

So sont abstenus : MM. Meurice, Orban, Schot, Sogers, Van Houtte et van Zeeland.

Propositions de déclaration de révision des articles 53 et 54 de la Constitution.

Doc. — N° 102 : Propositions du Baron Nothomb.
N° 168 : Rapport de M. Ancot.

Ann. — Dépôt des propositions par le Baron Nothomb, p. 352 (17 décembre 1953).

Prise en considération. — Renvoi en Commission, p. 355 (22 décembre 1953).

Discussion générale (11 février 1954).

(Voir projets et déclarations transmis par la Chambre des Représentants).

Discussion (26 février 1954).

Discours du Baron **Nothomb** (déclare que le Sénat géographique empêcherait le fédéralisme), pp. 924 et 925.

Observations de MM. Bouweraerts et Moyersoen, p. 925.

Discours de MM. **Vermeylen** (estime que la solution proposée par le Baron Nothomb pourrait rallier une grande majorité de Belges), p. 925 ; **Dehousse** (fait des réserves quant au fond de la proposition du Baron Nothomb), p. 925.

Observation de M. Harmegnies, p. 925.

Discours de M. **Chot** (estime que la proposition devrait être examinée par la Constituante), p. 925.

Observation de M. Rolin, p. 925.

Discours de MM. **Moyersoen**, m. i. (demande au Sénat de rejeter la proposition), p. 926 **Rolin** (estime que la Constituante doit pouvoir examiner la question de la composition du Sénat — condamne le principe de la représentation provinciale égale), p. 926.

Observations de MM. Harmegnies et du Baron Nothomb, p. 926.

La proposition de déclaration de révision des articles 53 et 54 est rejetée, p. 926.

Proposition de déclaration de révision de l'article 59 de la Constitution.

Doc. — N° 72 : Proposition de M. Struye.
N° 168 : Rapport de M. Ancot.

Ann. — Dépôt de la proposition par M. Struye, p. 264 (10 décembre 1953).

Prise en considération. — Renvoi en Commission, p. 267 (15 décembre 1953).

Discussion générale (11 février 1954).

(Voir projets et déclarations transmis par la Chambre des Représentants).

Discussion de la proposition (18 février 1954).

La proposition de déclaration de révision de l'article 59 de la Constitution est adoptée, p. 803.

Observations de MM. le Président et Ancot, rapp., p. 803.

Le projet de déclaration sera transmis à la Chambre des Représentants.

Proposition de déclaration de révision de l'article 84 de la Constitution.

Doc. — N° 86 : Proposition de M. Vermeylen.
N° 168 : Rapport de M. Ancot.
N° 244 : Amendement proposé par MM. Vermeylen et Chot.
N° 247 : Amendement proposé par MM. Ancot et Kluykens.

Ann. — Dépôt de la proposition par M. Vermeylen, p. 282 (15 décembre 1953).

Prise en considération. — Renvoi en Commission, p. 309 (17 décembre 1953).

Droit public. — REVISION DE LA CONSTITUTION (suite).*Discussion générale* (11 février 1954).

(Voir projets et déclarations transmis par la Chambre des Représentants).

Discussion de la proposition (26 février 1954).

Discours de M. **Chot** (concernant les prérogatives royales et les droits de la Couronne — la méfiance marquée à l'égard de l'éventuel Régent — la possibilité de prévoir la révision de la Constitution sous une régence, à l'exception des règles relatives à la dévolution du trône), pp. 938 à 940.

Observations de MM. Orban, Edg. De Bruyne, Vermeylen et Ancot, p. 939.

Discours de M. **Moyersoën**, m. i. (concernant l'impossibilité d'une révision constitutionnelle en période de régence), p. 940.

Observations de MM. Chot, le Président, Orban, Vermeylen, Van Remoortel, p. 940.

Discours de M. **Kluyskens** (concernant la nécessité de limiter la proposition), p. 940.

Observations de M. Vermeylen, p. 940.

Discours de M. **Ancot**, rapp. (estime qu'il serait prudent de ne pas exclure complètement une possibilité de révision, mais qu'il est nécessaire de prévoir des dispositions très sévères), p. 941.

Observations de M. Vermeylen, p. 941.

Reprise de la discussion (9 mars 1954).

Discours de MM. **Vermeylen** (déclare se rallier à l'amendement de MM. Ancot et Kluyskens, sous réserve de ne pas fixer de délai pendant lequel, au cours d'une régence, on ne pourra en aucun cas procéder à une révision de la Constitution), p. 1096; **Kluyskens** et **Ancot** (marquent leur accord), pp. 1096 et 1097; **Moyersoën**, m. i. (maintient son opposition à la proposition amendée), pp. 1096 et 1097.

Observations de M. Vermeylen, p. 1096.

Discours de M. **Gillon** (déclare l'obstination avec laquelle le Gouvernement s'oppose aux propositions faites), p. 1097.

Observations de MM. Vermeylen et Rolin, p. 1097.

La proposition de déclaration de révision de l'article 84 de la Constitution émanant de MM. Chot et Vermeylen et amendée par MM. Kluyskens et Ancot, est rejetée, p. 1113.

Propositions de déclaration de révision des articles 95 et 105 de la Constitution.

Doc. — N° 42 : Propositions de M. Buisseret.
N° 168 : Rapport de M. Ancot.

Ann. — Dépôt des propositions par M. Buisseret, p. 152 (26 novembre 1953).

Prise en considération. — Renvoi en Commission, p. 155 (1^{er} décembre 1953).

Discussion générale (11 février 1954).

(Voir projets et déclarations transmis par la Chambre des Représentants).

Art. 95. — *Discussion de la proposition* (18 février 1954).
(Texte proposé par la Commission, Titre III, Chapitre V).

Discours de MM. **Van Remoortel** (estime qu'il est nécessaire de faire mention du Conseil d'Etat dans la Constitution — fait des observations au sujet des attributions du Conseil d'Etat), p. 801; **Moyersoën**, m. i. (dit que toutes nos institutions judiciaires ou administratives ne sont pas mentionnées dans la Constitution et qu'il ne doit pas être donné un sens spécial au Conseil d'Etat), pp. 801 à 802; **Ancot**, rapp. (estime que le Conseil d'Etat doit avoir sa place dans nos institutions constitutionnelles), p. 802.

MM. Rolin, Coulonvaux, Vermeylen et Orban appuient les vues du rapporteur, pp. 802 et 803.

La proposition de déclaration de révision de l'article 95 est adoptée telle qu'elle a été proposée par la Commission spéciale, p. 803.

Le projet de déclaration est transmis à la Chambre des Représentants.

Droit public. — REVISION DE LA CONSTITUTION (suite).

Art. 105 (9 mars 1954).

Retrait de la proposition de déclaration de révision de l'article 105 de la Constitution par M. Buisseret, p. 1097.

Proposition de déclaration de révision de l'article 131 de la Constitution, par adjonction d'un sixième alinéa.

Doc. — N° 87 : Proposition de M. Vermeylen.
N° 168 : Rapport de M. Ancot.

Ann. — Dépôt de la proposition par M. Vermeylen, p. 282 (15 décembre 1953).

Prise en considération. — Renvoi en Commission, p. 309 (17 décembre 1953).

Discussion générale (11 février 1954).

(Voir projets et déclarations transmis par la Chambre des Représentants).

Discussion de la proposition (18 février 1954).

Discussion de MM. **Chot** (déclare que l'adjonction d'un sixième alinéa a pour but d'interdire tout changement à notre pacte fondamental, lorsque la volonté souveraine de la nation est dans l'impossibilité de s'exprimer librement), pp. 804 et 805; **Ancot**, rapp. (concernant la formule adoptée par la Commission), p. 805; **Vermeylen** (insiste pour que le mot « librement » soit défini le plus clairement possible par la Constituante), p. 805.

La proposition de déclaration de révision de l'article 131 de la Constitution, amendée par la Commission, est adoptée, p. 806.

Le projet de déclaration sera transmis à la Chambre des Représentants.

Propositions de déclaration de révision des articles 1^{er}, alinéa 1^{er}, 6, 7, 15, 20, 21, 22, 24, 33, 73, 90, 117 et 121 de la Constitution.

Doc. — N° 143 : Propositions de M. Glineur.

N° 168 : Rapport de M. Ancot.

Ann. — Dépôt de la proposition par M. Glineur, p. 577 (26 janvier 1954).

Prise en considération (2 février 1954).

M. Coulonvaux déclare que ces propositions sont déposées trop tardivement, la Commission ayant terminé ses travaux.

Observations de MM. Ancot, De Bruyne Edg., Vermeylen, Glineur et Moyersoën, m. i., sur la procédure de prise en considération et la fixation d'une date limite pour la recevabilité des propositions, pp. 638 à 640.

Dépôt du rapport par M. Ancot, p. 742 (10 février 1954).

Discussion générale (11 février 1954).

(Voir projets et déclarations transmis par la Chambre des Représentants).

Discussion de la proposition Art. 6, alinéa 2 (17 février 1954).

Discours de M. **Vermeylen** (demande de permettre à la Constituante d'inscrire à l'article 6, l'égalité des sexes, l'égalité juridique n'existant pas en ce moment), pp. 782 à 784.

Observations de MM. Derbaix et Van Laeys, pp. 782 et 783.

Discours de M^{me} **Ciselet** (appuie les arguments développés par M. Vermeylen), pp. 784 et 785; M^{lle} **Baers** (demande le maintien du texte actuel de l'article 6 et la reconnaissance dans les lois et dans les institutions du pays de l'équivalence du travail féminin et masculin), pp. 785 et 786; M. **Moyersoën**, m. i. (déclare qu'il n'est pas nécessaire de reviser l'article 6), pp. 786 à 788.

Observations de MM. Dierckx, Moulin, Vermeylen, Rolin, Yernaux, M^{me} **Beeckman**, veuve **Vanderveide** et le Président, pp. 786 à 788.

Discours de MM. **Glineur** (demande l'inscription de l'égalité des sexes dans la Constitution), pp. 788 et 789; **Rolin** (appuie la proposition de M. Vermeylen et de M^{me} Ciselet — reproche à l'ancien texte de ne pas imposer l'égalité et de permettre que la discrimination soit devenue la règle), pp. 789 et 790; **Ancot**, rapp. (estime que l'adjonction « sans distinction de sexe » est superflue, le texte actuel excluant toute distinction), p. 790.

Droit public. — REVISION DE LA CONSTITUTION (suite).

Observations de MM. Vermeulen, Orban et Rolin, pp. 790 et 791.
 Observations de M^{lle} Baers, MM. Vermeulen et Harnegnies, relatives à l'égalité juridique et l'égalité de fait, p. 792.
 M^{me} Tambuyser-Cools et le Baron de Dorlodot justifient leur vote, p. 792.
 La proposition de déclaration de révision de l'article 6, alinéa 2, de la Constitution, est rejetée par 68 voix contre 66, p. 793.

Art. 1^{er}, alinéa 4 (25 février 1954).

Discours de MM. le **Président** (remarque que la proposition de M. Glineur est mieux à sa place à l'alinéa 4, de l'article 1^{er}), pp. 904 et 905; **Glineur** (concernant le droit pour le Congo Belge de se séparer de la Belgique à un moment donné — l'octroi des Droits politiques, économiques et civils aux populations du Congo), p. 905; **Van Remoortel** (concernant l'impossibilité d'organiser le droit de sécession dans une Constitution — l'octroi de droits nouveaux aux indigènes et la loi coloniale — la participation des indigènes à la vie politique), pp. 905 et 906; **Ancot**, rapp. (estime que la proposition de M. Glineur n'est pas recevable parce que contraire à un principe de la Constitution), p. 906; le **Président** (déclare que deux propositions ont été formulées dans les mêmes termes et que le vote doit uniquement porter sur le texte de la proposition et non sur les justifications), p. 906; **Dehousse** (déclare qu'il existe deux propositions différentes répondant à des buts différents — dit que la proposition de M. Glineur n'a pas de base juridique — déclare que la Belgique doit servir le progrès des populations indigènes, tant au point de vue économique et social qu'au point de vue politique), pp. 906 et 907; **Orban** (proteste contre l'interprétation du rapporteur des possibilités de modification de notre Constitution), p. 907; **Vermeulen** (appuie le point de vue de M. Orban), p. 907; **Glineur** (fait des observations au sujet de la non-recevabilité invoquée par le rapporteur), pp. 907 et 908.

Observations de MM. Bouilly, Dehousse, Yernaux, Ancot, rapp. et Van Remoortel, pp. 907 et 908.

Discours de MM. **Dequae**, m. c. (concernant l'unité du territoire — la terminologie — la présence de troupes au Congo), p. 908; **Van Remoortel** (demande des précisions en ce qui concerne la terminologie à employer et l'intégration automatique des territoires d'Afrique dans l'Europe), p. 908; **Dequae**, m. c. (déclare qu'une intégration éventuelle de la métropole ne signifie pas que le Congo sera intégré automatiquement), p. 908.

A la suite de l'adoption du projet de déclaration de révision de l'article 1^{er}, alinéa 4, la proposition de M. Glineur, relative à l'article 1^{er}, vient à tomber.

Art. 7 (25 février 1954).

Discours de M. **Dehousse** (concernant l'inscription des Droits économiques et sociaux dans nombre de constitutions étrangères — la déclaration et la convention relatives aux droits de l'homme — la participation active de la Belgique aux efforts de l'O. N. U. dans le domaine des pactes sociaux — les objections soulevées), pp. 910 à 913.

Observations de MM. Orban, Troclet, Léon Servais et Glineur, pp. 911 à 913.

Discours de M. **Coulonvaux** (déclare que la Constitution énonce une série de principes qui permettent une adaptation continue à l'évolution des temps), p. 913.

Observations de MM. Rolin, Vermeulen, Dehousse, Harnegnies, Moulin et Delmotte, p. 914.

Discours de MM. **Houben** (déclare que la Belgique doit poursuivre la politique de progrès social, mais qu'il serait erroné de vouloir, à cet effet, modifier la Constitution dans le sens indiqué), pp. 914 et 915; **Moyersoën**, m. i. (concernant le grand pouvoir attribué au législateur — les difficultés résultant de l'inscription de ces droits dans la Constitution), pp. 915 à 917.

Observations de MM. Troclet, De Block et Glineur, p. 916.

Discours de MM. **Troclet** (plaide l'inscription des Droits économiques et sociaux dans la Constitution et réfute les objections émises), pp. 917 et 918; **Glineur** (concernant le droit au travail — le droit de grève — le salaire égal à travail égal — le droit aux soins médicaux — le droit au repos et aux loisirs — le droit d'obtenir de la collectivité des moyens d'existence décentes), pp. 918 et 919; **Molter** (demande de permettre l'inscription des droits économiques et sociaux dans la Constitution), p. 919; M^{lle} **Baers** (reconnait l'importance de la question — estime que l'inscription des droits économiques et sociaux dans la Constitution est superflue, étant donné que celle-ci a toujours permis

Droit public. — REVISION DE LA CONSTITUTION (suite).

le progrès social), pp. 919 et 920; MM. **Rolin** (concernant l'importance d'empêcher au législateur son retour en arrière en matière économique et sociale), pp. 920 et 921; **Ancot**, rapp. (concernant les deux conceptions radicalement différentes de la législation — la possibilité de suivre l'évolution sociale sans modifier la Constitution), pp. 920 et 921.

La discussion est close.

M. Glineur retire sa proposition de déclaration relative à la révision de l'article 7, p. 930 (26 février 1954).

Art. 15 (26 février 1954).

Discussion. — Discours de M. Boulanger (concernant la séparation de l'Eglise et de l'Etat telle qu'elle a été conçue par le Congrès national), pp. 926 et 927.

Observations de MM. Orban, Sledsens et R. Desmedt, p. 927.

La proposition de déclaration de révision de l'article 15 de la Constitution est rejetée, p. 927.

Art. 20 (26 février 1954).

Discussion. — Discours de M. **Glineur** (demande de préciser à l'article 20 que nul ne peut être poursuivi en raison de son appartenance à un parti politique ou à une organisation syndicale), pp. 927 et 928.

Observations de M. Rolin, p. 928.

La proposition de déclaration de révision de l'article 20 de la Constitution est rejetée, p. 928.

Art. 21 (26 février 1954).

Discussion. — Discours de M. **Glineur** (estime que l'exercice du Droit de pétition ne peut subir de pression morale de la part de la police et de la gendarmerie), p. 928.

La proposition de déclaration de révision de l'article 21 de la Constitution est rejetée, p. 928.

Art. 22 (26 février 1954).

Discussion. — Discours de M. **Glineur** (déclare que les modes de communications modernes de la pensée doivent, eux aussi, jouir du secret des communications), p. 928.

Observations du Baron de Dorlodot, p. 928.

Discours de MM. **Vermeulen** (déclare que la proposition apporte sur ce point une amélioration réelle à la Constitution), pp. 928 et 929; **Segers**, m. c. (déclare qu'il n'existe pas de tables d'écoute et que le perfectionnement technique diminue pour les tiers les possibilités d'écouter les communications téléphoniques), p. 929; **Van Remoortel** (demande la protection de l'inviolabilité de la pensée par les télégraphes et téléphones), p. 929; **Ancot** (justifie la position négative de la Commission), p. 929; **Rolin** (demande que tous ceux qui ont le respect des droits individuels votent la proposition de déclaration), p. 929; **Vicomte du Bus de Warnaffe**, m. j. (déclare que la loi assure le secret des communications téléphoniques et télégraphiques), p. 929; M. **Vermeulen** (dit que la loi de 1930 règle uniquement le secret professionnel), pp. 929 et 930.

Observations du Baron de Dorlodot et M. Glineur, p. 930.

La proposition de déclaration de révision de l'article 22 de la Constitution est adoptée, p. 930.

Art. 24 (26 février 1954).

M. Glineur retire sa proposition de déclaration relative à la révision de l'article 24, p. 930.

Art. 33 (26 février 1954).

Discussion. — Discours de M. **Glineur** (demande que les Chambres ne se constituent en comité secret que lorsque l'intérêt des bonnes mœurs ou de la défense nationale l'exigent), p. 931.

La proposition de déclaration de révision de l'article 33 de la Constitution est rejetée, p. 931.

Art. 73 (26 février 1954).

Discussion. — Discours de M. **Glineur** (demande de subordonner la prérogative du droit de grâce à l'avis d'une Commission parlementaire), p. 938.

La proposition de déclaration de révision de l'article 73 de la Constitution est rejetée, p. 938.

Droit public. — REVISION DE LA CONSTITUTION (suite).

Art. 90 (9 mars 1954).

Discussion. — Observations de M. Glineur au sujet de la responsabilité pénale des Ministres, p. 1097.

La proposition de déclaration de révision de l'article 90 de la Constitution est rejetée, p. 1097.

Art. 117 (9 mars 1954).

Discussion. — Discours de M. **Bou langer** (fait des observations au sujet des traitements des ministres du culte), p. 1098.

Observations de MM. Vermeyley et Derbaix, p. 1098.

La proposition de déclaration de révision de l'article 117 de la Constitution est rejetée, p. 1098.

Art. 121 (9 mars 1954).

Discussion. — Observations de M. Glineur, p. 1098.

La proposition de déclaration de révision de l'article 121 de la Constitution est rejetée, p. 1098.

Droits de l'Homme. — V. Affaires Etrangères.**Droits d'entrée. — V. Impôts : Impôts indirects : Douanes et Accises.****Durée du service militaire. — V. Armée : Obligations internationales.****E****Eaux et Forêts.***Projet de loi modifiant la loi du 15 mars 1950 relative aux cours d'eau non navigables.*

Doc. — N° 12 : Rapport de M. De Boodt.

Ann. — Dépôt du rapport par M. De Boodt, p. 31 (12 novembre 1953).

Pas de discussion générale.

*Discussion des articles (24 novembre 1953).*Les articles 1^{er} à 6 sont adoptés sans discussion, pp. 104 et 105.*Vote (26 novembre 1953).*

L'ensemble du projet de loi est adopté par 136 voix contre 5 et 8 abstentions, p. 143.

Se sont abstenus : MM. Bouilly, Delmotte, Harmegnies, Moulin, Remson, Troclet, Van Remoortel et Yernaux.

Le projet de loi sera transmis à la Chambre des Représentants.

Echevins. — V. Communes.

V. aussi : Communes : Bourgmestres et Echevins : Traitements.

V. aussi : Pensions : Bourgmestres et Echevins.

Emprunts (Régie des Télégraphes et des Téléphones). — V. Communications : Télégraphes et Téléphones.**Enquêtes.***Proposition d'enquête parlementaire sur les tenants et aboutissants de l'affaire dite « Rincharde ».*

Ann. — Dépôt de la proposition par le Baron de Dorlodot, p. 1021 (3 mars 1954).

Enseignement.**ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE.***Projet de loi sur l'enseignement artistique.*Ann. — *Discussion générale (18 novembre 1953).*Discours de MM. **Jespers**, rapp. (concernant le but de l'enseignement artistique — le système de l'inspection — le conseil de perfectionnement — l'enseignement de l'art dramatique et lyrique dans les conservatoires — les écoles de dessin — la pension du personnel de l'enseignement artistique), p. 61.**Enseignement. — ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE (suite).****Vandermeulen** (concernant le programme des établissements d'enseignement artistique supérieur — les écoles d'art décoratif — le statut de l'enseignement musical des communes — le vote du groupe socialiste), pp. 61 à 62; **Harmegnies** (concernant les subsides aux sociétés de musique d'amateurs — les institutions s'occupant de l'enseignement de l'architecture, des arts plastiques et du dessin, p. 62; **Goossens** (concernant la reprise intégrale par l'Etat du degré moyen de l'enseignement artistique), p. 62; **Harmel** (concernant l'importance de l'enseignement artistique et son organisation — la part de la formation générale dans cet enseignement — la formation de sections normales dans les écoles d'art et de musique — la réévaluation des barèmes des traitements et l'intervention de l'Etat — la position du personnel — l'enseignement de l'art dramatique et lyrique — les écoles d'architecture et des beaux-arts — l'aide aux sociétés de musique d'amateurs — les écoles du degré moyen), pp. 62 à 64.

La discussion générale est close.

*Discussion des articles (18 novembre 1953).*Les articles 1^{er} à 9 sont adoptés sans discussion, pp. 64 et 65.

Art. 10.

Intervention de MM. Hoste, Harmel, m. i. p., pp. 65 et 66.

L'article 10 est adopté, p. 66.

Les articles 11 à 18 sont adoptés sans discussion, pp. 66 et 67.

Vote (19 novembre 1953).

L'ensemble du projet de loi est adopté par 79 voix contre 46 et 15 abstentions, p. 77.

Se sont abstenus : MM. Beulers, Bouilly, Chot, Cornez, Crommen, Duray, Meunier, Rassart, Rolin, Somers, Van Belle, Vandermeulen, Van Remoortel, Vermeyley et Wijn.

Le projet de loi sera transmis à la Chambre des Représentants.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.*Projet de loi tendant à l'établissement d'un jury central pour la collation du grade d'agrégé de l'enseignement secondaire supérieur pour les sciences commerciales.*

Ann. — Amendé par la Chambre des Représentants, p. 8 (10 novembre 1953).

*Discussion générale (24 novembre 1953).*Discours de MM. **Rolland** (déclare qu'on ne peut admettre que le jury central juge sur un programme plus large que celui des universités de l'Etat — demande de supprimer les épreuves relatives à l'organisation des entreprises et l'économie politique), pp. 105 à 110; **Harmel**, m. i. p. (estime que le jury central doit rester autorisé à interroger les candidats sur le fonds des matières des études de licence, au moment où, quittant l'enseignement technique, ils demandent à acquérir un grade universitaire), pp. 106 à 109.

Observations de M. Schot, pp. 107 à 108.

Discours de MM. **Edg. De Bruyne** (concernant la distinction existant entre le titre de licencié et celui d'agrégé de l'enseignement), p. 109; **Rolin** (fait des observations au sujet du programme du jury central et de l'égalité en matière de l'épreuve d'agrégation), p. 109.

La discussion générale est close.

*Discussion des articles (26 novembre 1953).*L'article 1^{er} est adopté sans discussion, p. 142.

Art. 2.

L'amendement de M. Rolland est adopté.

L'article 2, amendé, est adopté, remis aux voix et définitivement adopté, p. 142.

Les articles 3 et 4 sont adoptés sans discussion, p. 142.

Vote (26 novembre 1953).

L'ensemble du projet est adopté à l'unanimité des 150 membres présents, p. 144.

Le projet de loi sera transmis à la Chambre des Représentants.

Enseignement. — ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (suite).

Projet de loi relatif au patrimoine des Universités.

Doc. — N° 92 : Projet transmis par la Chambre des Représentants. N° 126 : Rapport de M. Leynen.

Ann. — Transmis par la Chambre des Représentants, p. 308 (17 décembre 1953).

Dépôt du rapport par M. Leynen, p. 518 (19 janvier 1954).

Discussion générale (3 février 1954).

Discours de MM. **Nihoul** (conteste le bien-fondé du projet), p. 683 ; **Rolland** (demande communication de l'avis donné par le Ministre de la Justice), p. 683 ; **Harmel**, m. i. p. (expose les motifs qui ont incité le Gouvernement à marquer son accord sur la proposition de loi — précise le caractère exceptionnel de cette mesure — fait des observations au sujet de l'avis donné par le Ministre de la Justice), pp. 683 et 684.

La discussion générale est close.

Discussion des articles (3 février 1954).
(Texte proposé par la commission).

Les articles 1^{er} à 6 sont adoptés sans discussion, pp. 684 et 685.

Vote (11 février 1954).

L'ensemble du projet de loi est adopté par 153 voix contre 1 et 2 abstentions, p. 750.

Se sont abstenus : MM. Harmegnies et Nihoul.

Le projet de loi sera transmis à la Chambre des Représentants.

FONDS DES CONSTRUCTIONS SCOLAIRES.

Ann. — Transmission du rapport sur l'activité du Fonds des Constructions scolaires de l'enseignement moyen de l'Etat pour l'exercice 1952 ; p. 12 (10 novembre 1953).

Transmission du rapport final sur l'activité du Fonds des Constructions scolaires de l'enseignement moyen de l'Etat au cours des cinq ans et neuf mois de son existence, p. 904 (25 février 1954).

FONDS NATIONAL DES ÉTUDES.

Projet de loi instituant un Fonds National des Etudes.

Doc. — N° 75 : Projet transmis par la Chambre des Représentants. N° 142 : Rapport de M. Jaspers.

Ann. — Transmis par la Chambre des Représentants, p. 266 (15 décembre 1953).

Dépôt du rapport par M. Jaspers, p. 577 (26 janvier 1954).

Pas de discussion générale.

Discussion des articles (10 février 1954).

Art. 1 à 9.

Adoptés sans discussion, pp. 732 et 733.

Art. 10.

Adopté dans le texte proposé par la commission, p. 733.

Art. 11 à 15.

Adoptés sans discussion, pp. 733 et 734.

Art. 16.

Adopté dans le texte proposé par la commission, p. 734.

Art. 17.

Adopté sans discussion, p. 734.

Art. 18.

Adopté dans le texte proposé par la commission, p. 735.

Art. 19 à 21.

Adoptés sans discussion, p. 735.

Art. 22.

Adopté dans le texte proposé par la commission, p. 735.

Enseignement. — FONDS NATIONAL DES ÉTUDES (suite).

Art. 23 à 33.

Adoptés sans discussion, pp. 735 à 737.

Vote (11 février 1954).

L'ensemble du projet de loi est adopté par 153 voix contre 1 et 3 abstentions, p. 752.

Se sont abstenus : MM. Boulanger, Glineur et Taillard.

Le projet de loi sera transmis à la Chambre des Représentants.

PERSONNEL ENSEIGNANT.

Proposition de loi concernant la position de détachement syndical du personnel enseignant des écoles soumises au régime de la loi organique de l'enseignement primaire.

Doc. — N° 13 : Proposition de M. Rolland. N° 125 : Rapport de M. Delor.

Ann. — Dépôt de la proposition par M. Rolland, p. 31 (12 novembre 1953).

Prise en considération. — Renvoi en Commission, p. 172 (2 décembre 1953).

Dépôt du rapport par M. Delor, p. 518 (19 janvier 1954).

Discussion générale (3 février 1954).

Discours de M. **Delor**, rapp. (expose le but de la proposition), pp. 681 et 682.

Discussion des articles (3 février 1954).

Art. 1^{er}.

Adopté dans le texte proposé par la commission, p. 682.

Art. 2 et 3.

Adoptés, p. 682.

Art. 4.

Adopté dans le texte proposé par la commission, p. 682.

Art. 5 à 7.

Adoptés, p. 682.

Vote (11 février 1954).

L'ensemble de la proposition de loi est adopté par 153 voix contre 3, p. 750.

Le projet de loi sera transmis à la Chambre des Représentants.

Projet de loi modifiant le règlement relatif à la mise en disponibilité du personnel enseignant.

Doc. — N° 21 : Amendement présenté par le gouvernement.

Ann. — *Discussion générale* (24 novembre 1953).

Discours de MM. **Leysen**, rapp. (expose le but du projet qui est de mettre sur le même pied les instituteurs libres et les instituteurs communaux), p. 95 ; **Vandermeulen** (compare le statut des instituteurs communaux et celui des instituteurs des écoles adoptées et adoptables — déclare que le projet témoigne de la volonté du gouvernement de réaliser l'égalité entre les deux enseignements sans contrepartie — justifie le vote négatif de son groupe), p. 95 ; **Harmel**, m. i. p. (concernant la mobilité de l'emploi pour les instituteurs libres et les instituteurs communaux — la mise en disponibilité), pp. 95 à 97 ; **Harmegnies** (déclare que le projet contient un élément d'injustice, qu'il rend plus difficile la situation de l'enseignement officiel et qu'il instaure l'instabilité de l'emploi pour les instituteurs et institutrices de cet enseignement — souligne la répercussion qu'auront ces mesures sur les finances communales), p. 97 ; **Hoste** (remarque que, dans un avenir rapproché, la scolarité sera prolongée et que des essais pourraient être faits avec les instituteurs en sur-nombre), p. 97 ; **Yernaux** (concernant la modification des critères pour l'octroi des subsides à l'enseignement primaire), p. 97 ; **Harmel**, m. i. p. (concernant les minima de population dans l'enseignement primaire — la mobilité de l'emploi — la prolongation de la scolarité), pp. 97 et 98.

Observations de MM. Yernaux, Harmegnies et Hanquet, p. 98.

Enseignement. — PERSONNEL ENSEIGNANT (suite).

Discours de MM. **Missiaen** (concernant le transfert des instituteurs de l'enseignement libre mis en disponibilité à l'enseignement officiel), pp. 98 et 99; **Harmel**, m. i. p. (répond à la question posée par M. Missiaen), p. 99.

La discussion générale est close.

Discussion des articles (24 novembre 1953).

Les articles 1^{er} à 5 sont adoptés sans discussion, pp. 99 et 100.

Art. 6.

L'amendement du gouvernement est adopté.

L'article 6 amendé est adopté, remis aux voix et définitivement adopté, p. 100.

Vote (26 novembre 1953).

L'ensemble du projet de loi est adopté par 78 voix contre 71 et 1 abstention, p. 144.

S'est abstenu : M. Hoste.

Le projet de loi sera transmis à la Chambre des Représentants.

PROFESSEURS A L'ÉTRANGER.

Projet de loi sur le Statut des professeurs belges de l'Enseignement à l'Étranger.

Nouvel intitulé :

Projet de loi fixant le statut du personnel belge de l'enseignement à l'étranger.

Doc. — N° 90 : Rapport de M. Rolland.

N° 145 : Amendement proposé par M. Vermeylen et consorts.

N° 163 : Amendements du Gouvernement au texte présenté par les Commissions Réunies.

N° 164 : Texte adopté au premier vote.

N° 179 : Rapport complémentaire de M. Rolland.

Ann. — Dépôt du rapport par M. Rolland, p. 305 (16 décembre 1953).

Discussion générale (3 février 1954).

Discours de MM. **Rolland**, rapp. (concernant la portée du projet et ses modalités d'application), p. 677; **Harmel**, m. i. p. (concernant le but du projet de loi — les différents cas d'octroi d'une pension), pp. 677 et 678; **Marien** (concernant les modifications de forme qui s'imposent), p. 678.

Observations de MM. Bouilly, Vermeylen, Van Hooveld et Harmel, m. i. p., pp. 678 et 679.

La discussion générale est close.

Discussion des articles (3 février 1954).
(Texte présenté par les commissions réunies).

Art. 1^{er}.

Adopté sans discussion, p. 679.

L'amendement de M. Vermeylen tendant à l'insertion d'un article 1bis est retiré, p. 679.

Art. 2.

Intervention de M. Harmel, m. i. p.

Les deux modifications de forme proposées par le gouvernement sont adoptées.

L'article 2 modifié est adopté, p. 679.

Art. 2bis (nouveau).

Intervention de MM. Vermeylen, Harmel, m. i. p., Jaspers, Marien, le Président, Meïle Baers et M. Bouweraerts, pp. 679 à 681.

L'amendement du Gouvernement tendant à l'insertion de l'article 2bis, sous-amendé par M. Vermeylen, est adopté, p. 681.

Art. 3.

Intervention de M. Harmel, m. i. p.

L'amendement du Gouvernement est adopté.

L'article 3 amendé est adopté, p. 681.

Art. 4 et 5.

Adoptés sans discussion, p. 681.

Enseignement. — PROFESSEURS A L'ÉTRANGER (suite).

Nouvel intitulé.

L'Assemblée marque son accord sur le nouvel intitulé proposé par les commissions réunies et sur le renvoi du projet à la commission pour permettre à celle-ci de faire la toilette définitive, p. 681.

Dépôt du rapport complémentaire par M. Rolland, p. 718 (9 février 1954).

Discussion des articles (11 février 1954).
(Texte proposé par la commission).

Observations de M. Rolland, rapp., p. 744.

Art. 1 à 6.

Adoptés sans discussion, pp. 744 et 745.

Vote (11 février 1954).

L'ensemble du projet de loi est adopté par 153 voix contre 4, p. 753.

Le projet de loi sera transmis à la Chambre des Représentants.

Enseignement. — V. aussi : Administrations publiques : Sanctions disciplinaires.

Enseignement technique (Personnel des établissements privés et). — V. Pensions : Personnel enseignant.

Entreprises allemandes d'assurances. — V. Commerce et Industrie : Assurance-vie.

Estropiés et mutilés. — V. Sécurité sociale.

Etrangers prisonniers politiques. — V. Guerre : Prisonniers politiques.
V. aussi : Guerre : Résistance.

Eupen-Malmédy (Agents de l'établissement des assurances sociales d'). — V. Pensions.

Evadés. — V. Guerre : Distinctions honorifiques.

Explosion de Tessenderlo. — V. Catastrophes et accidents.

Extradition. — V. Droit pénal.

F

Faillite. — V. Droit commercial.

Filiation. — V. Droit civil : Paternité et filiation.

Finances.

COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT.

Ann. — Transmission, en exécution de l'article 18 de la loi du 14 juillet 1951, portant liquidation des organismes et services déclarés nuls par l'arrêté-loi du 5 mai 1944, du quatrième rapport du Comité de liquidation institué par la loi susvisée, p. 12 (10 novembre 1953).

Transmission, en exécution de l'article 18 de la loi du 14 juillet 1951, portant liquidation des organismes et services déclarés nuls par l'arrêté-loi du 5 mai 1944, du cinquième rapport sur l'état d'avancement des travaux du Comité de liquidation institué par la loi susvisée, p. 819 (23 février 1954).

Transmission du résultat apparaissant dans le compte général de l'Administration des Finances établi pour l'année 1947 et transmis à la Cour des Comptes en date du 8 août 1953, p. 12 (10 novembre 1953).

Projet de loi contenant le règlement définitif des budgets des exercices 1941 et 1942.

Ann.

Pas de discussion générale.

Discussion des articles (23 décembre 1953).

Les articles 1 à 20 sont adoptés sans discussion, pp. 409 à 412.

Finances. — COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT (suite).

Vote (23 décembre 1953).

L'ensemble du projet de loi est adopté par 124 voix contre 1, p. 434.

Le projet de loi sera soumis à la sanction royale.

Projet de loi autorisant des régularisations, augmentant et réduisant certains crédits ouverts pour l'exercice 1953 et allouant des crédits supplémentaires pour les dépenses se rapportant aux exercices 1952 et antérieurs.

Doc. — N° 104 : Projet transmis par la Chambre des Représentants.

N° 138 : Rapport de M. Adam.

N° 144 : Amendements proposés par M. Doutrepoint et consorts.

Ann. — Transmis par la Chambre des Représentants, p. 354 (22 décembre 1953).

Dépôt du rapport par M. Adam, p. 554 (21 janvier 1954).

Discussion générale (2 février 1954).

Discours de MM. **Doutrepoint** (concernant la nécessité de réduire le nombre de demandes de crédits supplémentaires — l'amortissement de la Dette Publique — le remboursement des faux billets par la Banque Nationale au Trésor Public — la mise en disponibilité d'un fonctionnaire exerçant des fonctions auprès d'un organisme international — l'inscription d'un crédit pour couvrir des irrégularités au budget des Non-Valeurs et Remboursements — les dépenses afférentes aux déplacements dans le cadre de la Défense Nationale — la réparation d'accidents en service — l'achat de combustibles — les secours et indemnités compensatoires — les expositions pédagogiques — les recettes accidentelles à verser au Trésor — les titres de créance en souffrance — l'engagement de dépenses sans crédit et le dépassement de crédits régulièrement octroyés — les subventions), pp. 641 à 645; **Adam**, rapp. (concernant l'amortissement de la dette consolidée de l'État envers la Banque Nationale — le programme de compression des dépenses), p. 645; **Janssen**, m. f. (concernant les demandes de crédits supplémentaires et le progrès réalisé — l'octroi de subsides — l'amortissement de la Dette Publique — les irrégularités commises par un agent consulaire — les cotisations faites par le Département des Affaires Étrangères au profit de la Caisse Nationale des Pensions), pp. 645 et 646; **Doutrepoint** (fait des observations), pp. 646 et 647. La discussion générale est close.

Discussion des articles du Tableau (2 février 1954).

Budget de la Dette Publique.

Les articles 104 à 128 sont adoptés.

L'amendement de M. Doutrepoint à l'article 130 est rejeté et l'article adopté.

Les autres articles sont adoptés, p. 648.

Budget des Pensions et des Dotations, des Non-Valeurs et des Remboursements et des Services du Premier Ministre.

Les articles sont adoptés, p. 648.

Budget du Ministère de la Justice.

Les articles 2 et 3 sont adoptés.

L'amendement de la Commission à l'article 4 est adopté, l'article 4 amendé est adopté.

Les autres articles sont adoptés, p. 649.

Budget du Ministère de l'Intérieur.

Les articles sont adoptés, p. 649.

Budget du Ministère des Affaires Étrangères et du Commerce Extérieur.

Les articles jusque et y compris l'article 29-3 sont adoptés.

L'amendement de M. Doutrepoint tendant à la suppression de l'article 29-4 est rejeté et l'article adopté.

Les autres articles sont adoptés, p. 649.

Les autres articles relatifs aux budgets des différents ministères et aux dépenses extraordinaires sont successivement mis aux voix et adoptés, p. 649.

Finances. — COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT (suite).

Discussion des articles du projet de loi (2 février 1954).

Art. 1 à 16.

Adoptés, pp. 649 à 656.

Art. 16bis (nouveau).

L'amendement de la Commission tendant à l'insertion d'un article 16bis est adopté, p. 656.

Art. 17.

Adopté, p. 656.

Les articles 4 (Titres 1^{er}, 1^{re} Section, Chapitre 1^{er}) du Tableau et 16bis du projet de loi sont successivement remis aux voix et adoptés, p. 656.

Vote (3 février 1954).

L'ensemble du projet de loi est adopté par 77 voix contre 62 et 1 abstention, p. 675.

S'est abstenu : M. Spreutel.

Le projet de loi sera transmis à la Chambre des Représentants.

Projet de loi contenant le règlement définitif des budgets des exercices 1943 et 1944.

Doc. — N° 148 : Rapport de M. Clynmans.

Ann. — Transmis par la Chambre des Représentants, p. 498 (19 janvier 1954).

Dépôt du rapport par M. Clynmans, p. 602 (27 janvier 1954).

Pas de discussion générale.

Discussion des articles (2 février 1954).

Art. 1^{er}.

Intervention de M. Janssen, m. f., pp. 661 et 662.

L'article 1^{er} est adopté, p. 662.

Art. 2 à 20.

Adoptés, pp. 662 à 665.

Vote (3 février 1954).

L'ensemble du projet de loi est adopté par 127 voix contre 13, p. 676.

Le projet de loi sera soumis à la sanction royale.

Transmission du compte général de l'Administration des Finances.

Ann. — Transmis par M. le Ministre des Finances, p. 1053 (4 mars 1954).

CRÉDITS PROVISOIRES.*Exercice 1954.*

Projet de loi ouvrant des crédits provisoires, à valoir sur les budgets de l'exercice 1954.

Doc. — N° 79 : Projet transmis par la Chambre des Représentants. N° 96 : Rapport de M. Van Laeys.

Ann. — Transmis par la Chambre des Représentants, p. 266 (15 décembre 1953).

Dépôt du rapport par M. Van Laeys, p. 352 (17 décembre 1953).

Discussion générale (23 décembre 1953).

Discours de M. **Doutrepoint** (déclare qu'il est nécessaire de transposer la date d'ouverture de l'exercice — remarque que le projet déroge aux règles organiques de la Comptabilité publique en ce qui concerne les établissements dotés d'autonomie), p. 407.

La discussion générale est close.

Discussion des articles (23 décembre 1953).

Les articles 1 à 5 sont adoptés sans discussion, pp. 407 et 408.

Finances. — COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT (suite).

Vote (23 décembre 1953).

L'ensemble du projet de loi est adopté par 74 voix contre 50 et 1 abstention, p. 434.

S'est abstenue : M^{me} Ciselet.

Le projet de loi sera soumis à la sanction royale.

DOMAINES.*Projet de loi domaniale.*Doc. — N° 119 : Exposé des motifs et projet de loi.
N° 147 : Rapport de M. Van Laeys.

Ann. — Dépôt du projet de loi par M. Janssen, m. f., p. 475 (13 janvier 1954).

Dépôt du rapport par M. Van Laeys, p. 602 (27 janvier 1954).
Pas de discussion générale.*Discussion des articles* (2 février 1954).

Les articles 1 et 2 sont adoptés sans discussion, pp. 665 et 666.

Vote (3 février 1954).

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 140 membres présents, p. 675.

Le projet de loi sera transmis à la Chambre des Représentants.

OFFICE DES SÉQUESTRES.

Doc. — N° 264 : Rapport de la Commission d'Enquête parlementaire chargée d'examiner l'activité de l'Office des Séquestres.

Ann. — Dépôt du rapport par M. Pierre De Smet, p. 1093 (5 mars 1954).

Finances communales. — V. Provinces : Fonds des provinces.**Finances provinciales et communales. — V. Provinces : Fonds des provinces.****Fonctions publiques. — V. Administrations publiques : Sanctions disciplinaires.****Fonds de commerce (Protection du). — V. Droit civil : Baux commerciaux.****Fonds de pension réservé (Constitution d'un). — V. Pensions : Vicillesse.****Fonds des constructions scolaires. — V. Enseignement.****Fonds des provinces. — V. Provinces.****Fonds du commerce extérieur. — V. Commerce et Industrie : Commerce extérieur.****Fonds national de garantie pour la réparation des dégâts houillers. — V. Commerce et Industrie : Charbon.****Fonds national des Etudes. — V. Enseignement.****Forêts. — V. Eaux et Forêts.****Fusion (Absorption de sociétés). — V. Impôts directs : Revenus.****G****Garanties de sécurité. — V. Commerce et Industrie.****Garde territoriale antiaérienne. — V. Armée : Contingent.****Gouvernement.**

Ann. — Transmission des recommandations nos 96 et 97 adoptées par la C.I.T. (Conférence Internationale du Travail), p. 438 (12 janvier 1954).

Dépôt au greffe.

Grève. — V. Travail : Contrat d'emploi.**Guerre.****DÉPORTÉS.***Proposition de loi tendant à l'établissement, par le Gouvernement, du compte définitif des sommes payées, par l'Allemagne, du chef de la déportation de civils belges, pendant la guerre de 1914-1918, et de celles payées, du même chef, à des citoyens belges.*

Doc. — N° 44 : Proposition de M. Cornez.

Ann. — Dépôt de la proposition par M. Cornez, p. 172 (2 décembre 1953).

Prise en considération — Renvoi en Commission, p. 234 (9 décembre 1953).

DISTINCTIONS HONORIFIQUES.*Projet de loi fixant un délai de forclusion pour l'introduction de demandes ou propositions relatives à l'octroi de la « Croix des Evadés ».*

Doc. — N° 137 : Rapport de M. Rolin.

Ann. — Transmis par la Chambre des Représentants, p. 8 (10 novembre 1953).

Dépôt du rapport par M. Rolin, p. 554 (21 janvier 1954).

Pas de discussion générale.

Discussion de l'article unique (3 février 1954).

Adopté sans discussion, p. 686.

Vote (11 février 1954).

L'ensemble du projet de loi est adopté par 151 voix contre 1 et 3 abstentions, p. 751.

Se sont abstenus : MM. Catteau, Dierckx et Gillon.

Le projet de loi sera soumis à la sanction royale.

INVALIDES.*Projet de loi réglant l'attribution des bonifications d'ancienneté aux militaires des forces armées et de la gendarmerie invalides de la guerre 1940-1945, d'une part, et aux Ministres des Cultes rétribués par le Trésor public invalides de la guerre 1940-1945, d'autre part.*

Ann. — Transmis par la Chambre des Représentants, p. 8 (10 novembre 1953).

PRISONNIERS POLITIQUES.*Projet de loi interprétant la loi du 26 février 1947 organisant le Statut des prisonniers politiques et de leurs ayants droit, modifiée par la loi du 31 mars 1949 et apportant des modifications aux Statuts des prisonniers politiques et de leurs ayants droit, des prisonniers politiques étrangers, des résistants civils et des réfractaires, des déportés pour le travail obligatoire et des prisonniers de la guerre 1940-1945.*Doc. — N° 151 : Projet amendé par la Chambre des Représentants.
N° 178 : Rapport de M. Derbaix.

Ann. — Amendé par la Chambre des Représentants, p. 636 (2 février 1954).

Dépôt du rapport par M. Derbaix, p. 718 (9 février 1954).

Discussion générale (3 mars 1954).

Discours de M. Derbaix, rapp. (concernant les modifications et additions apportées par la Chambre — les camps douteux — une erreur de forme à l'article 17), pp. 960 et 961.

Observations de M^{lle} Baers et M. Cornez, p. 961.

Discours de MM. Behogne, m. t. p. s. (concernant la reconnaissance des camps douteux), p. 961 ; Cornez (concernant le retard apporté au vote du projet — les modifications apportées — les cotisations sociales dues et par les intéressés et par les employeurs — les camps douteux, pp. 961 à 963).

Observations de M. Derbaix, rapp., pp. 962 et 963.

Discours de M. Behogne, m. t. m. s. (concernant le paiement par l'Etat de l'ensemble des cotisations sociales visées par la loi — la consultation des Associations de prisonniers politiques en ce qui concerne les camps douteux), pp. 963 et 964.

Observations de M. Cornez, p. 964.

La discussion générale est close.

Guerre. — PRISONNIERS POLITIQUES (suite).

Discussion des articles (3 mars 1954).

Art. 1 à 16.

Adoptés sans discussion, pp. 964 à 967.

Art. 17.

Adopté avec la modification de pure forme, p. 969.

Art. 18 à 34.

Adoptés sans discussion, pp. 969 à 971.

Vote (3 mars 1954).

L'ensemble du projet de loi est adopté par 144 voix contre 1, p. 993.
Le projet de loi sera soumis à la sanction royale.

RÉSISTANCE.

Proposition de loi modifiant l'article 3 de la loi du 24 juillet 1952, relative à la procédure en matière des statuts des résistants civils et des réfractaires, des déportés pour le travail obligatoire de la guerre 1940-1945, des étrangers prisonniers politiques, des prisonniers politiques et de leurs ayants droit et des résistants par la presse clandestine.

Doc. — N° 222 : Rapport de M. Derbaix.

Ann. — Dépôt du rapport par M. Derbaix, p. 890 (24 février 1954).

Discussion générale (3 mars 1954).

Discours de MM. **Derbaix**, rapp. (concernant la simplification de la procédure actuellement en vigueur), p. 972 ; **Cornez** (demande que la proposition soit votée à l'unanimité), pp. 972 et 973.
La discussion générale est close.

Discussion de l'article unique (3 mars 1954).
(Texte proposé par la Commission).

Adopté sans discussion, p. 973.

Vote (3 mars 1954).

L'ensemble de la proposition de loi est adopté par 144 voix contre 1, p. 993.
Le projet de loi sera transmis à la Chambre des Représentants.

SÉQUESTRE.

Projet de loi relatif au séquestre et à la réalisation des biens, droits et intérêts des inculpés de crimes ou de délits contre la sûreté extérieure de l'Etat et des biens des suspects.

Doc. — N° 107 : Rapport de M. Hanquet.

N° 114 : Amendement du Gouvernement au texte présenté par la Commission.

N° 118 : Amendement proposé par M. Ancot et amendement proposé par M. Hanquet, au texte présenté par la Commission.

N° 120 : Amendement proposé par M. Nihoul au texte présenté par la Commission.

Ann. — Discussion générale (14 janvier 1954).

Discours de M. **Hanquet**, rapp. (expose la portée du projet — fait des observations au sujet de l'exécution rapide de cette procédure de liquidation, des dispositions relatives à la liquidation des honoraires, frais et débours des avocats, du respect du droit de défense), p. 479.

La discussion générale est close.

Discussion des articles (14 janvier 1954).

Art. 1 à 3.

Adoptés sans discussion, pp. 480 et 481.

Art. 4.

Intervention de MM. Janssen, m. f., Nihoul et Orban, pp. 471 à 482.

L'amendement du Gouvernement est adopté, p. 482.

L'article 4 amendé est adopté, p. 482.

Guerre. — PRISONNIERS POLITIQUES (suite).

Art. 5.

Adopté sans discussion, p. 482.

Art. 6.

Intervention de M. Hanquet.
L'amendement de M. Hanquet est adopté.
L'article 6 amendé est adopté, p. 482.

Art. 7, 7bis, 8, 9, 9bis et 10 à 16.

Adoptés sans discussion, pp. 483 et 484.

Art. 17.

Intervention du Vicomte du Bus de Warnaffe, m. j.
L'article 17 avec l'addition mettant le libellé du texte flamand en concordance avec le texte français est adopté, p. 484.

Art. 18 à 22.

Adoptés sans discussion, pp. 484 et 485.

Art. 23.

Intervention de MM. Van Laeys, le Vicomte du Bus de Warnaffe, Rolin, Nihoul et Orban, pp. 485 et 486.
Amendements de MM. Ancot et Nihoul, p. 485.

Suite de la discussion des articles (19 janvier 1954).

L'article 23 est adopté et l'amendement de M. Ancot tendant à la suppression de l'article vient à tomber.
L'amendement de M. Nihoul tendant à l'insertion d'un second alinéa est adopté, p. 505.
L'article 23 amendé est adopté, p. 506.

Art. 24 et 25.

Adoptés sans discussion, p. 506.
Les articles amendés sont remis aux voix et définitivement adoptés, p. 506.

Vote (21 janvier 1954).

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 152 membres présents, p. 541.
Le projet de loi sera transmis à la Chambre des Représentants.

Proposition de loi modifiant les articles 9 et 30 de la loi du 14 juillet 1951, relative au séquestre et à la liquidation des biens, droits et intérêts allemands.

Doc. — N° 184 : Proposition de M. Pontus.

Ann. — Dépôt de la proposition par M. Pontus, p. 764 (11 février 1954).

VICTIMES CIVILES.

Projet de loi relatif aux pensions de dédommagement des victimes civiles de la guerre 1940-1945 et de leurs ayants droit.

Doc. — N° 110 : Rapport de M. Derbaix.

N° 121 : Amendement proposé par M. Lacroix et consorts.

N° 135 : Amendement proposé par M. Verbaet.

N° 136 : Amendements proposés par M. Cornez et consorts.

N° 146 : Amendements présentés par le Gouvernement.

N° 149 : Amendement proposé par M. Cornez.

Ann. — Dépôt du rapport par M. Derbaix, p. 371 (22 décembre 1953).

Discussion générale (27 janvier 1954).

Discours de MM. **Derbaix**, rapp. (expose la portée du projet et analyse les améliorations qu'il apporte), pp. 580 et 581 ; **De Taeye**, m. s. p. f. (fait l'historique du projet — souligne l'importance du projet et énumère les innovations qu'il apporte), pp. 581 et 582 ; **De Stobbeleir** (concernant les victimes d'actes patriotiques — les réfractaires et les réfractaires-déportés — l'article 17), p. 583 ; **Pontus** (concernant les victimes de la guerre habitant les cantons de l'Est — les personnes considérées comme des ayants droit), pp. 583 et 584.

Observation de M. Derbaix, p. 584.

Guerre. — VICTIMES CIVILES (suite).

Discours de M. **Lacroix** (déclare que le projet apporte des améliorations, mais qu'il est compliqué et qu'il consacre des injustices — demande de ne pas établir plusieurs catégories de victimes de la guerre — fait des observations au sujet de la suppression de la pension à la veuve qui se remarie), p. 584; M^{me} **Gerbehaye**, veuve **Lehouck** (concernant la suppression de la pension à la veuve qui se remarie — la révision quinquennale — l'augmentation du taux des pensions et des allocations — la mobilité des pensions — les victimes du devoir et les victimes accidentelles de la guerre), pp. 584 et 585; MM. **Taillard** (concernant les victimes de la guerre et le minimum vital — la suppression de la pension à la veuve qui se remarie — les révisions quinquennales), pp. 585 et 586; **Cornez** (concernant l'importance du projet et les nombreuses modifications qui y ont été apportées — les invalides de la guerre 1914-1918 — l'octroi de la pension et les revenus personnels des intéressés — les parents ayants droit — la suppression de la notion de « grands invalides » — les pouvoirs attribués au Ministre — le remariage de la veuve pensionnée — le recours des victimes de la guerre devant le Conseil d'Etat), pp. 586 à 588; **Hanquet** (concernant la preuve du lien de causalité directe — la faute commise par celui qui est atteint par le fait de l'ennemi — l'exclusion de ceux qui ont coopéré à l'Organisation militaire — les gardes mobiles — la notion du soutien — les défauts du système), pp. 588 à 590.

Observations de MM. Bouilly, Harmegnies et Cornez, pp. 589 et 590.

Discours de MM. **De Taeye**, m. s. p. f. (répond aux questions soulevées au cours du débat), pp. 590 à 592; **Cornez** (observation), pp. 591 et 592.

La discussion générale est close.

Discussion des articles (27 janvier 1954).

Observations de MM. le Président et Vermeyleylen, au sujet de la terminologie néerlandaise, p. 592.

Art. 1^{er}.

Intervention de MM. Derbaix, rapp., Cornez, Vermeyleylen et De Taeye, m. s. p. f.

L'Assemblée adopte les modifications de forme proposées par M. Derbaix et par M. le Président, pp. 592 et 593.

M. Cornez propose un amendement, p. 592.

Le vote sur l'amendement et sur l'article est réservé, p. 593.

Art. 2.

L'article modifié est adopté, p. 594.

Art. 3 à 5.

Adoptés sans discussion, pp. 594 et 595.

Art. 6.

Adopté dans le texte proposé par la commission, p. 596.

Art. 7.

Intervention de MM. Cornez, Derbaix et De Taeye, m. s. p. f., pp. 596 à 598.

Le vote sur l'amendement de M. Cornez et sur l'article est réservé, p. 598.

Art. 8.

M. Cornez retire ses amendements.

Les amendements du gouvernement sont adoptés.

L'article 8 amendé est adopté, p. 599.

Art. 9.

M. Cornez retire son amendement.

L'amendement du gouvernement est adopté.

L'article 9 amendé est adopté, p. 599.

Art. 10.

Intervention de MM. Cornez, De Taeye, m. s. p. f., Vermeyleylen, Derbaix et M^{me} **Beeckman**, veuve **Vandervelde**.

La discussion de l'amendement de M. Cornez et de l'article est réservé, p. 600.

Art. 17.

Intervention de MM. Verbaet, Derbaix et De Taeye, m. s. p. f., pp. 601 et 602.

Le vote sur l'amendement de M. Verbaet est réservé; p. 602.

Guerre. — VICTIMES CIVILES (suite).

Suite de la discussion des articles (28 janvier 1954).

Art. 1^{er} (réservé).

Intervention de MM. Vermeyleylen, De Taeye, m. s. p. f., Derbaix et le Président, pp. 604 et 605.

M. Cornez retire son amendement.

L'amendement de M. Vermeyleylen est adopté.

L'article 1^{er} amendé est adopté, p. 607.

Art. 7 (réservé).

Intervention de MM. De Taeye, m. s. p. f. et Cornez, pp. 606 et 607.

M. Cornez retire son amendement.

L'article 7 est adopté, p. 607.

Art. 10 (réservé).

Intervention de MM. De Taeye, m. s. p. f., Vermeyleylen, Derbaix, Cornez, Baur et Orban, pp. 608 et 609.

L'amendement de M. Cornez, sous-amendé par M. Vermeyleylen est retiré.

L'amendement de M. Vermeyleylen est adopté.

L'article 10 amendé est adopté, pp. 609 et 610.

Art. 11.

Intervention de M. Cornez.

Le vote sur l'amendement de M. Cornez et sur l'article est réservé, p. 610.

Art. 12.

Adopté, p. 611.

Intervention de MM. Derbaix et Pontus, p. 612.

Art. 13.

Intervention de MM. Cornez, De Taeye, m. s. p. f., Derbaix, de la Vallée Poussin, pp. 611 et 612.

Les deux premiers alinéas de l'amendement de M. Cornez sont rejetés, le troisième alinéa vient à tomber.

L'article 13 est adopté dans le texte proposé par la Commission, p. 612.

Art. 14.

L'amendement de M. Cornez est retiré, p. 613.

L'article 14 est adopté, p. 613.

Art. 15 et 16.

Adoptés sans discussion dans le texte proposé par la Commission, p. 614.

Art. 17 (réservé).

Intervention de M. De Taeye, m. s. p. f.

L'amendement de M. Verbaet est rejeté.

L'article 17 est adopté, p. 614.

Art. 18.

Intervention de MM. le Président, Vermeyleylen, Orban, Rolin, De Taeye, m. s. p. f. et Custers.

L'article 18 corrigé est adopté, p. 615.

Art. 19.

Intervention de MM. Cornez et De Taeye, m. s. p. f.

L'article 19 est adopté, p. 615.

Art. 20.

Intervention de MM. Cornez, De Taeye, m. s. p. f., Hanquet, Rolin et Vermeyleylen, pp. 616 à 618.

Les deux amendements de M. Cornez au texte de la Commission sont adoptés.

L'article 20 amendé est adopté, p. 618.

Art. 21.

Intervention de MM. De Taeye, m. s. p. f. et Cornez, pp. 618 et 619.

L'amendement de M. Cornez est rejeté.

L'article 21 est adopté, p. 619.

Guerre. — VICTIMES CIVILES (suite).**Art. 11 (réservé).**

Intervention de MM. le Président, De Taeye, m. s. p. f., Cornez et Derbaix, p. 623.

L'amendement de M. Cornez est adopté, p. 623.
L'article 11 amendé est adopté, pp. 620 à 623.

Art. 22.

Intervention de MM. Cornez et De Taeye, m. s. p. f.
L'amendement de M. Cornez est adopté.
L'article 22 amendé est adopté, p. 620.

Art. 23.

Intervention de MM. Cornez, De Taeye, m. s. p. f., Vermeyleylen, Rolin et Derbaix, pp. 621 et 622.
L'amendement de M. Cornez est adopté.
L'article 23 amendé est adopté, p. 622.

Art. 24 à 27.

Adoptés sans discussion, pp. 623 et 624.

Art. 28.

L'article corrigé est adopté, p. 624.

Art. 29 à 32.

Adoptés sans discussion, pp. 624 et 625.

Art. 33.

Adopté dans le texte proposé par la commission, p. 625.

Art. 34 et 35.

Adoptés sans discussion, pp. 625 et 626.

Art. 36.

Intervention de MM. Lacroix, De Taeye, m. s. p. f., Derbaix, Delmotte et Duterne, pp. 626 et 627.
L'amendement de M. Lacroix est rejeté par 70 voix contre 67.
L'article 36 est adopté, p. 627.

Art. 37 à 39.

Adoptés sans discussion, p. 627.

Art. 40.

Intervention de MM. Cornez, Vermeyleylen et Derbaix.
L'article 40 est adopté; l'amendement de M. Cornez tendant à la suppression de l'article vient donc à tomber, p. 628.

Art. 41.

Adopté dans le texte proposé par la commission, p. 628.

Art. 42.

Adopté sans discussion, p. 628.

Les articles amendés sont successivement remis aux voix et définitivement adoptés, p. 628.

Vote (28 janvier 1954).

L'ensemble du projet de loi est adopté par 135 voix et 1 abstention, p. 629.

S'est abstenu : M. Cornez.

Le projet de loi sera transmis à la Chambre des Représentants.

H**Habitations.**

Projet de loi réorganisant la lutte contre les taudis, autorisant à cette fin la Société Nationale des Habitations et Logements à Bon Marché et la Société Nationale de la Petite Propriété Terrienne à étendre l'objet de leur activité.

Doc. — N° 19 : Amendement proposé par M. Moulin.
N° 28 : Amendement proposé par M. De Boey.
N° 29 : Amendement proposé par M. Boulanger et consorts.
N° 40 : Amendement proposé par M. De Stobbeleir.

Ann. — Transmis par la Chambre des Représentants, p. 8 (10 novembre 1953).

Habitations (suite).*Discussion générale (25 novembre 1953).*

Discours de MM. **De Taeye**, m. s. p. f. (concernant les principales caractéristiques du projet — la tâche qui incombe aux bourgmestres et l'intervention éventuelle du gouverneur — la collaboration des différentes instances et les moyens financiers accordés aux communes désireuses de faire disparaître les taudis — les Sociétés Nationales des Habitations et Logements à Bon Marché et de la Petite Propriété Terrienne et les sociétés agréées — le financement de la lutte contre les taudis et la multiplicité des formes de l'intervention financière de l'Etat), pp. 112 à 114; **Moulin** (concernant les résultats déficients de la lutte contre les taudis — la réduction de la dotation du Fonds Brunfaut — la création d'un Fonds spécial de lutte contre les taudis — motif de l'abstention du groupe socialiste au vote), pp. 114 et 115; **Machtens** (concernant la création d'un fonds spécial — le prélèvement sur le Fonds Brunfaut et le report des sommes non-utilisées par ce fonds sur l'exercice suivant — la coordination de l'activité du département des Travaux Publics et des sociétés d'habitations — l'intervention de l'Etat pour les habitations insalubres dont le terrain est incorporé à la voirie — l'intervention du Crédit Communal), pp. 115 et 116; **Ronse** (concernant le problème des taudis dans les villes et à la campagne — les maisons familiales — l'amélioration des moyens de communication entre la campagne et les villes — le rôle important dévolu aux bourgmestres), pp. 116 et 117.

Observations de MM. Vermeyleylen, Gilson, Harmegnies, Yernaux et Moulin, pp. 116 et 117.

Discours de MM. **Boulanger** (concernant la responsabilité des Gouvernements successifs en matière de taudis — la lenteur apportée à la reconstruction — la remise du loyer aux pensionnés de vieillesse ne touchant pas de pension sociale — le loyer des indigents), pp. 117 et 118; **Van Hooveld** (concernant la lutte contre les taudis, les crédits spéciaux et les prélèvements sur le Fonds Brunfaut), pp. 118 et 119; **De Stobbeleir** (concernant les responsabilités des Bourgmestres et des Administrations communales — les lacunes de la politique de construction — les économiquement faibles — le financement de la lutte contre les taudis et les habitations à bon marché), p. 119; **Vergeylen** (concernant les habitations pour famille unique et la construction en hauteur — les retards dans la construction d'habitations — la création d'un Fonds spécial), pp. 119 et 120; **Harmegnies** (concernant les prérogatives des Bourgmestres et le respect de la Loi communale — les charges supplémentaires qui incombent aux communes — la remise de loyer en faveur de certaines catégories de locataires — le logement des indigents et des vieux ménages), pp. 120 et 121; **M^{lle} Baers** (souligne les nouvelles tendances du projet : les subsides pour l'assainissement des habitations malsaines, l'intervention dans le loyer majoré, l'équipement mobilier, le logement des vieillards et des indigents — demande une prompte élaboration des arrêtés d'exécution), p. 121; **M^{me} Ciselet** (craint que le projet de loi ne soit insuffisant — demande quelle est l'interprétation exacte de l'article 10), pp. 121 et 122; **M^{me} Beeckman**, veuve **Vandervelde** (concernant le système des logis individuels et celui des logements multiples — la notion de logement minimum — le rôle des commissions d'assistance publique dans les grandes villes — le prélèvement sur le Fonds Brunfaut), p. 122; **M. Gabriel** (concernant la liquidation progressive des taudis — la situation des pensionnés), pp. 122 et 123; **M^{me} Gerbehaye**, veuve **Lehouck** (estime que ce projet constitue un pas considérable dans la bonne voie), p. 123; **M. De Taeye**, m. s. p. f. (répond aux questions qui lui ont été posées au cours du débat), pp. 123 à 126.

Observations de MM. Moulin et Vergeylen, pp. 123 et 124, **M^{mes} Ciselet** et **Beeckman**, veuve **Vandervelde**, pp. 125 et 126.

La discussion générale est close.

*Discussion des articles (26 novembre 1953).***Art. 1^{er}.**

Intervention de **M^{me} Spaak** et de M. le Président, pp. 128 et 129.
L'article 1^{er} est adopté, p. 129.

Art. 2.

Intervention de MM. Moulin, Uscléding, rapp., Harmegnies, Yernaux, Delmotte, Glineur, Doutrepoint, **M^{me} Beeckman**, veuve **Vandervelde**, M. De Taeye, m. s. p. f., **M^{lle} Baers** et M. Rolin.

Habitations (suite).

L'amendement de M. Moulin est rejeté par 77 voix contre 70 et 1 abstention, p. 131.

S'est abstenu : M. Hoste.

Intervention de MM. De Stobbeleir, Uselding, rapp., De Taeye, m. s. p. f., pp. 132 et 133.

L'amendement de M. De Stobbeleir est rejeté par 81 voix contre 71 et 1 abstention, p. 133.

S'est abstenu : M. Hoste.

L'article 2 est adopté, p. 133.

L'amendement de M. De Stobbeleir tendant à l'insertion d'un article *2bis* vient à tomber.

Les articles 3 à 8 sont adoptés sans discussion, pp. 133 et 134.

Art. 9.

Intervention de M. Allewaert, p. 135.

L'article 9 est adopté, p. 135.

Les articles 10 à 15 sont adoptés sans discussion, pp. 135 et 136.

Art. 16.

Intervention de MM. Allard, De Boey et De Taeye, m. s. p. f., pp. 136 et 137.

L'amendement de M. De Boey est rejeté, p. 137.

Intervention de MM. Boulanger et De Taeye, m. s. p. f., p. 138.

L'amendement de M. Boulanger n'étant pas appuyé, vient à tomber.

Observations de MM. le Président, Uselding, Rolin, Moreau de Melen et Duvieusart, m. a. e. c. m., au sujet de la rédaction de l'article, p. 138.

L'article 16 modifié est adopté, p. 138.

L'article 17 est adopté, sans discussion, p. 139.

Art. 18.

Intervention de M^{me} Beeckman, veuve Vandervelde, MM. Rolin et Vermeylen, p. 139.

L'article 18 est adopté, p. 139.

Vote (26 novembre 1953).

L'ensemble du projet de loi est adopté par 95 voix contre 2 et 53 abstentions.

Se sont abstenus : MM. Allard, Beaucarne, Bouilly, Boulanger, Briot, Buisseret, Chot, Coulonvau, Craeybeckx, Crommen, Debaise, De Block, De Boey, De Bruyne (Victor), Dehousse, Delmotte, Desmet (Louis), Dierckx, Duray, Duterne, Flamme, Francon, George, Gillis, Glineur, Harmegnies, Knops, Lapaille, Laurens, Machtens, Mazereel, Meunier, Missiaen, Molter, Moulin, Remson, Rolin, Rolland, Somers, M^{me} Janson, veuve Spaak, MM. Spreutel, Taillard, Troclet, Van Belle, Vandermeulen, M^{me} Beeckman, veuve Vandervelde, MM. Van Hooveld, Van Remoortel, Vergeylen, Vermeylen, Versieren, Wijn et Yernaux. Le projet de loi sera soumis à la sanction royale.

Projet de loi tendant à favoriser la construction, l'acquisition et la transformation d'habitations moyennes.

Doc. — N° 210 : Projet amendé par la Chambre des Représentants. N° 220 : Rapport de M. Ronse.

Ann. — Projet amendé par la Chambre des Représentants, p. 819 (23 février 1954).

Dépôt du rapport par M. Ronse, p. 890 (24 février 1954).

Discussion générale (3 mars 1954).

Discours de MM. **Ronse**, rapp. (concernant les modifications apportées par la Chambre — la lutte entamée en vue de mettre à la disposition de la population des habitations convenables et salubres), pp. 980 et 981 ; **Troclet** (concernant la confusion créée entre les notions de prêt et celle de garantie), pp. 981 et 982 ; Observations de MM. Ronse, rapp., De Taeye, m. s. p. f. et Moulin, pp. 981 et 982.

Discours de MM. **Ronse**, rapp. (concernant la mention des habitations à bon marché dans la loi), p. 982 ; **Schot** (concernant le vote du projet tel qu'il a été amendé par la Chambre — la confusion entre les notions de prêt et celle de garantie), pp. 982 et 983 ; **Moulin** (concernant les critères de l'« habitation moyenne »), p. 983 ; **De Taeye**, m. s. p. f. (concernant la distinction entre garantie et crédit — les critères des habitations moyennes), p. 983.

Observations de MM. Troclet, Moulin et Harmegnies, p. 983.

Discours de M. **Troclet** (déclare que le Ministre n'a pas répondu à ses questions), pp. 983 et 984.

La discussion générale est close.

Habitations (suite).

Discussion des articles (3 mars 1954).

Art. 1 à 6.

Adoptés sans discussion, p. 984.

Vote (3 mars 1954).

L'ensemble du projet de loi est adopté par 146 voix et 1 abstention, p. 996.

S'est abstenue : M^{me} Beeckman, veuve Vandervelde.

Le projet de loi sera soumis à la sanction royale.

Ann. — Transmission du bilan de la Société Nationale des Habitations et Logements à Bon Marché et du report du Conseil d'Administration faisant connaître la situation des affaires pour l'exercice 1952, p. 12 (10 novembre 1953).

Héritages (Régime successoral des petits). — V. Droit civil : Successions.

Hygiène et Santé.

CAMPING.

Projet de loi autorisant le Roi à soumettre la pratique du camping à une réglementation dans le but d'assurer, en cette matière, l'hygiène, la sécurité, la tranquillité et la moralité publiques.

Doc. — N° 203 : Rapport de M. Neels.

Ann. — Dépôt du rapport par M. Neels, p. 816 (18 février 1954).

Discussion générale (24 février 1954).

Discours de MM. **Neels** (concernant la portée du projet — la situation existante), pp. 857 et 858 ; **Jespers** (concernant la réglementation nécessaire du camping — l'éducation et l'auto-discipline des campeurs), p. 858 ; **De Block** (concernant les bienfaits du camping et sa réglementation), pp. 858 et 859 ; **Molter** (concernant les lacunes existantes — l'application de la loi dans un bref délai), p. 859 ; **Segers**, m. c. (concernant l'encouragement du camping réglementé — les arrêtés d'exécution), pp. 859 et 860.

La discussion générale est close.

Discussion des articles (24 février 1954).

Les articles 1 à 3 sont adoptés, p. 860.

Vote (24 février 1954).

L'ensemble du projet de loi est adopté par 149 voix contre 11 et 1 abstention, p. 876.

S'est abstenu : M. Harmegnies.

Le projet de loi sera transmis à la Chambre des Représentants.

I

Immatriculation. — V. Communications : Navigation.

V. aussi : Communications : Navigation intérieure.

V. aussi : Communications : Navigation maritime.

Immatriculation des navires et bateaux. — V. Communications : Navigation.

Impôts.

IMPOTS DIRECTS.

Projet de loi régularisant certaines situations nées de la guerre, en matière de taxes assimilées aux impôts directs.

Doc. — N° 70 : Rapport de M. Van Laeys.

Ann. — Transmis par la Chambre des Représentants, p. 8 (10 novembre 1953).

Dépôt du rapport par M. Van Laeys, p. 256 (9 décembre 1953).
Pas de discussion générale.

Impôts. — IMPOTS DIRECTS (suite).*Discussion des articles (23 décembre 1953).*

Les articles 1 à 3 sont adoptés sans discussion, pp. 408 et 409.

Vote (23 décembre 1953).

L'ensemble du projet de loi est adopté par 120 voix contre 1 et 3 abstentions, p. 434.

Se sont abstenus : MM. Allard, De Boey et Harmegnies.
Le projet de loi sera soumis à la sanction royale.*Débts de boissons.**Proposition de loi abrogeant l'effet rétroactif de la loi du 26 juillet 1952, abrogeant partiellement la taxe d'ouverture des débits de boissons.*
Doc. — N° 7 : Amendement présenté par le Gouvernement.
*N° 39 : Rapport de M. Clynmans.**Ann. — Dépôt du rapport par M. Clynmans, p. 126 (25 novembre 1953).**Discussion générale (13 janvier 1954).*Discours de M. **Mariën** (demande au Ministre si l'intention du législateur n'a pas été mal interprétée par l'administration — estime que le cafetier qui ferme son établissement pour tenir une échoppe dans une foire flamande quelconque de sa commune ne peut être considéré comme ayant un « débit ambulancier », pp. 474 et 485.

Observations de M. Janssen, m. f., p. 475.

*Reprise de la discussion générale (14 janvier 1954).*Discours de MM. **Clynmans**, rapp. (déclare que la proposition de M. Georges est équitable mais ne se rapporte qu'à quelques cas — dit que le Ministère des Finances a déposé en commission un nouveau texte, afin de régler la question pour toutes les personnes qui, après le 1^{er} janvier 1952, avaient ouvert un débit de boissons et avaient arrêté l'exploitation avant le 31 décembre), pp. 478 et 479; **Janssen**, m. f. (concernant les débits ambulanciers — les débits de boissons fermentées non déclarés et la suite que comportent ces infractions), p. 479. La discussion générale est close.*Discussion de l'article unique (14 janvier 1954).*
(Texte de la commission).

Adopté sans discussion, p. 479.

Vote (14 janvier 1954).

L'ensemble de la proposition est adopté par 145 voix contre 3, p. 488.

Le projet de loi sera transmis à la Chambre des Représentants.

*Jeux et paris.**Projet de loi modifiant au profit des provinces et des communes la loi du 27 décembre 1938 portant augmentation de la taxe sur les jeux et paris en ce qui concerne les sommes engagées à l'occasion de pronostics sur matches de football.**Doc. — N° 211 : Projet transmis par la Chambre des Représentants.*
*N° 251 : Rapport de M^{me} Pauli, épouse Lambotte.**Ann. — Transmis par la Chambre des Représentants, p. 818 (23 février 1954).*
*Dépôt du rapport par M^{me} Pauli, épouse Lambotte, p. 957 (2 mars 1954).**Discussion générale (10 mars 1954).*Discours de M^{me} **Pauli**, épouse **Lambotte** (expose la portée du projet), p. 1132; MM. **Moulin** (concernant le prélèvement de taxes par la ville de Tournai sur la plus forte entreprise de pronostics du pays et l'application de taxes par les casinos et les salles de jeux — son opposition au projet), pp. 1131 et 1132; **Moyersoen**, m. i. (insiste pour que le projet soit adopté), pp. 1133 et 1134.

Observations de MM. Harmegnies et Moulin, p. 1133.

Discours de M. **Harmegnies** (concernant son opposition au projet), p. 1134.

La discussion générale est close.

Impôts. — IMPOTS DIRECTS (suite).*Discussion des articles (10 mars 1954).*

Les articles 1 et 2 sont adoptés sans discussion, p. 1134.

Vote (10 mars 1954).

L'ensemble du projet de loi est adopté par 104 voix contre 24 et 21 abstentions, p. 1151.

Se sont abstenus : MM. Allard, Bouilly, Chot, Crommen, De Block, De Boey, De Bruyne V., Dehousse, Delmotte, Harmegnies, Machtens, Molter, Rassart, Rolin, Rolland, M^{me} Janson, veuve Spaak, M. Spreutel, M^{me} Beeckmans, veuve Vandervelde, MM. Van Hooveld, Vergeylen et Vermeylen.

M. Harmegnies justifie l'abstention au vote de certains membres de son groupe et de lui-même, p. 1151.

Le projet de loi sera soumis à la sanction royale.

*Revenus.**Projet de loi tendant à favoriser l'absorption ou la fusion de sociétés.*
Ann. — Transmis par la Chambre des Représentants, p. 8 (10 novembre 1953).

Pas de discussion générale.

Discussion des articles (18 novembre 1953).

Les articles 1 à 3 sont adoptés sans discussion, pp. 67 et 68.

*Vote (19 novembre 1953).*L'ensemble du projet de loi est adopté par 136 voix contre 5, p. 78.
Le projet de loi sera soumis à la sanction royale.*Projet de loi modifiant l'article 32 des lois coordonnées relatives aux impôts sur les revenus.**Doc. — N° 78 : Projet transmis par la Chambre des Représentants.*
*N° 111 : Rapport de M. Van Loenhout.**Ann. — Transmis par la Chambre des Représentants, p. 266 (15 décembre 1954).**Dépôt du rapport par M. Van Loenhout, p. 435 (23 décembre 1953).*
Pas de discussion générale.*Discussion des articles (13 janvier 1954).*

L'article unique est adopté sans discussion, p. 475.

L'amendement de la Commission tendant à l'insertion d'un article 2 nouveau est adopté, remis aux voix et définitivement adopté.

L'article unique devient donc l'article 1^{er}, p. 475.*Vote (14 janvier 1954).*L'ensemble du projet de loi est adopté par 146 voix contre 2, p. 488.
Le projet de loi sera soumis à la sanction royale.*Projet de loi modifiant les lois et arrêtés relatifs aux impôts sur les revenus, coordonnés par l'arrêté du Régent du 15 janvier 1948.**Doc. — N° 105 : Projet transmis par la Chambre des Représentants.*
*N° 133 : Rapport de M. Leemans.**Ann. — Transmis par la Chambre des Représentants, p. 354 (22 décembre 1953).**Dépôt du rapport par M. Leemans, p. 534 (20 janvier 1954).**Discussion générale (2 février 1954).*Discours de MM. **Leemans** (concernant le but du projet : réprimer la fraude fiscale et l'évasion fiscale par la création de holdings dans des pays étrangers où ils jouissent d'un régime privilégié — la preuve à fournir par le contribuable), p. 656; **Schot** (concernant la définition de l'évasion fiscale et de la fraude fiscale — la législation belge en matière de fiscalité et de sociétés — la réforme et la simplification de la fiscalité, la suppression de l'impôt complémentaire personnel moyennant certains aménagements), pp. 656, 658 et 659.

Observations de M. Delmotte, pp. 657 et 658.

Impôts. — IMPOTS DIRECTS (suite).

Discours de MM. **Janssen**, m. f. (concernant la répression de la fraude fiscale — la complexité de notre système fiscal — le fonctionnement des holdings), pp. 658 à 661 ; **Delmotte** (concernant la réglementation tardive en la matière — la répression de la fraude fiscale), p. 661.
La discussion générale est close.

Discussion des articles (2 février 1954).

Les articles 1 à 3 sont adoptés sans discussion, p. 661.

Vote (3 février 1954).

L'ensemble du projet de loi est adopté par 136 voix contre 1 et 2 abstentions, p. 675.

Se sont abstenus : MM. Ancot et Schot.

Le projet de loi sera transmis à la Chambre des Représentants.

Proposition de loi modifiant l'article 18 de la loi du 8 mars 1951 relative aux impôts sur les revenus.

Nouveau titre : *Projet de loi modifiant les lois coordonnées relatives aux impôts sur les revenus en ce qui concerne la régularisation de la situation fiscale des salariés et appointés.*

Doc. — N° 187 : Rapport de M. Leemans.

Ann. — Dépôt du rapport par M. Leemans, p. 742 (10 février 1954).

Discussion générale (24 février 1954).

Observations de MM. Leemans, rapp., Allewaert et Delmotte, p. 854.

La discussion générale est close.

Discussion des articles (24 février 1954).
(Texte de la Commission).

Le Sénat marque son accord sur le nouvel intitulé, p. 855.
Les articles 1 à 3 sont adoptés sans discussion, p. 855.

Vote (25 février 1954).

L'ensemble de la proposition est adopté à l'unanimité des 162 membres présents, p. 874.

Le projet de loi sera transmis à la Chambre des Représentants.

IMPOTS INDIRECTS.

Douanes et Accises.

Projet de loi portant ratification d'un arrêté royal relatif au tarif des droits d'entrée.

Ann. — Pas de discussion générale.

Discussion de l'article unique (18 novembre 1953).

Adopté sans discussion, p. 67.

Vote (19 novembre 1953).

L'ensemble du projet de loi est adopté par 138 voix contre 3, p. 79.
Le projet de loi sera soumis à la sanction royale.

Projet de loi portant ratification d'un arrêté royal relatif au tarif des droits d'entrée.

Ann. — Pas de discussion générale.

Discussion de l'article unique (18 novembre 1953).

Adopté sans discussion, p. 67.

Vote (19 novembre 1953).

L'ensemble du projet de loi est adopté par 138 voix contre 3, p. 79.
Le projet de loi sera soumis à la sanction royale.

Projet de loi portant ratification de l'arrêté royal du 19 mars 1953 relatif au tarif des droits d'entrée.

Ann. — Pas de discussion générale.

Impôts. — IMPOTS INDIRECTS (suite).

Discussion de l'article unique (18 novembre 1953).

Adopté sans discussion, p. 67.

Vote (19 novembre 1953).

L'ensemble du projet de loi est adopté par 138 voix contre 3, p. 79.
Le projet de loi sera soumis à la sanction royale.

Projet de loi portant ratification de l'arrêté royal du 16 juillet 1953 relatif au tarif des droits d'entrée

Doc. — N° 228 : Rapport de M. Mullie.

Ann. — Transmis par la Chambre des Représentants, p. 818 (23 février 1954).

Dépôt du rapport par M. Mullie, p. 921 (25 février 1954).

Pas de discussion générale.

Discussion de l'article unique (3 mars 1954).

Adopté sans discussion, p. 980.

Vote (3 mars 1954).

L'ensemble du projet de loi est adopté par 144 voix contre 3, p. 995.
Le projet de loi sera soumis à la sanction royale.

Projet de loi portant ratification de l'arrêté royal du 24 avril 1953 relatif au tarif des droits d'entrée.

Doc. — N° 229 : Rapport de M. Mullie.

Ann. — Transmis par la Chambre des Représentants, p. 818 (23 février 1954).

Dépôt du rapport par M. Mullie, p. 921 (25 février 1954).

Pas de discussion générale.

Discussion de l'article unique (3 mars 1954).

Adopté sans discussion, p. 980.

Vote (3 mars 1954).

L'ensemble du projet de loi est adopté par 144 voix contre 3, p. 995.
Le projet de loi sera soumis à la sanction royale.

Projet de loi portant ratification de l'arrêté royal du 28 juillet 1953 relatif au tarif des droits d'entrée.

Doc. — N° 230 : Rapport de M. Mullie.

Ann. — Transmis par la Chambre des Représentants, p. 818 (23 février 1954).

Dépôt du rapport par M. Mullie, p. 921 (25 février 1954).

Pas de discussion générale.

Discussion de l'article unique (3 mars 1954).

Adopté sans discussion, p. 980.

Vote (3 mars 1954).

L'ensemble du projet de loi est adopté par 144 voix contre 3, p. 995.
Le projet de loi sera soumis à la sanction royale.

Projet de loi modifiant le régime fiscal du tabac.

Doc. — N° 237 : Rapport de M. Mullie.

Ann. — Transmis par la Chambre des Représentants, p. 924 (26 février 1954).

Dépôt du rapport par M. Mullie, p. 942 (26 février 1954).

Discussion générale (3 mars 1954).

Discours de MM. **Harmegnies** (déclare l'augmentation de la taxe sur les cigarettes), p. 984 ; **Bouilly** (concernant l'industrie cigarière et l'importation des produits en provenance des Pays-Bas), p. 984.
La discussion générale est close.

Discussion de l'article unique (3 mars 1954).

Adopté sans discussion, p. 985.

Impôts. — IMPOTS INDIRECTS (suite).

Vote (3 mars 1954).

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 147 membres présents, p. 995.

Le projet de loi sera soumis à la sanction royale.

Taxes assimilées au timbre.

Proposition de loi tendant à réglementer l'amnésie fiscale accordée en matière de taxes assimilées au timbre.

Doc. — N° 14 : Proposition de M. Clynmans.

Ann. — Dépôt de la proposition par M. Clynmans, p. 31 (12 novembre 1953).

Prise en considération. — Renvoi en Commission, p. 172 (2 décembre 1953).

Proposition de loi modifiant et complétant certaines dispositions du Code des taxes assimilées au timbre, modifiées par la loi du 27 juillet 1953.

Doc. — N° 15 : Proposition de M. Clynmans.

Ann. — Dépôt de la proposition par M. Clynmans, p. 31 (12 novembre 1953).

Prise en considération. — Renvoi en Commission, p. 172 (2 décembre 1953).

Impôts sur le revenu. — V. aussi : Affaires Etrangères.

Incidents. — V. Chambres législatives : Sénat.

Industrie. — V. Commerce et Industrie.

Industrie charbonnière. — V. Commerce et Industrie : Charbon.

Inspection du Travail. — V. Affaires Etrangères : Travail.

Institut National de l'Industrie Charbonnière. — V. Commerce et Industrie : Charbon.

Interpellations.**BEULERS.**

Interpellation à M. le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale « sur la non-exécution de sa promesse du 24 octobre 1953 de majorer les pensions des ouvriers mineurs et des veuves de mineurs ainsi que sur l'adaptation du régime de retraite des mineurs au régime résultant pour les ouvriers de la loi du 29 décembre 1953 ».

Ann. — Demande d'interpellation, p. 889 (24 février 1954).

Discussion (4 mars 1954).

Discours de M. **Beulers** (propose de transformer son interpellation en une brève question — demande l'adaptation de la pension des mineurs, la réduction des retenues sur la pension et l'octroi d'une pleine ration de charbon à tous les mineurs pensionnés et invalides), pp. 1034 et 1035; **Van den Daele**, m. t. p. s. (déclare qu'il discutera la question le jour même avec une délégation de la Centrale des mineurs), p. 1035; **Moulin** (rappelle le problème des mineurs pensionnés sous le régime franco-belge), p. 1035; **Van den Daele**, m. t. p. s. (déclare qu'il a insisté auprès de son Collègue français pour obtenir la solution des nombreuses difficultés qui ont surgi — dit qu'entre temps un certain nombre de cas pourra être réglé par voie d'arrêtés pris en exécution de la loi générale sur les pensions), p. 1035.

Observations de M. Vermeylen, p. 1035.

Discours de M. **Beulers** (remercie le Ministre et insiste sur le règlement de la question de la pension des mineurs), p. 1035.

L'incident est clos.

BOUILLY.

Interpellation à M. le Ministre des Communications « sur le licenciement injustifié de plusieurs centaines d'ouvriers temporaires qui étaient occupés aux travaux de la voie, dans la région de Saint-Ghislain et de Mons.

Ann. — Demande d'interpellation, p. 256 (3 décembre 1953).

Retrait, p. 352 (17 décembre 1953).

Interpellations (suite).**BUISSERET.**

Interpellation à M. le Ministre des Colonies « sur les conditions anormales dans lesquelles, au préjudice des intérêts du Trésor, le Département des Colonies a accordé une assistance financière à une Société huilère. »

Ann. — Demande d'interpellation, p. 13 (10 novembre 1953).

Discussion (8 décembre 1953).

Discours de MM. **Buisseret** (développe son interpellation et reproche au Ministre de mener une politique d'imprudence financière et d'interventionisme néfaste — déclare que le Gouvernement doit, au Congo, encourager l'amélioration constante de la qualité des huiles de palme et dans les négociations douanières, obtenir en tous pays les droits d'entrée les plus réduits pour toutes les huiles de palme brutes du Congo), pp. 226 à 229; **Dequae**, m. c. (déclare que le Gouvernement est obligé de suivre une politique active de valorisation de l'huile de palme et de combattre les obstacles résultant de la discrimination douanière en matière d'huile de palme et de la puissance économique du groupe dominant l'utilisation internationale), pp. 229 et 230; **Buisseret** (constate que les faits allégués par lui ont été reconnus, à l'exception de deux), pp. 231 et 232; **Dequae**, m. c. (répond que l'intention sociale de cette politique est clairement démontrée), pp. 231 et 232.

L'incident est clos.

Interpellation à M. le Ministre de la Justice « sur son inertie en présence de l'activité déployée en Belgique, par des Organisations subversives néo-nazies.

Ann. Discussion (19 novembre 1953).

Discours de M. **Buisseret** (souligne l'importance de l'Organisation internationale néo-nazie qui, outre une activité politique, développe une activité économique et financière — constate qu'il existe des relais en Belgique — demande quelles sont les mesures prises pour empêcher le regroupement des Organisations de SS et les activités subversives d'inciviques regroupés — estime que la destruction des dossiers d'inciviques était inopportune — déclare qu'il est nécessaire de reviser l'Organisation policière et d'assurer sa cohésion — reproche au Gouvernement d'être mal renseigné, de faire preuve de faiblesse à l'égard des ennemis de la Nation et de ne pas avoir fait auprès des Gouvernements étrangers, les démarches qui s'imposent), pp. 81 à 83; **Vicomte du Bus de Warnaffe**, m. j. (déclare qu'il n'est pas établi qu'il y a eu subvention de la part des Belges se trouvant en Belgique ou à l'Etranger, au profit de mouvement néo-nazi, ni qu'il existe en Belgique des relais à des communications de caractère politique entre néo-nazis — dit qu'il existe en Belgique des groupements constitués d'anciens inciviques et que ces Associations sont surveillées — répond aux observations de M. **Buisseret** relatives à la destruction des dossiers de la Sûreté, la réincarcération des condamnés libérés et les mesures pouvant être prises dans le cadre du Code pénal), pp. 83 à 87; **M^{me} Beeckman**, veuve **Vandervelde** (observations), pp. 84 à 86; **MM. Buisseret** (estime que le Ministre n'a rien appris de précis quant à ses plans de défense — fait des observations au sujet de la participation de Degrelle à la direction générale du Mouvement social européen et de la réincarcération des inciviques), p. 87; **Rolin** (estime que le Ministre n'a pas fait preuve d'un manque de vigilance — pose des questions au sujet de l'instruction des affaires Naumann et Lucht et au sujet de la résidence de Degrelle), p. 87; **Vicomte du Bus de Warnaffe**, m. j. (répond aux questions posées par M. **Rolin**), p. 87.

L'incident est clos.

DE STOBBELEIR.

Interpellation à M. le Ministre de l'Intérieur « sur l'assainissement de la situation financière de certaines communes et notamment d'Alost ».

Ann. — Demande d'interpellation, p. 13 (10 novembre 1953).

Discussion (26 novembre 1953).

Discours de MM. **De Stobbeleir** (développe son interpellation et déclare qu'il a l'intention de déposer une proposition de loi modifiant l'article 76 de la Loi communale), pp. 146 à 148; **Vermeylen** (concernant la loi du 24 décembre 1948), p. 148.

Interpellations. — DE STOBBELEIR (suite).

Observations de M. Dautrepoint, p. 148.
Discours de MM. **Sledsens** (conteste l'utilité de l'interpellation — déclare qu'un projet de loi modifiant l'article 76 de la Loi communale a été transmis par la Chambre des Représentants au Sénat), pp. 148 et 149; **Moyersoen**, m. i. (répond aux griefs exposés par M. De Stobbeleir), pp. 149 à 151.
Observations de M. Sledsens, p. 149.
Discours de M. **De Stobbeleir** (justifie son interpellation), pp. 151 et 152.
Observations de MM. Goossens, p. 151, Van Gerven, Moyersoen, m. i., Vermeyleylen et Gabriel, p. 152.
L'incident est clos.

GLINEUR.

Interpellation à M. le Ministre des Affaires Economiques et des Classes Moyennes « sur a) la procédure d'autorisation accordée à des tiers, pour l'exploitation d'un terril sur le territoire de Jumet; b) la façon dont la Société des Charbonnages d'Amerscoeur s'est substituée à ces tiers; c) la décision illégale de M. le Gouverneur du Hainaut d'accorder l'autorisation à cette même Société de l'érection d'un nouveau terril sur le territoire de Roux, aux mépris des dangers que comporte celui-ci, des intérêts des riverains et de l'autonomie communale en la matière ».

Ann. — Demande d'interpellation, p. 13 (10 novembre 1953).

Discussion (10 février 1954).

Discours de MM. **Glineur** (développe son interpellation et demande au Ministre quelles sont les mesures qu'il compte prendre pour mettre fin à cet état de choses), pp. 737 à 740; **Remson** (fait état des mesures prises par la commune de Jumet dans l'intérêt de ses habitants), pp. 740 et 741; **Duvieusart**, m. a. e. c. m. (dit qu'il fera une enquête approfondie), p. 741; **M. Glineur** (demande réponse à chacune des questions qu'il a posées), p. 741.
Observations de MM. Remson et Duvieusart, m. a. e. c. m., p. 741.
L'incident est clos.

HARMEGNIES.

Interpellation à M. le Ministre de l'Intérieur « sur son manque d'initiative en vue de sauver les communes dont la situation financière ne fait que s'aggraver ».

Ann. — Demande d'interpellation, p. 640 (2 février 1954).

Discussion (9 février 1954).

Discours de MM. **Harmegnies** (reproche au Gouvernement de ne pas vouloir voir le problème dans toute sa gravité et d'essayer de gagner du temps), pp. 710 et 711; **Moyersoen**, m. i. (examine les causes principales qui ont influencé la situation financière des communes — expose les mesures prises en faveur des communes — insiste sur la nécessité des réformes de structure), pp. 711 à 714.

Observations de MM. Yernaux, Bouilly, Harmegnies, Dautrepoint, Moulin et Vermeyleylen, pp. 711 à 714.

Discours de MM. **De Stobbeleir** (fait des observations au sujet de la situation financière des communes et du maximum du traitement des employés communaux après seize ans de service), pp. 714 et 715; **Yernaux** (concernant les rentrées exceptionnelles des communes — la réadaptation du Fonds des communes aux besoins des communes), pp. 715 et 716.

Observations de MM. Bouilly, Bouweraerts et Sledsens, pp. 715 et 716.

Discours de MM. **Allard** (concernant le Fonds de l'Assistance Publique — le Fonds des Communes — les causes de la situation existante — les comptes des Intercommunales), pp. 716 et 717; **Harmegnies** (dit au Ministre qu'il n'a répondu que partiellement aux reproches qu'il lui a adressés), p. 717; **Moyersoen**, m. i. (répond aux observations faites au cours du débat), p. 717.

Observations de M. Yernaux, p. 717.
L'incident est clos.

MOULIN.

Interpellation à M. le Ministre des Affaires Economiques et des Classes Moyennes et à M. le Ministre du Commerce Extérieur « sur les effets néfastes de la concurrence étrangère dans l'industrie du bas nylon en Belgique ».

Ann. — Demande d'interpellation, p. 13 (10 novembre 1953).

Interpellations. — MOULIN (suite).

Discussion (2 décembre 1953).

Discours de M. **Moulin** (développe son interpellation), pp. 184 et 185.

Observations de M. Bouilly, p. 185.

Discours de MM. **Delpont** (concernant l'Industrie belge du bas nylon : sa production actuelle et sa capacité de production, ses difficultés dues à l'importation massive de bas nylon — l'incompréhension du gouvernement qui refuse de protéger cette jeune industrie belge), pp. 185 et 186; **Duvieusart**, m. a. e. c. m. (concernant les mesures de protection prises par le Gouvernement à l'égard de la production venant du Royaume-Uni, de l'Italie, des pays de l'est européen et de l'Allemagne — examine la situation actuelle de l'industrie belge du bas nylon et estime qu'il est excessif de porter de 350 à 435 francs le prix de la douzaine de paires), pp. 186 à 188.

Observations de MM. Bouilly, Moulin, pp. 186 à 188 et Dautrepoint, p. 188; **Schot** (concernant les difficultés de l'industrie belge du bas nylon dues à la non-inscription des bas nylon sur les listes de l'O.E.C.E. indiquant les produits pour lesquels il fallait une certaine liberté de circulation, à l'impossibilité d'obtenir les matières premières nécessaires et les fraudes à la douane — l'incohérence des mesures prises tardivement par l'Administration — estime que la concurrence intéressée est suffisante pour éviter le monopole et l'abus de la protection et pour nous permettre de continuer à diminuer le prix inférieur), pp. 188 à 190; **Meurice**, m. c. e. (attire l'attention sur le danger des prix minima et du protectionnisme — déclare que le prix minimum de 350 frs. la douzaine est majoré de 24 p. c. de droits de douane et de 2 p. c. d'autres droits), pp. 190 et 191.

Observations de MM. Schot et Duvieusart, m. a. e. c. m. pp. 190 et 191.

Discours de M. **Moulin** (concernant la façon de délivrer les licences — souligne l'incompréhension du département), p. 191.

L'incident est clos.

Invalides. — V. Guerre.**Inventions et secrets de fabrique. — V. Sécurité de l'Etat.****J****Jeux et paris. — V. Impôts : Impôts directs.****Juridiction militaire. — V. Armée.****L****Laboratoire international pour la recherche nucléaire. — V. Affaires Etrangères : Arts, Sciences et Lettres.****Langues. — V. Organisation judiciaire.****Langues (Emploi des). — V. Organisation judiciaire.****Lettres de change et billets à ordre. — V. Droit commercial.****Lettres de mer. — V. Communications : Navigation maritime.****Liquidation des biens, droits et intérêts allemands. — V. Guerre : Séquestre.****Listes. — V. Chambres législatives : Sénat.****Listes électorales. — V. Lois électorales.****Listes électorales pour les élections législatives et provinciales. — V. Lois électorales.****Loi communale. — V. Communes.**

Lois électorales.**LISTES ÉLECTORALES.**

Projet de loi fixant la composition jusqu'au 1^{er} mai 1954, du corps électoral pour les élections législatives et provinciales.

Doc. — N° 139 : Rapport de M. Sledsens.

Ann. — Transmis par la Chambre des Représentants, p. 352 (17 décembre 1953).

Dépôt du rapport par M. Sledsens, p. 554 (21 janvier 1954).

Discussion générale (2 février 1954).

Observations de M. Sledsens, rapp., p. 640.

La discussion générale est close.

Discussion des articles (2 février 1954).

Art. 1 et 2.

Adoptés sans discussion, p. 641.

Vote (3 février 1954).

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 140 membres présents, p. 675.

Le projet de loi sera soumis à la sanction royale.

M

Machines. — V. Commerce et Industrie : Garanties de sécurité.

Marine. — V. Affaires Etrangères : Communications.

Matériel. — V. Commerce et Industrie : Garanties de sécurité.

Mer (Sauvegarde de la vie humaine en). — V. Affaires Etrangères : Communications : Marine.

Milice. — V. Armée.

Mines. — V. Commerce et Industrie.

Mineurs. — V. Pensions.

Minières. — V. Commerce et Industrie : Mines.

Mobilité des pensions de réparation. — V. Pensions : Pensions militaires.

Motions d'ordre.**BAUR.**

Ann. — M. Baur demande que les orateurs parlent à la tribune afin de permettre à chacun de suivre les débats, p. 609.

L'incident est clos (28 janvier 1954).

M. Baur fait une déclaration à la suite d'une discussion linguistique et défend les vues des traducteurs.

M. le Président rend hommage au personnel des services linguistiques, p. 697.

L'incident est clos (9 février 1954).

DE BLOCK.

Ann. — M. De Block déplore le grave accident de chemin de fer survenu à Sint-Katherina-Lombeek, le 7 décembre, et demande de généraliser l'emploi de voitures métalliques.

M. Segers, m. c., et M. le Président font des observations au sujet de la sécurité du trafic ferroviaire, p. 213 (8 décembre 1953).

DIERCKX.

Ann. — M. Dierckx rectifie un terme employé par lui.

L'incident est clos, p. 223 (8 décembre 1953).

Motions d'ordre (suite).**DOUTREPONT.**

Ann. — M. Doutrepont demande la parole en vertu de l'article 25 du Règlement et propose au Sénat de voter une motion tendant à l'ajournement du renvoi en commission du projet de loi portant ratification du Traité sur la Communauté Européenne de Défense, ce projet étant entaché d'inconstitutionnalité, p. 154.

M. le Président propose de saisir les commissions réunies de la Défense Nationale et des Affaires Etrangères de ce projet et de la motion formulée par M. Doutrepont, p. 155.

M. Doutrepont demande que les commissions réunies se prononcent par priorité sur sa motion, p. 155.

M. Coulonvaux déclare que les libéraux sont partisans du projet mais qu'ils ne le voteront que concomitamment avec la procédure de révision constitutionnelle — dit que le Gouvernement doit s'assurer le vote le plus rapide devant le Sénat, p. 155.

M. le Président déclare que la procédure proposée par lui et prévu par l'article 42 du règlement est la seule régulière, p. 155.

L'Assemblée marque son accord au renvoi de la motion de M. Doutrepont aux Commissions réunies, en même temps que le projet, p. 155 (1^{er} décembre 1953).

Mutilés. — V. Sécurité sociale : Estropiés et mutilés.

N**Naturalisations.**

Projets relatifs à des demandes de naturalisation.

Doc. — N° 61 : Rapport de MM. Allard, De Bruyne (V.), de la Vallée Poussin, M^{me} Pauli, épouse Lambotte et M. Slegten.

N° 62 : Projets de loi présentés par la Commission des Naturalisations (feuilletons n°s 1 à 27).

Ann. — Transmis par la Chambre des Représentants, p. 8 (10 novembre 1953).

Dépôt du rapport par le Comte de la Barre d'Erquelinnes, p. 210 (3 décembre 1953).

Scrutin sur la prise en considération (22 décembre 1953).

Le Comte de la Barre d'Erquelinnes, rapp., propose, au nom de la Commission, de distraire des listes les noms de Knop, de Marinof-Petkoff et de Schijns Antoine, ce dernier ayant acquis la nationalité belge par option, p. 360. Cette proposition est adoptée.

Les autres demandes de naturalisation reprises au doc. S. n° 62 sont toutes prises en considération, pp. 360, 361 et 371 à 387 (22 décembre 1953) et p. 390 (23 décembre 1953).

Pas de discussion générale.

Discussion de l'article unique des projets de loi (23 décembre 1953).

L'article unique de chacun des projets de loi faisant l'objet des feuilletons n°s 1 à 27 est adopté, pp. 417 à 433.

L'article unique de chacun des projets de loi faisant l'objet des feuilletons n°s 24 à 27 est successivement remis aux voix et définitivement adopté, p. 433.

Vote (23 décembre 1953).

L'ensemble des projets de loi est adopté par 122 voix contre 2.

Les projets seront soumis à la sanction royale, à l'exception de ceux faisant l'objet des feuilletons n°s 24 à 27 qui seront transmis à la Chambre des Représentants.

Projets de loi relatifs à des demandes de naturalisation.

Doc. — N° 169 : Rapport de M^{me} Pauli, épouse Lambotte, MM. De Bruyne (V.), Lilar, Allard, de la Vallée Poussin et Slegten.

N° 174 : Projets de loi présentés par la Commission des Naturalisations (feuilletons n°s 1 à 20).

Ann. — Transmis par la Chambre des Représentants, p. 766 (16 février 1954).

Naturalisations (suite).

Scrutin sur la prise en considération (24 février 1954).

Le Comte de la Barre d'Erquelines, rapp., demande de distraire des listes les noms de Goldine et Granos.

M. Slegten, rapp., demande de distraire des listes le nom de Vaginski Borice-Feodor.

Le Président propose de ne pas voter sur ces cas.

Cette proposition est adoptée, p. 874.

Les autres demandes de naturalisation reprises au doc. S. n° 174 sont toutes prises en considération, sauf celles reprises au feuillet n° 20, p. 891 à 902 (24 février 1954) et p. 904 (25 février 1954).

Pas de discussion générale.

Discussion de l'article unique des projets de loi (3 mars 1954).

L'article unique des projets de loi faisant l'objet des feuillets 1 à 19 sont adoptés, pp. 997 à 1008.

Vote (3 mars 1954).

Les projets de loi sont adoptés par 140 voix contre 3 et 2 abstentions, p. 1008. — Se sont abstenus : M. Godin et M^{me} Beeckman, veuve Vandervelde.

Ils seront soumis à la sanction royale, à l'exception de ceux faisant l'objet du feuillet n° 19 qui seront renvoyés à la Chambre des Représentants, p. 1008.

Navigation. — V. Communications.

Navigation intérieure. — V. Communications.

Navigation maritime. — V. Communications.

O

Obligations de service. — V. Armée : Milice.

Obligations internationales de la Belgique. — V. Armée.

Office d'Exploitation des Transports Coloniaux. — V. Colonies : OTRACO.

Office du Séquestre. — V. Finances.

Office National de Coordination des Allocations familiales. — V. Sécurité sociale.

Office National de la Coopération. — V. Commerce et Industrie : Coopération.

Office National du Ducroire. — V. Commerce et Industrie.

Officiers. — V. Armée.

Ordre judiciaire (Membres de l'). — V. Administrations publiques : Sanctions disciplinaires.

Organisation de l'économie. — V. Commerce et Industrie.

Organisation européenne de la recherche nucléaire. — V. Affaires Etrangères : Arts, Sciences et Lettres.

Organisation internationale du Travail. — V. Affaires Etrangères.

V. aussi : Gouvernement.

V. aussi : Affaires Etrangères : Travail.

Organisation judiciaire.

Proposition de loi complétant la loi du 18 juin 1869 sur l'organisation judiciaire.

Ann. — Discussion générale (18 novembre 1953).

Discours du Vicomte du Bus de Warnaffe (déclare que la proposition modifie profondément la situation existante et qu'elle n'est pas justifiée), p. 57.

Observations de M. Bouilly, p. 57.

La discussion générale est close.

Organisation judiciaire (suite).

Discussion de l'article unique (18 novembre 1953).

L'article unique est rejeté, pp. 57 et 58.

Projet de loi modifiant l'article 232 de la loi du 18 juin 1869 sur l'organisation judiciaire.

Doc. — N° 157 : Rapport de M. Van Hemelrijck.

Ann. — Pas de discussion générale.

Discussion des articles (24 février 1954).

Les articles 1 à 4 sont adoptés sans discussion, pp. 856 et 857.

Vote (24 février 1954).

L'ensemble du projet de loi est adopté par 160 voix contre 1 et 1 abstention, p. 875.

S'est abstenu : M. Struye.

Le projet de loi sera transmis à la Chambre des Représentants.

COUR DE CASSATION.

Présentation de candidats.

Doc. — N° 6 : Liste des candidats présentés par la Cour de Cassation, le 29 octobre 1953, pour la place de conseiller vacante à la dite Cour, à la suite du départ de M. le conseiller Bail, admis à l'éméritat.

Ann. — Transmission de la liste des candidats à une place de conseiller p. 14 (10 novembre 1953).

Scrutin (18 novembre 1953).

M. Rutsaert, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé premier candidat, p. 55.

M. Baërs, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé second candidat, p. 56.

LANGUES.

Projet de loi modifiant la loi du 15 juin 1935 concernant l'emploi des langues en matière judiciaire.

Doc. — N° 49 : Exposé des motifs et projet de loi.

N° 162 : Rapport de M. Custers.

Ann. — Dépôt du projet de loi par le Vicomte du Bus de Warnaffe, p. 170 (1^{er} décembre 1953).

Discussion générale (3 mars 1954).

Discours de M. Custers, rapp. (concernant les connaissances linguistiques du premier président de la Cour d'Appel), p. 975.

La discussion générale est close.

Discussion de l'article unique (3 mars 1954).

L'amendement proposé par la commission et complété est adopté. L'article unique amendé est adopté; remis aux voix et définitivement adopté, p. 976.

Vote (3 mars 1954).

L'ensemble du projet de loi est adopté par 139 voix contre 2 et 6 abstentions, p. 994.

Se sont abstenus : MM. Bouilly, Briot, Harmegnies, Moulin, Spreutel et M^{me} Beeckman, veuve Vandervelde.

Le projet de loi sera transmis à la Chambre des Représentants.

Proposition de loi tendant à la modification de l'article 43 de la loi du 15 juin 1935 sur l'emploi des langues en matière judiciaire.

Ann. — La proposition ayant été discutée par la Commission de la Justice, M. le Président propose de l'envoyer également à la Commission de l'Instruction Publique.

L'Assemblée marque son accord, p. 585 (27 janvier 1954).

Organisation judiciaires. — LANGUES (suite).

Proposition de loi modifiant les articles 20 et 23 de la loi du 15 juin 1935 concernant l'emploi des langues en matière judiciaire.

Doc. — N° 227 : Rapport de M. Custers.

Ann. — *Discussion générale* (3 mars 1954).

Discours de M. Custers, rapp. (concernant le renvoi d'une Chambre à celle d'une autre région linguistique), p. 973.

La discussion générale est close.

Discussion des articles (3 mars 1954).
(Texte proposé par la commission).

Art. 1 et 2.

Adoptés, pp. 974 et 975.

Vote (3 mars 1954).

L'ensemble de la proposition de loi est adopté par 140 voix et 6 abstentions, p. 994.

Se sont abstenus : MM. Bouilly, Briot, Harmegnies, Moulin, Spreutel et M^{me} Beeckman, veuve Vandervelde.

Le projet de loi sera transmis à la Chambre des Représentants.

PERSONNEL JUDICIAIRE.

Projet de loi relatif au personnel de la Cour de Cassation, des Cours d'Appel, des Tribunaux de Première Instance et des Tribunaux de Commerce.

Ann. — *Discussion générale* (18 novembre 1953).

Discours de MM. Ronse, Van Hemelrijck, rapp. et le Vicomte du Bus de Warffelle, m. j. (émettent des considérations au sujet du nombre de magistrats candidats-conseillers à la Cour de Cassation pouvant être présentés par les Cours d'Appel), pp. 58 et 59.
La discussion générale est close.

Discussion des articles (18 novembre 1953).

Les articles 1 à 6 sont adoptés sans discussion, pp. 59 et 60.

Vote (19 novembre 1953).

L'ensemble du projet de loi est adopté par 139 voix contre 1, p. 76.

Le projet de loi sera transmis à la Chambre des Représentants.

RÉGIE DU TRAVAIL PÉNITENTIAIRE.

Ann. — Transmission, pour l'exercice 1952, de : 1° le bilan général et le compte de profits et pertes de la régie du travail pénitentiaire; 2° les bilans et les comptes de profits et pertes particuliers des ateliers de la régie disposant de 25.000 francs et plus de capital immobilisé en machines et outils; 3° le rapport sur l'activité de la régie.

Transmis par le Ministre de la Justice, p. 819 (23 février 1954).

Organismes d'intérêt public. — V. Administrations publiques.**Organismes et services déclarés nuls. — V. Finances : Comptabilité de l'Etat.****O.T.R.A.C.O. — V. Colonies.****Outils. — V. Commerce et Industrie : Garanties de sécurité.****Ouverture de la session. — V. Chambres législatives : Sénat.****Ouvriers. — V. Pensions.****P****Pacte Atlantique. — V. Affaires Etrangères.**

V. aussi : Affaires Etrangères : Communauté Européenne de Défense.

Paris (Jeux et). — V. Impôts : Impôts directs.**Paternité et filiation. — V. Droit civil.****Patrimoine des Universités. — V. Enseignement : Enseignement supérieur.****Pays économiquement sous-développés (Aide aux). — V. Affaires Etrangères.****Pensions.****AGENTS DES ASSURANCES SOCIALES.**

Projet de loi étendant à certains agents de l'Etablissement des Assurances Sociales d'Eupen-Malmédy et à leurs ayants droit le bénéfice des dispositions légales relatives aux pensions civiles et ecclésiastiques.

Doc. — N° 189 : Rapport de M. Servais (L.).

Ann. — Transmis par la Chambre des Représentants, p. 696 (9 février 1954).

Dépôt du rapport par M. Léon Servais, p. 742 (10 février 1954).
Pas de discussion générale.

Discussion des articles (24 février 1954).

Les articles 1 à 7 sont adoptés sans discussion, pp. 855 et 856.

Vote (24 février 1954).

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 160 membres présents, p. 877.

Le projet de loi sera soumis à la sanction royale.

BOURGMESTRES ET ECHEVINS.

Projet de loi relatif à la pension des bourgmestres et échevins et à celle de leurs ayants droit.

Doc. — N° 77 : Projet transmis par la Chambre des Représentants.

Ann. — Transmis par la Chambre des Représentants, p. 266 (15 décembre 1953).

OUVRIERS.

Projet de loi relatif aux pensions des ouvriers.

Nouvel intitulé : *Projet de loi relatif à la pension des ouvriers.*

Doc. — N° 36 : Rapport de M. Léon Servais.

N° 37 : Amendements proposés par M. Glineur.

N° 38 : Amendements proposés par M. Troclet.

N° 46 : Amendements proposés par MM. Yernaux, Troclet et consorts.

N° 68 : Amendements proposés par M. Lacroix et consorts.

N° 69 : Amendements proposés par M. Moulin et consorts.

N° 73 : Sous-amendements de MM. Troclet et Yernaux aux amendements proposés par MM. Yernaux, Troclet et consorts (doc. N° 46).

N° 74 : Amendements proposés par M. Troclet.

N° 80 : Amendement proposé par M. Troclet et consorts.

N° 83 : Amendement proposé par M^{lle} Driessen et consorts.

N° 84 : Amendements proposés par M^{lle} Baers et consorts.

N° 88 : Amendement proposé par M. Troclet et consorts.

N° 89 : Amendements présentés par le Gouvernement.

Ann. — Dépôt du rapport par M. Léon Servais, p. 110 (24 novembre 1953).

Proposition d'ajournement (9 décembre 1953).

Discours de MM. Harmegnies (propose l'ajournement du débat); Van den Daele, m. t. p. s. (demande que le projet soit examiné rapidement).

Observations de MM. le Président, Delmotte et Moulin, p. 254.

Discussion générale (9 décembre 1953).

A cette discussion générale est jointe celle de la proposition de loi accordant un supplément de pension aux bénéficiaires d'une majoration de rente de vieillesse en vertu des lois coordonnées par l'arrêté du Régent du 12 septembre 1946.

Discours de MM. Léon Servais (concernant l'importance du projet — l'adaptation de la pension aux variations du coût de la vie — les caractéristiques du projet et les dispositions transitoires — la pension des veuves), pp. 254 à 256; Moulin (fait des observations), pp. 254 à 256.

Pensions. — OUVRIERS (suite).*Reprise de la discussion générale (10 décembre 1953).*

Discours de MM. **Beulers** (reproche au système proposé d'être incomplet et compliqué — remarque que l'Office National des Pensions sera débordé dès sa création — fait des observations au sujet de la détermination des droits du travailleur, du coût des juridictions contentieuses et de la pension des mineurs), pp. 258 à 260; **Moulin** (concernant l'attitude du groupe socialiste lors de l'examen du projet en Commission — la situation des travailleurs frontaliers — les assimilations — les allocations aux orphelins — la fluctuation des pensions — l'insuffisance des avantages promis — le financement du projet, la part d'intervention de l'Etat, le Fonds de Réserve, la suppression de la Caisse Nationale des Majorations de Rentes de Vieillesse et de Veuve et du Fonds des Veuves et des Orphelins — la substitution de la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite à l'Office National des Pensions pour Ouvriers pour la gestion financière — la réalisation d'une Caisse unique — la majoration nécessaire des pensions), pp. 260 à 262.

Reprise de la discussion générale (15 décembre 1953).

Discours de MM. **Delmotte** (déclare que le projet est insuffisant, que l'intervention de l'Etat est trop limitée alors que les travailleurs doivent fournir un effort supplémentaire de cotisation), pp. 267 et 268; **Trochet** (déclare que le projet comporte des erreurs graves et des injustices, qu'il ne respecte pas les engagements pris le 20 octobre 1951 et qu'il refuse l'adaptation automatique des pensions au coût de la vie — reproche au système proposé de fixer la pension à 60 p. c. du salaire moyen de la carrière, même en régime définitif et d'être calculée sur le minimum vital — demande la création d'une Œuvre Nationale des Vieillards — reproche au Gouvernement de ne pas vouloir admettre d'amendements ayant une incidence financière), pp. 268 à 271.

Observations de MM. Van den Daele, m. t. p. s., Moulin, Harmegnies, Jaspers, Van Belle, Léon Servais, rapp. et Warnant, pp. 269 et 270.

Discours de MM. **Vinois** (admet que les propositions nouvelles répondent aux revendications ouvrières), p. 271; **Glineur** (déclare que plusieurs revendications essentielles ne sont pas réalisées par le projet — reproche au gouvernement de maintenir à 65 ans l'âge de la retraite des ouvriers et de fixer la pension en dessous du minimum vital — propose de porter la cotisation de l'employeur à 7 p. c. du montant des rémunérations non-plafonnées et la contribution de l'Etat à la moitié du montant total des cotisations des travailleurs — demande que la présente loi sorte ses effets au 1^{er} janvier 1952 — déclare que les majorations prévues par sa proposition sont dépassées par suite de l'augmentation du coût de la vie), pp. 273 à 277.

Observations de MM. Beulers, Baur, Moulin, Léon Servais, Trochet et Harmegnies, pp. 274 à 276.

Discours de M. **Harmegnies** (souligne la complexité du projet — déclare qu'il n'apporte aucune solution pour les assurés libres, les employés, les techniciens et les assimilés — demande quelle sera l'affectation du boni de la Caisse Nationale des Pensions des Employés), p. 278.

Observations de MM. Decoene, Sledsens, De Boedt et Moulin, p. 279.

Discours de MM. **Wijn** (concernant l'existence de deux systèmes de pensions — l'absence de garanties en ce qui concerne le rattachement automatique de la pension au coût de la vie et la revalorisation éventuelle des salaires servant de base pour le calcul de la pension — le taux de la pension — les estropiés et les victimes du travail), pp. 278 et 279; **Jaspers** (fait des observations au sujet de l'examen du projet en Commission), p. 279.

Observations de MM. Moulin et Glineur, Trochet, Yernaux et Wijn, pp. 279 à 281; **Van den Daele**, m. t. p. s. (concernant la constitution de la pension en rapport avec la carrière, l'adaptation automatique au coût de la vie et l'index choisi — l'allocation de veuve à 45 ans — le taux de la pension — la pension des ouvriers libres et des employés — le boni de la Caisse Nationale des Pensions des Employés), pp. 279 à 281; **Gabriel** (concernant l'amélioration de la sécurité d'existence des travailleurs — la pension des travailleurs indépendants — la pension complémentaire des estropiés — l'actif social du gouvernement), pp. 281 et 282.

La discussion générale est close.

Pensions. — OUVRIERS (suite).*Discussion des articles (16 décembre 1953).*

Le nouvel intitulé proposé par la Commission est adopté, p. 284.

Art. 1^{er}.

La modification proposée par la Commission au texte néerlandais est adopté, p. 284.

Intervention de MM. Molles Driessen et Baers et de MM. Van den Daele, m. t. p. s. et Trochet, pp. 284 et 285.

L'amendement de M^{lle} Driessen est retiré.

L'amendement du gouvernement est adopté.

L'article 1^{er}, amendé, est adopté, p. 285.

Intervention de MM. Yernaux, Clays, Van den Daele, m. t. p. s., Moulin, Trochet, Delmotte, Glineur et M^{lle} Baers, pp. 285 à 289.

L'amendement de MM. Yernaux et Trochet, sous-amendé, par ses auteurs, tendant à l'insertion d'un article 1^{er bis} est rejeté par 75 voix contre 61 et 1 abstention, p. 289.

S'est abstenue : M^{me} Ciselet.

Art. 2.

Intervention de MM. Trochet et Léon Servais, rapp.

L'amendement de M. Glineur est retiré.

L'amendement de M. Trochet est rejeté.

L'article 2 est adopté, p. 290.

Art. 3.

Intervention de MM. Trochet, Léon Servais et Van den Daele, m. t. p. s.

Les amendements proposés par la Commission sont adoptés.

L'amendement de M. Trochet est retiré, pp. 290 et 291.

L'article 3 est adopté, p. 291.

Art. 4.

Intervention de MM. Trochet, Léon Servais, rapp. et Van den Daele, m. t. p. s., pp. 292 et 293.

Le vote sur la première partie de l'amendement de M. Trochet (art. 4a) est réservé, p. 293. L'auteur retire le 1^o, le 2^o est rejeté, p. 296. Les deuxième, troisième, quatrième, cinquième et sixième parties de l'amendement de M. Trochet sont rejetés. La septième partie de son amendement est rejetée par 75 voix contre 60 et 1 abstention.

S'est abstenue : M^{me} Ciselet, pp. 293 à 295.

Intervention de MM. Moulin, Van den Daele, m. t. p. s. et Harmegnies, pp. 295 et 296.

L'amendement de M. Moulin tendant à l'insertion d'un article 4b est rejeté, p. 296.

Intervention de MM. Glineur, Léon Servais, rapp., Trochet, Van den Daele, m. t. p. s. et Delmotte, pp. 296 et 297.

Les amendements de M. Glineur sont rejetés.

L'article 4 est adopté, p. 297.

Art. 5.

Intervention de MM. Trochet et Léon Servais, rapp., pp. 298 et 299.

L'amendement de M. Trochet tendant à la suppression de cet article est rejeté.

L'article 5 est adopté, p. 299.

Art. 6.

Intervention de MM. Glineur, Trochet, Van den Daele, m. t. p. s., Moulin, Orban, De Coene, Delmotte, Léon Servais, rapp. et Machtens, pp. 299 à 301.

L'amendement de M. Trochet et consorts est rejeté par 64 voix contre 48 et 1 abstention.

S'est abstenue : M^{me} Ciselet.

L'amendement de M. Glineur est retiré.

L'article 6 est adopté, p. 301.

Art. 7.

Intervention de MM. Trochet, Léon Servais, rapp., Moulin, Van den Daele, m. t. p. s. et Van Buggenhout, pp. 301 à 303.

L'amendement de forme proposé par la commission est adopté, p. 301.

Un premier amendement de M. Trochet est rejeté.

Un second amendement est réservé.

L'amendement de forme proposé par M. Trochet est adopté.

Le vote sur l'article 7 est réservé, p. 303.

Pensions. — OUVRIERS (suite).**Art. 8.**

Intervention de MM. Glineur et Léon Servais, rapp.
L'amendement de M. Glineur est rejeté.
L'article 8 est adopté, p. 304.

Art. 9.

Intervention de MM. Van den Daele, m. t. p. s. et Troclet.
L'amendement de M. Troclet est adopté.
L'article 9 amendé est adopté, p. 304.

Art. 10.

Adopté sans observation, p. 304.

Art. 11.

L'amendement de forme proposé par M. Troclet est adopté.
L'article 11 est adopté, p. 304.

Suite de la discussion des articles (17 décembre 1953).

Art. 12.

Les modifications de forme proposées par la Commission sont adoptées, p. 309.
Intervention de MM. Glineur, Van den Daele, m. t. p. s. et Troclet, p. 310.
L'amendement de M. Glineur est rejeté.
Les amendements de M. Troclet sont retirés.
L'article 12 amendé est adopté, p. 310.
Intervention de MM. Troclet, pp. 311 et 312 et Van den Daele, m. t. p. s., p. 312.
L'amendement de MM. Troclet et consorts tendant à l'insertion d'un article 12bis, sous-amendé par ses auteurs, est rejeté, p. 312.

Art. 13.

Intervention de MM. Glineur, Léon Servais, rapp., Troclet, Van den Daele, m. t. p. s., Moulin, Missiaen, Yernaux, Duray, Maurice Servais, Duvieusart, m. a. e. c. m., Goossens, Coulonvaux et Delmotte, pp. 312 à 318.
Les premier, troisième et quatrième amendements de M. Glineur sont rejetés, pp. 312 et 313.
Le deuxième amendement de M. Glineur est retiré, p. 312.
Un premier amendement de forme de M. Troclet est retiré, p. 312.
Un deuxième amendement de forme de M. Troclet est rejeté, p. 318.
Un troisième amendement de forme proposé par M. Troclet est adopté, p. 318.
L'amendement de MM. Troclet et consorts au 2^o de l'article 13 est rejeté par 93 voix contre 57, p. 318.
L'article 13, amendé, est adopté, p. 318.

Art. 14.

Les amendements de M. Glineur tendant à la suppression du deuxième alinéa et d'une partie du troisième alinéa sont rejetés, p. 319.
Les modifications de forme proposées par la commission sont adoptées, p. 319.
Intervention de MM. Troclet et Van den Daele, m. t. p. s., p. 319.
L'amendement de M. Troclet tendant à la suppression du dernier alinéa est rejeté, p. 319.
L'article 14, amendé, est adopté, p. 319.

Art. 7 (réservé).

L'amendement de M. Troclet et consorts est retiré.
L'article 7 est adopté, p. 320.

Art. 15.

Intervention de MM. Lacroix, Van den Daele, m. t. p. s., Delmotte et Glineur, pp. 320 et 321.
L'article 15 est adopté, en conséquence les amendements de M. Glineur et de M. Lacroix et consorts tendant à la suppression de cet article viennent à tomber, p. 321.

Art. 16.

Adopté sans discussion, p. 321.

Pensions. — OUVRIERS (suite).**Art. 17.**

Intervention de MM. Troclet, Léon Servais, rapp., Moulin, Van den Daele, m. t. p. s., pp. 322 à 324.
Les six amendements proposés par M. Troclet et consorts sont rejetés, p. 324.
Les modifications de forme proposées par la Commission sont adoptées, p. 325.
L'article 17, amendé, est adopté, p. 325.

Art. 18.

Intervention de MM. Glineur et Van den Daele, m. t. p. s.
L'amendement de M. Glineur est rejeté.
L'article 18 est adopté, p. 325.

Art. 19.

Adopté sans discussion, p. 325.

Art. 20.

Intervention de MM. Delmotte, Glineur et Van den Daele, m. t. p. s., pp. 326 et 327.
L'amendement de M. Glineur est rejeté, p. 327.
La modification de forme proposée par M. Troclet est adoptée, p. 327.
L'article 20, amendé, est adopté, p. 327.

Art. 21.

Intervention de M. Glineur.
L'amendement de M. Glineur est rejeté.
L'article 21 est adopté, p. 327.

Art. 22.

Intervention de MM. Léon Servais, rapp., le Président et Van den Daele, m. t. p. s., p. 328.
Les modifications proposées par la commission et par M. Troclet sont adoptées, p. 328.
L'article 22, amendé, est adopté, p. 328.

Art. 33.

Intervention de M^{lle} Baers, MM. Glineur, Van den Daele, m. t. p. s., Léon Servais, rapp., Troclet et le Président, pp. 329 et 330.
L'amendement de M. Glineur est retiré, p. 329.
L'amendement de M^{lle} Baers est adopté, p. 330.
Un amendement de M. Léon Servais, rapp., est adopté, p. 330.
L'amendement de M. Troclet et consorts est rejeté.
La modification de forme proposée par la commission est adoptée, p. 330.
L'article 33, amendé, est adopté.
M. Troclet retire son amendement présenté pour remplacer la rédaction de la Section I, p. 330.

Art. 23.

Intervention de M. Glineur.
L'amendement de M. Glineur est rejeté.
L'article 23 est adopté, p. 330.

Art. 24.

Adopté sans discussion, p. 331.

Art. 25.

Intervention de MM. Troclet, Léon Servais, rapp. et Glineur, p. 331.
L'amendement de forme de M. Troclet, est retiré.
L'amendement de M. Glineur est rejeté.
L'article 25 est adopté, p. 331.

Art. 26.

Adopté sans discussion, p. 331.

Art. 27.

Les modifications de forme proposées par la Commission sont adoptées, p. 332.
Intervention de MM. Lacroix et Van den Daele, m. t. p. s.
L'article 27 amendé est adopté, en conséquence l'amendement de M. Lacroix et consorts tendant à la suppression de cet article vient à tomber, p. 332.

Pensions. — OUVRIERS (suite).**Art. 28.**

Intervention de M^{lle} Baers et M. Van den Daele, m. t. p. s.
L'amendement de M^{lle} Baers est adopté.
L'article 28 amendé est adopté, p. 332.

Art. 29.

Intervention de MM. Léon Servais, rapp. et Glineur.
L'amendement de M. Troclet est retiré.
L'amendement de M. Glineur est rejeté.
L'article 29 est adopté, p. 333.

Art. 30.

Adopté sans discussion, p. 333.

Art. 31.

Les modifications de forme proposées par la commission et par M. Troclet sont adoptées, pp. 333 et 334.
L'article 31 amendé est adopté, p. 334.

Art. 32.

Adopté sans discussion, p. 334.

Art. 34.

Intervention de MM. Troclet et Léon Servais, rapp., p. 334.
L'amendement de M. Troclet et consorts est rejeté, p. 334.
Les amendements de M. Glineur sont rejetés, pp. 334 et 335.
L'article 34 est adopté, p. 335.
Intervention de MM. Troclet et Léon Servais, rapp.
L'amendement de M. Troclet et consorts tendant à l'insertion d'un article 34bis est retiré, p. 335.

Art. 35.

Adopté sans discussion, p. 335.

Art. 36.

L'amendement de M. Troclet et consorts et celui de M. Glineur sont retirés.
L'article 36 est adopté, p. 335.

Art. 37.

Intervention de MM. Troclet, Van den Daele, m. t. p. s., Moulin, Glineur, Léon Servais, rapp. et Lacroix, pp. 336 et 337.
L'amendement principal de M. Glineur et l'amendement subsidiaire de M. Troclet sont rejetés.
Un amendement subsidiaire de M. Glineur est rejeté.
L'article 37 est adopté, p. 337.
L'amendement de M. Troclet et consorts tendant à l'insertion d'un article 37bis est rejeté, p. 337.

Art. 38.

Intervention de M. Léon Servais, rapp, pp. 337 et 338.
L'article 38 est adopté, p. 338.

Art. 39.

Intervention de MM. Troclet et Van den Daele, m. t. p. s., p. 338.
L'article 39 est adopté. En conséquence, l'amendement de M. Troclet et consorts tendant à la suppression de l'article tombe, p. 338.

Art. 40.

Adopté sans discussion, p. 338.
L'amendement de M. Troclet et consorts tendant à l'insertion d'un article 40bis est retiré, p. 338.

Art. 41.

Intervention de M. Léon Servais, rapp., p. 339.
L'amendement de forme proposé par M. Troclet est retiré.
Intervention de MM. Glineur et Van den Daele, m. t. p. s.
Les amendements de M. Glineur sont rejetés.
L'article 41 est adopté, p. 339.

Art. 42.

L'amendement de M. Glineur est rejeté, p. 340.
L'article 42 est adopté, p. 340.

Pensions. — OUVRIERS (suite).**Art. 43.**

Intervention de M. Van den Daele, m. t. p. s.
Les amendements du Gouvernement sont adoptés.
L'amendement de M. Glineur est rejeté.
L'article 43 amendé est adopté, p. 340.

Art. 44.

Adopté sans discussion, p. 340.

Art. 45.

Intervention de MM. Glineur et Van den Daele, m. t. p. s., p. 340.
L'article 45 est adopté, en conséquence, l'amendement de M. Glineur tendant à la suppression de l'article tombe, p. 340.

Art. 46.

Intervention de MM. Glineur et Van den Daele, m. t. p. s., p. 341.
L'amendement de M. Glineur est rejeté.
L'article 46 est adopté, p. 341.

Art. 47.

Intervention de MM. Troclet et Van den Daele, m. t. p. s., p. 342.
L'amendement de M. Troclet est rejeté, p. 342.
La modification de forme proposée par la commission est adoptée, p. 342.
L'amendement de M. Troclet et consorts au premier alinéa du 2^o de l'article est adopté, p. 342.
Intervention de MM. Glineur et Van den Daele, m. t. p. s., p. 343.
L'amendement de M. Glineur est rejeté.
L'article 47 amendé est adopté, p. 343.

Art. 48.

La modification proposée par la commission est adoptée et les amendements de MM. Glineur et Troclet sont rejetés, pp. 343 et 344.
Intervention de MM. Glineur, Troclet, Van den Daele, m. t. p. s. et Moulin, pp. 343 et 344.
L'article 48 est adopté, p. 344.

Art. 49.

Adopté sans discussion, p. 344.

Art. 50.

Intervention de M. Van den Daele, m. t. p. s.
Les amendements de M. Troclet sont rejetés.
L'article 50 est adopté, p. 344.

Art. 51.

Intervention de M. Van den Daele, m. t. p. s.
L'amendement de M. Troclet est rejeté.
L'article 51 est adopté, p. 344.

Art. 52.

Intervention de MM. Troclet, Custers et Van den Daele, m. t. p. s., pp. 345 et 346.
Le vote sur l'article et sur l'amendement de M. Troclet est réservé, p. 346.

Art. 53.

Adopté sans discussion, p. 346.

Art. 54.

Intervention de MM. Léon Servais, rapp. et Troclet.
L'amendement de M. Troclet est retiré.
L'article 54 est adopté, p. 347.

Art. 55 à 58.

Adopté sans discussion, pp. 347 et 348.
Intervention de MM. Troclet, Van den Daele, m. t. p. s. et Moulin, p. 348.
L'amendement de M. Troclet et consorts tendant à l'insertion d'un article 58bis est rejeté par 68 voix contre 56 et 1 abstention, p. 349.
S'est abstenue : M^{me} Ciselet.

Pensions. — OUVRIERS (suite).**Art. 59.**

Intervention de MM. Glineur, Moulin, Léon Servais, rapp., Troclet et Van den Daele, m. t. p. s.
L'amendement de M. Glineur est rejeté, p. 349.
L'amendement de M. Moulin et consorts est rejeté par 68 voix contre 56 et 1 abstention, p. 349.
S'est abstenue : M^{me} Ciselet.
L'article est adopté tel qu'il a été amendé par le gouvernement, p. 350.

Art. 52. (réservé).

L'amendement de M. Troclet est rejeté par 68 voix contre 56 et 1 abstention, p. 349.
S'est abstenue : M^{me} Ciselet.
L'article 52 est adopté tel qu'il a été rédigé par la commission, p. 350.
Les articles amendés sont successivement remis aux voix et définitivement adoptés, p. 350.

Vote (17 décembre 1953).

MM. Troclet et Léon Servais, rapp. justifient le vote de leur groupe, pp. 350 et 351.
Observations de M. Van den Daele, m. t. p. s., p. 351.
L'ensemble du projet de loi est adopté par 75 voix contre 3 et 47 abstentions, p. 351.
Se sont abstenus : M. Somers, M^{me} Janson, veuve Spaak, MM. Spreutel, Troclet, Van Belle, M^{me} Beeckman, veuve Vandervelde, MM. Vergeylen, Vermeylen, Versieren, Wijn, Yernaux, Allard, Beaucarne, Beulers, Bouilly, Briot, Chot, Clays, Craeybeckx, Crommen, Debaise, De Block, De Boey, De Bruyne (Victor), Dehousse, Delmotte, Delor, Desmet (Louis), D'Hondt, Doutrepont, Duray, Duterne, Flamme, Gilis, Goossens, Harmegnies, Lacroix, Lapaille, Laurens, Ledoux, Mazereel, Missiaen, Moulin, Peiffer, Rassart, Roelandts et Rolland.
Le projet de loi sera transmis à la Chambre des Représentants.

OUVRIERS MINEURS.

Projet de loi modifiant l'arrêté-loi du 25 février 1947.
Ann. — Transmis par la Chambre des Représentants, p. 1216 (12 mars 1954).
Pas de discussion générale.

Discussion des articles (12 mars 1954).**Art. 1 à 4.**

Adoptés, pp. 1219 et 1220.

Vote (12 mars 1954).

L'ensemble du projet de loi est adopté par 165 voix et 1 abstention, p. 1224.
S'est abstenue : M. Ancot qui justifie son abstention.
Le projet de loi sera soumis à la sanction royale.

Projet de loi modifiant l'arrêté-loi du 25 février 1947, coordonnant et modifiant les lois sur le régime de retraite des ouvriers mineurs et assimilés.

Doc. — N° 275 : Projet transmis par la Chambre des Représentants.
N° 277 : Rapport de M. Léon Servais.

PENSIONS MILITAIRES.

Proposition de loi modifiant l'article 59 des lois coordonnées sur les pensions militaires.

Doc. — N° 116 : Proposition de M. Cornez.
N° 250 : Rapport de M. Adam.

Ann. — Dépôt de la proposition par M. Cornez, p. 455 (12 janvier 1954).

Prise en considération — Renvoi en Commission, p. 637 (2 février 1954).

Dépôt du rapport par M. Adam, p. 988 (3 mars 1954).

Pensions. — PENSIONS MILITAIRES (suite).**Discussion générale (11 mars 1954).**

Discours de M. Cornez (concernant la portée de sa proposition — l'opposition du Gouvernement), pp. 1163 à 1165.
Observations de M. Kluykens, p. 1164.
Discours de M. Adam, rapp. (concernant les raisons pour lesquelles la Commission propose le rejet de la proposition), p. 1165.
Observations de MM. Janssen, m. f. et Cornez, p. 1165.

Discussion des articles (11 mars 1954).**Art. 1^{er}.**

L'article 1^{er} est rejeté par 93 voix contre 53, p. 1185.
En conséquence, la proposition vient à tomber.

Projet de loi majorant de 10 p. c., les pensions prévues aux titres II et III des lois coordonnées sur les pensions militaires, les pensions de réparation, les pensions des victimes civiles de la guerre 1914-1918, organisant la mobilité de ces pensions et supprimant la deuxième révision quinquennale prévue à l'article 16 des lois sur les pensions de réparation coordonnées par l'arrêté du Régent du 5 octobre 1948.

Doc. — N° 234 : Projet transmis par la Chambre des Représentants.
N° 238 : Rapport de M. Adam.
N° 249 : Amendement proposé par M. Buisseret et M^{me} Ciselet.
N° 252 : Amendement proposé par M. Vreven et consorts.
N° 255 : Amendements proposés par M. Glineur et consorts.
N° 257 : Sous-amendement proposé par M. Gilson et consorts à l'amendement de M. Buisseret et M^{me} Ciselet.
N° 268 : Amendements proposés par M. Cornez.

Ann. — Transmis par la Chambre des Représentants, p. 924 (26 février 1954).

Dépôt du rapport par M. Adam, p. 988 (3 mars 1954).

Discussion générale (10 mars 1954).

Discours de M. Adam, rapp. (concernant les améliorations importantes apportées par le projet — la mobilité des pensions), p. 1139.
Observations de M. Cornez, p. 1139.

Discours de MM. Vreven (regrette que l'amélioration de 20 p. c. n'ait pas été accordée à toutes les veuves — fait des observations au sujet de la solution partielle du problème), pp. 1139 et 1140; Van Remoortel (concernant la mobilité partielle des pensions et les discriminations), p. 1140.

Observations de M. Hanquet, p. 1140.

Discours de M. Glineur (concernant la date de mise en application de la loi — la pension des veuves et la suppression totale de la pension en cas de remariage), pp. 1140 à 1142).

Reprise de la discussion générale (11 mars 1954).

Discours de M. Glineur (concernant les injustices de la loi — la législation américaine en la matière — le vote affirmatif du groupe communiste), pp. 1169 et 1170.

Observation de M. Rolin, p. 1169.

Discours de M^{me} L. Desmet (concernant l'opinion de la Fédération Nationale des Prisonniers de Guerre), p. 1170; Briot (concernant les augmentations bien minimes qu'apporte le présent projet), pp. 1170 et 1171.

Observation de M. Harmegnies, p. 1170.

Discours de M. Janssen, m. f. (concernant les améliorations importantes réalisées depuis deux ans en faveur des victimes de la guerre — les amendements qui ont été déposés, dont il demande le rejet — la gestion financière saine du Gouvernement), pp. 1171 à 1178.

Observations de MM. Harmegnies, Cornez, Bouilly, Doutrepont, Van Remoortel, Urban, Yernaux, Delmotte, Missiaen et Glineur, pp. 1171 à 1174.

Discours de M. Glineur (concernant le vote d'impôts nouveaux et les dépenses militaires — les questions posées par lui), p. 1175.

Observations de MM. Godin, Lapaille, Sledsens, Bouilly, le Président, Cornez, Buisseret et M^{me} Ciselet, pp. 1175 et 1176.

Discours de M. Harmegnies (observations), p. 1176.

La discussion générale est close.

Pensions. — PENSIONS MILITAIRES (suite).*Discussion des articles (11 mars 1954).***Art. 1^{er}.**

Le paragraphe 1 est adopté sans discussion, p. 1175.
 Les amendements de M. Glineur aux alinéas 2 et 3 du paragraphe 2 sont rejetés, p. 1179.
 L'amendement de M. Vreven tendant au remplacement dans le texte du projet de loi de la date du « 1^{er} juillet 1954 » par « 1^{er} avril 1954 » est rejeté par 79 voix contre 65, p. 1179.
 Intervention de MM. Vreven, Buisseret et Cornez, p. 1179.
 L'amendement de M. Buisseret et de M^{me} Cislet au paragraphe 2, sous-amendé par M. Gilson et consorts est rejeté, p. 1181.
 Intervention de MM. Buisseret, Janssen, m. f., Harmegnies et Cornez, p. 1180 et 1181.
 Les amendements de M. Glineur au 3^e alinéa du paragraphe 2, au 1^{er} alinéa du paragraphe 3 et au tableau sont rejetés, p. 1182.
 Intervention de M. Glineur, p. 1182.
 L'article 1^{er} est adopté, p. 1182.
 L'amendement de M. Cornez tendant à l'insertion d'un article 1bis est rejeté, p. 1182.

Art. 2.

L'amendement de M. Glineur à l'alinéa 1^{er} est rejeté.
 L'article 2 est adopté, p. 1182.
 L'amendement de M. Glineur tendant à l'insertion d'un article 2bis est rejeté, p. 1183.
 Les amendements de M. Cornez tendant à l'insertion d'un article 2bis et d'un article 2ter sont rejetés, pp. 1183 et 1184.
 Intervention de M. Cornez, p. 1183.
 L'amendement subsidiaire de M. Cornez relatif à l'article 2bis est rejeté, p. 1184.
 Les autres amendements déposés par MM. Vreven et Glineur viennent à tomber à la suite des votes précédents, p. 1184.
 Les articles 3 à 5 sont adoptés sans discussion, p. 1184.

Vote (11 mars 1954).

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 162 membres présents, p. 1186.
 Le projet de loi sera soumis à la sanction royale.

PERSONNEL ENSEIGNANT.

Projet de loi régissant les pensions des membres du personnel des établissements privés d'enseignement technique.

Doc. — N° 63 : Projet transmis par la Chambre des Représentants. N° 99 : Rapport de M^{me} Pauli, épouse Lambotte.

Ann. — Transmis par la Chambre des Représentants, p. 212 (8 décembre 1953).

Dépôt du rapport par M^{me} Pauli, épouse Lambotte, p. 352 (17 décembre 1953).

Discussion générale (12 janvier 1954).

Discours de M^{me} Pauli, épouse Lambotte, rapp. (déclare que le projet réalise l'uniformité entre les différentes catégories de professeurs de l'enseignement technique, sans nécessiter beaucoup de nouvelles dépenses, qu'il n'est toutefois d'application qu'aux seuls professeurs laïques — dit qu'une caisse de répartition sera créée), pp. 439 et 440; MM. Rolland (déclare que le projet est incomplet et inexact — estime que le problème aurait dû être réglé dans le cadre de la législation générale sur les pensions civiles et qu'il est nécessaire de revoir le régime général des pensions des employés — dit qu'il n'est pas souhaitable d'accepter le principe de l'exclusion du régime de la sécurité sociale d'un personnel qui ne bénéficie pas de la stabilité de l'emploi — remarque que le projet prévoit uniquement une pension pour les prestations effectuées dans l'exercice d'une fonction considérée comme principale — fait des observations au sujet des dépenses en pensions et en allocations familiales — reproche au texte du projet de prêter parfois à confusion), pp. 440 et 441; Buisseret (dit que le projet est insuffisamment étudié, que l'on ne connaît pas son incidence financière et qu'il ne tient aucun compte de l'expérience acquise par la commission mixte des pensions — demande si la loi applicable aux seuls laïcs sera étendue aux prêtres séculiers et aux religieux vivant en communauté — déclare que le statut de la sécurité sociale est actuellement applicable — demande quel est l'emploi des sommes versées

Pensions. — PERSONNEL ENSEIGNANT (suite).

aux institutions d'enseignement technique libre à titre d'intervention de l'Etat dans les charges sociales — fait des observations au sujet des barèmes de traitement, de la stabilité de l'emploi, des dispenses de diplôme, de la limite d'âge, de la pension de retraite et de survie et de la mise en disponibilité), pp. 441 à 444; Yernaux (concernant l'incidence financière du projet), p. 444; Dautrepoint (dépose une motion demandant au Sénat de renvoyer le présent projet de loi à la commission instituée par le gouvernement dans le but d'examiner la réforme des pensions civiles et demande, pour le cas où cette motion ne serait pas votée, de renvoyer le projet à la commission des finances, avant la clôture de la discussion), p. 444; Missiaen (concernant le vote négatif du groupe socialiste — le précédent dangereux que constitue l'octroi de pensions assimilées aux pensions des services publics, à des personnes qui sont au service d'établissements privés — la stabilité de l'emploi), p. 445; Harmel, m. i. p. (répond aux objections formulées en ce qui concerne le renvoi pour examen à la commission des pensions — l'incidence financière du projet — la pension des prêtres et des religieux — les arriérés de créance O.N.S.S. — certains cas particuliers), pp. 445 à 447.

Observations de MM. Yernaux, Missiaen, Harmegnies, Dautrepoint, et Buisseret, pp. 445 à 448.

Discours de M. Rolland (déclare que le Ministre n'a pas répondu aux questions posées par lui et insérées dans le rapport), p. 447.
 La discussion générale est close.

*Discussion des articles (12 janvier 1954).***Art. 1 et 2.**

Adoptés sans discussion, p. 448.

Art. 3.

Intervention de MM. Rolland, Harmel, m. i. p. et Orban, pp. 448 et 449.
 L'article 3 est adopté, p. 449.

Art. 4.

Intervention de MM. Rolland, Harmel, m. i. p. et Harmegnies.
 L'article 4 est adopté, p. 449.

Art. 5.

Intervention de MM. Rolland et Harmel, m. i. p.
 L'article 5 est adopté, p. 450.

Art. 6.

Intervention de MM. Rolland et Harmel, m. i. p.
 L'article 6 est adopté, p. 450.

Art. 7.

Intervention de MM. Rolland, Harmel, m. i. p., Harmegnies et Dautrepoint.
 L'article 7 est adopté, p. 451.

Art. 8 et 9.

Adoptés sans discussion, p. 451.

Motion d'ajournement du vote (14 janvier 1954).

La motion d'ajournement du vote introduite par M. Dautrepoint est rejetée, p. 486.

Vote (14 janvier 1954).

L'ensemble du projet de loi est adopté par 81 voix contre 63 et 3 abstentions, p. 486.

Se sont abstenus : MM. Beaucarne, Houben et Rolland.

Le projet de loi sera soumis à la sanction royale.

VIEILLESSE.

Proposition de loi accordant un supplément de pension aux bénéficiaires d'une majoration de rente de vieillesse en vertu des lois coordonnées par l'arrêté du Régent du 12 septembre 1946.

Doc. — N° 36 : Rapport de M. Léon Servais.

Ann. — La discussion de cette proposition est jointe à celle du projet de loi relatif aux pensions des ouvriers (9 décembre 1953).

Pensions. — VIEILLESSE (suite).*Retrait (17 décembre 1953).*

M. Glineur retire sa proposition et déplore que la Commission ait attendu trois ans pour présenter la proposition de loi en discussion publique, p. 351.

Projet de loi modifiant les lois relatives à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré, coordonnées le 12 septembre 1946 et modifiées par les arrêtés-lois des 8 janvier et 2^e février 1947 et par les lois des 1^{er} juillet 1948, 30 décembre 1950 et 1^{er} juillet 1951.

Doc. — N° 212 : Projet transmis par la Chambre des Représentants.
N° 225 : Rapport de M. Uselding.
N° 242 : Amendement proposé par M. Buisseret et consorts.
N° 243 : Amendements proposés par M. Glineur.

Ann. — Transmis par la Chambre des Représentants, p. 819 (23 février 1954).

Dépôt du rapport par M. Uselding, p. 921 (25 février 1954).

Discussion générale (4 mars 1954).

Discours de MM. **Uselding**, rapp. (concernant le caractère provisoire du projet et sa portée), pp. 1024 et 1025 ; **Warnant** (déclare que le projet est entaché d'équivoque, qu'il n'a rien de provisoire et qu'il confond dans un même texte les assurés libres et les travailleurs indépendants — dénonce la création d'une solidarité à sens unique — approuve les dispositions proposées au profit des assurés libres — fait des observations au sujet de l'enquête préalable sur les ressources), pp. 1025 à 1028.

Observations de MM. Glineur, Moulin, Troclet, Maurice Servais, Léon Servais et Harmegnies, pp. 1027 et 1028.

Discours de M. **Moulin** (concernant la discussion tardive du projet — la distinction à faire entre travailleurs indépendants et assurés libres), pp. 1028 à 1030.

Observations de MM. Bouilly, Buisseret, Orban, Troclet, Warnant, Van Buggenhout et le Président, pp. 1028 et 1029.

Discours de M. **Maurice Servais** (concernant le versement obligatoire par les travailleurs indépendants au profit de personnes qui n'ont pas fait partie des indépendants et l'intervention de la collectivité — le caractère provisoire du projet — les assurés libres), pp. 1030 et 1031.

Observations de MM. Delmotte et Warnant, p. 1030.

Discours de M. **Troclet** (critique le projet — souligne son caractère provisoire et motive le vote affirmatif du groupe socialiste, pp. 1031 et 1032).

Observations de MM. Lapaille, Bouilly, Moulin, le Président, Van Houtte, p. m., De Block, Edg. De Bruyne et Maurice Servais, pp. 1031 et 1032.

Discours de M. **Glineur** (critique le projet et son dépôt tardif), pp. 1032 à 1034.

Observations de MM. Warnant et Troclet, pp. 1032 et 1033.

Reprise de la discussion générale (5 mars 1954).

Discours de MM. **Santens** (concernant le caractère provisoire de la loi — son vote affirmatif), p. 1056 ; **Van den Daele**, m. t. p. s. (concernant le principe de la cotisation obligatoire — l'équilibre financier — le versement par les indépendants d'une cotisation pour les assurés libres et l'intervention de l'Etat — l'intervention de l'Administration des Contributions — le caractère provisoire de la loi — la pension des frontaliers et la pension des femmes des indépendants), pp. 1056 et 1057.

Observations de MM. Maurice Servais, Buisseret, Glineur et Van den Daele, m. t. p. s., pp. 1057 et 1058.

La discussion générale est close.

Discussion des articles (5 mars 1954).

Le vote sur l'amendement de M. Buisseret tendant à l'insertion, avant l'article 1^{er}, d'un nouvel article, est réservé, p. 1060.

Observations de MM. Buisseret, Maurice Servais, Van den Daele, m. t. p. s. et Warnant, pp. 1058 à 1060.

Art. 1^{er}.

Le vote sur les amendements de M. Glineur est réservé, p. 1061.

Observations de MM. Glineur et Van den Daele, m. t. p. s., p. 1061.

Pensions. — VIEILLESSE (suite).

Art. 2 à 7.

Adoptés sans discussion, pp. 1061 à 1063.

Vote sur les amendements et sur l'article réservés (5 mars 1954).

L'amendement de M. Buisseret, tendant à introduire un nouvel article avant l'article 1^{er} est rejeté par 110 voix contre 21 et 7 abstentions, p. 1082.

So sont abstenus : MM. Allard, Chot, Godin, Hanquet, Rolin, Vermeylen et Struye.

MM. Godin, Hanquet, Rolin, Vermeylen, Allard et Chot justifient leur abstention, p. 1082.

Les amendements de M. Glineur sont rejetés, p. 1082.

L'article 1^{er} est adopté, p. 1082.

Vote (5 mars 1954).

L'ensemble du projet de loi est adopté par 120 voix contre 10 et 9 abstentions, p. 1084.

So sont abstenus : MM. Ancot, Buisseret, Gillon, Godin, Hanquet, Huart, M^{me} Gerbehaye, veuve Lehouck, MM. Maurice Servais et Struye.

MM. De Stobbeleir, Moreau de Melen, Gillon, Buisseret, Maurice Servais, Schot, Godin et Ancot justifient leur vote, p. 1084.

Le projet de loi sera soumis à la sanction royale.

Proposition de loi permettant aux travailleurs indépendants de se constituer un fonds de pension réservé.

Ann. — Prise en considération — Renvoi en commission, p. 19 (12 novembre 1953).

Pensions. — V. aussi : Administrations publiques : Traitements.**Pensions de dédommagement des victimes civiles de la guerre 1940-1945.** — V. Guerre : Victimes civiles.

V. aussi : Pensions : Pensions militaires.

Pensions de réparation. — V. Guerre : Victimes civiles.

V. aussi : Pensions : Pensions militaires.

Personnel de l'Etat, des provinces et des institutions publiques. — V. Administrations publiques.

V. aussi : Administrations publiques : Sanctions disciplinaires.

Personnel des établissements privés et d'enseignement technique. — V. Pensions : Personnel enseignant.**Personnel des parquets et des greffes.** — V. Administrations publiques : Sanctions disciplinaires.**Personnel enseignant.** — V. Enseignement.

V. aussi : Pensions.

V. aussi : Administrations publiques : Sanctions disciplinaires.

Personnel judiciaire. — V. Organisation judiciaire.**Personnification civile.** — V. Droit civil.**Petite industrie.** — V. Commerce et Industrie : Réglementation du commerce.**Petit et moyen commerce (Exercice de la profession dans les entreprises du).** — V. Commerce et Industrie : Réglementation du commerce.**Pétitions.** — V. Chambres législatives : Sénat.**Plan Marshall.** — V. Affaires Etrangères : Coopération économique.**Polders et Wateringues.***Projet de loi relatif aux Polders.*

Doc. — N° 198 : Exposé des motifs et projet de loi + annexes.

Ann. — Dépôt du projet de loi par M. Héger, m. a., p. 795 (17 février 1954).

Polders et Wateringues (suite).

Projet de loi relatif aux Wateringues.

Doc. — N° 199 : Exposé des motifs et projet de loi + annexes.

Ann. — Dépôt du projet de loi par M. Héger, m. a., p. 795 (17 février 1954).

Police des étrangers. — V. Sûreté de l'Etat.**Police judiciaire (Officiers et agents de la).** — V. Administrations publiques : Sanctions disciplinaires.**Politique sociale.** — V. Affaires Etrangères : Travail.**Pouvoirs souverains établis par la Constitution (Libre exercice des).** — V. Chambres législatives.**Président.**

Ann. — M. Paul Struyo est réélu Président du Sénat, p. 5 (10 novembre 1953).

Il prononce son allocution et déclare que le Sénat est constitué et qu'il en sera donné connaissance à S. M. le Roi et à la Chambre des Représentants, p. 6 (10 novembre 1953).

CATASTROPHES ET ACCIDENTS.

Ann. — Rend hommage aux victimes des tremblements de terre qui ont éprouvé la Grèce au mois d'août dernier. M. Van Houtte, p. m. s'associe, au nom du Gouvernement, à cet hommage, p. 7 (10 novembre 1953).

Rend hommage aux victimes des catastrophes minières de Baudour et de Seraing. M. Van Houtte, p. m. s'associe, au nom du Gouvernement, à cet hommage et déclare que le Gouvernement est décidé à poursuivre, sur le plan international, la recherche de formules susceptibles de mieux garantir la sécurité des mines, p. 7 (10 novembre 1953).

Rend hommage aux victimes de l'accident de chemin de fer de Sint-Katharina-Lombeek — M. Segers, m. c., s'associe, au nom du Gouvernement, aux paroles du Président, p. 213 (8 décembre 1953).

Rend hommage aux victimes du naufrage du O.137. M. Janssen, m. f., s'associe, au nom du Gouvernement, à cet hommage, p. 439 (12 janvier 1954).

COMMUNICATIONS OFFICIELLES.

Ann. — Annonce que, par message du 10 novembre 1953, la Chambre des Représentants fait connaître au Sénat qu'elle s'est constituée dans sa séance de ce jour, p. 18 (12 novembre 1953).

DÉCÈS.

Ann. — Rend hommage à la mémoire de M. Joseph Neves, de M. Ingenbleek et du Baron Orban de Xivry, anciens sénateurs, p. 7 (10 novembre 1953).

Rend hommage à la mémoire de M. Georges Cools, ancien sénateur, p. 34 (17 novembre 1953).

Rend hommage à la mémoire de M. Godding, ancien ministre et ancien sénateur, p. 212 (8 décembre 1953).

Rend hommage à la mémoire de M. Van Cauwenbergh, ancien sénateur, p. 439 (12 janvier 1954).

Rend hommage à la mémoire de M. le sénateur Van Roosbroeck, p. 556 (26 janvier 1954).

Rend hommage à la mémoire de M. Hoste, sénateur et ancien ministre, p. 637 (2 février 1954).

Rend hommage à la mémoire du Baron Robert de Kerchove d'Exaerde, ancien sénateur, p. 938 (3 mars 1954).

DÉMISSIONS.

Ann. — Annonce la démission de M. le sénateur Meunier, p. 212 (8 décembre 1953).

DIVERS.

Ann. — Annonce l'accident survenu à M. le sénateur Van Roosbroeck, et forme des vœux pour son rétablissement p. 536 (21 janvier 1954).

Rend hommage au personnel des services linguistiques, p. 697 (9 février 1954).

Souhaite un prompt rétablissement à M. le sénateur Van Loenhout, p. 955 (2 mars 1954).

Président (suite).**HOMMAGE.**

Ann. — Rend hommage à M. Mazereel, le Baron Nolhomb, M. Cornoz et le Comte d'Aspremont Lynden et salue leur retour, p. 7 (10 novembre 1953).

PROCÉDURE.

Ann. — Propose de saisir les Commissions Réunies de la Défense Nationale et des Affaires Etrangères, du projet de loi portant ratification du Traité sur la Communauté Européenne de Défense et de la motion formulée par M. Doutrepoint — déclare que la procédure proposée par lui et prévue par l'article 42 du Règlement, est la seule régulière, p. 155 (1^{er} décembre 1953).

Déclare que la procédure qu'il propose en ce qui concerne les propositions de révision de la Constitution est celle adoptée par la majorité de la Commission Spéciale et qu'elle est en tous points conforme au règlement, p. 156 (1^{er} décembre 1953).

Fait des observations au sujet de la demande de M. Coulonvaux de ne plus saisir l'Assemblée de la discussion de nouveaux budgets et de s'en tenir strictement à la discussion des quelques projets importants afin de disposer du temps nécessaire pour discuter, en fin de législature, le projet de loi relatif à la C. E. D. et la révision de la Constitution, p. 567 (26 janvier 1954).

Propose d'envoyer également à la Commission de l'Instruction Publique la proposition de loi modifiant l'article 43 de la loi du 15 juin 1935 concernant l'emploi des langues en matière judiciaire, déjà discutée par la Commission de la Justice, p. 585 (27 janvier 1954).

RELATIONS EXTÉRIEURES.

Ann. — Annonce la présence à la tribune d'une délégation de questeurs de l'Assemblée Nationale Française et du Conseil de la République — Saisit l'occasion pour exprimer la profonde sympathie du Sénat de Belgique pour le Parlement Français, p. 74 (19 novembre 1953).

Rend hommage à la mémoire de M. Dupong, Premier Ministre du Grand-Duché de Luxembourg, p. 390 (23 décembre 1953).

Donne lecture du télégramme reçu du Premier Ministre du Grand-Duché de Luxembourg, en remerciement de l'hommage rendu à la mémoire de M. Dupong, p. 439 (12 janvier 1954).

Donne lecture du télégramme reçu du Président de la Chambre des Députés du Grand-Duché de Luxembourg, en remerciement de l'hommage rendu à la mémoire de M. Dupong, p. 439 (12 janvier 1954).

Donne lecture du télégramme reçu de M. le Président de la République Française en remerciement des vœux lui adressés par le Sénat, à l'occasion de son élection, p. 439 (12 janvier 1954).

Donne lecture du télégramme qu'il a adressé à LL. AA. RR. le Prince et la Princesse Jean de Luxembourg, à l'occasion de la naissance de leur fille, la Princesse Marie-Astrid, p. 798 (18 février 1954).

Donne lecture du télégramme reçu de LL. AA. RR. le Prince et la Princesse Jean de Luxembourg en remerciement des vœux et félicitations exprimés au nom du Sénat, à l'occasion de la naissance de leur fille, la Princesse Marie-Astrid, p. 818 (23 février 1954).

Président. — V. aussi : Chambres législatives : Sénat : Bureau définitif.**Prisonniers de guerre.** — V. Guerre : Prisonniers politiques.

V. aussi : Sécurité sociale : Cotisations.

Prisonniers politiques. — V. Guerre.

V. aussi : Guerre : Résistance.

V. aussi : Sécurité sociale : Cotisations.

Prix Nobel. — V. Arts, Sciences et Lettres.**Produits de nature dangereuse.** — V. Commerce et Industrie : Garanties de sécurité.**Professeurs à l'étranger.** — V. Enseignement.**Profession (Conditions d'exercice de la).** — V. Commerce et Industrie : Réglementation du commerce.**Projets caducs.** — V. Chambres législatives : Sénat.**Protonostics sur matches de football.** — V. Impôts : Impôts directs : Jeux de paris.

Protection de l'exercice des pouvoirs souverains. — V. Chambres législatives.

Protection du fonds de commerce. — V. Droit civil : Baux commerciaux.

Provinces.

FONDS DES PROVINCES.

Projet de loi modifiant l'article 5 de la loi du 23 juillet 1952 majorant la dotation du Fonds des Provinces et modifiant la loi du 24 décembre 1948 concernant les finances provinciales et communales.

Doc. — N° 159 : Exposé des motifs et projet de loi.

N° 196 : Rapport de M. De Man.

Ann. — Dépôt du projet de loi par M. Moyersoen, m. i., p. 641 (2 février 1954).

Dépôt du rapport par M. De Man, p. 780 (16 février 1954).

Discussion générale (24 février 1954).

Observations de MM. De Man, rapp. et Moyersoen, m. i., p. 854. La discussion générale est close.

Discussion de l'article unique (24 février 1954).

Adopté sans discussion.

Vote (24 février 1954).

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 161 membres présents, p. 875.

Le projet de loi sera transmis à la Chambre des Représentants.

Prud'hommes (Conseils de). — V. Droit commercial : Commerçants et actes de commerce.

Q

Questeurs. — V. Chambres législatives : Sénat : Bureau définitif.

R

Recherche nucléaire. — V. Affaires Etrangères : Arts, Sciences et Lettres.

Récipients à gaz. — V. Commerce et Industrie : Garanties de sécurité.

Recours en cassation. — V. Armée : Juridiction militaire.

Recrutement et obligations de service. — V. Armée : Milice.

Réfractaires (Résistants civils et). — V. Guerre : Prisonniers politiques.
V. aussi : Guerre : Résistance.
V. aussi : Sécurité sociale : Cotisations.

Régie des Télégraphes et des Téléphones. — V. Communications : Télégraphes et Téléphones.

Régie du travail pénitentiaire. — V. Organisation judiciaire.

Régime fiscal du tabac. — V. Impôts : Impôts indirects : Douanes et Accises.

Régime successoral des petits héritages. — V. Droit civil : Successions.

Registre de commerce. — V. Droit commercial.

Règlement. — V. Chambres législatives : Sénat.

Règlement des conflits de travail. — V. Affaires Etrangères : Travail.

Réglementation du commerce. — V. Commerce et Industrie.

Règlements de travail. — V. Travail.

Réparation des dégats houillers. — V. Commerce et Industrie : Charbon.

Répression des atteintes au libre exercice des pouvoirs souverains établis par la Constitution. — V. Chambres législatives.

Réserves charbonnières de la Campine. — V. Commerce et Industrie : Charbon.

Résistance. — V. Guerre.

Résistants civils et réfractaires. — V. Guerre : Prisonniers politiques.
V. aussi : Guerre : Résistance.

Résistants par la presse clandestine. — V. Guerre : Résistance.

Revenus. — V. Impôts : Impôts directs.

Revision de la Constitution. — V. Droit public.

Revision quinquennale (Suppression de la deuxième). — V. Pensions : Pensions militaires.

Roi et Famille royale.

Ann. — Le Président annonce qu'il a félicité, au nom du Sénat, S. M. le Roi Léopold III et S. M. la Reine Elisabeth, à l'occasion de la naissance de la Princesse Marie-Astrid de Luxembourg, p. 798 (18 février 1954).

Le Président donne lecture des télégrammes reçus de LL. MM. le Roi Léopold III et la Reine Elisabeth en remerciement des félicitations adressées au nom du Sénat, à l'occasion de la naissance de leur petite-fille et arrière-petite-fille, la Princesse Marie-Astrid, p. 818 (23 février 1954).

Le Président donne lecture d'un message reçu de S. M. le Roi en remerciement des félicitations lui adressées par le Sénat à l'occasion de l'heureuse naissance de la Princesse Marie-Astrid, p. 921 (25 février 1954).

Routes. — V. Affaires Etrangères : Communications.

Ruanda-Urundi. — V. Colonies.

S

Salaires et traitements (Minima de). — V. Travail.

Sanctions disciplinaires. — V. Administrations publiques.

Sauvegarde de la vie humaine en mer. — V. Affaires Etrangères : Communications : Marine.

Secrétaires. — V. Chambres législatives : Sénat : Bureau définitif.

Secrets de fabrique. — V. Sécurité de l'Etat : Inventions et secrets de fabrique.

Sécurité (Garanties de). — V. Commerce et Industrie.

Sécurité sociale.

ACCIDENTS DU TRAVAIL.

Projet de loi complétant la loi sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail.

Doc. — N° 193 : Projet transmis par la Chambre des Représentants.
N° 224 : Rapport de M. Custers.

Ann. — Transmis par la Chambre des Représentants, p. 766 (16 février 1954).

Dépôt du rapport par M. Custers, p. 921 (25 février 1954).

Discussion générale (10 mars 1954).

Discours de MM. Custers, rapp. (expose le but du projet), pp. 1134 et 1135; Troclet (concernant le vote affirmatif de son groupe), p. 1135.

La discussion générale est close.

Discussion des articles (10 mars 1954).

Les articles 1 à 3 sont adoptés sans discussion, pp. 1135 et 1136.

Sécurité sociale. — ACCIDENTS DU TRAVAIL (suite).

Vote (10 mars 1954).

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 150 membres présents, p. 1150.

Le projet de loi sera soumis à la sanction royale.

ALLOCATIONS FAMILIALES.

Projet de loi portant dissolution de l'Office national de Coordination des allocations familiales.

Doc. — N° 20 : Exposé des motifs et projet de loi.

Ann. — Dépôt du projet de loi par M. Van den Daele, m. t. p. s., p. 68 (18 novembre 1953).

Projet de loi abrogeant l'article 106, a, et le chapitre XIV des lois coordonnées relatives aux allocations familiales pour travailleurs salariés et l'article 9, b, de la loi du 10 juin 1937 étendant les allocations familiales aux employeurs et aux non-salariés.

Doc. — N° 191 : Rapport de M. Troclet.

Ann. — Transmis par la Chambre des Représentants, p. 696 (9 février 1954).

Dépôt du rapport par M. Troclet, p. 764 (11 février 1954).

Discussion générale (23 février 1954).

Discours de MM. **Troclet**, rapp., et **Van den Daele**, m. t. p. s. (concernant la portée du projet), p. 835.

La discussion générale est close.

Discussion des articles (23 février 1954).

Les articles 1 à 3 sont adoptés sans discussion, p. 836.

Vote (24 février 1954).

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 161 membres présents, p. 875.

Le projet de loi sera soumis à la sanction royale.

COTISATIONS.

Proposition de loi tendant à régulariser, en matière d'application des lois d'assurance sociale, la situation des personnes reconnues bénéficiaires du statut des prisonniers politiques, du statut des prisonniers de guerre, du statut des déportés pour le travail obligatoire et du statut des résistants civils et des réfractaires pour faits se rapportant à la guerre de 1940-1945.

Ann. — Prise en considération. — Renvoi en Commission, p. 19 (12 novembre 1953).

ESTROPIÉS ET MUTILÉS.

Projet de loi modifiant et complétant la loi du 10 juin 1937, relative à l'octroi d'allocations aux estropiés, mutilés et personnes assimilées.

Doc. — N° 274 : Projet transmis par la Chambre des Représentants. N° 276 : Rapport de M. Moulin.

Ann. — Transmis par la Chambre des Représentants, p. 1216 (12 mars 1954).

Discussion générale (12 mars 1954).

Observations de M. Moulin, rapp., p. 1217.

La discussion générale est close.

Discussion des articles (12 mars 1954).

Art. 1 à 11.

Adoptés, pp. 1217 à 1219.

Vote (12 mars 1954).

L'ensemble du projet de loi est adopté par 166 voix et 1 abstention, p. 1224.

S'est abstenu : M. Ancot, qui justifie son abstention, p. 1224.

Le projet de loi sera transmis à la sanction royale.

Sécurité sociale. — V. aussi : Pensions.

Sénat. — V. Chambres législatives.

Séquestre. — V. Guerre.

Services (Organismes et) déclarés nuls. — V. Finances : Comptabilité de l'Etat.

Signalisation routière. — V. Affaires Etrangères : Communications.

Société anonyme du Crédit Communal de Belgique. — V. Communes : Crédit Communal.

Société Nationale de la Petite Propriété Terrienne. — V. Habitations.

Société Nationale des Habitations et Logements à bon marché. — V. Habitations.

Sociétés (absorption et fusion). — V. Impôts : Impôts directs : Revenus.

Sociétés d'assurance-vie. — V. Commerce et Industrie : Assurance-vie.

Statut des prisonniers politiques. — V. Guerre : Prisonniers politiques.

Statut des quartiers généraux militaires internationaux. — V. Affaires Etrangères : Pacte Atlantique.

Successions. — V. Droit civil.

Sûreté de l'Etat.

INVENTIONS ET SECRETS DE FABRIQUE.

Projet de loi relatif à la divulgation et à la mise en œuvre des inventions et des secrets de fabrique intéressant la défense du territoire ou la sûreté de l'Etat.

Doc. — N° 171 : Rapport de M. Baert.

Ann. — *Discussion générale* (24 février 1954).

Discours de MM. **Baert**, rapp. (fait des observations), p. 861 ; **De Block** (estime qu'il vaudrait mieux s'en tenir aux dispositions du Code Pénal), pp. 861 et 862.

Proposition de renvoi en Commission (24 février 1954).

M. **Molter** (estime que le projet prête à équivoque et demande le renvoi à la Commission de la Justice), p. 862.

Le Général **De Greef**, m. d. n. (déclare que l'article 118 du Code Pénal ne s'applique pas aux brevets d'invention et qu'un projet spécial est nécessaire — dit que l'action conjointe des Ministres des Affaires Economiques et de la Défense Nationale a été prévue et que le danger d'arbitraire est exclu — fait des observations au sujet des commandes « off shore » des États-Unis — estime qu'il est inutile de renvoyer le projet en Commission), pp. 862 et 863.

Observations de MM. **De Block** et **P. De Smet**, p. 863.

M. **Molter** (retire sa proposition de renvoi en Commission), p. 863.

Discussion des articles (24 février 1954).
(Texte proposé par la Commission).

Les articles 1 à 13 sont adoptés sans discussion, pp. 863 à 865.

Vote (24 février 1954).

L'ensemble du projet de loi est adopté par 152 voix contre 7 et 2 abstentions, p. 875.

Se sont abstenus : MM. **Beulers** et **Rassart**.

Le projet de loi sera transmis à la Chambre des Représentants.

POLICE DES ÉTRANGERS.

Projet de loi modifiant la loi du 28 mars 1952 sur la police des étrangers.

Ann. — *Discussion générale* (18 novembre 1953).

M. **Ronse** fait des observations au sujet de la rédaction du texte, p. 60.

La discussion générale est close.

Sûreté de l'Etat. — POLICE DES ÉTRANGERS (suite).*Discussion des articles* (18 novembre 1953).

Les articles 1 et 2 sont adoptés sans discussion, pp. 60 et 61.

Vote (19 novembre 1953).

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 141 membres présents, p. 77.

Le projet de loi sera transmis à la Chambre des Représentants.

Sûreté extérieure de l'Etat (Crimes contre la). — V. Guerre : Séquestre.**Suspension de l'exécution du contrat d'emploi.** — V. Travail : Contrat d'emploi.**T****Tabac (Régime fiscal du).** — V. Impôts : Impôts indirects : Douanes et Accises.**Tarif des droits d'entrée.** — V. Impôts : Impôts indirects : Douanes et Accises.**Taxe d'ouverture des débits de boissons.** — V. Impôts : Impôts directs.**Taxe sur les jeux et paris.** — V. Impôts : Impôts directs : Jeux et paris.**Taxes assimilées au timbre.** — V. Impôts : Impôts indirects.**Taxes assimilées aux impôts directs.** — V. Impôts : Impôts directs.**Télégraphes et Téléphones.** — V. Communications.**Territoire des communes.** — V. Communes.**Territoires non métropolitains.** — V. Affaires Etrangères : Travail.**Tessengerlo (Explosion de).** — V. Catastrophes et accidents.**Testaments.** — V. Droit civil.**Traitements.** — V. Communes : Bourgmestres et échevins.

V. aussi : Droit public : Conseil d'Etat.

V. aussi : Travail : Salaires et traitements.

Traités internationaux. — V. Affaires Etrangères.**Transports.** — V. Affaires Etrangères : Communications.**Travail.****CONTRAT D'EMPLOI.***Projet de loi modifiant et complétant la loi du 7 août 1922 sur le contrat d'emploi.**Doc.* — N° 192 : Rapport de M. Jaspers.

N° 201 : Amendement de M. Warnant au texte présenté par la Commission.

N° 214 : Amendements proposés par M. Custers.

Ann. — Transmis par la Chambre des Représentants, p. 8 (10 novembre 1953).

Dépôt du rapport par M. Jaspers, p. 718 (9 février 1954).

Discussion générale (23 février 1954).Discours de MM. **Jaspers**, rapp. (concernant la portée du projet), p. 820 ; **Warnant** (concernant les répercussions financières du projet et principalement dans les petites et moyennes entreprises — les employés âgés — la clause de non-concurrence), pp. 820 et 821 ; **Hanquet** (concernant le régime provisoire — les employés âgés — le montant des rémunérations), pp. 821 et 822. Observations de MM. le Président, Harmegnies, Custers et Warnant, p. 822.**Travail. — CONTRAT D'EMPLOI (suite).**Discours de MM. **Wijn** (concernant le cas de maladie de l'employé — le plafond des rémunérations), p. 822 ; **Troclét** (concernant le mécanisme du préavis — le régime relatif à la maladie et à l'accouchement — la mort de l'employeur et les quittances pour solde — la clause de non-concurrence — la divulgation des secrets de fabrication), pp. 822 et 823 ; **Van den Daele**, m. t. p. s. (expose la portée du projet), pp. 823 et 824 ; **Jaspers** (répond aux observations formulées par M. Hanquet), p. 824. La discussion générale est close.*Discussion des articles* (23 février 1954).
(Texte proposé par la Commission).

Art. 1 à 4.

Adoptés sans discussion, p. 824.

Art. 5.

Intervention de M. Troclét.

L'article 5 est adopté, pp. 824 et 825.

Art. 6 et 7.

Adoptés sans discussion, p. 825.

Art. 8.

Intervention de MM. Jaspers, rapp., Custers, Troclét, Harmegnies et Van den Daele, m. t. p. s., pp. 826 à 829.

Les dispositions de l'article 8 relatives à l'article 12 de la loi du 7 août 1922 sont adoptées, p. 826.

Les 1^o, 2^o et 3^o de l'amendement de M. Custers visant l'article 12bis de la loi de 1922, modifiée par la loi de 1929, sont adoptés.

L'article 12ter, qui constitue le troisième élément de l'article 8, est adopté.

L'article 8 amendé est adopté, p. 829.

Art. 9 à 11.

Adoptés sans discussion, pp. 829 et 830.

M. Warnant retire son amendement tendant à l'insertion d'un article 11bis, p. 830.

Art. 12.

Intervention de MM. Custers, Rolin, Melle Baers, MM. Troclét, Jaspers, rapp. et Van den Daele, m. t. p. s., pp. 830 à 832.

Les alinéas 1, 2, 3 et 4 de l'amendement de M. Custers relatifs à l'article 29 de la loi du 7 août 1922, sont adoptés.

L'article 12 amendé est adopté, p. 832.

Art. 13 (nouveau).

Intervention de MM. Jaspers, rapp., Ancot, Moulin, Custers, Houben et Troclét, pp. 832 à 834.

L'article 13 dont l'insertion est demandée par MM. Ancot et Lagae est adopté, p. 834.

Art. 14 et 15.

Les anciens articles 13 et 14 sont adoptés et deviennent les articles 14 et 15, p. 834.

Vote (24 février 1954).

M. Troclét justifie son vote et fait des observations, p. 877.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 160 membres présents, p. 877.

Le projet de loi sera transmis à la Chambre des Représentants.

*Projet de loi tendant à la suspension de l'exécution du contrat d'emploi en cas de grève.*Nouveau titre : *Projet de loi tendant à la suspension de l'exécution du contrat de louage de travail, en cas de grève ou de lock-out.**Doc.* — N° 213 : Rapport de M. Custers.

N° 248 : Amendement de M. Houben au texte présenté par la Commission.

Ann. *Discussion générale* (5 mars 1954).Discours de M. **Custers**, rapp. (concernant l'historique du projet le but et la portée du projet de loi), pp. 1063 et 1064.

Observations de MM. Wijn et Van den Daele, m. t. p. s., p. 1064. La discussion générale est close.

Travail. — CONTRAT D'EMPLOI (suite).*Discussion des articles (5 mars 1954).*

Art. 1 et 2.

Adoptés sans discussion, p. 1065.

Art. 3.

Le vote sur l'amendement de M. Houben, tendant à remplacer à l'intitulé et aux alinéas 1 et 2 du texte néerlandais le mot « Arbeidsovereenkomst » par « Contract van Dienstverhuring » et sur l'article est réservé, p. 1065.

Observations de MM. Custers, rapp., Houben, le Président et Van den Daele, m. t. p. s., pp. 1065 et 1066.

Art. 4 à 12.

Adoptés sans discussion, pp. 1066 et 1067.

Art. 13.

Adopté, p. 1068.

Observations de MM. Kluykens et Custers, rapp., pp. 1067 et 1068.

Art. 14 et 15.

Adoptés sans discussion, p. 1068.

Vote sur l'amendement et sur l'article 3 réservés (5 mars 1954).

L'amendement de M. Houben à l'article 3 et sur l'intitulé du projet est adopté, p. 1083.

Observations de MM. Léon Servais, Van den Daele, m. t. p. s., Rolin, Schot et le Président, p. 1083.

Les articles 3 et 12 amendés sont adoptés, successivement remis aux voix et définitivement adoptés, p. 1083.

Observations de MM. Houben, Custers, rapp. et Van den Daele, m. t. p. s., p. 1083.

L'intitulé du projet est adopté dans le texte de la Commission, amendé par M. Houben, p. 1083.

Vote (5 mars 1954).

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 138 membres présents, p. 1084.

Le projet de loi sera transmis à la Chambre des Représentants.

CONTRAT DE TRAVAIL.

Projet de loi modifiant et complétant la loi du 10 mars 1900 sur le Contrat de Travail.

Doc. — N° 170 : Rapport de M. Houben.

N° 176 : Amendements proposés par M. Troclet au texte présenté par la Commission.

N° 182 : Amendements proposés par M. De Stobbeleir au texte présenté par la Commission.

Ann. — Transmis par la Chambre des Représentants, p. 8 (10 novembre 1953).

Discussion générale (11 février 1954).

Discours de M. Van den Daele, m. t. p. s. (concernant le but du projet), p. 745.

La discussion générale est close.

*Discussion des articles (11 février 1954).
(Texte proposé par la Commission).*

Intervention de MM. Troclet, Van den Daele, m. t. p. s. et De Stobbeleir et Custers, pp. 745 et 746.

L'amendement de M. Troclet, tendant à l'insertion d'un article nouveau avant l'article 1^{er} est rejeté, p. 746.

Art. 1^{er}.

Adopté sans discussion, p. 746.

Art. 2.

Intervention de MM. Hanquet, le Président et Houben, rapp. L'article 2 est adopté, p. 747.

Travail. — CONTRAT D'EMPLOI (suite).

Art. 3.

Intervention de MM. Troclet, Houben, rapp. et De Stobbeleir, pp. 747 et 748.

L'amendement de M. Troclet est rejeté.

L'article 3 est adopté, p. 748.

Intervention de MM. Troclet, Kluykens, Van den Daele, m. t. p. s., Orban et Houben, rapp., pp. 748 à 750.

L'amendement de M. Troclet tendant à l'insertion d'un article 3bis est rejeté, p. 750.

Art. 4 à 6.

Adoptés sans discussion, p. 754.

Art. 7.

Intervention de MM. Cateau, Houben, rapp., le Président, Troclet et Van Hooveld.

L'article 7 est adopté, p. 754.

Intervention de MM. Troclet, Houben, rapp. et Orban.

L'amendement de M. Troclet tendant à l'insertion d'un article 7bis est rejeté, p. 755.

Art. 8.

Intervention de MM. Warnant, Harmegnies, Houben, rapp. et Troclet, pp. 755 à 757.

L'amendement de M. Troclet est rejeté.

L'article 8 est adopté, p. 757.

Art. 9.

Adopté sans discussion, p. 757.

Art. 10.

Intervention de MM. De Stobbeleir et Houben, rapp., pp. 757 et 758.

L'amendement de M. De Stobbeleir est rejeté, p. 758.

L'article 10 est adopté, p. 759.

Art. 11.

Adopté sans discussion, p. 759.

Intervention de MM. Troclet et Houben, rapp.

L'amendement de M. Troclet tendant à l'insertion d'un article 11bis est rejeté, p. 759.

Art. 12.

Adopté sans discussion, p. 759.

Art. 13.

Intervention de MM. De Stobbeleir et Van den Daele, m. t. p. s.

L'amendement de M. De Stobbeleir est retiré.

L'article 13 est adopté, p. 760.

Vote (16 février 1954).

M. Moulin justifie le vote de son groupe, p. 770.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 130 voix contre 9 et 3 abstentions, p. 770.

Se sont abstenus : MM. Marien, Bossaert et Coulonvaux.

Le projet de loi sera transmis à la Chambre des Représentants.

REGLEMENTS DE TRAVAIL.

Projet de loi instituant les Règlements de Travail.

Doc. — N° 45 : Projet transmis par la Chambre des Représentants.

Ann. — Transmis par la Chambre des Représentants, p. 154 (1^{er} décembre 1953).

SALAIRES ET TRAITEMENTS.

Proposition de loi fixant les minima de salaires et traitements.

Doc. — N° 262 : Proposition de M. Glineur.

Ann. — Dépôt de la proposition de loi par M. Glineur, p. 1093 (5 mars 1954).

Travail (suite).**VACANCES.**

Projet de loi modifiant les lois relatives aux vacances annuelles des travailleurs salariés, coordonnées le 9 mars 1951.

Doc. — N° 226 : Rapport de M^{lle} Driessen.

Ann. — Transmis par la Chambre des Représentants, p. 819 (23 février 1954).

*Dépôt du rapport par M^{lle} Driessen, p. 921 (25 février 1954).
Pas de discussion générale.*

Discussion des articles (5 mars 1954).

Les articles 1 à 10 sont adoptés sans discussion, pp. 1069 et 1070.

Vote (5 mars 1954).

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 139 membres présents, p. 1085.

Le projet de loi sera soumis à la sanction royale.

Travail. — V. aussi : Affaires Etrangères.

Travail pénitentiaire (Régie du). — V. Organisation judiciaire.

Tribunaux de police. — V. Droit pénal.

Tutelle administrative. — V. Communes.

Tutelle administrative des communes. — V. Communes.

U

Universités (Patrimoine des). -- V. Enseignement : Enseignement supérieur.

V

Vacances. — V. Travail.

Validation de pouvoirs. — V. Chambres législatives : Sénat.

Vente en détail. — V. Commerce et Industrie : Réglementation du commerce : Commerce de détail.

Vice-présidents. — V. Chambres législatives : Sénat : Bureau définitif.

Victimes civiles. — V. Guerre.

V. aussi : Pensions : Pensions militaires.

Vieillesse et décès prématuré. — V. Pensions.

Vieillesse (Majoration de rente de). — V. Pensions.

Vie humaine (Sauvegarde de la) en mer. — V. Affaires Etrangères : Communicationse : Marine.

W

Wateringues. — V. Polders et Wateringues.

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.